



L'avenir de l'Europe

■ A Amsterdam, l'Allemagne impose la signature du pacte de stabilité budgétaire

■ La France obtient un engagement pour l'emploi mais sans nouveaux financements

■ L'histoire de la semaine où l'union monétaire a vacillé

Lire p. 2 et 3, la revue de presse p. 31, les réactions boursières p. 32 et notre éditorial page 16

Les Khmers rouges annoncent la fin de Pol Pot responsable du génocide cambodgien

Deux millions de morts entre 1975 et 1979, sous le régime du « Frère numéro un »

ABANDONNÉ par la plupart de ses partisans, en fuite dans l'extrême nord du Cambodge, à la frontière avec la Thaïlande, Pol Pot, le chef historique du mouvement des Khmers rouges, est politiquement mort.

L'homme qui dirigea au Cambodge, de 1975 à 1979, un régime responsable de la mort de deux millions de personnes, sort ainsi de l'histoire. Si une certaine confusion régnait encore, mardi 17 juin, quant à son sort personnel, il est en revanche acquis que Pol Pot a perdu tout contrôle sur un mouvement khmer rouge en pleine désagrégation depuis plusieurs mois.

Mardi matin, la radio des Khmers rouges, captée à Bangkok, annonçait qu'il avait été mis fin « à [sa] trahison » et que le « gouvernement » khmer rouge, dirigé par Khieu Samphan, avait pu reprendre la situation en main. Enigmatisque, la formule peut laisser entendre que Pol Pot a été exécuté.

La mort du « Frère numéro un »



avait déjà été annoncée, il y a un an, sans que l'on ait pu en avoir une quelconque confirmation.

Premier premier ministre du gouvernement royal, le prince Ranariddh, fils du roi Sihanouk, a déclaré mardi qu'il souhaitait la capture d'un Pol Pot « vivant » afin qu'il puisse être jugé pour ses crimes durant la période du génocide.

On peut toutefois s'interroger sur la détermination des dirigeants khmers, actuellement au pouvoir à Phnom-Penh, à organiser un tel procès.

La fin politique de Pol Pot ne signifie pas nécessairement l'apaisement des tensions au Cambodge. Le climat est explosif au sein du gouvernement de coalition dont les deux composantes - le Parti du Peuple cambodgien (PPC) de Hun Sen et les royalistes du Funcinpec - sont en concurrence ouverte pour récupérer les dépouilles du mouvement khmer rouge.

Lire page 6 et notre dossier pages 14 et 15

M. Kouchner réclame un contrôle de contamination à la Hague

DANS UN DOCUMENT inédit dont *Le Monde* révèle le contenu, les membres du comité scientifique créé, en janvier 1997, par le gouvernement Juppé pour examiner les conséquences d'éventuelles contaminations générées par l'usine de retraitement de la Hague (Manche) confirment l'existence d'un « agrégat » de cas de leucémies dans le canton de Beaumont-Hague. Mardi 17 juin, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, a réclamé une vérification « au plus vite » des niveaux de contamination sur le site de la Hague. Le même jour, l'entreprise de retraitement nucléaire, la Cogema, a confirmé qu'elle avait confisqué du matériel souss-marin appartenant à Greenpeace, qui devait porter plainte pour « vol qualifié en bande organisée ».

Lire page 10

Le porte-monnaie à puce pour 1998

AU PRINTEMPS 1998, le nombre de pièces de monnaie en circulation en France pourrait commencer à diminuer. Le Groupement des cartes bancaires vient de décider de créer un porte-monnaie électronique universel. Cette carte à puce rechargeable, semblable aux télécartes utilisées pour le téléphone, remplacera pièces et billets dans les transactions commerciales d'un montant inférieur à 100 francs. L'installation de distributeurs automatiques de monnaie électronique et de terminaux chez les commerçants entraînera des investissements considérables pour les banques. Elles envisagent de mettre à contribution commerçants et consommateurs.

Lire page 22

Sinead O'Connor interdite de séjour en Terre sainte par des extrémistes juifs

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Sinead O'Connor n'ira pas à Jérusalem. L'iconoclaste chanteuse irlandaise, qui devait se produire samedi 21 juin dans la ville trois fois sainte pour un concert en faveur de la paix, craint pour sa vie. Menacée de mort, via des messages anonymes adressés aux ambassades d'Irlande et de Grande-Bretagne en Israël, l'artiste a déclaré forfait le 16 juin. « Je soutiens la paix, a-t-elle fait savoir aux organisateurs, mais je ne peux pas mettre en danger la vie de mes deux enfants, de mes musiciens et techniciens. » Exit l'artiste naguère catholique - aujourd'hui bouddhiste -, qui n'avait pas craint, il y a quelques années, de déchirer rageusement sous l'œil des caméras un cliché du pape Jean Paul II... Exit Sinead O'Connor ; bonjour, Ehoud Olmert.

Député de l'extrême droite Likoud, partisan déclaré du « Grand Israël » et maire controversé d'une ville théoriquement « réunifiée » - en réalité, profondément divisée entre Juifs de l'Ouest et Arabes de l'Est -, M. Olmert s'est « réjoui » du retrait de la chanteuse. Les pacifistes, surtout lorsqu'ils

entendent remettre en question l'annexion unilatérale par l'Etat hébreu de la partie orientale palestinienne de Jérusalem, ne sont pas sa tasse de thé. Invitée par le Jerusalem Link, une organisation de femmes israéliennes et palestiniennes qui se bat depuis cinq ans pour un partage de souveraineté sur la ville, Sinead O'Connor devait charmer les Yérosolomitains sous une bannière portant « Jérusalem, deux capitales pour deux Etats ». L'un israélien, l'autre palestinien.

Sur les ondes de la radio publique israélienne, lundi matin, Itamar Ben Gvir grondait : « Une chanteuse qui prêche la division de Jérusalem et dissémine une culture goy [non juive] n'a pas sa place en Israël. » Que le concert ait reçu le soutien de célébrités comme Jacques Attali, Anne-Aymone Giscard d'Estaing, Marie-Claire Mendès France, Alain Finkelkraut ou Edgar Morin ne change rien à l'affaire. Membre du Front idéologique, un groupuscule d'extrémistes juifs, M. Ben Gvir a ajouté : « Nous sommes heureux de voir que nos interventions ont porté... »

L'irascible Irlandaise, qui n'avait pas hésité à boxer deux photographes lors d'une visite

privée au Saint-Sépulcre en 1995, pourra préparer tranquillement son prochain album « dédié à la paix ». Les femmes du cru se débrouilleront sans elle. Daphna Golan, l'énergique pacifiste israélienne qui conduit le Link avec Amneh Badran, la Palestinienne, en a profité pour dénoncer lundi « l'atmosphère de menaces qui, depuis l'assassinat d'Yitzhak Rabin, pèse dans le pays sur tous les artistes favorables à la coexistence ».

Partiellement financée par l'Union européenne, la Fondation Ford, le Danemark et plusieurs consulats européens à Jérusalem, dont celui de France, la Semaine d'action pour la paix organisée par les femmes de la cité prévoit d'autres concerts, des expositions, des symposiums et une grande marche israélo-palestinienne samedi dans la Ville sainte « pour la reconnaissance des droits civiques et politiques des habitants [arabes] de Jérusalem-Est ». Débarrassés de M^{me} O'Connor, les fanas musclés du Front idéologique laisseront-ils le Link délivrer en paix son message de paix ?

Patrice Claude

Coup de filet antipédophiles

2 500 gendarmes ont été mobilisés, mardi 17 juin dans la matinée, pour une vaste opération de perquisitions et d'interpellations dans les milieux de la vidéo pédophile. p. 9

Tension en Ulster

L'IRA revendique l'assassinat de deux policiers en Irlande du Nord. Le premier ministre britannique, Tony Blair, annule une rencontre entre un membre de son gouvernement et le Sinn Fein. p. 4

Les cumuls cachés

L'abandon formel de leurs fonctions locales n'empêche pas les ministres du gouvernement Jospin de garder, en province, la haute main sur les affaires de leur ville. p. 7

Moscou en panne de tables abordables

Dans la capitale russe, les plaisirs de la gastronomie sont réservés aux plus fortunés. p. 24

Le virage de NatWest

La banque britannique jette l'éponge. Elle restreint ses ambitions dans les activités de marchés peu rentables. p. 17

Chastes amours chez Cartier

La Fondation Cartier propose une très sage exposition, pourtant intitulée « Amours ». p. 26

Snecma sort du rouge



JEAN-PAUL BECHAT

LE FABRICANT français de moteurs d'avions Snecma va sortir du rouge en 1997 grâce au redémarrage du marché aéronautique mondial. Son PDG, Jean-Paul Bechat, espère que le retour des profits lui permettra de reconstituer ses fonds propres.

Lire page 19

Les nouveaux dilemmes de l'humanitaire

LE MONDE de l'humanitaire affronte lucidement son désarroi. Entre doute et amertume, inquiétude et colère, il poursuit son examen de conscience. Il tente d'échapper aux dilemmes surgis, ou aggravés, lors des plus récents conflits, de la Somalie à l'ex-Yougoslavie, de la Tchétchénie à l'Afrique des Grands Lacs.

Comment clarifier les rôles entre humanitaires, d'une part, politiques, voire militaires, de l'autre, après plusieurs interventions où la sollicitation excessive des premiers servit d'alibi à l'inaction des seconds ? Peut-on seulement démêler le politique et l'humanitaire, souvent si imbriqués, sur le terrain comme au cœur de stratégies inavouées ? Dans l'urgence, comment protéger les travailleurs de l'humanitaire des tueurs qui les menacent ?

Voilà quelques-unes des questions posées lors du récent Forum de Wolfsberg, une rencontre organisée près de Zurich par Cornelio Sommaruga, président de la Croix-Rouge internationale, entre une soixantaine de responsables, dont les dirigeants de plusieurs grands fournisseurs d'aide humanitaire, notamment Emma Bonino (Commission européenne), Sada-

ko Ogata (Haut-Commissariat aux réfugiés, HCR), Carol Bellamy (Fonds des Nations unies pour l'enfance, Unicef), Yasushi Akashi (Nations unies) et Brian Atwood (Agence américaine pour le développement international, Usaid).

Premier dilemme : doit-on laisser les volontaires courir des risques extrêmes ? Les assassinats de trois délégués de la Croix-Rouge au Burundi (juin 1996), de six autres, dans leur lit, en Tchétchénie (décembre 1996) et de trois membres de Médecins du monde au Rwanda (janvier 1997) ont ouvert une ère inédite, où les travailleurs humanitaires ne jouissent plus d'aucune immunité fonctionnelle. Bien plus : la croix rouge - symbole de leur mission -, qui protégeait hier les volontaires, les désigne aujourd'hui à la vindicte des tueurs, qui tiennent pour victimes de choix ces témoins gênants dont la mort assure à leurs crimes un écho maximum.

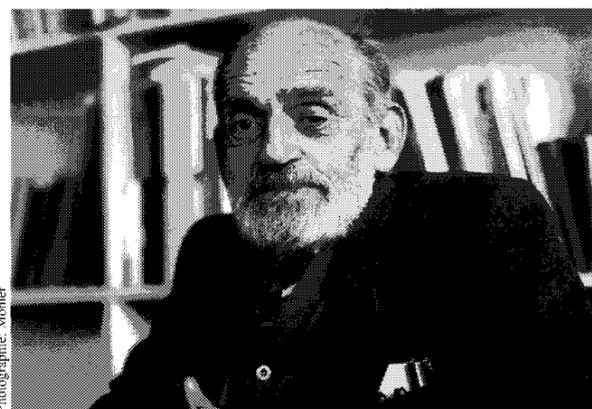
Cette vulnérabilité nouvelle a de multiples causes. Depuis la chute du mur, la plupart des conflits ont changé de nature.

Jean-Pierre Langellier

Lire la suite page 16

La Fnac vous invite dans son Forum...

A rencontrer **Théodore Monod** à l'occasion de la sortie de *Thésaurus* et de *Terre et Ciel* (éd. Actes Sud) le mercredi 18 juin à 16h.



Fnac Saint-Lazare
Passage du Havre
109, rue Saint-Lazare. 75009 Paris
Programme complet sur
36 15 FNAC (2,23 F/minute) et www.fnac.fr



International.....	2	Aujourd'hui.....	22
France.....	7	Jeux.....	25
Société.....	9	Météorologie.....	25
Carnet.....	12	Culture.....	26
Régions.....	13	Guide culturel.....	28
Horizons.....	14	Communication.....	29
Entreprises.....	17	Abonnements.....	30
Annonces classées.....	18	Radio-Télévision.....	30
Finances/marchés.....	20	Kiosque.....	31

EUROPE Les Quinze sont parvenus, lundi 16 juin à Amsterdam, à un compromis sur le sujet qui les divisait depuis dix jours : la revendication du nouveau gouvernement français

d'équilibrer l'engagement de discipline budgétaire pris par les Européens, dans la perspective de la monnaie unique, par de nouveaux engagements en matière de politique

de l'emploi. ● **PARALLÈLEMENT** au pacte de stabilité budgétaire, une résolution sur la croissance et l'emploi a été adoptée. ● **LA PORTÉE** de cette nouvelle résolution a fait l'objet d'ap-

préciations variées dans les délégations réunies à Amsterdam. Français et Allemands ont exprimé leur satisfaction, les premiers estimant que l'emploi devenait désormais une

préoccupation commune de l'Europe, tandis que les seconds se félicitaient qu'aucune dépense nouvelle n'ait été engagée en faveur d'une politique de l'emploi. (*Lire notre éditorial page 16.*)

Le compromis d'Amsterdam met fin à la crise qui menaçait l'euro

Les Quinze ont adopté une résolution sur la croissance et l'emploi qui fait pendant au pacte de discipline budgétaire. Français et Allemands se sont déclarés satisfaits pour des raisons opposées

AMSTERDAM

de notre envoyé spécial

Les ministres des finances des Quinze réunis à Amsterdam, lundi 16 juin, sont parvenus à un compromis sur le fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM) à partir du 1^{er} janvier 1999, date retenue pour l'entrée en vigueur de la monnaie unique. Au soulagement général, les menaces de crise qui, en raison des exigences françaises, pesaient depuis une semaine sur la marche vers l'euro se sont trouvées ainsi écartées.

Le pacte de stabilité, conclu après de laborieuses négociations en décembre à Dublin et dont l'objet est d'encadrer la politique budgétaire des pays de la zone euro afin d'éviter tout dérapage pouvant mettre en cause la viabilité de l'UEM, a été formellement adopté. C'est ce que réclamaient avec force les partenaires de la France et, plus que d'autres, l'Allemagne, à l'origine du pacte.

POTENTIALITÉS INEXPLORÉES

Le texte approuvé par les ministres des finances et avalisé ensuite par les chefs d'Etat et de gouvernement donne satisfaction à la France. Il réunit sur le même plan, donc à égalité d'importance, deux résolutions, l'une sur la « croissance et l'emploi », la seconde sur le pacte de stabilité. Un court « chapeau » souligne la cohérence des deux résolutions, faisant valoir que « des politiques macro-économiques et budgétaires saines vont la main dans la main avec une croissance forte et durable de la production et de l'emploi ». Jacques Chirac s'est félicité de l'accord ainsi intervenu.

La résolution sur la croissance

et l'emploi comprend deux parties : l'une, la plus importante aux yeux de Dominique Strauss-Kahn, porte sur la coordination des politiques économiques autres que budgétaires. Il s'agit en réalité de mettre en œuvre l'ensemble des potentialités offertes par le traité de Maastricht (article 102 A et 103), mais jusque-là inexplorées.

Que peuvent en attendre les Européens, souvent déçus par une politique abstraite orientée exclusivement vers la mise en place de la monnaie unique et indifférente à leurs difficultés quotidiennes ? fut-il demandé à M. Strauss-

Kahn : « D'abord la volonté manifestée par les Quinze de recentrer une bonne part de leurs travaux à venir sur l'emploi ; ensuite de constater que l'Union monétaire en 1999 ne se développera pas dans un vide politique, mais que nous vivrons dans un système où, face à une banque centrale indépendante, existera un pôle économique », a-t-il répondu.

INSPIRÉ PAR GORDON BROWN

Le texte adopté puise largement dans un mémorandum qui avait été transmis voici quelques jours par Gordon Brown, le nouveau

chancelier de l'Echiquier : on y met l'accent sur les thèmes chers à la nouvelle équipe travailliste – la formation et l'éducation, l'efficacité du marché du travail, la compétitivité, une fiscalité favorable à l'emploi... Des procédures sont prévues afin d'encadrer et de rendre le plus opérationnel possible la concertation et la surveillance mutuelle que l'on cherche ainsi à instaurer. Pour faire le point et donner si possible un élan supplémentaire à l'exercice, il a été entendu qu'un Conseil européen extraordinaire consacré à l'emploi se tiendrait à l'automne

sous présidence luxembourgeoise.

La résolution sur la croissance et l'emploi comprend également une série de dispositions de nature plus conjoncturelle. L'idée est de mobiliser quelques crédits, essentiellement par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour prendre des participations dans des PME de haute technologie (création de richesses nouvelles et d'emplois) ou encore pour faciliter le financement de divers projets dont on imagine qu'ils auront un impact favorable sur l'emploi : depuis les réseaux transeuropéens d'infra-

structure identifiés en 1994 à l'occasion des débats sur le Livre blanc de Jacques Delors, jusqu'à des interventions dans des domaines inexplorés par la BEI, telles l'éducation, la ville, la santé.

Cette énième tentative pour trouver des crédits ne doit toutefois pas faire illusion. Parce que d'abord la BEI est évidemment très consciente, et depuis longtemps, de la priorité à donner à la lutte contre le chômage et « cible » déjà largement ses interventions dans ce sens. Par ailleurs, Theo Waigel, le ministre allemand, a été parfaitement clair : « Il n'y aura pas de moyens nouveaux pour une politique européenne de l'emploi ; il n'y aura pas non plus de compétences additionnelles pour la Commission. Quant à la BEI, elle ne modifiera pas ses statuts, elle interviendra dans le cadre existant, et il ne faut pas compter sur des volumes de prêts supplémentaires. » Les Anglais, les Néerlandais et d'autres se sont montrés également réticents à ce qui, de près ou de loin, pourrait ressembler à des financements communautaires nouveaux.

Outre les deux résolutions, un mandat est donné à la Commission et aux ministres des finances pour qu'ils étudient la mise en œuvre de l'article 109 du traité, autrement dit la politique de change de l'UEM. Il s'agit des relations extérieures de l'euro, de l'équilibre à établir avec les autres grandes monnaies : un exercice où il faudra trouver un dosage efficace entre l'action de la Banque centrale européenne et celle du conseil des ministres de l'économie.

Ph. L.

La résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi

VOICI des extraits, dans la traduction française non officielle, de la résolution adoptée par le Conseil européen d'Amsterdam sur la croissance et l'emploi. Le texte commence par une introduction de deux paragraphes, avant d'énoncer le pacte de stabilité et de croissance, puis la résolution sur l'emploi :



VERBATIM

« Résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi

– Introduction

1. Il est impératif de donner de nouvelles impulsions pour maintenir l'emploi fermement en tête de l'ordre du jour politique de l'Union. (...) Il faut se donner pour objectif prioritaire de développer une main-d'œuvre compétente, formée et mobile, et de permettre au marché du travail de réagir aux changements économiques. (...)

L'efficacité économique et l'intégration sociale sont des aspects complémentaires de la société européenne plus solidaire à laquelle nous aspirons tous. (...)

– Le développement du pôle économique

2. Si la responsabilité première de la lutte

contre le chômage demeure du ressort des Etats membres, il faut reconnaître le besoin à la fois d'améliorer l'efficacité et d'élargir le contenu de la coordination, en mettant notamment l'accent sur les politiques en faveur de l'emploi. (...)

3. Dans le cadre de politiques macro-économiques à long terme et sur la base d'une évaluation de la situation économique dans l'Union européenne et dans chaque Etat membre, il sera accordé plus d'attention à la compétitivité européenne comme précondition de la croissance et de l'emploi (...)

4. Les systèmes fiscaux et de protection sociale doivent être rendus plus favorables à l'emploi et de cette manière aptes à améliorer le fonctionnement du marché du travail. (...)

7. L'Union européenne doit compléter les mesures nationales en examinant systématiquement toutes les politiques communautaires concernées, y compris les réseaux transeuropéens, les programmes de recherche et de développement, pour s'assurer qu'ils visent bien à la création d'emplois et à la croissance économique. (...)

9. (...) Nous appelons la Banque européenne

d'investissement à accroître ses activités, en favorisant les projets d'investissement compatibles avec des principes et des pratiques bancaires sains.

10. La commission est invitée à prendre les mesures appropriées pour assurer qu'à l'expiration du traité CECA en 2002, les revenus de ses réserves existantes soient utilisés à un fonds de recherche pour des secteurs liés à l'industrie du charbon et de l'acier.

– Additif aux conclusions de la présidence.

Le Conseil européen invite le Conseil (« Eco-fin ») à examiner et à indiquer comment améliorer les processus de coordination économique dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire de manière compatible avec les principes et les pratiques du traité.

– Additif aux conclusions de la présidence.

Le Conseil européen invite le conseil et la commission, en coopération avec l'institut monétaire européen (...) à formuler des orientations générales de la politique de change à l'égard d'une ou de plusieurs monnaies non communautaires, qui ne doit pas porter préjudice à l'objectif prioritaire du système européen de banques centrales de maintenir la stabilité des prix (...).

La cohésion franco-allemande est fragilisée

AMSTERDAM

de notre envoyé spécial

Les Français sont en droit de se réjouir des premiers résultats du Conseil européen d'Amsterdam, ceux touchant à l'Union économique et monétaire. Tactique-

ANALYSE

L'Allemagne s'interroge sur ces socialistes français prompts à engager des dépenses

ment, ils ont obtenu satisfaction, sans susciter pour autant une crise sérieuse avec leurs partenaires. Il reste que la cohésion franco-allemande sérieusement secouée pendant la semaine passée risque de se trouver affectée. Ce n'est probablement pas la manière de se préparer aux bourrasques qui s'annoncent.

Pendant la campagne électorale, Lionel Jospin avait expliqué parfois avec véhémence que la marche vers la monnaie unique ne pourrait pas, sans risque, se poursuivre à un rythme soutenu, en donnant l'impression d'ignorer les préoccupations immédiates d'une population de plus en plus traumatisée par le chômage.

A peine installé au pouvoir, le nouveau gouvernement tenant

ses promesses s'est employé à imposer aux partenaires l'infléchissement qu'il jugeait nécessaire. La demande française fut jugée recevable par une majorité d'Etats-membres, à cette nuance près que personne ne voulait accepter que l'adoption formelle du pacte soit reportée au-delà du conseil européen d'Amsterdam. Il fallait rapprocher les points de vue et il semblait que ce soit un défi dépassant les jeux habituels de la diplomatie.

Les commentaires entendus dans les couloirs d'Amsterdam portaient le plus souvent à croire que la France n'y avait guère obtenu que des promesses verbales. C'est sans doute vrai, s'agissant des crédits à mettre au service d'une économie qu'on veut plus dynamique : « Il n'y aura pas de moyens nouveaux » a tranché, catégorique, Theo Waigel, le ministre allemand des finances.

RÉÉQUILIBRAGE AMORCÉ

En revanche, Dominique Strauss-Kahn est en droit d'estimer que le rééquilibrage de la gestion de la future Union monétaire a été effectivement amorcé. La coordination des politiques économiques, indispensable pour des pays possédant une monnaie unique, qui était limitée à la sphère budgétaire, sera progressivement étendue à l'ensemble

des domaines ayant des conséquences sur l'emploi. Bien sûr, il faudra l'organiser, bien sûr nos partenaires, s'ils ne sont pas convaincus, pourront freiner l'entreprise. « Nous aurons la même détermination avant et après Amsterdam », répliquait par avance à une telle manifestation de scepticisme un proche collaborateur de Lionel Jospin.

L'éclat a été évité parce que l'affaire a été gérée avec modération par l'ensemble des protagonistes ; avec l'idée répétée à l'envi que les Quinze et, en tout cas, les Français et les Allemands, étaient condamnés à s'entendre. Il n'est pas sûr pour autant qu'elle ne laisse pas de trace : on s'interroge de plus en plus en Allemagne sur ces socialistes français prompts à engager des dépenses. Les doutes vont à l'évidence grandir lorsqu'on prendra conscience outre-Rhin que, presque sans le dire, comme si cela allait de soi, les Français s'accroissent d'une modification des règles du jeu.

Des fonctionnaires, dans les allées du pouvoir, évoquent comme la situation la plus probable un niveau de déficit des finances publiques se situant en 1997 autour de 3,7-3,8 %, encore aggravé en 1998. Ce serait sur la base de telles données qu'il faudrait interpréter les critères de Maastricht « en tendances » ! Gageons que pour un grand nombre d'hommes politiques allemands, pour une large fraction de l'opinion allemande, de tels chiffres, s'ils étaient confirmés par l'audit commandé à Paris, seraient tout simplement considérés comme extravagants et conduiraient de nombreux dirigeants à s'interroger sur l'opportunité de poursuivre l'entreprise. Ces réactions ne manqueraient pas d'agiter les marchés, menaçant en retour tout l'édifice. Mais dans les milieux officiels, on ne croit pas à cet avis de tempête.

Philippe Lemaître

La « voix de la France » avait un ton forcé de circonstance

AMSTERDAM

de nos envoyés spéciaux

A quinze heures, à l'instant même où les ministres européens de l'économie et des finances sor-



RÉCIT

taient de leur réunion de travail, avec un accord en bonne et due forme entre les mains sur le pacte de stabilité, les deux porte-parole français, Catherine Colonna pour l'Elysée et Manuel Valls pour Matignon, ont rejoint la salle où les attendait la presse pour annoncer la bonne nouvelle. Le duo avait été parfaitement préparé, en conformité avec les consignes établies par le président de la République et le premier ministre, lors de leur rencontre préparatoire au sommet d'Amsterdam à l'Elysée.

La « voix de la France » a donc eu l'harmonie militante et le ton vaguement forcé que les circonstances imposaient. « Jacques Chirac se réjouit de l'accord intervenu qui est dans le droit-fil de la position française, élaboré en parfaite coordination des efforts entre le président et le premier ministre », a expliqué Catherine Colonna, avant de laisser Manuel Valls se « féliciter » à son tour de ce « bon accord, ce bon compromis qui va dans le bon sens de la position de la France, soutenue par le président de la République et le premier ministre », qui ouvre une « nouvelle étape pour la construction européenne ». Plus nuancée dans l'expression de son enthousiasme, M^{me} Colonna a jugé que l'accord comportait des « améliorations substantielles par rapport à la situation existante ».

L'empressement français à présenter l'accord intervenu n'a guère été du goût du ministre allemand de l'économie et des finances Theo Waigel, qui a aussitôt débarqué, impromptu, dans la salle de presse de la délégation allemande pour nuancer la « victoire française » et donner sa propre interprétation. L'ac-

cord, a-t-il souligné, a surtout entériné le pacte de stabilité et, conformément aux souhaits exprimés par le chancelier Helmut Kohl à Poitiers, vendredi 13 juin, n'engage pas d'argent supplémentaire en faveur de l'emploi. Quant au conseiller du ministre britannique de l'économie, il s'est adressé aux journalistes de son pays pour se féliciter de cet accord qui « satisfait tout le monde et va permettre de travailler sur l'emploi et de se battre sur la flexibilité ».

CONSIGNE D'HARMONIE

Un peu plus tard, M. Waigel a insisté sur la « séparation » des deux résolutions, l'une sur le pacte de stabilité, l'autre sur l'emploi et la croissance ; tandis qu'à quelques dizaines de mètres de là, devant la presse française, le ministre français de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, s'efforçait plutôt de valoriser le « chapeau commun » qui réunit ces deux résolutions. Manifestement ravi du compromis obtenu dans la journée, M. Strauss-Kahn a paru oublier quelques instants la consigne de l'harmonie de la parole française. « Si Lionel Jospin avait été premier ministre depuis plus longtemps, le pacte de stabilité n'aurait sans doute pas été le même. Sans doute moins contraignant », a-t-il observé, avant d'évoquer implicitement les insuffisances du sommet de Dublin au cours duquel M. Chirac avait engagé la France. Sur les travées, M^{me} Colonna, qui ne perd pas un mot des propos de M. Strauss-Kahn, secoue la tête en signe de dénégation. « Non, ce n'est pas vrai », murmure-t-elle alors suffisamment fort pour être entendue. M. Valls s'est aussitôt empressé de griffonner un mot à l'intention de M. Strauss-Kahn pour lui rappeler que la France parlait « d'une seule voix »...

Dans l'entourage du premier ministre, on était en effet bien décidé à ne froisser aucune susceptibilité. Au cours de la deuxième séance plénière des chefs d'Etat et de gou-

vernement dans l'après-midi, M. Jospin s'est notamment entretenu avec M. Chirac des journaux télévisés français du soir, afin de s'assurer que le chef de l'Etat ne verrait pas d'inconvénients à ce que les ministres interviennent en direct pour présenter l'accord.

La partition, là encore, a été parfaitement réglée. Dans le respect conjugué de l'ordre protocolaire et de l'Audimat, Hubert Védrine, le ministre français des Affaires étrangères, a été l'invité de TF1, Dominique Strauss-Kahn celui de France 2 et Pierre Moscovici, le ministre délégué aux affaires étrangères, l'invité de France 3.

Quant au premier ministre, il ne s'est guère exprimé tout au long de cette première journée de travail, laissant à M. Chirac le soin de présenter la position française devant leurs homologues. Tout juste a-t-il pris la parole dans l'après-midi pour se réjouir du compromis intervenu sur l'emploi. Les deux dirigeants de l'exécutif français ne se sont pratiquement pas quittés depuis les premières heures de la matinée. Assis côte à côte, ils ont écouté le Néerlandais Wim Kok, qui assure la présidence du conseil, présenter sa méthode pour la discussion relative à la conférence intergouvernementale. « Messieurs, nous négocions depuis un an et demi, nous connaissons les positions de chacun. Le temps des déclarations est passé. On ne s'attaque qu'aux problèmes », a-t-il déclaré à l'ouverture des débats. La discussion, très technique, a été interrompue une première fois à l'heure du déjeuner pour répondre à l'invitation de la reine Beatrix au palais de Dam. Elle a été reprise en milieu d'après-midi, en compagnie des ministres de l'économie et des finances venus présenter leur accord en séance plénière. « En moins de deux minutes, le conseil l'a adopté », a indiqué un diplomate néerlandais.

Pascale Robert-Diard, Henri de Bresson et Alain Franco

LE PIÈGE DE LA MONDIALISATION

“Il faut lire l'étourdissant livre de deux journalistes du Spiegel, Hans-Peter Martin et Harald Schumann.”

MICHEL ROCARD

SOLIN / ACTES SUD



Scepticisme, modestie ou ironie dans les partis politiques français

L'ADOPTION à Amsterdam d'une résolution sur la croissance et l'emploi, en complément du pacte de stabilité budgétaire, a été accueillie avec scepticisme, avec modestie, et parfois avec ironie, par la plupart des responsables politiques français.

● L'ancien ministre des affaires étrangères, **Hervé de Charette**, a ainsi affirmé, lundi 16 juin, que « la performance du gouvernement français reste modeste ». Concernant le pacte de stabilité qui accompagnera la mise en place de l'euro, le député (UDF-PPDF) de Maine-et-Loire s'est « réjoui que le gouvernement socialiste soit arrivé à la raison, à la sagesse, ce qui l'oblige à s'asseoir sur ses promesses électorales ».

● Ancien ministre délégué aux affaires européennes, **Michel Barnier** (RPR) a également minimisé la portée de l'accord d'Amsterdam, en déclarant, sur RTL, que, « un peu comme le coucou ou les ouvriers de la 11^e heure, on voit arriver les socialistes pour récupérer les efforts que nous avions faits ». « Ce qui vient d'être obtenu est exactement dans la ligne de ce que nous faisons depuis deux ans », a-t-il insisté, en estimant que « beaucoup de risques ont été pris pour l'amitié franco-allemande dans les derniers jours ».

● Ministre de l'économie et des finances, **Dominique Strauss-Kahn** a reconnu, sur France 2, qu'il y avait eu « une certaine tension » entre les quinze partenaires européens.

Son collègue des affaires étrangères, **Hubert Védrine**, a déclaré sur TF 1 : « On ne peut pas dire qu'avec cette déclaration - qui est la meilleure déclaration possible - les choses s'arrêtent. Les choses commencent (...). C'est un résultat qui n'est peut-être pas aussi complet que ce que nous aurions désiré dans l'idéal, mais on n'est pas dans l'idéal. Il y a l'Europe avec quinze partenaires, et c'est un résultat incomparablement plus avancé que si le gouvernement français n'avait rien demandé de plus. »

● Lundi, sur RTL, **François Hollande**, premier secrétaire délégué du Parti socialiste, a déclaré « dommage » que le pacte de stabilité reste « aussi rigoureux ». M. Hollande a souligné que le gouvernement avait « fait bouger les choses », même s'il n'avait

« pas obtenu tout ce qu'il demandait ». Le député de Corrèze a précisé à *Monde* que « le gouvernement Jospin a, en huit jours, fait avancer l'Europe de l'emploi de façon décisive par rapport aux deux dernières années ». Il estime que le pacte de stabilité a été mal négocié, en décembre 1996 à Dublin, par le précédent gouvernement.

● **Jean-Christophe Cambadélis**, chargé des relations extérieures au secrétariat national du PS, a indiqué, de son côté, que « **Lionel Jospin** obtient un maximum d'effets dans un minimum d'espace ».

● Paradoxalement, l'une des réactions les plus positives émane du Parti communiste. **Francis Wurtz**, membre du bureau national, a donné la position officielle du PCF en observant que « l'essentiel est que le débat est ouvert dans l'opinion et dans toute l'Europe - et cela à l'initiative du gouvernement français - sur le contenu de la réorientation de la construction européenne ».

● Dans *L'Humanité* du mardi 17 juin, l'éditorialiste **Claude Cabanes** estime qu'« un nouvel espace s'ouvre dans la guerre pour l'emploi (...); il s'ouvre pour le gouvernement de notre pays, issu de la forte attente d'une réorientation de la construction européenne ».

● Sur LCI, **Nicole Borvo**, membre du secrétariat national du PCF et sénateur de Paris, a toutefois émis le souhait « d'autres décisions et une réorientation plus directe, plus appréciable ».

Quant à **Maxime Gremetz**, député communiste de la Somme, opposé à la ligne « unitaire » du secrétaire national, **Robert Hue**, il a déclaré que l'accord d'Amsterdam fait « beaucoup de bruit pour rien. On peut toujours adopter un volet social. Mais le volet monétariste et ultralibéral demeure », a-t-il regretté.

● **Georges Sarre**, porte-parole du Mouvement des citoyens (MDC), juge enfin que l'accord laisse « entière la question de la monnaie unique, des pays participants, de la parité avec le dollar, du contrôle démocratique de la Banque centrale. Ces conditions demeurent », a rappelé le député de Paris. Elles sont la base du rassemblement de la majorité, qui est prioritaire.

OPPOSITION FRANÇAISE

Non seulement parce qu'il introduit une nouvelle qualité dans la coopération des pays européens en matière de libre circulation des individus, de politique extérieure et de défense, de lutte contre la criminalité, mais aussi parce que la réforme du fonctionnement des institutions européennes doit permettre l'élargissement de l'Union à des pays d'Europe centrale et orientale. L'ouverture des négociations avec les candidats est prévue six mois après la conclusion de

Les socialistes français ont réduit leurs exigences

DANS LES MOIS qui ont suivi l'élection présidentielle de 1995, Lionel Jospin a fréquemment reproché à Jacques Chirac de n'avoir pas dit ce qu'il allait faire et de ne pas faire ce qu'il avait dit. Il ne s'étonnera donc pas que ses actions d'aujourd'hui soient jugées à l'aune de ses déclarations d'hier et qu'on soulevé cette question : la construction européenne, telle qu'elle se dessine à l'issue du sommet d'Amsterdam, est-elle conforme à ce que préconisait le PS durant la campagne des législatives ?

La réponse est complexe car M. Jospin n'a jamais dit expressément qu'en cas de victoire aux élections, il proposerait que la France dénonce le pacte de stabilité. Ce pacte, il l'a en revanche fréquemment critiqué. « C'est du *super-Maastricht* », s'insurgeait-il dans un entretien au *Monde* (21 mai), précisant qu'il n'avait « aucune raison » de se sentir « engagé » par lui. Mais il a toujours précisé qu'il ne serait pas maximaliste. Evoquant les conditions posées par le PS pour le passage à l'euro, il indiquait dans le même entretien que son souhait était de relancer le débat européen, mais sans mettre quiconque devant « un à prendre ou à laisser ».

La déclaration commune du PS et du PCF, publiée le 29 avril, manifeste le même balancement. S'il est implicitement critiqué, le pacte de stabilité n'y est pas formellement cité. Proposant de « dépasser le traité de Maastricht », le texte ajoutait qu'il convenait de « réorienter la construction européenne vers une Europe sociale ». Enfin, la plate-forme publiée par le PS le 2 mai indiquait « que les relations entre les pays participant à l'euro

devraient être « fondées, non sur un pacte d'austérité, mais sur un pacte de solidarité et de croissance ».

Le gouvernement argue donc qu'il a respecté la lettre sinon l'esprit de ses engagements. S'il n'a pas cherché à dénoncer le fameux pacte de stabilité, il est parvenu à obtenir, en contrepartie, un pacte complémentaire, qui vise à une meilleure coordination des politiques économiques en faveur de l'emploi. Il reste, pourtant, une inconnue : pourquoi le gouvernement français a-t-il si rapidement abandonné l'idée de proposer à ses partenaires d'amender le pacte de stabilité, pour se borner à demander l'adoption d'un pacte complémentaire ?

La question a visiblement fait débat ces derniers jours dans les sommets du gouvernement et on comprend bien pourquoi. Dans son ouvrage récent - *L'urgence. Plaidoyer pour une autre politique* (Plon) -, le nouveau ministre délégué aux affaires européennes, **Pierre Moscovici**, dénonçait le pacte de stabilité. « En vérité, déplorait-il, les Européens ont adopté à Dublin un "Maastricht II" qui limite drastiquement la possibilité de poli-

Les « six mois décisifs » de Pierre Moscovici

« Les six mois qui viennent seront absolument décisifs et, là, il y aura une discussion politique entre les Européens pour savoir si, oui ou non, on fait la monnaie unique », a déclaré mardi 17 juin, sur RTL, **Pierre Moscovici**. Le ministre délégué aux affaires européennes a ajouté : « Il faudra voir quelle est la situation de nos finances publiques, et c'est au regard de cette situation (...) que nous déciderons ou pas de passer à l'euro. J'espère bien sûr qu'on le fera. » Evoquant la norme de 3 % de déficits publics fixée par le traité de Maastricht, il a également estimé que, « le cas échéant », « on pourrait avoir une lecture politique, une interprétation, comme on dit, en tendance ».

La semaine où l'Union monétaire a vacillé

gagé à Dublin la parole de la France. On n'exclut plus à Paris qu'un compromis soit trouvé avant la fin de la semaine. Les Néerlandais, qui achèvent leur tour de présidence, ne veulent pas que le Conseil européen d'Amsterdam soit gâché ; avec la Commission, ils s'activent pour proposer des solutions.

Lionel Jospin ne veut pas se contenter de quelques déclarations d'intention. Deuxième acte, jeudi 12 juin. Le chef du gouvernement réunit ses ministres à Matignon puis remet un mémorandum à ses partenaires où il propose des amendements au pacte de stabilité ; il ne s'agit plus de le renégocier, comme il le demandait avant les élections, mais d'y apporter des améliorations : création d'un « gouvernement économique », inscription du plein emploi parmi les objectifs prioritaires de l'UEM, lancement de grands travaux avec des financements communautaires.

TEXTE SACRÉ

Les Allemands font une concession : ils veulent bien accepter l'introduction d'un chapitre social dans le traité de Maastricht, qui ne les engage pas beaucoup, mais il n'est pas question de toucher au texte sacré du pacte de stabilité. Ils refusent catégoriquement de doter les institutions européennes de nouveaux pouvoirs dans la lutte contre le chômage ou de verser un pfennig de plus au budget communautaire. On espère alors que le sommet franco-allemand de Poitiers, vendredi 13, va débloquer la situation. En vain. Les positions sont encore trop éloignées. Si le chancelier Kohl tire argument d'une réception tardive du mémo-

« La réduction des déficits n'est ni de droite, ni de gauche, c'est un impératif. » Une formule, on en conviendra, qui s'éloigne assez sensiblement de la politique « contractuelle » pour laquelle le PS a longtemps plaidé.

PAS D'ÉPREUVE DE FORCE

Or, pour finir, si les socialistes français ont obtenu une meilleure prise en compte de l'emploi, ils n'ont pas voulu engager d'épreuve de force sur les disciplines budgétaires européennes, arrêtées lors du sommet de Dublin. Quoi qu'en dise le gouvernement, il s'agit donc d'une évolution de doctrine. Alors que le PS a fait campagne lors des législatives en indiquant que, dans la conjoncture morose actuelle, il n'était pas raisonnable d'envisager une réduction à marche forcée des déficits et qu'il serait plus raisonnable de viser une simple stabilisation, le ministère des finances va devoir conduire une politique d'économies, si tant est que l'engagement pris à Amsterdam ait un sens.

Très symboliquement, on en faisait d'ailleurs l'aveu, lundi, à Bercy :

« La réduction des déficits n'est ni de droite, ni de gauche, c'est un impératif. » Une formule, on en conviendra, qui s'éloigne assez sensiblement de la politique « contractuelle » pour laquelle le PS a longtemps plaidé.

La cohabitation a-t-elle contraint les socialistes à faire des concessions ? Le changement de ton, en tout cas, est manifeste. « Nous l'avons emporté parce que tout le monde était d'accord, le président de la République et Lionel Jospin », a déclaré lundi Dominique Strauss-Kahn. Étrange victoire, pourtant, qui n'est pas tout à fait celle qui était initialement espérée...

Laurent Mauduit

randum français pour éviter de se prononcer publiquement, ces précautions diplomatiques ne trompent personne : le couple Paris-Bonn est déçu.

Les données du problème sont claires : les Allemands ne veulent pas laisser « grignoter » le pacte de stabilité ; les Français entendent y ajouter un volet sur l'emploi. Les uns refusent les dépenses supplémentaires ; les autres veulent financer des programmes pour l'emploi. Les premiers ont peur de mettre en cause l'indépendance de la banque centrale ; les seconds prônent un « gouvernement économique ». Pendant le week-end, les discussions vont bon train entre Paris et Bonn, tandis qu'à l'Elysée, Jacques Chirac et Lionel Jospin, entourés des ministres en charge des dossiers européens, mettent au point la position que la France dé-

fendra à Amsterdam. Le troisième acte s'ouvre lundi 16 sur la réunion des ministres des finances, appelés à la rescousse, pendant que les chefs d'Etat et de gouvernement examinent la réforme des institutions européennes. Le compromis est trouvé : le texte sur l'emploi est indépendant du pacte de stabilité, mais un « chapeau » les relie pour placer le social et le monétaire à égalité ; le terme de « gouvernement économique » disparaît au profit de « pôle politique » ; enfin, faute de crédits nouveaux, l'Europe mobilisera des fonds dormants. Les Allemands ont placé un dernier verrou en exigeant que les décisions soient prises à l'unanimité. Les champions du vote à la majorité découvrent les délices du droit de veto.

Daniel Vernet

Les Quinze peinent à s'entendre sur la réforme des institutions

KLAUS KINKEL, le ministre allemand des affaires étrangères, avait prédit il y a quelques semaines « une nuit des longs couteaux » à Amsterdam, parce que la réforme des institutions européennes allait donner lieu à des négociations difficiles. Toute la nuit, les experts néerlandais ont travaillé sur plusieurs points encore en litige, après que les chefs d'Etat et de gouvernement eurent consacré l'essentiel de leur temps, lundi 16 juin, à passer en revue, chapitre après chapitre, les conclusions de la Conférence intergouvernementale (CIG), chargée de mettre à jour le traité de Maastricht.

Mardi matin, des décisions étaient encore à prendre sur des sujets engageant l'avenir de l'Union européenne. Les chefs

d'Etat et de gouvernement avaient à se prononcer sur un projet de traité dit d'Amsterdam. Celui-ci ne remplace pas le traité de Maastricht. Il vient le compléter, le préciser. Il marque aussi une étape dans le processus d'intégration.

OPPOSITION FRANÇAISE

Non seulement parce qu'il introduit une nouvelle qualité dans la coopération des pays européens en matière de libre circulation des individus, de politique extérieure et de défense, de lutte contre la criminalité, mais aussi parce que la réforme du fonctionnement des institutions européennes doit permettre l'élargissement de l'Union à des pays d'Europe centrale et orientale. L'ouverture des négociations avec les candidats est prévue six mois après la conclusion de

la Conférence, c'est-à-dire, si tout va bien, pour le prochain conseil européen qui se tiendra en décembre à Luxembourg.

Les questions institutionnelles ont occupé, lundi, le dîner qui réunissait les chefs d'Etat et de gouvernement. Au centre du débat figurait une proposition néerlandaise de reporter la réforme institutionnelle de plusieurs années, au moment du prochain élargissement, afin d'éviter le conflit opposant les « grands » et les « petits » pays. La France a fait connaître son opposition, menaçant de bloquer toute la CIG. Prudemment soutenue par les Allemands, elle souhaitait que le nombre des commissaires européens soit réduit afin de concentrer la Commission sur ses tâches essentielles indépendamment du nombre

d'Etats-membres. Elle demandait une repondération des voix au sein du Conseil pour tenir compte et du nombre d'Etats-membres et de leur taille.

Le gouvernement Jospin n'a pas souhaité apporter beaucoup de modifications dans les positions françaises défendues jusqu'alors. Tout juste a-t-on noté que, dans son intervention lors de la première séance, Jacques Chirac a demandé plus de pouvoir pour le Parlement européen. Les Français se sont battus, jusqu'au dernier moment, pour obtenir que le poste de haut représentant chargé de la politique extérieure commune, dont ils avaient demandé la création, soit indépendant des institutions existantes.

H. de B.

Développer mon entreprise avec le Certificat AFAQ? Pourquoi donc, nous sommes très attachés à nos méthodes habituelles.



Entreprises, choisissez plutôt le certificat reconnu par les marchés. Hier, une bonne intuition et quelques finesses commerciales suffisaient à envisager un développement avec sérénité. Aujourd'hui, l'attachement à de vieilles recettes ne suffit plus. Avec le certificat AFAQ, votre entreprise sera reconnue sur les marchés, en France comme à l'international et se développera sans contraintes.

AFAQ
AFAQ - LE SIGNE DU PROGRÈS

Certificats AFAQ ISO 9000 • ISO 14000
Contactez le : 01 46 11 37 37

L'IRA revendique l'assassinat de deux policiers en Irlande du Nord

Tony Blair annule une réunion destinée à relancer le processus de paix

Le meurtre de deux policiers à Lurgan, lundi 16 juin en Irlande du Nord, revendiqué peu après par l'IRA, fait suite à plusieurs autres at-

tentats perpétrés par les terroristes des deux bords - républicains et loyalistes - et a fait monter d'un cran une tension qui, dans la province,

était déjà au bord de l'explosion. Tony Blair a décidé d'annuler une réunion entre le secrétaire d'Etat, Mo Mowlam, et le Sinn Fein.

LONDRES

de notre correspondant

La première réaction de Tony Blair, après l'attentat dont ont été victimes deux policiers, tués, lundi 16 juin, en Irlande du Nord, a été d'annuler la réunion exploratoire prévue entre Mo Mowlam, la secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, et le Sinn Fein, la branche politique de l'IRA. Qualifiant ces meurtres d'« *écaurants* », il y a vu « *un signal que le Sinn Fein et l'IRA ne sont intéressés ni par la paix ni par la démocratie et préfèrent la violence* ». Le premier ministre, qui avait, dès son élection, réamorcé le processus de paix en rétablissant le dialogue avec le Sinn Fein, a ajouté : « *Ce meurtre est d'autant plus consternant que nous nous efforçons de restaurer la dynamique du processus de paix en vue d'une solution durable* ».

Son homologue irlandais, John Bruton, qui vient de perdre les élections et cédera la place le 26 à Bertie Ahern - plus favorable à la cause républicaine -, a été encore

plus brutal. Il a qualifié ce geste de « *délibérément provocateur et qui a pour but de susciter une réaction* » des loyalistes, dont le cessez-le-feu survit vaillamment. Mais surtout, M. Bruton a franchi un pas dans la condamnation des républicains - qui ont remporté un succès électoral sans précédent aux élections britanniques et irlandaises - en affirmant qu'IRA et Sinn Fein étaient un seul et même mouvement usant des armes ou de la négociation en fonction des circonstances. « *Il s'agit d'un meurtre brutal perpétré par un mouvement dont Gerry Adams (le chef du Sinn Fein) est l'un des dirigeants* ». Il a aussi dénoncé « *l'hypocrisie* » de M. Adams, qui s'est déclaré « *choqué sur un plan personnel et humain* » par ces morts « *qui nous abaisent tous* », sans toutefois condamner l'attentat.

M. Ahern se trouve dans une situation délicate pour avoir annoncé son intention de discuter d'un nouveau cessez-le-feu avec le Sinn Fein. Tout en estimant qu'il était

« *plus difficile aujourd'hui de parler avec des gens qui ne sont pas intéressés à discuter sérieusement* », le futur *taoiseach* (premier ministre) n'a pas exclu un possible contact.

LE SINN FEIN ISOLÉ

Les ponts ne sont donc pas totalement coupés entre Dublin, Londres et Gerry Adams. Mais les conditions à une reprise du dialogue seront encore plus draconiennes. D'autant que la mort des deux policiers a été unanimement condamnée en Ulster. Dennis Haughey, un dirigeant du parti nationaliste modéré SDLP, a dénoncé ce « *meurtre immoral et sans pitié, politiquement extrêmement dangereux* », perpétré de manière « *délibérée pour rendre impossible que le Sinn Fein soit inclus dans les pourparlers de paix* ».

Désormais, tous les efforts sont faits pour convaincre les loyalistes de ne pas tomber dans le piège en reprenant eux aussi les hostilités. Il n'empêche que ces mêmes loyalistes sont actuellement respon-

sables de plus de violences que l'IRA.

Il est trop tôt pour comprendre les raisons pour lesquelles l'IRA a décidé de perpétrer cette provocation sanglante, au risque de confirmer la thèse de ceux qui pensent qu'elle n'est pas intéressée par un retour à la paix. Mais il est clair que les divergences sont de plus en plus vives au sein de la mouvance républicaine.

En tout cas, la mort de John Graham et de David Andrew Johnston, qui laissent derrière eux cinq enfants de moins de dix ans, risque d'enfoncer encore plus le Sinn Fein dans un isolement dont il aimerait bien sortir. D'autant que ce dernier semble avoir perdu son influence auprès des « *durs* » de l'IRA. Contrairement à ce qu'espérait M. Blair - dont la famille maternelle est d'origine protestante d'Ulster - il n'y a pas de solution simple et rapide au drame nord-irlandais.

Patrice de Beer

L'extrême droite a bien voulu déstabiliser l'Italie dans les années 70

ROME

de notre correspondant

Il aura fallu presque trente ans pour que soit officiellement confirmée la piste de l'extrême droite dans les attentats qui ont inauguré la fameuse « *stratégie de la tension* », cette période troublée des années 70 en Italie, qui a abouti à l'enlèvement et au meurtre d'Aldo Moro, dirigeant de la démocratie chrétienne. Une piste noire a en effet été mise au jour : l'ancien chef en Vénétie du groupuscule fascisant Ordine nuovo (Ordre nouveau), Carlo Maria Maggi, médecin de soixante-deux ans, un acolyte de Trieste, Francesco Neami, cinquante et un ans, et un ancien mercenaire de soixante-sept ans, Giorgio Boffelli, ont été arrêtés, samedi 14 juin, à la suite de témoignages de repentis.

Delfo Zorzi, qui vit aujourd'hui au Japon, et Carlo Maria Maggi auraient confectionné et déposé la bombe qui, le 12 décembre 1969, piazza Fontana à Milan, explosa à la Banque nationale de l'agriculture et fit 16 morts et 84 blessés. Ce fut le premier d'une série d'attentats meurtriers qui, jusqu'en 1982, provoquèrent de sérieuses perturbations politiques à travers tout le pays. Les soupçons s'étaient déjà portés sur Zorzi et sur Maggi, ce dernier ayant été plusieurs fois appréhendé, jugé et condamné pour subversion fasciste, mais aucun élément décisif n'avait pu être apporté pour appuyer les indices. Maggi et les deux autres suspects interpellés sont égale-

ment mis en cause pour l'attentat commis le 17 mai 1973, à la préfecture de police de Milan (4 morts et 46 blessés).

Aujourd'hui, les présomptions sont étayées non seulement par des témoignages mais aussi par des documents retrouvés grâce à deux anciens membres d'Ordre nouveau. Le responsable de l'attentat de la préfecture, un anarchiste, Gianfranco Bertoli, condamné et désormais en semi-liberté, a beau encore clamer qu'il a agi seul, personne ne le croit plus. La piste anarchiste avait déjà été immédiatement privilégiée pour la piazza Fontana. Pietro Valpreda a ainsi effectué plus de trois ans de prison préventive pour rien.

SUSCITER LA PEUR

Mais, surtout, un autre anarchiste, Giuseppe Pinelli, interrogé dans les locaux de la police, est mort après avoir soi-disant « *sauté* » du quatrième étage. Le commissaire Luigi Calabresi, considéré comme le responsable de cette mort par les mouvements d'extrême gauche et cible de ces derniers pour son rôle dans la répression, sera assassiné trois ans plus tard à Milan. C'est justement à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur du commissaire Calabresi que la bombe fut lancée dans la préfecture de police.

L'affaire Calabresi est encore aujourd'hui à l'ordre du jour, puisque, après de nombreuses péripéties judiciaires, la Cour de cassation a

confirmé, au mois de janvier, la condamnation à vingt-deux ans de réclusion criminelle de trois anciens dirigeants du mouvement gauchiste Lotta continua. Les trois hommes, Adriano Sofri, Giorgio Pietrostefani et Ovidio Bompressi, se sont constitués prisonniers et sont incarcérés à la prison de Pise. Ils ont entamé, lundi 9 juin, une grève de la faim pour, entre autres, exiger l'amélioration de leurs conditions de détention.

La confirmation de la main de l'extrême droite dans les deux attentats milanais jette donc une lumière tout à fait nouvelle sur cette période pour laquelle il s'avère qu'il y a bien eu une stratégie délibérée de susciter la peur au sein de la population. Une vaste entreprise de déstabilisation manigancée par les services secrets et plus ou moins téléguidée par la CIA afin d'empêcher la gauche, à l'époque très puissante, d'arriver au pouvoir. La thèse n'est pas nouvelle et Adriano Sofri, comme un certain nombre d'intellectuels, ont été les premiers à dénoncer cette vaste opération de manipulation. A l'époque, il y avait des rumeurs de coup d'Etat, le fameux « *golpe Borghese* ». Aujourd'hui, le procureur Gerardo D'Ambrosio reconnaît que, depuis de nombreuses années, la justice essaie de prouver « *l'implication des services secrets et leurs liens avec l'extérieur* » de ce qui fut « *une stratégie d'Etat contre l'Etat* ».

Michel Bôle-Richard

Crise ouverte entre orthodoxes et catholiques

PLUS DE 6 000 PARTICIPANTS

sont attendus à un rassemblement de toutes les Eglises européennes (orthodoxe, luthérienne, réformée, anglicane, catholique, etc.) à Graz (Autriche) du 23 au 29 juin. Mais une ombre vient d'être jetée sur cette rencontre - dont la précédente édition remonte à 1989 - par l'échec d'un « *sommet* » qui avait été projeté à Vienne, les 21 et 22 juin, entre Alexis II, patriarche de Moscou, chef de la plus puissante Eglise orthodoxe à travers le monde (70 millions de fidèles) et le pape.

Un vote du Saint-Synode de l'Eglise russe a enterré ce projet sans précédent, alors que le patriarche Alexis II est connu pour son engagement œcuménique et que Jean Paul II a fait de la réconciliation entre Rome et Moscou l'un des objectifs majeurs de son pontificat. C'est la deuxième fois, en moins

d'un an, qu'un tel « *sommet* » est reporté et un coup d'arrêt ainsi donné au dialogue entre l'orthodoxie et le catholicisme esquissés lors du concile Vatican II (1962-1965), largement poursuivi depuis.

La responsabilité d'un tel fiasco est partagée par les trois grands centres chrétiens que sont Rome, Constantinople et Moscou. Depuis la dissolution de l'URSS, en 1991, l'Eglise russe orthodoxe est en situation de forteresse assiégée. Soumise pendant soixante-dix ans à un régime d'athéisme militant, elle est restée un symbole d'unité nationale. Mais, historiquement en situation de monopole, elle a dû restituer aux catholiques orientaux (appelés « *uniates* ») leurs églises et leurs biens, cédés par Staline aux orthodoxes. Elle s'est irritée de la nomination par le pape de quelques évêques, y compris à Moscou, pour

réorganiser l'Eglise latine archim-noritaire. Elle a vu se développer des sectes, arriver des missionnaires baptistes, mais aussi des congrégations catholiques.

Dès la fin de 1991, le patriarcat de Moscou avait accusé Rome de « *braconnage religieux* » et de « *prosélytisme sans vergogne* » ! Le fantasme d'une volonté romaine de convertir la Russie renaissait, au moment où l'orthodoxie balkanique se dressait aussi contre le Vatican, en raison de son parti pris antiserbe dans la guerre en ex-Yougoslavie. Depuis, ce conflit entre Rome et Moscou s'est atténué, notamment sur la question des uniates qui se pose en Ukraine (dépendant du patriarcat de Moscou), comme en Roumanie ou en Slovaquie.

LE JEU DE CONSTANTINOPLE

Un autre conflit s'est cependant ajouté - intra-orthodoxe cette fois - entre Moscou et Constantinople, qui explique, pour beaucoup, l'échec de la rencontre prévue en Autriche avec le pape. Le patriarcat de Moscou reproche à celui de Constantinople, qui est numériquement très faible (il ne reste en Turquie que quelques milliers de chrétiens), mais détient une primauté d'honneur et exerce sa juridiction sur une grande partie de la diaspora orthodoxe, de vouloir prendre le contrôle de communautés indépendantes depuis l'éclatement de l'empire soviétique. La crise est née en 1996 à propos de l'Eglise estonienne, qui avait été rattachée de force, en 1945, au patriarcat de Moscou (*Le Monde* du 28 février 1996).

Cette rivalité pour le leadership

mondial de l'orthodoxie a été aggravée par la question des rapports avec l'Eglise catholique. Bartholomée, patriarche de Constantinople, est considéré comme l'interlocuteur orthodoxe le plus sûr du pape, à qui il a rendu visite au Vatican en juin 1995.

Mais, régulièrement accusé de complaisance pro-catholique par les patriarchats de Belgrade, de Moscou et par l'archevêché d'Athènes, Bartholomée a pris ses distances et mis en cause, au cours d'une célèbre conférence à Zurich, en décembre 1995, la conception romaine de la papauté, ainsi que le centralisme du Vatican opposé aux vertus de la structure décentralisée de l'orthodoxie.

Devant les rumeurs d'une rencontre entre Jean Paul II et Alexis II, Constantinople a donc redouté un renversement d'alliances qui aurait affaibli sa position et renforcé celle de son rival de Moscou. Aussi, Bartholomée a-t-il refusé, le premier, de se rendre en Autriche où, sur la route du rassemblement œcuménique de Graz, on lui prêtait l'intention de rencontrer son « *frère* » russe et le pape, un « *sommet* » à trois que le Vatican avait jugé indésirable. A son tour, le patriarche de Moscou, prisonnier à la fois des milieux anticatholiques de son pays et de pressions pour éviter une nouvelle rupture avec Constantinople, a préféré remettre la rencontre historique prévue avec Jean Paul II à Vienne. Ce qui repousse toujours plus loin les chances d'une réconciliation entre les deux principales Eglises chrétiennes.

Henri Tincq

Les Etats-Unis dénoncent un scrutin « non équitable » en Croatie

WASHINGTON. Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a déclaré, lundi 16 juin, qu'elle partageait l'avis des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) selon qui l'élection présidentielle croate, tenue la veille, « *a peut-être été libre, mais n'a pas été équitable* ». Elle a dénoncé le fait que les partis d'opposition n'avaient pas eu plein accès aux médias, évoquant notamment l'agression dont avait été victime un candidat d'opposition. Elle a réaffirmé que les Etats-Unis étaient mécontents du retard pris par Zagreb pour mettre en œuvre des points importants des accords de paix de Dayton. Nicholas Burns, porte-parole du département d'Etat, a indiqué que Washington pourrait bloquer l'octroi d'un prêt de 30 millions de dollars à la Croatie par la Banque mondiale. - (AFP)

Coopération irano-pakistanaise pour rétablir la paix en Afghanistan

ISLAMABAD. Le Pakistan et l'Iran ont décidé de coopérer pour promouvoir le dialogue interafghan et amener les parties en conflit à rétablir la paix, a annoncé, mardi 17 juin, le ministre pakistanais des affaires étrangères, Shahmshad Ahmed. Cet accord a été réalisé au cours d'une visite, le 16 juin à Téhéran, du premier ministre pakistanais, Nawaz Sharif. L'Iran, pays chiite, est hostile à la milice fondamentaliste sunnite des talibans, qui a été reconnue comme le gouvernement légitime de Kaboul par le Pakistan. Téhéran accuse Islamabad de soutenir les talibans avec l'appui des Etats-Unis et de l'Arabie saoudite.

L'annonce de l'accord a coïncidé avec une information publiée par l'Afghan Islamic Press (AIP), agence basée à Islamabad, selon laquelle l'Iran avait fermé, dès le 15 juin, sa frontière avec la province afghane occidentale de Herat (aux mains des talibans), interdisant tout passage et échange commercial. Selon AIP, qui citait un porte-parole des talibans, Wakil Ahmed, les autorités iraniennes sont restées « *vagues* » sur les raisons de cette décision. - (AFP)

AFRIQUE

■ **SIERRA LEONE** : les putschistes acceptent une force d'interposition des Etats d'Afrique de l'Ouest, sous l'égide de l'ONU, afin de mettre un terme à la crise qui secoue le pays, a annoncé, le 16 juin, un membre du Conseil de gouvernement des forces armées (AFRC), organisme qui contrôle le pays depuis le coup d'Etat du 25 mai. - (Reuters)

■ **SOMALIE** : tandis que des combats entre milices rivales faisaient deux morts, le 16 juin, à Mogadiscio, le général Ghalib, « *ministre des affaires étrangères* » du gouvernement auto-institué de Hussein Aidid, a accusé l'Ethiopie d'avoir envahi une partie de la Somalie. Le général a estimé qu'il était de la « *responsabilité des Somaliens de repousser les Ethiopiens* ». L'armée éthiopienne a fait, en 1996 et depuis le mois de janvier, plusieurs incursions dans la région de Gedo pour attaquer des bases militaires. - (AFP)

PROCHE-ORIENT

■ **CISJORDANIE** : 52 % des Palestiniens estiment que le Parlement devrait retirer sa confiance au gouvernement de Yasser Arafat à cause des soupçons de corruption pesant contre lui, indique un sondage publié le 16 juin. Soixante-trois pour cent des personnes interrogées par le Centre palestinien indépendant de recherches et d'études considèrent que l'Autorité palestinienne est corrompue. Néanmoins, 53 % estiment que le cabinet a « *bien* » ou « *très bien* » fonctionné. - (AFP)

■ **ÉGYPTE** : plus de 16 700 détenus politiques se trouvent actuellement dans les prisons égyptiennes, a assuré, lundi 16 juin, l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH) dans son rapport annuel. La majorité de ces détenus est composée d'islamistes. Plus de 7 000 sont détenus sans jugement, sur décision du ministère de l'intérieur. - (AFP)

■ **ISRAËL** : le parti religieux orthodoxe Shass, membre de la coalition de Benyamin Nétanyahou, a accepté, lundi 16 juin, de retirer un projet de loi controversé prévoyant que seules les conversions au judaïsme réalisées par les rabbins orthodoxes seraient reconnues en Israël. - (AFP)

■ **Les Nations unies ont annoncé**, lundi 16 juin, l'annulation d'une mission qui devait examiner l'expansion des colonies juives dans la partie arabe de Jérusalem, Israël ayant imposé des conditions jugées inacceptables. L'Etat juif a notamment réclamé que ne soit faite aucune référence à une résolution adoptée en avril par l'Assemblée générale de l'ONU exigeant l'interruption immédiate de la construction d'une colonie à Jérusalem-Est. - (Reuters)

■ **IRAN** : Téhéran souhaite que l'Allemagne « *prenne l'initiative* » de sortir les relations entre les deux pays de la crise dans laquelle elles sont plongées depuis plus de deux mois, après un procès en Allemagne incriminant l'Etat iranien. Recevant, le 15 juin, le député et ancien ministre de l'économie allemand Juergen Moelleman, le ministre iranien des mines et métaux, Hossein Makhoulji, a affirmé que « *Téhéran est intéressé à avoir de bonnes relations avec l'Allemagne et l'Europe* ». - (AFP)

MAGHREB

■ **ALGÉRIE** : selon le quotidien *El Watan*, des intégristes islamistes ont égorgé trois femmes et deux hommes, tous membres de la même famille, au cours du dernier week-end, sur les hauteurs d'Alger. Les enfants de la famille ont réussi à fuir et à alerter les voisins. Selon le même quotidien, le dernier bilan de l'attentat commis le 13 juin à Douaouada, près de Tipasa, serait de treize morts (huit personnes brûlées vives et cinq autres égorgées, dont un enfant de deux ans). - (AFP)

AMÉRIQUES

■ **COLOMBIE** : deux soldats et quinze guérilleros colombiens ont été tués, le 15 juin, au cours de violents affrontements qui se sont produits dans la région d'Uraba Antioqueno (nord-ouest du pays), a annoncé le commandement militaire. Les combats entre l'armée régulière et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) se poursuivaient, lundi 16 juin au soir. - (AFP)

■ **PÉROU** : pour la première fois depuis le 17 décembre 1996, jour de l'assaut donné par un commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA) à la résidence diplomatique japonaise à Lima, les prisonniers membres de cette organisation ont été autorisés, le 15 juin, à recevoir la visite de leurs familles. Invoquant « *des mesures de sécurité* », le gouvernement d'Alberto Fujimori avait interdit toute visite aux prisonniers du MRTA dès le lendemain de la prise d'otages. Selon des données diffusées par l'Institut national pénitentiaire (Inpe), 461 membres du MRTA sont actuellement détenus dans 26 prisons péruviennes. - (AFP)



PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle
92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex
TEL. : 01.46.40.26.07 - FAX. : 01.46.40.70.66

« La Première Chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS a, par jugement du 7 Mai 1997, condamné la Société GROUPE EXPRESS, M. Christian BREGOU, Directeur de publication et M. Renaud REVEL, Journaliste, à payer à M. Patrick CLEMENT un franc à titre de dommages et intérêts pour avoir publié un article diffamatoire à l'égard de ce dernier dans le numéro 2343 de l'EXPRESS, diffusé dans la semaine du 30 Mai au 5 Juin 1996. »

RÉSULTATS GRANDES ÉCOLES

INT INGÉNIEUR - Série 1
ENS CACHAN - Groupe BIO (BCPST)
ESC LYON

Admissibilité : 18 juin

3615 LEMONDE

Les nouvelles tentations nationalistes des Hongkongais

L'imminence de la rétrocession stimule la redécouverte d'une identité chinoise jusque-là occultée. Pékin l'encourage, tout en se méfiant des initiatives incontrôlées. Car les démocrates, eux aussi, exploitent le mouvement pour se livrer à un harcèlement contre le régime continental

L'approche de la rétrocession de Hongkong à la Chine, prévue pour le 30 juin à minuit, suscite au sein de la population locale des sentiments mêlés. D'un côté, une inquiétude diffuse quant à l'avenir de

l'Etat de droit, qui a grandement contribué à l'éclatante réussite du territoire. D'un autre côté, la tentation de succomber aux sirènes du nationalisme chinois. La redécouverte d'une identité longtemps oc-

cultée stimule même chez certains une surenchère patriotique. Pékin encourage ces témoignages d'affection pour la mère-patrie tout en marquant une certaine défiance à l'égard des initiatives incontrô-

lées. Le malaise du régime continental est évident face à la mobilisation de groupes hongkongais en faveur de la cause des îles Diaoyu (Senkaku en japonais), revendiquées concurrentiellement par la Chine et le Ja-

pon. Pékin n'a cessé de calmer le jeu dans cette affaire, au risque de se faire accuser de tiédeur par les comités « patriotes » hongkongais au sein desquels les démocrates jouent un rôle actif.

HONGKONG

de notre envoyé spécial

« A bas le militarisme japonais ! » Le slogan rauque hurlé par le mégaphone s'est volatilisé dans les rafales de vent. La rade de Hongkong tangué. La houle s'est barbouillée d'un vert jade annonciateur de pluies chargées. En face, les gratte-ciel de l'île Victoria sont noyés dans la brume. « Nous demandons au Japon des excuses pour les atrocités commises pendant la guerre », continue l'orateur agrippé au bastingage du bateau.

A ses côtés, le petit groupe de « patriotes » sur le départ mêle des profils très variés : activiste enfouillard de rouge, *executive woman* armée d'un téléphone portable, diplômé new-yorkais en vacances... Tous s'apprêtent à braver la haute mer pour reprendre possession, au nom de la nation chinoise, des îles Diaoyu (Senkaku en japonais), également revendiquées par Tokyo

et sur lesquelles des nationalistes japonais ont récemment fait des incursions. Au moment où, enfin, après une litanie de harangues enflammées, le bateau largue les amarres, la petite troupe de sympathisants massée sur la jetée de Tsim Sha Tsui se hérisse de V de la victoire. Arborant le drapeau rouge de la Chine populaire comme un orgueilleux éperon, le bâtiment se laisse aspirer par les courants.

Marginal, souvent outrancier, ce comité de défense des Diaoyu est un intéressant baromètre. Il révèle à sa manière les démanagements nationalistes dont l'opinion hongkongaise est l'objet à la veille de la rétrocession du territoire à la Chine. Lorsque David Chan, un des chefs de file du comité, s'est noyé, en septembre 1996, à proximité des îlots controversés, dix mille personnes ont défilé dans les rues de la cité pour saluer sa mémoire. La presse s'est empli de diatribes antijaponaises. Le consulat de Tokyo a été occupé. On découvrait alors brutalement l'émergence d'un nationalisme chinois « civil » asso-

ciant des groupes hongkongais, taïwanais et continentaux - ceux-là ont vite été muselés - et fermement à l'écart des régimes, voire contre eux. L'imminence du transfert de souveraineté n'est évidemment pas étrangère à cette poussée de fièvre. L'événement stimule un regain d'intérêt pour une identité chinoise longtemps occultée. Une telle redécouverte est souvent passablement hypocrite : c'est le cas d'éminentes figures de l'élite locale, hier collaboratrices serviles du pouvoir colonial, et qui exaltent aujourd'hui la Chine éternelle afin s'attirer les bonnes grâces du nouveau maître.

TERRAIN FERTILE

Mais l'opportunisme n'explique pas tout. Il entre aussi dans la célébration ambiante de la Chine une sincérité indéniable. « Les gens sont finalement assez fiers des progrès économiques enregistrés en Chine », explique Joseph Cheng, professeur de sciences politiques. Cela a favorisé un sentiment d'identification qui n'était guère possible jusque-là.

L'épisode tragique de Tiananmen en 1989 a joué un rôle ambivalent dans cette évolution des esprits. Il a certes disqualifié le régime pékinois ; mais il a aussi suscité une vague d'émigration en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada ou en Australie, qui, au bout du compte, s'est soldée par un certain désenchantement à l'égard de l'Occident. Les immigrants hongkongais y ont découvert la récession, la décomposition du tissu social, voire le racisme anti-asiatique. Bien des illusions ont été brisées. Aussi, lorsqu'à partir de 1992 l'économie locale a redémarré - fouettée par la relance des réformes sur le continent, - les expatriés ont commencé à revenir au pays, dégrisés de leurs espoirs d'Occident.

Le régime pékinois cherche bien sûr à tirer profit de ce nouveau contexte psychologique. Ses propagandistes y voient un terrain fertile pour attiser quelques ressentiments antibritanniques enfouis dans la mémoire collective, notamment de celle des anciennes généra-

lions. Le malaise du régime continental est évident face à la mobilisation de groupes hongkongais en faveur de la cause des îles Diaoyu (Senkaku en japonais), revendiquées concurrentiellement par la Chine et le Ja-

NOUVEAU COMBAT

Pourtant, rien n'est simple. En quête de légitimité, le régime chinois encourage cette ferveur nationaliste, mais, dans le même temps, s'en méfie. Car le mouvement peut aisément lui échapper. On perçoit bien ce malaise à propos de la mobilisation en faveur des îles Diaoyu. Au-delà des protestations officielles contre l'attitude japonaise, Pékin s'est efforcé de brider les passions plutôt que de les exacerber.

C'est que, à Hongkong, le comité de défense des Diaoyu n'est nullement noyauté par le Parti communiste chinois. Bien au contraire, ce sont des démocrates familiers des manifestations contre la répression de Tiananmen qui en sont les animateurs. Voyant l'oxygène se raréfier autour de la cause de la démocratie, ces adeptes de l'activisme ont décidé de se recycler

dans un nouveau combat, « politiquement correct » celui-là, et qui les garde de l'accusation rituelle de « trahison ».

La manœuvre est habile. Elle permet de poursuivre sous une autre forme le harcèlement contre le régime continental, mais c'est désormais ce dernier qui, par ses prudences diplomatiques, apparaît comme bradant les intérêts de la nation chinoise. On comprend mieux pourquoi Pékin s'efforce de neutraliser ces trouble-fête. Bernard Wong, jeune auteur d'un livre sur les Diaoyu, raconte comment les librairies pro-Pékin de Hongkong ont annulé des séances de dédicace sur instruction de l'agence Chine nouvelle - l'ambassade officielle de la République populaire.

Les militants « patriotes » essaient les mêmes rebuffades auprès des « tycoons » de Hongkong - en général inféodés à Pékin - lors d'opérations de collecte de fonds. Le nationalisme est décidément une chose bien trop sérieuse pour le laisser cheminer en liberté...

Frédéric Bobin

Le rêve intact des jeunes Blancs de Lamma Island

LAMMA ISLAND

de notre envoyé spécial

Voilà une île fort singulière. Un éclat de rocher flottant sur le delta de la rivière des Perles, un

REPORTAGE

Dans son île heureuse, le petit monde des « expat » attend le 1^{er} juillet sans angoisse

fragment de rêve sauvé de l'usure du temps.

A trois quarts d'heure en ferry des tours scintillantes de Victoria, on y débarque un peu incrédule. Le long de la jetée se succèdent un magasin bio, un pub anglais, des épiceries chinoises où pendent régimes de bananes et guirlandes de pétards, un panneau d'affichage informant des cours de taïchi, de yoga et de conférences sur le bouddhisme. Les chevelures blondes croisent les chapeaux hakkas aux larges bords des paysannes de retour des champs.

Lamma est un endroit unique à Hongkong. Plusieurs centaines de jeunes Occidentaux fous d'Asie ont élu domicile dans ce village de pêcheurs, attirés par la modicité de ses loyers et son cocktail de senteurs mêlées. On y trouve des rescapés de l'âge d'or hippie, des aventuriers sans le sou, des chômeurs de Sydney ou de Manchester venus « plonger » dans les restaurants, mais aussi de jeunes intellectuels sinisants - artistes, écrivains, chercheurs - ayant déniché ici leur atelier ou leur laboratoire.

De leur appartement, noyés sous les manguiers, ils auscultent les palpitations de la Chine toute proche. Refuge d'une poignée d'éclairés il y a une décennie, Lamma a vu sa population d'expatriés exploser ces dernières années. Les « babas cool » sont aujourd'hui supplantés par les jeunes cols blancs drainés par le miracle asiatique : après les hippies, les yuppies...

« POURQUOI RENTRER ? »

Nick est bien indifférent à ce bouleversement sociologique. Il est un gardien du temple des *sixties*. On le trouve affalé sur le trottoir, torse nu, devant un étal de livres usagés. Libraire à ciel ouvert, déménageur à ses heures perdues, il vivote, extatique. Il voue une passion farouche à cette île magnétique où il peut discuter du nirvana avec tel dissident chinois célèbre ou avec un duo « d'idiots du village » qui chantent des airs d'opéra de Pékin en se coiffant d'une casquette. Le bonheur...

Alors que bien de ses compatriotes britanniques s'apprêtent à plier bagages après la rétrocession - les visas de travail seront plus difficiles à obtenir - il entend bien, lui, rester dans ce havre de « convivialité » dont il ne cesse de célébrer les vertus. « Pourquoi rentrer ? Je ne connais plus l'Angleterre », cette Angleterre qu'il avait tant maudite du temps du thatchérisme triomphant.

Havre de convivialité, Lamma ? Nombreux sont les résidents qui mettent en garde contre l'image d'Epinal véhiculée par Nick-le-bienheureux. Car les rapports entre ces jeunes expatriés et les autochtones ne sont pas toujours aisés. Une partie des villageois tend à s'arrêter au cliché de l'Occident décadent que renvoie une minorité de routards fauchés et fauteurs de troubles. La drogue, consommée ici avec générosité, et qui tue parfois, ne contribue pas à rehausser l'image. « Quand je suis arrivée ici et que j'ai cherché à louer un appartement, le propriétaire m'a dévisagé lourdement, de la tête aux pieds, comme si j'étais une pouilleuse, une lépreuse », raconte une expatriée.

PACTE DE CIVILITÉ

Des incidents éclatent ici et là. Au bar Fountainhead, qui donne sur la jetée, des bagarres opposent souvent, le samedi soir, des « expat » éméchés et brailleurs à de jeunes Chinois connus pour leur affiliation aux triades hongkongaises.

C'est presque un rite : la serveuse suédoise, étudiante en beaux-arts, se cache derrière le comptoir en attendant que l'orage passe. La dernière fois, on a dû évacuer les blessés par hélicoptère. Certains des policiers locaux affichent sans fard leur mépris des *gweilos* (« diables d'étrangers ») : en cas de cambriolage, il leur arrive de raccocher au nez de plaignants.

Mais l'irréparable n'a pas encore été commis. Ces heurts, qui restent sous contrôle, ne perturbent pas outre mesure la cohabitation. S'ils s'ignorent largement, les deux mondes ont noué entre eux un solide pacte de civilité. La rétrocession ne semble pas devoir bouleverser la donne.

Le seul signe tangible de l'événement se lit dans les manœuvres spéculatives de l'agence immobilière Jackson qui attend l'arrivée des Continentaux pour remettre sur le marché les appartements vides. Pas de quoi décourager Nick, le bouquiniste du pavé. Après le 1^{er} juillet, il compte bien continuer à exalter la félicité des lieux.

F. B.

SGAM Première

AAA, la meilleure note de Standard & Poor's

LA NOTE QUI MET NOTRE GAMME À VOTRE PORTÉE

SGAM Première est la seule gamme complète d'OPCVM de première catégorie notée AAA par Standard & Poor's.

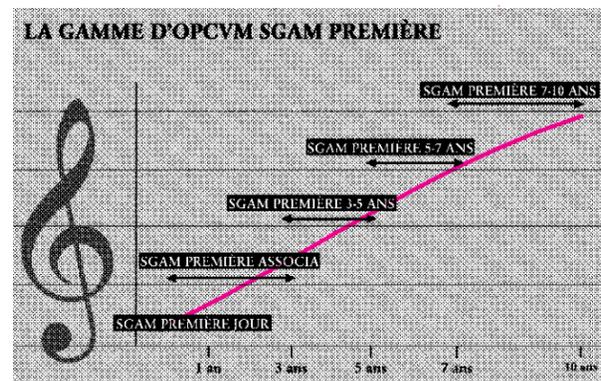
Conçue par Société Générale Asset Management pour les investisseurs institutionnels, les entreprises et les associations, la gamme SGAM Première est composée de cinq OPCVM qui couvrent l'ensemble de la courbe des taux.

Vous pouvez effectuer des arbitrages sans frais* au sein de la gamme. Vous ajustez ainsi le couple risque/performance au mieux de vos objectifs et de l'évolution des taux. Nos spécialistes sont à votre disposition pour vous conseiller la meilleure répartition de vos investissements.

Pour toute information, contactez votre conseiller habituel ou notre équipe commerciale dédiée à la clientèle institutionnelle et entreprises au : 01 42 14 83 00

Web : www.socgen.com/sgam

*À partir de 5 millions de francs.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Cambodge : la radio des Khmers rouges annonce la fin de la « trahison » de Pol Pot

Alors que son sort demeure incertain, le chef historique du mouvement apparaît politiquement « mort »

Le sort de Pol Pot, traqué par l'armée et ses anciens partisans dans l'extrême nord du Cambodge, reste entouré du plus grand mystère. Le chef

historique des Khmers rouges semble toutefois bel et bien politiquement « mort ». Il paraît acquis qu'il a perdu la direction de son propre

mouvement, en pleine désagrégation. La radio khmère rouge a ainsi annoncé qu'avait été mis fin à sa « trahison » (lire aussi pages 14 et 15).

ALORS QU'UNE grande confusion continue de régner au Cambodge sur le sort de Pol Pot, la radio des Khmers rouges a annoncé, mardi 17 juin, qu'il a été mis fin « à la trahison » du chef historique du mouvement. La radio, captée à Bangkok, n'a fourni aucun détail sur la fin de cette « trahison », mais a indiqué que le « gouvernement » khmer rouge « a parfaitement résolu » la situation et que le calme est revenu au sein du mouvement.

La référence à ce « règlement » est énigmatique, et il est encore prématuré, à ce stade, d'avancer une quelconque certitude. L'hypothèse selon laquelle Pol Pot a pu être exécuté n'est toutefois pas à exclure. Déjà le 11 juin, la radio avait annoncé l'arrestation de Son Sen, ancien ministre de la défense durant la période du « Kampuchéa démocratique » (1975-1979) ainsi que de son épouse Yun Yat. Le couple a été finalement exécuté, comme l'ont confirmé des clichés exhibés à Phnom-Penh par les partisans du prince Ranariddh, « premier » premier ministre du gouvernement royal.

C'est la première fois depuis plu-

sieurs années que la radio khmère rouge, qui avait cessé d'émettre durant quelques jours, mentionne nommément Pol Pot. Selon la radio, la « perfidie » de Pol Pot a commencé dans la nuit du 9 juin et a pris fin le 14, après que le « gouvernement » khmer rouge dirigé par Khieu Samphan a pu reprendre la situation en main. Khieu Samphan, que l'on a dit pris en otage par les partisans de Pol Pot, pourrait être amené à jouer un rôle central dans la phase qui s'ouvre dans la mesure où il bénéficie des faveurs des royalistes du Funcinpec.

RALLIEMENT

La radio khmère rouge a d'ailleurs exprimé son soutien au prince Norodom Ranariddh, mais appelle à la poursuite de la lutte contre le second co-premier ministre Hun Sen, « fantoche » du Vietnam. M. Hun Sen, ancien Khmer rouge, a été nommé membre du gouvernement cambodgien en 1979, peu après l'entrée à Phnom-Penh des troupes vietnamiennes qui venaient de chasser les Khmers rouges du pouvoir.

Mardi, lors d'une visite à Ang

Snuol, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Phnom-Penh, le prince Ranariddh avait indiqué que Pol Pot devait être capturé mort ou vif dans les 48 heures par les autorités cambodgiennes. « A partir de maintenant, les Khmers rouges n'existent plus en tant que force militaire ou politique », avait affirmé le prince, ajoutant que les autres dirigeants rebelles annonceraient formellement mercredi leur ralliement au gouvernement de Phnom-Penh. Selon le chef d'état-major adjoint des forces cambodgiennes, le général Nhiek Bun Chhay, Pol Pot était en fuite dans le nord du pays avec ses partisans, après avoir abandonné son fief d'Anlong Veng, et se dirigeait vers l'est, près de la frontière thaïlandaise, où il tentait d'échapper aux troupes khmères rouges qui se sont retournées contre lui après l'exécution de Son Sen.

Le prince Norodom Ranariddh a déclaré mardi qu'il voulait que le dirigeant khmer rouge Pol Pot soit capturé vivant et traduit pour génocide devant un tribunal international. « J'espère que nous pourrons

prendre Pol Pot vivant et l'envoyer devant un tribunal international », a dit le prince à des journalistes lors d'une cérémonie de distribution de diplômes dans une école de Phnom-Penh.

A Bangkok, d'anciens camarades de Pol Pot et des généraux thaïlandais estimaient mardi que les chances étaient minces de le capturer. « Les riches peuvent tout faire », a dit un ancien responsable khmer rouge, aujourd'hui dirigeant du Mouvement démocratique national uni (MDNU), un groupe dissident dirigé par Ieng Sary. Toujours selon cette source, Pol Pot, qui dispose d'importants investissements en Thaïlande, a les moyens financiers d'organiser sa fuite. Un général thaïlandais estime qu'il pourrait ainsi disparaître mystérieusement ou que l'on pourrait annoncer sa mort, « mais personne ne verra son cadavre ». Toutefois, si Pol Pot peut effectivement bénéficier de certaines complicités en Thaïlande, les autorités de Bangkok ont aussi tout intérêt à le neutraliser pour des raisons de haute diplomatie. — (AFP, Reuter.)

La réunion de Libreville sur la crise congolaise s'est achevée sur un échec

Les troupes françaises ont entamé leur retrait

NEUF HEURES de consultations entre plusieurs chefs d'Etats africains et les représentants de tous les protagonistes de la crise congolaise se sont achevées sur un constat d'échec, lundi 16 juin, à Libreville, au Gabon. « Le Comité international de médiation a constaté qu'il n'est pas arrivé pour le moment à départager les parties concernées sur un certain nombre de propositions qui lui paraissent susceptibles de promouvoir un climat de dialogue », indique une déclaration.

Si la déclaration affirme que le comité « entend continuer à déployer tous les efforts nécessaires pour parvenir à un règlement pacifique de la crise congolaise », aucune nouvelle initiative n'a été annoncée. En outre, à aucun moment il n'y a eu de contact direct entre les représentants du président congolais Pascal Lissouba et ceux de l'ancien président Denis Sassou Nguesso, dont les partisans s'affrontent les armes à la main depuis le 5 juin.

Véritable palabre africaine traditionnelle, où les « sages » écoutent les points de vue des plaignants avant d'essayer de les mettre d'accord, la réunion avait commencé par des discussions entre le président Bongo et les chefs des pays avec lesquels il a formé un Comité international de médiation.

M. Bongo était assisté de l'envoyé spécial de l'OUA et de l'ONU pour la région des Grands Lacs, Mohamed Sahnoun, vieux routier des médiations difficiles, et notamment de celle menée en août 1993 pour mettre fin à la crise violente qui secouait déjà le Congo.

Ce constat d'échec met fin à tout espoir d'un arrêt rapide des affrontements armés dans la capitale congolaise, alors que l'armée française entame son retrait. Beaucoup craignent que le départ des soldats français, venus assurer l'évacuation des ressortissants étrangers, ne soit le prélude à une reprise violente des hostilités. — (AFP)

Quand le « bon docteur » Bouanga passe, l'espoir revient...

BRAZZAVILLE

de notre envoyée spéciale
Sur le tarmac de l'aéroport, 300 parachutistes du 8^e RPIMA attendent sous le soleil l'heure du

REPORTAGE

« Impossible d'avancer un chiffre pour les morts. Tout le nord de la ville reste inaccessible »

retour à leur base tchadienne, et peut-être, dans quelques jours, à Castres. On ne résiste pas à sourire à cette idée. « Enfin ! » A 14 heures, lundi 16 juin, alors que les tirs des « cobras » de Denis Sassou Nguesso reprennent, l'avion décolle. C'est le premier départ des troupes venues évacuer les ressortissants étrangers en plein chaos. Le colonel Claude Réglat, qui commande ce régiment, n'a pas d'état d'âme. « Mes soldats n'en ont pas. Nous avons réussi, sans qu'il y ait de morts, à évacuer près de 6 000 personnes. Paris nous dit de rentrer. C'est bien. L'ordre serait de rester, ce serait bon. »

A l'aéro-club, d'autres soldats commencent à plier bagage. « Tout devrait être démonté d'ici à la fin de la semaine », précise le colonel Pélissier, le porte-parole de l'opération « Pélican ». Rares sont les civils qui hantent encore les lieux avec un baluchon. Ils sont fatigués, inquiets, nourrissant l'espoir fou « qu'une exception permettra de quitter la ville ». L'opération « Pélican » est terminée.

Le docteur Daniel Bouanga, directeur général de la santé congolaise, vient, avec une patrouille de l'armée gouvernementale, récupérer le stock de médicaments qu'il était allé acheter à Pointe Noire, le samedi précédent. Rentré par un vol militaire français, il craint de faire la distribution dans les cinq hôpitaux de Brazzaville. Trapu et grisonnant, le médecin aide à transférer les cartons dans deux véhicules et un blindé congolais. Très vite, le convoi rejoint le quartier des Batignolles. Sur son passage, des personnes reconnaissent « le bon docteur ». Aujourd'hui, « les gens sont contents d'avoir vu les médicaments ; pour eux c'est l'espoir », lâche-t-il en souriant. Dans le quartier de Diata, un de ses adjoints l'arrête : « Je vais fuir, papa. » « Moi, non, je reste », répond-il. La voiture s'arrête devant la villa du médecin. Le ministre de la santé, le chirurgien Gaston Bikanou, aide à décharger les cartons, en élégant costume noir. La semaine dernière, il était en France, où il a appris le début des combats. « J'ai décidé de rentrer au plus vite, il faut sauver des vies. »

Le docteur Bouanga est satisfait d'avoir récupéré les médicaments. « Cela s'est très bien passé. Nous

avons beaucoup de blessés dans les hôpitaux. Nous avons dû acheter des pansements, des solutés massifs et des antibiotiques. Il est impossible d'avancer un chiffre pour les morts. Tout le nord de la ville reste inaccessible. Je lance un SOS... »

Comme beaucoup de ses compatriotes, le ministre Bikanou souhaite « que la France participe à une force d'interposition ». N'est-il pas déjà tard ? « Je suis optimiste », insiste-t-il. « L'objectif des ennemis est de conquérir l'aéroport. Ils sont très armés et ont bien préparé leur offensive. » Mais qui les arme ? « Nous ne pouvons accuser à la légère... Certains de nos officiers ont rejoint nos adversaires. C'est grave. De plus, ces adversaires inondent la ville de fausse monnaie. »

Un pharmacien congolais, qui ne veut pas quitter sa ville, murmure avec colère : « Les Français sont toujours là quand ça va bien. Ils partent dès que nous avons des problèmes. » Autour du ministre,

Huit bébés gorilles sauvés par « Pélican »

L'opération « Pélican » a offert un aspect inattendu, avec le sauvetage de huit gorilles orphelins. Ces jeunes singes, dont les mères ont été tuées par des braconniers, avaient été recueillis dans un « orphelinage » créé au zoo par une équipe internationale, dans le but de les rendre plus tard à leur forêt natale. Inquiété par les violents combats, Amos Courage, le responsable du projet, a appelé les forces françaises : coup de chance, il est entré en communication avec un membre de l'association française de protection des gorilles, Gorilla, le commandant Séjalon. Dès le lendemain, quinze parachutistes « exfiltrèrent » les gorilles, qui ont rejoint l'aéro-club de Brazzaville dans une cage spéciale. — (AFP)

les langues se délient. « Les grandes puissances flattent l'individu qui sert le mieux leurs plans. Nous aurions tout pour être heureux, l'eau, le pétrole, la terre... »

De retour à l'aéro-club, lundi après-midi, on entend des tirs d'artillerie à un rythme incessant. Selon le colonel Pélissier, les forces armées congolaises attaquent les positions des milices « cobras », qui ripostent. Les premiers multiplient les tirs de lance-roquettes. L'armée française lance un « aversissement » à chacun des camps, leur intimant de prêter attention à l'aéroport, et donc aux positions françaises. Une demi-heure plus tard, le rythme des tirs s'atténue, sans pour autant disparaître.

Danielle Rouard

Une rébellion en pleine désagrégation et condamnée par l'histoire

Le mouvement khmer rouge a manqué les occasions de se reconvertir dans le jeu politique

BANGKOK

de notre correspondant
en Asie du Sud-Est

En débouchant sur la restauration de la monarchie, les élections organisées par l'ONU en 1993, que les Khmers rouges ont boudées, ont privé ces derniers de tout message politique. Depuis 1970, ils avaient affirmé se battre au nom de Norodom Sihanouk. Une fois ce dernier remonté sur son trône, en septembre 1993, ils se sont lancés dans une campagne quasi hystérique contre le gouvernement royal, l'accusant d'être à la botte des Vietnamiens. Mais cette propagande a fait long feu : même leurs partisans ont pu constater qu'ils se battaient désormais contre des Khmers et non, comme autrefois, contre des bo-doi vietnamiens.

Des défections en masse ont donc eu lieu, à partir de l'été 1993, à travers l'ensemble du pays. Des unités entières, encadrement compris, ont déposé leurs armes, en particulier dans le centre du Cambodge, soit pour rejoindre les rangs de l'armée royale, soit, plus simplement, pour regagner la vie civile.

Toutefois, adossés au territoire thaïlandais, deux bastions khmers rouges sont demeurés en place, résistant au passage à quelques offensives de saison sèche lancées par l'armée royale, dont les pertes ont été davantage la conséquence de l'explosion de mines que le fruit de combats.

Le premier de ces bastions était formé, dans l'extrême-Ouest du pays, par Païlin et Phnom-Malaï, où Ieng Sary, ancien beau-frère de Pol Pot et numéro trois du mouvement, demeurait apparemment le Khmer rouge le plus influent.

Le deuxième était, dans l'extrême Nord, celui d'Anlong Veng, où commandait Ta Mok, l'unijambiste, et où s'étaient repliés Pol Pot et son en-

tourage immédiat formé par Kieu Samphan, Noun Chea et Son Sen. Dans ces deux bastions, quelques milliers de combattants ont tenu tête, de 1994 à 1996, aux incursions des forces royales.

Ailleurs, faute de moyens, les Khmers rouges ont abandonné toute coordination de leurs actions à l'échelon national. Quelques bandes survivent dans le nord-est et le sud-est du pays. Un noyau plus substantiel en ferait autant, selon Phnom-Penh, à la limite entre les provinces de Kompong-Speu et de Koh-Kong.

Pol Pot et ses fidèles ont misé sur une désintégration du gouvernement royal.

Sur ce plan-là aussi, ils se sont trompés

Pol Pot et ses fidèles ont semblé miser sur une désintégration du gouvernement royal. Sur ce plan-là aussi, ils se sont trompés. Même si Phnom-Penh est actuellement le théâtre d'une crise sans issue au sein d'un gouvernement « à deux têtes », même si le divorce y paraît consommé entre le prince Norodom Ranariddh, premier ministre, et Hun Sen, deuxième premier ministre, les Khmers rouges n'ont guère de prise sur ce qui aurait pu constituer, de leur point de vue, une aubaine. La lutte contre les « hors-la-loi » — leur statut légal, aux termes d'un vote unanime de l'Assemblée nationale en juillet 1994 —

n'est même plus la priorité affichée des autorités.

Les Khmers rouges de Païlin ont opté, en 1996, pour un *modus vivendi* avec Phnom-Penh qui les a mis, pour l'instant, à l'écart des attaques de l'armée royale et leur permet, dans une large mesure, de gérer comme ils l'entendent leur zone qui, depuis lors, commerce ouvertement avec la Thaïlande.

Sous la houlette de Ieng Sary, Païlin et Phnom-Malaï forment aujourd'hui une zone quasi-autonome gérée par des commandants khmers rouges dont les unités demeurent, pour l'essentiel, en place. Le succès de cette formule semble avoir fait quelques adeptes supplémentaires, depuis le début de l'année, à Anlong-Veng. On peut y lire le prolongement d'une fracture sensible depuis la négociation de l'accord international de paix signé, y compris par les Khmers rouges, à Paris en octobre 1991 : vaut-il mieux poursuivre une lutte armée apparemment sans espoir ou opter pour une reconversion politico-militaire ?

Qu'il s'agisse de tenter une retraite tranquille ou de continuer la lutte par d'autres moyens, Ieng Sary a choisi la seconde solution, refusée par Pol Pot. Ce dernier s'est donc retrouvé de plus en plus isolé, car l'exemple de Païlin a fini par « gangréner » la poignée de dirigeants khmers rouges réfugiés à Anlong-Veng.

Le « succès » de Ieng Sary est cependant trop dépendant des querelles qui divisent actuellement le gouvernement royal pour constituer un pari sérieux sur l'avenir. En effet, la seule « chance » des Khmers rouges serait de pouvoir tirer quelques bénéfices d'une guerre civile qui ne se profile toujours pas à l'horizon.

Jean-Claude Pomonti

COMMENTAIRE

MALAISE

On annonce la mort politique d'un tyran sanguinaire, artisan et exécutant d'un génocide qui a fait près de deux millions de victimes. On devrait saluer la bonne nouvelle. On devrait se réjouir de cet effacement sur la carte politique du Cambodge du dernier carré d'un mouvement fou, exalté, qui aura donné à la démente en politique ses lettres de détresse. Pourtant, c'est le malaise qui domine alors qu'on s'évertue à débrouiller le complexe écheveau cambodgien. Le malaise parce que cette disparition ne scelle nullement le règlement du « mal khmer ».

Si Pol Pot a bien été exécuté, dans la touffeur de la jungle de l'extrême nord, l'information ne peut que laisser un goût amer. Pol Pot capturé vivant, c'était l'espoir — non la certitude — d'un procès du génocide des années noires (1975-1979). Pour les familles des victimes, c'était la possibilité de réclamer justice, non celle du sang

mais celle de la vérité crue.

Pol Pot mort, c'est la chape de l'oubli, de la conspiration du silence, qui risque de retomber. Il y a — hélas — trop de complicités enchevêtrées dans le délire khmer rouge pour que l'on ne puisse pas redouter la liquidation physique du « Frère numéro un ». Il sont nombreux ceux, actuellement au pouvoir à Phnom-Penh — ex-communistes du Parti du peuple cambodgien (PPC) ou sihanoukistes du Funcinpec — qui ont été des « compagnons de route », au début ou après la sanglante aventure. Ceux-là ne peuvent être qu'embarassés par la tenue d'un procès sincère et honnête.

Mais il y a une autre source de malaise. La fin des Khmers rouges, si elle clôt une guerre civile, pourrait paradoxalement en relancer une autre. La curée sur les dépouilles du mouvement est en train d'exacerber les tensions entre les deux factions de la coalition de Phnom-Penh.

A l'heure où la justice devait être sollicitée, c'est le spectacle du cynisme qui s'affiche.

Frédéric Bobin

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS
Elections législatives
25 mai - 1^{er} juin 1997

Le président désavoué

- Les résultats complets et les commentaires
- Les thèmes et les enjeux
- Toute la campagne électorale

Histoire d'une dissolution, récits de six semaines de campagne, les enjeux, les candidats, les programmes... et les résultats des 577 circonscriptions.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
150 PAGES - 45 F

GOUVERNEMENT La règle du non-cumul de responsabilités gouvernementales et d'exécutifs locaux, édictée par Lionel Jospin, est appliquée dans la forme – à trois excep-

tions près – par les ministres et secrétaires d'Etat, mais son respect s'accompagne d'arrangements municipaux qui en limitent la portée réelle. ● LES RÉCALCITRANTS se trouvent

parmi les alliés du PS, dont les partis n'avaient pas adopté ce principe pour eux-mêmes. Ainsi, Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, membre du Parti radical-socialiste, refuse-t-il de se démettre du poste de maire de la petite commune de Saint-Agrève, dans l'Ardeche. ● DIRECTEUR DU CABINET de Catherine Trautmann, ministre de la culture, de

la communication et porte-parole du gouvernement, Dominique Lefebvre, socialiste, estime qu'il n'est pas concerné par la règle appliquée aux membres du gouvernement.

La quasi-totalité des ministres respectent la règle de non-cumul

Les membres du gouvernement de Lionel Jospin se sont presque tous, à ce jour, conformés à la consigne du premier ministre leur interdisant de continuer à diriger un exécutif local. Cette discipline est cependant plus formelle que réelle

BON GRÉ, MAL GRÉ, la plupart des ministres et des secrétaires d'Etat ont accepté de se plier à la règle du non-cumul des fonctions exécutives. En attendant que l'Assemblée nationale soit saisie d'un projet de loi sur le cumul des mandats et des fonctions politiques, conformément à ce qu'avait prévu la convention du PS sur la démocratie, en juin 1996, Lionel Jospin a fermement invité le gouvernement à montrer l'exemple. Après ses propos de campagne, soulignant qu'en cas de victoire de la gauche aux élections législatives, « il n'y aurait pas de ministre à temps partiel », le chef du gouvernement a dû administrer deux piqûres de rappel à ses ouailles, au conseil des ministres du 5 juin, puis au « séminaire » gouvernemental du 12 juin.

Formellement, la règle est aujourd'hui respectée par la quasi-totalité des membres du gouvernement, et il est permis de penser que les derniers récalcitrants sauront mettre à profit le délai de « quelques semaines » autorisé par M. Jospin pour réviser leur position. Dernier socialiste concerné, Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, a annoncé au conseil municipal de Chambéry, lundi 16 juin, son intention de se démettre de ses fonctions de maire. Cette règle du non-cumul des fonctions exécutives ayant été édictée initialement au sein du PS, ce sont, pour l'essentiel, les partenaires du PS au sein du gouvernement qui ont tendance à traîner les pieds.

GAGNER DU TEMPS

Jacques Dondoux (Parti radical-socialiste), secrétaire d'Etat au commerce extérieur, refuse encore de tirer un trait sur ses quelque 2 700 administrés ardéchois de

Saint-Agrève. Quant au ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli (PRS lui aussi), il tente toujours de gagner du temps pour trouver un accord avec ses alliés du PS et du PCF, qui forment la majorité du conseil municipal de Bastia (Le Monde du 12 juin).

Seul communiste concerné par les exigences de Lionel Jospin, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, et maire de Drancy (Seine-Saint-Denis, soixante et un mille habitants) semble particulièrement embarrassé. Il n'est maire que depuis le 18 janvier, date à laquelle Maurice Nîlès lui avait cédé la place. Le 14 juin, à Drancy, M. Gayssot a évoqué ses projets de manière sibylline : « Je sais, parce qu'ils me le disent, que [les habitants de Drancy] sont heureux que leur maire soit devenu ministre (...). C'est la raison pour laquelle, tout en respectant bien entendu la règle, qui vaut pour tous les maires devenus ministres, je conserverai tous les liens nécessaires d'information et de décision qui concernent notre ville. »

Heureusement pour M. Jospin,

Charles Josselin « sans enthousiasme excessif »

Claudy Lebreton (PS) a été élu, lundi 16 juin, président du conseil général des Côtes-d'Armor en remplacement de Charles Josselin, qui avait remis sa démission après sa nomination comme secrétaire d'Etat chargé de la coopération. Dans son discours au conseil général, M. Josselin a souligné que c'est « sans enthousiasme excessif » qu'il s'est conformé « avec célérité à la règle imposée par le premier ministre ».

« On n'est pas président d'une telle institution pendant plus de vingt et un ans sans éprouver, au moment où l'on passe la main, un certain arachement », a-t-il dit. M. Lebreton, un kinésithérapeute de quarante-neuf ans, maire de Plénée-Jugon depuis 1977, est conseiller général du canton de Jugon-les-Lacs depuis 1992. Vice-président chargé de l'environnement entre 1992 et 1994, puis chargé de la culture depuis 1994, il est, en outre, conseiller régional de Bretagne depuis 1994.



les autres membres du gouvernement n'ont pas tous eu autant d'états d'âme. Dès la formation du gouvernement, dont elle est porte-parole, Catherine Trautmann (PS),

ministre de la culture et de la communication, a délégué ses fonctions de maire de Strasbourg à son premier adjoint, Roland Ries. Jean-Pierre Chevènement (MDC), ministre de l'intérieur, lui a emboîté le pas en acceptant d'être remplacé à la tête de la mairie de Belfort par son deuxième adjoint, Jackie Drouet. Dominique Strauss-Kahn (PS), ministre de l'économie et des finances, a délégué son mandat de maire de Sarcelles, dans le Val-d'Oise, à son premier adjoint, François Pupponi. Jean-Jack Queyranne (PS), secrétaire d'Etat à l'outre-mer, a fait de même à Bron, dans le Rhône, au bénéfice de son premier adjoint, Georges Bernain. M. Queyranne devrait également abandonner, en tout ou en partie, sa délégation à la vice-présidence de la communauté urbaine de Lyon. Le

conseil municipal de Pleslin-Triganou (Côtes-d'Armor, deux mille huit cents habitants) se réunira dans les prochains jours pour entériner la démission de son maire, Charles Josselin (PS), secrétaire d'Etat à la coopération, qui vient de passer la main à la tête du conseil général des Côtes-d'Armor.

Après de longues tergiversations, Marylise Lebranchu (PS), secrétaire d'Etat chargée des PME, a finalement annoncé, le 15 juin, sa décision de quitter ses fonctions de maire de Morlaix (dix-sept mille habitants), dans le Finistère, au bénéfice de son adjoint aux affaires scolaires, Michel Le Goff. Louis Le Penec, ministre de l'agriculture, a également annoncé son intention de se démettre de son mandat de maire de Mellac (deux mille habitants), dans le Finistère, sa commune natale. Maire de

Saint-Dié, dans les Vosges, Christian Pierret (PS), secrétaire d'Etat chargé de l'industrie, a fait la même annonce.

LA LETTRE ET L'ESPRIT

Si la lettre de cette règle du non-cumul est en passe d'être respectée par l'ensemble du gouvernement, l'« esprit » n'est pas toujours au rendez-vous. Tous les ministres et secrétaires d'Etat concernés, qui ont laissé leur mandat à des proches, ont pris soin de conserver une fonction, souvent éminente, au sein de leur conseil municipal. M. Chevènement reste premier adjoint à Belfort, qu'il a qualifiée de « ville de la continuité et de la fidélité ». M^{me} Trautmann, qui reste conseillère municipale « de base », passera ses fins de semaine à Strasbourg. Le futur maire de Chambéry, André Gilbertas, soixante-seize ans, ne risque pas de faire beaucoup d'ombre à M. Besson, qui répugnait, dans l'exercice de son mandat, à déléguer ses fonctions. Pour que les choses soient claires, M^{me} Lebranchu a même indiqué qu'elle demandera au conseil municipal de Morlaix « de disposer d'une délégation générale sur la politique de la ville ».

Enfin, et ce n'est pas la moindre faiblesse de la stricte application de cette règle du non-cumul, il reste tous ceux qui passent à travers faute d'être directement concernés. Premier adjoint à Lille (cent soixante-dix mille habitants), Martine Aubry (PS), ministre de l'emploi et de la solidarité, qui a toujours expliqué, par le passé, que cette fonction l'occupait « à mi-temps », prend aujourd'hui que deux jours – les vendredi et samedi – lui suffiront.

Jean-Baptiste de Montvalon avec nos correspondants

Saint-Agrève est fière de garder son premier magistrat

SAINT-ÉTIENNE

de notre correspondant

A Saint-Agrève, dans l'Ardeche, on ne s'émeut guère de l'attitude frondeuse de Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, qui refuse de se plier à la règle édictée par le premier ministre et de céder son fauteuil de maire. Dans certaines réactions locales perçues, même, une certaine compréhension, empreinte de fierté.

En l'absence du « ministre » et du secrétaire général de la mairie, en formation, le premier adjoint, Maurice Weiss, se fait volontiers le porte-parole d'un maire qui ne s'estime pas concerné par une mesure destinée, selon lui, aux communes de plus de vingt mille habitants, et non à ce bourg de deux mille sept cents habitants, blotti à 1 050 mètres d'altitude au flanc du mont Chiniac. M. Dondoux, qui s'était engagé au cours de la campagne des législatives à abandonner l'un de ses deux mandats – maire ou conseiller général – s'il était élu député, considère aujourd'hui qu'il peut tout mener de front, de Paris à Saint-Agrève, comme il l'a déclaré lors de la dernière séance du conseil municipal, le 6 juin.

Les « autoroutes de l'information », dont cet ancien directeur général des télécommunications est un ardent promoteur dans son canton et dans le département, n'expliquent pas seules la tranquille as-

surance de cet élu baladeur, qui fut tour à tour adjoint au maire de Saint-Agrève de 1983 à 1989, puis conseiller municipal d'opposition à Annonay – à 50 kilomètres de distance – de 1989 à 1995, avant d'être élu maire de Saint-Agrève en 1995.

Depuis son élection, M. Dondoux, membre du Parti radical-socialiste, a pris le parti de déléguer à ses adjoints, dans une commune où les plus gros chantiers sont des travaux d'adduction d'eau et la construction d'un centre de secours. Chef-lieu de canton rural, Saint-Agrève compte quelque cinq cents emplois industriels dans l'électronique, la salaisonnerie ou les travaux publics. « La gestion communale ne nécessite pas la présence du maire sept jours sur sept, comme à Strasbourg ou à Bron », relève M. Weiss, qui plaide les circonstances atténuantes en faveur de « son » maire à temps partiel.

Seule l'inflexibilité de Lionel Jospin pourrait avoir raison de la position de M. Dondoux. « Si l'on exige de lui qu'il abandonne son mandat de maire, il le fera », se résout à indiquer le fidèle M. Weiss, sceptique par rapport à la nouvelle ligne de conduite gouvernementale et convaincu, comme beaucoup de ses concitoyens, du bien-fondé de l'exception ardéchoise.

Vincent Charbonnier

COMMENTAIRE

LA POLITESSE ET LA RÉALITÉ

Dans sa circulaire du 6 juin, Lionel Jospin avait demandé à ses ministres d'adopter « le comportement que les Français exigent désormais de ceux qui ont la charge des affaires publiques ». Au premier rang de ces exigences, le premier ministre avait inscrit le non-cumul de fonctions gouvernementales avec « d'autres activités publiques ou privées ». Deux semaines après la formation de son gouvernement, M. Jospin a atteint son objectif : tous ses ministres ou secrétaires d'Etat vont abandonner leurs fonctions exécutives locales. Au niveau de l'affichage, l'effet est parfait.

Ce comportement est d'autant plus exemplaire qu'il anticipe une loi interdisant tout cumul de fonctions exécutives, alors même que le Parti socialiste, ainsi au dia-

pason de la plupart des démocraties européennes, avait prévu d'étaler cette législation sur huit ans. Ce bel ordonnancement, toutefois, n'est pas sans failles. Les maires se mettent en règle quand ils sont ministres, mais le cumul – et la moindre disponibilité – ne semble plus poser de problème quand on est premier adjoint de grande ville, maire d'arrondissement à Paris ou qu'on ajoute à sa mairie de Nantes la présidence du premier groupe parlementaire de l'Assemblée, voire lorsqu'on est directeur d'un cabinet.

L'exemplarité ne sera ressentie comme telle que si la jurisprudence Jospin ne souffre pas d'exceptions qui en réduiraient la portée à une politesse vis-à-vis des électeurs. Et à condition, surtout, que les ministres ne quittent pas les mairies avec la garantie d'un ticket de retour, quand ils ne gardent pas, à travers des délégations générales ou des postes de premier adjoint, la réalité du pouvoir local.

Michel Noblecourt

Daniel Vaillant fait exception

Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, a l'intention de conserver son siège de maire du 18^e arrondissement de Paris. Il juge qu'il ne s'agit pas d'une mairie de plein exercice. M. Vaillant a présidé normalement, lundi 16 juin, le conseil d'arrondissement. Le 18^e arrondissement comptait, lors du recensement de 1990, 187 000 habitants.

Les socialistes parisiens s'interrogent d'ailleurs sur une éventuelle révision de la loi PLM, texte adopté en 1982 qui a donné un statut particulier à Paris, Lyon et Marseille. Ils souhaitent accorder davantage de pouvoir aux mairies d'arrondissement en matière d'action sociale, d'équipement de proximité, d'école, d'urbanisme et de police de proximité. Mais ils ne prévoient pas pour autant de donner aux arrondissements un statut de collectivités de plein exercice qui risquerait d'entraîner l'éclatement de Paris (lire page 8).

Les élus du Val-d'Oise au sein du gouvernement ne sont pas tous logés à la même enseigne

DEUX MINISTRES, Dominique Strauss-Kahn et Alain Richard, un directeur de cabinet, Dominique Lefebvre, et le conseiller chargé de la communication du premier ministre, Manuel Valls : ainsi se compose la délégation du Val-d'Oise au sein du nouveau gouvernement. Pour le dernier, qui ne dispose d'aucun mandat exécutif local, le problème de cumul de fonctions, tel que présenté par Lionel Jospin au Journal officiel du 7 juin, ne se pose pas directement. Il n'en est pas de même pour les trois premiers cités.

M. Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, a pris les devants en donnant sa démission, dès le 10 juin, de son poste de maire de Sarcelles (cinquante-sept mille habitants). Il cède son siège à François Pupponi, qu'il remplace en tant que premier adjoint, et conserve une délégation générale.

Soucieux de « rester proche de ses concitoyens », il s'est expliqué dans une lettre adressée aux Sarcellois, le 13 juin, en précisant que « Sarcelles reste [pour lui] une préoccupation constante ». Désigné par ailleurs comme tête de file des socialistes du département pour les élections régionales de 1998, M. Strauss-Kahn devrait renoncer à conduire cette liste et ainsi ne pas briguer la présidence du conseil régional d'Ile-de-France.

M. Richard était, avant sa nomination au poste de ministre de la défense, sénateur, maire de Saint-Ouen-l'Aumône (vingt mille habitants) et président du syndicat de l'agglomération nouvelle (SAN) de Cergy-Pontoise. Sa succession au Palais du Luxembourg est assurée par Bernard Angels, maire d'Ecouen, qui le suivait sur la liste sénatoriale présentée en 1995. Si son remplacement à la tête de la

mairie devrait se faire en douceur avec l'élection, début juillet, de Jean-Louis Linquette, premier adjoint chargé de l'aménagement urbain, la situation au sein de la structure intercommunale se révèle plus difficile.

SIMPLE « INTÉRIM »

Trois candidats sérieux briguent la présidence. Jean-Michel Rollot, maire de Pontoise et ancien directeur de cabinet de M. Richard, souhaiterait asseoir sa position en vue d'élections municipales vraisemblablement avancées à l'automne. Jean-Louis Jacquet, adjoint au maire de Cergy, est considéré par un proche de M. Richard comme un élu qui a toujours été fidèle au syndicat d'agglomération. Enfin, Bernard Morin, adjoint au maire de Vauréal, est apprécié en tant que bon technicien et bon spécialiste des dossiers inter-

communaux. Dans le cadre d'un simple « intérim », M. Richard devrait, dans les deux semaines à venir, fixer son choix, qui sera ensuite entériné par le bureau d'agglomération. Du résultat des élections municipales de Pontoise dépendra ensuite la capacité de la gauche à conserver la majorité des délégués au SAN.

M. Lefebvre, maire de Cergy (cinquante sept mille habitants) et vice-président du SAN chargé du développement économique et urbain, a été nommé directeur de cabinet de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, le 12 juin. Il n'est pas tenu par la circulaire de M. Jospin de se démettre de ses mandats exécutifs locaux et n'entend négliger aucune de ses responsabilités, cela grâce à un « reformatage » de ses attributions intercommunales » et à « une plus

grande délégation auprès de ses adjoints et conseillers municipaux ».

Habitué des cabinets ministériels, M. Lefebvre précise qu'il a accepté de rejoindre l'ancien maire de Strasbourg « à la condition de pouvoir bien exercer ses fonctions de maire ». Les habitants de Cergy, tout comme sa propre équipe municipale, conservent cependant une certaine appréhension et le jugeront sur pièces. Dégagé de ses fonctions d'enseignant à l'université de Saint-Quentin et de conseiller référendaire à la Cour des comptes, il devrait équilibrer son emploi du temps autour de trois jours au ministère, une demi-journée consacrée au syndicat intercommunal, le reste du temps – notamment toutes ses soirées – étant réservé à sa commune.

Nicolas Le Roux

Chaque lundi, l'actualité européenne

7 Jours Europe

La lettre hebdomadaire de la Représentation en France de la Commission européenne

Pour recevoir gratuitement, pendant 3 semaines 7 Jours Europe, renvoyez-nous ce coupon-réponse (sans engagement de votre part)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

A renvoyer à : Citizen Press - 41, rue Greneta - 75002 Paris - Tél. : 01 53 00 10 30

Bernard Pons et Jacques Toubon s'inquiètent des prochaines échéances électorales à Paris

Le PS parisien suggère une révision du statut de la capitale

A l'occasion d'une réunion des élus RPR de la majorité municipale parisienne, lundi 16 juin, à l'Hôtel de Ville, deux anciens ministres, Bernard Pons

et Jacques Toubon, se sont interrogés sur les moyens de restaurer une image détériorée. Edouard Balladur a proposé la création d'un

groupe de réflexion sous l'autorité de Jean Tiberi. Deux maires socialistes d'arrondissement ont rédigé un document sur une révision de la loi « PML ».

LA MAJORITÉ PARISIENNE, devenue minorité nationale, reprend ses esprits ; l'opposition municipale, devenue majorité dans le pays, peaufine une offensive. La droite et la gauche du Conseil de Paris préparent le terrain pour affronter les prochaines échéances électorales : les régionales en mars 1998 et, à plus long terme, les municipales en 2001.

Après avoir perdu six mairies d'arrondissement au profit de la gauche en 1995, la majorité chiraquienne a cédé sept des dix-neuf sièges de député - la capitale en compte vingt et un - qu'elle détenait avant les législatives. Après une phase léthargique, l'assemblée municipale se réunira le 23 juin pour ce que l'un des membres de sa majorité appelle une « session de rattrapage ».

Le débat a été intense, à droite, pendant la campagne, autour de la personnalité de Jean Tiberi. Si elle a été surtout animée par les socialistes parisiens, qui s'intéressent aussi de près à la loi PML - texte adopté en 1982 qui a donné un statut particulier aux trois premières villes de France, Paris, Marseille et Lyon -, la controverse sur la place du maire de Paris, dont le nom est lié à certains affaires, n'a pas épar-

gné les rangs de la droite, de façon plus feutrée. Cette question a encore été évoquée, lundi 16 juin, à l'occasion d'une réunion des élus municipaux RPR du Rassemblement pour Paris (RPP), à l'Hôtel de Ville, autour de M. Tiberi. Parmi eux, Bernard Pons, Jacques Toubon et Edouard Balladur.

GRANDS PROJETS

Si plusieurs conseillers ont souligné la nécessité de « refonder le pacte majoritaire » qui les lie à l'UDF et d'adopter une attitude plus résolue vis-à-vis de la gauche parisienne, le cas de M. Tiberi a été abordé aussi, de manière plus ou moins explicite. M. Pons a fait un parallèle entre la situation nationale et la situation départementale, en rappelant son hostilité à la dissolution de l'Assemblée nationale, à laquelle il préférerait un changement de premier ministre. Certes, Paris a mieux résisté que le reste de la France - un tiers de sièges perdus dans la capitale contre la moitié dans le pays -, comme le font remarquer les amis de M. Tiberi, mais, pour M. Pons, les projets de la majorité municipale manqueraient de crédibilité tant que le problème du maire n'aura pas été réglé, car c'est son autorité qui est en cause.

Dans une intervention d'une vingtaine de minutes, M. Toubon a évoqué une politique de grands projets. Tout le monde, confie un membre du RPP, a compris que l'ancien ministre de la justice se considérait comme qualifié pour incarner la politique qu'il proposait.

Apôtre de la synthèse, M. Balladur a proposé la création d'un groupe de réflexion, émanation de la majorité municipale et placé sous l'autorité du maire. Ce groupe de travail fera une sorte d'« audit », en même temps qu'il proposera un projet d'avenir pour Paris. L'ancien premier ministre a défendu la présence de l'UDF dans cette instance, alors que plusieurs élus avaient montré leur irritation vis-à-vis de l'autre composante de la majorité municipale, dont les voix sont devenues indispensables. Certains estiment que la question des relations avec l'UDF est posée. Le groupe s'est aussi interrogé sur l'attribution de certaines subventions à des associations qui, selon lui, peuvent « parfois prendre l'allure de cadeaux faits à l'opposition ».

De leur côté, les socialistes parisiens s'interrogent sur une éventuelle révision de la loi PML. Michel Charzat et Roger Madec, tous deux

maires d'arrondissement, ont remis à Jean-Marie Le Guen, secrétaire de la fédération socialiste de Paris, un document sur les modifications à apporter à ce statut. Ils rejettent la transformation des arrondissements en collectivités de plein exercice, qui risquerait de provoquer l'éclatement de Paris, et la mise en place d'établissements publics territoriaux, qui entraînerait une « subordination politique ». MM. Charzat et Madec estiment que le « le cadre juridique le plus approprié » serait « celui de la délégation de compétences de la Ville aux arrondissements ».

Au rang de ces compétences, ils placent l'action sociale, qui nécessite un rééquilibrage des pouvoirs ; les équipements de proximité, dont la gestion et la création devraient « être entièrement déléguées aux arrondissements » ; les écoles, l'urbanisme et la police de proximité. Ces propositions, discutées cet été au sein du PS, pourraient faire l'objet d'une projet ou d'une proposition de loi. Avant cela, il faudra résoudre les questions de calendrier et de priorités, qui ne font pas l'unanimité chez les socialistes parisiens.

Oliver Biffaud

Dissidence anti-Dugoin au sein de la majorité du conseil général de l'Essonne

ÉVRY

de notre correspondante

Six élus de la majorité du conseil général de l'Essonne ont annoncé, lundi 16 juin, la constitution d'un groupe indépendant, baptisé Renouveau majorité. Entendant marquer leurs distances avec la majorité départementale, présidée par Xavier Dugoin (RPR), deux vice-présidents du conseil général, tous deux RPR, Jean de Boishue, ancien secrétaire d'Etat, et Laurent Bétéille, ainsi que Lucien Sergent (UDF), Bernard Mantienne et Christian Schoettl (non-inscrits) et Odile Moirin (RPR) ont quitté leurs groupes respectifs, tout en conservant leur appartenance partisane.

M. de Boishue, porte-parole du groupe et président comme futur président de Renouveau majorité, a réitéré lundi, au cours d'une conférence de presse, sa demande de voir M. Dugoin « se mettre en congé », estimant que les affaires politi-

co-judiciaires qui tournent autour du président sont nuisibles à l'image du département. Le nouveau groupe, a-t-il expliqué, souhaite défendre une politique, « non de dépense, mais de stratégie forte (...), pour que la majorité ne se présente pas essouffée aux élections cantonales de mars 1998 ».

TRACT ANONYME

La création du groupe contestataire intervient au lendemain d'une campagne électorale qui a ravivé les tensions au sein de la majorité. M. de Boishue et M^{me} Moirin, tous deux candidats malheureux aux législatives, ont été la cible d'un tract anonyme, sur l'enveloppe duquel ils disent avoir reconnu les étiquettes utilisées par le cabinet du président du conseil général. « Ce sont des pratiques détestables qui ont sans doute pesé sur le résultat du scrutin. Nous avons porté plainte contre ce genre de procédure, hautement condamnable »,

ont-ils indiqué. L'émergence du nouveau groupe intervient à quelques jours de l'arrivée prévue de Philippe Séguin à la tête du RPR. M. de Boishue, proche du maire d'Epinal, se sentirait-il pousser des ailes ? « Ne voyez pas un lien entre la création de notre groupe et la montée au firmament de Philippe Séguin ! Ne mêlez surtout pas les instances nationales à notre destin, qui ne les préoccupe pas vraiment ! », a-t-il prévenu. Responsable RPR de l'Essonne, Jean Marsaudon, réélu député, voit dans l'émergence du groupe « un nouvel élan solidaire et un progrès énorme ».

M. Dugoin a réagi en demandant aux onze conseillers RPR qui lui sont restés fidèles de signer ensemble une lettre destinée à tous les élus RPR du département et appelant à serrer les rangs.

Anne Rohou

M. de Robien s'insurge contre l'arrivée de M. Madelin à la tête du PR

UNE VILAINE LÉZARDE est en train d'apparaître sur la façade de la maison UDF, que François Léotard avait rapidement réaménagée, quarante-huit heures après la défaite électorale de la droite. Le président de l'UDF, sentant venir l'éclatement de la confédération, avait, dans un beau réflexe, distribué à son plus dangereux concurrent, François Bayrou, le groupe parlementaire et abandonné à son rival, Alain Madelin, le Parti républicain (*Le Monde* du 5 juin).

Le président du groupe UDF sortant, Gilles de Robien (PR, Somme), s'était résolu à laisser la place au président de Force démocrate « pour éviter une balkanisation de l'UDF », non sans laisser paraître une certaine amertume. Aujourd'hui, cette amertume s'est transformée en colère. Le député de la Somme ne voit pas d'un œil

favorable l'arrivée à la direction de son parti de ceux qui, M. Madelin en tête, avaient mené une campagne dure contre sa loi sur la diminution du temps de travail.

Le maire d'Amiens s'en est expliqué avec François Léotard, lundi 16 juin, au cours d'un dîner. Appuyé par plusieurs présidents de fédération du PR, comme Renaud Dutreil (Aisne), Michel Herbillon (Val-de-Marne) ou Francis Delattre (Val-d'Oise), M. de Robien ne supporte pas qu'Idées-Action, le club de M. Madelin, fasse une « OPA » éclair sur le Parti républicain. Il dénonce la candidature unique du député d'Ille-et-Vilaine et le fait que lui soit en outre confié le soin d'organiser sa propre élection, en lui offrant, selon les « robienistes », la maîtrise des finances et de l'appareil du PR. Le maire d'Amiens stigmatise aussi les délais trop courts de cette élection, annoncée le 3 juin et prévue pour le 24 juin, l'absence de campagne électorale interne et, par conséquent, l'impossibilité de susciter en si peu de temps d'autres candidatures.

STYLE CASSANT

Pour le député de la Somme et ses partisans, cela revient à livrer le PR à son aile droite, adepte d'un libéralisme strictement économique, au détriment du pluralisme de cette famille politique dont M. de Robien représente l'aile gauche et au mépris des droits des militants qu'il entend « défendre par une démarche démocratique exemplaire ». Aussi, M. de Robien reproche-t-il à M. Léotard de violer le système de suffrage universel - qu'il avait lui-même mis en place au PR - pour une opportunité à court terme. M. de Robien exige donc que la convention nationale du 24 juin, au cours de laquelle M. Madelin doit être élu,

sans doute par une proportion modeste des trente-trois mille adhérents revendiqués par le PR, soit transformée en une convention de débat et que l'élection du président du PR soit reportée à la rentrée. Si l'élection du 24 juin devait, comme c'est probable, être maintenue, le député de la Somme menace d'attaquer sur le plan juridique cette convention qu'il juge non conforme aux statuts du PR.

« Alain a compris que son intérêt est de faire cohabiter toutes les sensibilités à la tête du PR », plaide Renaud Donnedieu de Vabres, bras droit de M. Léotard. Le nouveau député d'Indre-et-Loire jure que M. Madelin, dont le style cassant ne favorise pas ses rapports avec ses collègues, est décidé à ne « marginaliser » ou à « n'humilier » personne, à associer à la direction du parti des personnalités comme Jean-Claude Gaudin, Alain Lamassoure, Gilles de Robien ou Jean-Pierre Raffarin (PPDF), s'il décidait de revenir dans son parti d'origine. Le 2 juin, M. Léotard expliquait, au cours d'un déjeuner, à M. Madelin dans quel esprit « fédérateur » il entendait que ce dernier exerce ses futures fonctions à la tête du parti qu'il se proposait

de lui confier. Alors que son invité abondait dans son sens, M. Léotard devait sans doute avoir à l'esprit un autre déjeuner en tête-à-tête, en 1996, avec M. Madelin. Au cours de ce repas, fort amical, le député d'Ille-et-Vilaine ne dit pas un mot de sa candidature, contre M. Léotard, à la présidence de l'UDF qu'il annonçait, à la surprise générale, une heure après avoir quitté la table.

Fabien Roland-Lévy

Aggravation du déficit de la branche famille en 1997

AU MOMENT où le régime général (salariés du privé) affiche, toutes branches confondues (maladie, retraite, famille), un déficit de plus de 70 milliards de francs sur la période 1996-1997, deux arrêts du Conseil d'Etat risquent d'alourdir de plus d'un milliard de francs les dépenses de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), dont le déficit risque d'atteindre près de 10 milliards de francs à la fin de l'année. Ces arrêts renvoient à deux affaires distinctes, mais qui illustrent les libertés que prend parfois l'Etat avec la « Sécurité ».

Le 28 mars, le Conseil d'Etat, saisi par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et la Fédération Familiales de France, avait déjà condamné l'Etat. En 1995, en effet, celui-ci n'avait revalorisé les prestations que de 1,2 %, alors qu'elles devaient l'être de 1,7 %, soit le montant de l'inflation hors tabac. Or, il avait toujours refusé de verser les 0,5 % manquants. La plus haute juridiction administrative lui a donné huit mois, à compter de la date de l'arrêt, pour exécuter cette décision, dont le coût oscille, selon les interpréta-

Le FLNC-canal historique annonce une trêve en Corse

LE FLNC-CANAL HISTORIQUE annonce une trêve des attentats à l'explosif dans un entretien que publie, mardi 17 juin, le quotidien *La Corse*, édition régionale de *La Provence*. « Nous instaurons à dater de ce jour et pour une durée significative les conditions de la paix civile en Corse. Il appartient à présent aux tenants du pouvoir de mettre en place les mesures institutionnelles, économiques, culturelles et sociales, que la Corse réclame. La rentrée de septembre permettra de juger de la volonté du gouvernement », indique le mouvement clandestin, dans cet entretien, qui ne fixe aucun préalable ni aucune durée précise à la trêve. Le changement intervenu à la direction des affaires de l'Etat constitue à l'évidence la raison majeure de la suspension, tout au moins évasive, des attentats par explosifs. Comme toujours en pareil cas, car les actions militaires et les trêves se sont succédé depuis une vingtaine d'années, il est prématuré de préjuger de la suite des événements. - (*Corresp.*)

L'audit sur les finances publiques pourrait être connu mi-juillet

LES RÉSULTATS de l'audit sur les finances publiques que lancera dans les prochains jours le gouvernement de Lionel Jospin seront connus à la mi-juillet, a indiqué lundi 16 juin, un membre de l'entourage du premier ministre français. Le lancement de cet audit devrait être annoncé jeudi 19 juin par Lionel Jospin au cours de son discours de politique générale.

Selon les données diffusées, lundi 16 juin, par le ministère de l'économie et des finances, le solde budgétaire s'est établi en déficit à hauteur de 208,8 milliards de francs à la fin avril 1987, soit en légère amélioration (14 milliards) par rapport au déficit de 222,8 milliards de francs enregistré fin avril 1986. Toutefois, les rentrées fiscales s'avèrent médiocres. Les recettes nettes de TVA n'ont progressé que de 2,1 % en avril 1997 par rapport au même mois de l'année précédente. La loi de finances initiale pour 1997, votée à l'automne dernier par le Parlement, tablait sur une hausse de 5,8 % de ces recettes par rapport à 1996.

DÉPÊCHES

■ **RPR : Michel Barnier, ancien ministre délégué aux affaires européennes**, a plaidé, mardi 17 juin, sur RMC, pour « une révolution culturelle au sein du RPR ». « Il va falloir faire un peu l'effort au sein du RPR que Lionel Jospin a fait au sein du PS », a expliqué le président du conseil général de Savoie.

■ **CUMUL : Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France (MPF)**, a annoncé, lundi 16 juin, qu'il se démettait de son mandat de député européen. Elu député de la quatrième circonscription de Vendée le 1^{er} juin, M. de Villiers, qui avait conduit une liste aux élections européennes de 1994, est également président du conseil général de Vendée. C'est Eric Pinel, conseiller régional de Haute-Normandie et président de la fédération du MPF de l'Eure, qui lui succède au Parlement européen.

■ **ROYALISTES : la Nouvelle Action royaliste, qui a tenu son conseil national**, dimanche 15 juin, « se réjouit de la décision du gouvernement de régulariser les sans-papiers », mais précise qu'« elle restera vigilante » sur la future loi sur l'immigration. Dans son communiqué, ce mouvement indique « attendre du gouvernement une relance de l'activité économique par une augmentation massive des salaires ».

■ **SYNDICATS : Jean-Claude Gaysot, ministre de l'équipement, des transports et du logement**, a reçu, lundi 16 juin, le secrétaire général de Force ouvrière. La rencontre avec Marc Blondel inaugure une série de tête-à-tête avec les autres représentants syndicaux, indique le ministère.

■ **TEMPS DE TRAVAIL : les employeurs du secteur sanitaire et social** vont proposer, le 20 juin, aux syndicats de ce secteur, un « dispositif complet » sur la réduction du temps de travail intégrant des dispositions de la loi Robien, a indiqué la fédération patronale lundi 16 juin dans un communiqué. L'Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs du secteur sanitaire, médico-social et social (Unifed) avait manifesté en décembre son « profond désaccord » sur la décision d'exclure ce secteur du champ d'application de la loi Robien.

■ **MÉDECINS : président de l'Ordre national des médecins**, Bernard Glorion a réitéré, lundi 16 juin, son opposition aux versements d'honoraires prévus en cas de dérive des dépenses médicales, lors d'un entretien avec le secrétaire d'Etat à la santé Bernard Kouchner. M. Kouchner a entamé une série de rencontres avec les médecins, afin de sonder le terrain avant la déclaration de politique générale de Lionel Jospin qui devrait préciser le sort réservé au plan Juppé. Il a par ailleurs reçu l'Union collégiale des chirurgiens et spécialistes français (UCCSF).

■ **ILE-DE-FRANCE : Louis Bayeurte, maire (PCF) de Fontenay-sous-Bois**, qui a échoué aux élections législatives dans la sixième circonscription du Val-de-Marne face à Michel Giraud (RPR), demande la démission de celui-ci de l'Assemblée nationale, en raison de l'information judiciaire ouverte, mardi 3 juin, sur les conditions dans lesquelles le conseil régional a organisé les marchés de rénovation des lycées entre 1991 et 1995 et des poursuites ouvertes contre X... - (*Corresp.*)

Le journal mensuel de documentation politique après-demain

Fondé par la ligue des droits de l'homme (non vendu dans les kiosques) offre un dossier complet sur :

“Les retraités”

Envoyer 80 F à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 220 F pour l'abonnement annuel, (60% d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

Le Guide du Pouvoir publie
Les nouveaux députés
Biographies & photos, 128 p.
100 frs
Editions Jean-François Doumic
Tél. 01 42 46 58 10

Jean-Michel Bezat

PROCÈS Soixante-douze prévenus, poursuivis pour recel de corruption de mineurs, comparaissent depuis lundi 16 juin devant le tribunal correctionnel de Paris. Parmi eux,

des acheteurs mais aussi des fabricants et des distributeurs de cassettes vidéo pédophiles importées de Colombie. L'un des diffuseurs, Michel Caignet, est un ancien mili-

tant néonazi. ● **MARDI 17 JUIN** au matin, 2 500 gendarmes ont été mobilisés pour une vaste opération visant les domiciles d'environ huit cents amateurs de vidéos à carac-

tere pédophile. Des interpellations ont été effectuées dans la quasi-totalité des départements. ● **DANS LE LOIRET**, les habitants de Châteaurenard s'interrogent et mettent en ac-

cusation « la hiérarchie » de l'éducation nationale, à la suite du suicide d'un directeur d'école mis en examen pour pédophilie, des faits étouffés durant des années.

La justice examine les filières d'un réseau pédophile international

Soixante-douze personnes comparaissent devant le tribunal correctionnel de Paris, pour une affaire de vidéos pornographiques mettant en scène des mineurs. Importées de Colombie, elles étaient revendues en France, via plusieurs magazines spécialisés

« *C'EST le type de jeunes que j'aime.* » Directeur commercial dans une centrale d'achats, Daniel Wailliez, quarante-neuf ans, avoue, lundi 16 juin, à Sophie Portier, qui préside la quinzième chambre du tribunal correctionnel de Paris, son attirance pour les hommes jeunes « *autour de dix-huit ans* ». Premier des soixante-douze prévenus à s'expliquer dans le cadre de l'affaire de cassettes vidéo à caractère pédophile importées de Colombie, ce « *voyeuriste esthétique* » – comme il se définit – est à l'origine du coup de filet par la brigade des mineurs, à partir de décembre 1994.

Sur renseignement anonyme, les enquêteurs s'étaient tout d'abord intéressés à une petite annonce dans un journal gratuit. Daniel Wailliez, son auteur, recherchait « *des garçons pour exhibitionnisme et caresses* », voire pour des séances de photos. Au cours d'une

perquisition à son domicile, des revues (françaises et étrangères) à caractère pédophile étaient retrouvées. Un lot de deux cents photographies de jeunes garçons décrits « *en position lascive* », sexe en érection, réalisées par une société, Studio Vision 2 000, était saisi, ainsi qu'une dizaine de cassettes soit « *naturistes* », soit « *érotiques-pornographiques* », représentant notamment des jeunes se masturbant, pratiquant des fellations, voire ayant des rapports sexuels complets. La moitié provenaient de Colombie et étaient titrées : Orlando (1 et 2), Petit John (1 et 2), 5 x 18.

TORO BRAVO À BOGOTA

Daniel Wailliez expliquait qu'il était entré en possession de ces enregistrements par l'intermédiaire de revues à caractère pédophile – *Gaie France Magazine*, *Gaie France*, *Complice* et *Gay Pavois*. Elles ne constituaient, selon lui,

qu'un seul et même journal, régulièrement retiré de la vente, mais réapparaissant toujours sous un autre titre. Leur publication était dirigée par Michel Caignet, quarante-deux ans.

Les enquêteurs révélaient ainsi l'existence d'un réseau de distribution d'enregistrements vidéo à caractère pédophile, mettant en scène des mineurs colombiens dont ils estimaient l'âge entre quatorze et dix-huit ans. Les enregistrements provenaient d'une société baptisée Toro Bravo, basée à Bogota. Son animateur, Jean-Manuel Vuillaume, quarante-six ans, était en contact en France avec Michel Caignet. Ce dernier, patron des éditions La Mouette, enseigne commerciale de diverses associations – Alexandre, Dioscure, Les amis de *Gaie France Magazine* –, se chargeait de faire dupliquer et de diffuser les cassettes. Michel Caignet, selon l'accusation, travaillait en étroite collaboration avec Michel Meigneux de Cacqueray, quarante-deux ans, trésorier de ses diverses associations, et gérant de Sictel, société éditrice du *Gay Pavois*, devenu en 1995 *Libre et gay*.

Jean-Manuel Vuillaume, qui percevait par ailleurs à Bogota les dividendes d'une maison de prostitution, fournissait à Michel Caignet des vidéos originales tournées en Colombie au prix de 3 500 ou 5 000 francs. Ce dernier confiait alors à Olivier Lechat, trente-six ans, domicilié à Lille, le soin de dupliquer les titres au rythme d'une centaine de copies par mois. Elles

étaient ensuite revendues quelques centaines de francs pièce.

Puis, les policiers de la brigade des mineurs exploitaient les 1 800 noms du fichier clients de la société Sictel et retrouvaient chez soixante-sept d'entre eux – tous des hommes, de tous âges, de toutes conditions – des cassettes Toro Bravo... Deux d'entre eux avaient déjà été condamnés pour agression sexuelle ou attentat à la pudeur.

Entassés sur les bancs des prévenus, et comparaisant libres – seuls Jean-Manuel Vuillaume, qui nie les faits, et Michel Caignet sont détenus –, bon nombre contestent l'âge des acteurs figurant dans ces cassettes. « *Franchement, je pensais que ces jeunes garçons étaient majeurs*, dit ainsi Daniel Wailliez. » La présidente indique que, « *pour apprécier l'âge* », le tribunal entend projeter à huis clos, mardi 17, les cassettes litigieuses.

2 500 gendarmes pour un nouveau coup de filet

Une vaste opération visant les domiciles d'environ huit cents amateurs de vidéos à caractère pédophile a été lancée, mardi matin 17 juin, dans l'ensemble de la France. Plus de deux mille cinq cents gendarmes ont procédé à des perquisitions et à des interpellations dans la quasi-totalité des départements, y compris les territoires et départements d'outre-mer.

Les « cibles » ont été répertoriées sur un fichier de clients saisi auprès d'un organisme de vente par correspondance de cassettes, qui était apparu en avril 1996 dans le cours du démantèlement du réseau de cassettes pédophiles Toro Bravo. L'opération s'est inscrite dans le cours du dossier instruit par un juge de Mâcon (Saône-et-Loire), Christine Parguel, et confié à la brigade de recherches de la gendarmerie de la ville.

Michel Caignet, l'ami des néonazis allemands

CONSIDÉRÉ comme le diffuseur des cassettes vidéo du réseau pédophile Toro Bravo, Michel Caignet a longtemps fréquenté les milieux néonazis. A la fin des années 70, il

PORTRAIT

Il est resté en marge de l'extrême droite française, prompte à s'afficher « anti-homo »

faisait partie de l'équipe dirigeante de la Fédération d'action nationale et européenne (FANE), un mouvement antisémite et violent, dissous en 1980. Michel Caignet était alors rédacteur de *Notre Europe*, l'une des publications de cette mouvance forte d'environ cinq cents personnes. Le 29 janvier 1981, alors que la FANE était devenue les Faisceaux nationalistes européens (FNE), ce militantisme valut à Caignet d'être agressé au vitriol par un commando, en réaction à l'attentat commis contre la synagogue de la rue Copernic.

Par la suite, ce nostalgique du III^e Reich allait élargir son champ d'action. Au mois de mai 1984, à Madrid, il participe à une réunion internationale avec les fondateurs d'un comité pour la préparation du centième anniversaire de la naissance d'Adolf Hitler. Caignet devient ainsi l'ami et le principal relais en France de Michael Kuhnen, chef de file du néonazisme allemand, qui mourra du sida en 1991. En 1986, Caignet dirige le Mouvement européen, branche française du Eu-

ropäische Bewegung, un groupuscule créé avec Kuhnen. Selon Jean-Yves Camus et René Monzat, auteurs du livre *Les Droites nationales et radicales en France* (PUL, 1992), il aurait également traduit en français un ouvrage négationniste, *Le Mensonge d'Auschwitz*.

Aujourd'hui âgé de quarante-deux ans, Michel Caignet s'est également fait connaître dans la communauté homosexuelle pour ses activités au sein de *Gaie France*, une association dont le journal *Gaie France Magazine* mêlait photos d'adolescents et nostalgie nazie avant d'être interdit par le ministère de l'intérieur. En liaison avec un photographe « spécialisé », il aurait collaboré à diverses revues du même genre.

SCHISME

Jugé « *peu fréquentable* », il s'est toujours situé en marge de l'extrême droite française, prompte à s'afficher « anti-homo ». Mais si l'attitude face à l'homosexualité a provoqué une crise profonde, voire un schisme, chez les néonazis allemands du temps de Michael Kuhnen, il n'en a jamais été de même en France. « *Aujourd'hui encore*, souligne un spécialiste de ces questions, *certaines groupuscules néonazis entretiennent une forme d'ambiguïté. De nombreuses histoires circulent, sur fond de messes noires ou de satanisme. Dans leur esprit, nazisme et homosexualité participent de la même ambiance, d'une même esthétique.* »

Philippe Broussard

ORLÉANS

de notre correspondant

Le corps de Michel Vilaine, cinquante-trois ans, a été retrouvé dans la rivière de l'Ouanne, samedi 14 juin. Le directeur de l'école de Châteaurenard (Loiret) s'est suicidé après avoir été placé en garde à vue et mis en examen, le 13 juin, pour « *agression sexuelle sur mineur de moins de quinze ans par personne ayant autorité* » (*Le Monde* daté 15 et 16 juin).

Le secret d'un homme et la souffrance tue de plusieurs enfants bouleversent aujourd'hui la commune du Gâtinais. Les faits reprochés à Michel Vilaine – qui les avait reconnus « *sans difficulté* », selon le procureur de la République, Eric Boussuge – remontent à sept ans et s'étaient déroulés lors d'un séjour en classe de neige. L'enseignant avait reconnu aussi « *un certain nombre de comportements déplacés commis depuis vingt-cinq ans, mais qui étaient prescrits* », a précisé encore le procureur.

Une mère de famille, dont la fille, alors en CM2, avait participé à cette classe de neige, se souvient : « *Au retour une rumeur a circulé. Les parents ont demandé une réunion d'information au directeur de l'école. Le matin de cette réunion, on nous a informés qu'elle n'avait plus lieu d'être, qu'il n'y avait plus de plainte, que tout était arrangé.* » Deux enfants, appartenant à deux familles de la commune, s'étaient plaints d'avoir

été victimes de l'instituteur durant le séjour. « *L'une des deux familles a reçu des menaces nocturnes au téléphone. Alors elle a cessé de poser des questions. Il ne fallait pas salir M. Vilaine. Peu de temps après, le directeur de l'école a été muté. M. Vilaine est devenu le directeur. Nous avons été manipulés.* »

Un habitant de la commune, ancien conseiller municipal, affirme : « *Au lieu de mettre cet enseignant dans un bureau pour qu'il ne soit plus en contact avec les enfants, on lui a donné une promotion.* » Ce témoin s'accuse aujourd'hui. « *A la mairie, on savait, dans l'enseignement aussi. Et moi également. Personne n'a voulu prendre de responsabilités. Nous avons été tous un peu lâches.* »

DOSSIER VIDE

Malgré la rumeur, Châteaurenard plébiscitait son maître d'école, « *record de voix aux élections chaque fois qu'il se présentait* », selon le même témoin, qui était son voisin. Michel Vilaine avait été élu deux fois au conseil municipal, il présidait le syndicat d'initiative. Célibataire, il vivait avec sa mère âgée de quatre-vingt-sept ans. Le lendemain de sa garde à vue, laissé libre, il n'a pas reparu à l'école. Son voisin l'a aperçu à trois ou quatre reprises. « *Il m'a évité à chaque fois.* »

« *Je crois qu'il n'avait pas d'autre issue,*

lâche-t-il. Au rectorat, on fouille, sans succès pour l'instant, dans le passé de l'ancien instituteur. « *J'ai fait immédiatement regarder son dossier, qui est vide*, déclare le recteur, Nicole Ferrier-Caverivière. *L'actuel inspecteur qui gère les instituteurs, en poste depuis cinq ans, n'a pas fait part de doutes. Il n'avait rien entendu.* » L'ancien inspecteur en poste au moment des faits, aujourd'hui à la retraite, est recherché.

Tous les parents d'élèves se pressaient dans la salle communale du bourg, lundi 16 juin en soirée. L'inspecteur d'académie, Michel Colonna, entouré des responsables scolaires et du maire de la commune, entendait ramener le calme. « *Nous n'allons pas abandonner une école qui a subi un tel choc* », a-t-il promis. « *Nous ne savions rien* », a-t-il répété. Le maire, Jean-Charles Paré (RPR), a affirmé : « *Aucun parent n'est venu me voir pour me faire part d'un problème avec M. Vilaine.* » La mère de l'un des enfants, aujourd'hui adultes, qui avaient mis en cause l'instituteur, s'est levée. « *On m'a fait taire... Vous êtes tous responsables*, a-t-elle lancée à la hiérarchie scolaire. *Et moi aussi*, a-t-elle ajouté, *car j'ai continué à laisser mon fils avec cet homme.* » A ses côtés, son fils s'est emparé du micro : « *La loi du silence ne doit pas retomber sur Châteaurenard.* »

Régis Guyotat

Les résultats du suivi médico-social restent décevants

PRÉVUE par le projet de loi concernant la répression et la prévention des atteintes sexuelles contre les mineurs, préparé par le précédent gouvernement, la « *peine complémentaire de suivi médico-social à l'encontre des délinquants sexuels* » a été passée en revue dans un ouvrage récent de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (Ihesi). L'objectif de cette peine, qui s'appliquerait dès la sortie de prison, au moyen de traitements psychologiques ou médicaux, est de réduire les risques élevés de récidive observés chez les auteurs d'une agression sexuelle ou d'une atteinte sexuelle pédophile (y compris la diffusion d'images de mineurs à caractère pornographique). Les deux grands types de traitements existants – les prescriptions médicamenteuses et les thérapies psychologiques – sont étudiés.

Les prescriptions médicamenteuses ont pour conséquence de limiter ou de supprimer les fan-

tasmes sexuels déviants non désirés (donc de réduire ou de supprimer la tentation de passer à l'acte d'agression sexuelle) et de modifier certains aspects physiologiques du comportement sexuel (érections et éjaculations). Ces traitements hormonaux anti-androgènes consistent à remplacer, dans le cerveau et l'hypophyse de l'individu, la testostérone (principale hormone sécrétée par les testicules) par un produit aussi neutre que possible pour l'activité sexuelle. Avec quelle réussite ?

« *L'efficacité des traitements hormonaux ne fait aujourd'hui, après plus de deux décennies d'utilisation, aucun doute*, notent les auteurs de l'Ihesi. *En quelques semaines, ils peuvent changer du tout au tout la vie d'un individu en le libérant de ses fantasmes sexuels déviants, et en lui permettant de retrouver une vie et même une sexualité normales.* » Mais ce type de traitement est loin d'être une panacée : « *Il est adapté aux individus qui ont des fantasmes*

sexuels déviants non désirés, mais il risque de n'avoir qu'une efficacité limitée dans toute une série de cas : chez les psychopathes, chez ceux qui se droguent ou qui abusent de l'alcool, chez ceux qui vivent totalement repliés sur eux-mêmes, chez ceux qui sont "amoureux" d'un enfant en particulier, et chez ceux qui ne recourent au traitement que pour bénéficier de la clémence de la justice. »

MANQUE DE STATISTIQUES

Se reportant aux recherches les plus récentes, les auteurs de l'Ihesi se montrent sceptiques quant à la réussite des thérapies psychologiques. « *Même si l'on observe que les pédophiles traités récidivent moins, en moyenne, que ceux qui n'ont pas été traités, on s'aperçoit que la différence entre les taux de récidive n'est en général pas significative du point de vue statistique (...).* Ces résultats décevants ne plaident pas de façon très convaincante en faveur des thérapies psychologiques. »

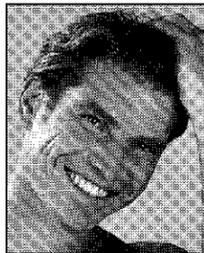
Regrettant le manque de statistiques spécifiques sur la pédophilie, les auteurs – un sociologue et une commissaire de police – relèvent enfin que les chiffres officiels indiquent « *un accroissement très conséquent de l'activité de la police et de la justice dans le domaine des affaires de mœurs concernant les mineurs* ». A partir des statistiques du ministère de la justice relatives au nombre d'auteurs d'infraction à caractère pédophile en 1994, ils suggèrent une « *fourchette basse* » de plus de 1 723 pédophiles actifs au cours d'une même année. Compte tenu des délinquants passant au travers des mailles judiciaires, ils estiment finalement qu'il y aurait « *des milliers de pédophiles qui commettent chaque année en France des atteintes sexuelles.* »

Erich Inciyan

★ *La Pédophilie*, de Renaud Filieule et Catherine Montiel, Ihesi, 1997.

CALVITIE

Parce que l'Esthétique doit être une discipline sans faille...



Repousse définitive

Entièrement naturelle, la technique de micro-greffes permet de retrouver la densité de cheveux souhaitée, sans véritable



01 53 77 25 88

indisponibilité sociale ou professionnelle. La réimplantation au laser, cheveu par cheveu, vous garantit une repousse parfaite et définitive.

Prenez rendez-vous pour un Conseil Gratuit avec un spécialiste

Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées

agréée par le ministère de la Santé

61, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - 01 53 77 25 88

Bernard Kouchner réclame une vérification du niveau de contamination de la Hague

Un comité scientifique pluridisciplinaire confirme l'existence d'un « agrégat » de leucémies

Dans un document inédit, les membres du comité scientifique chargé par le gouvernement d'analyser les cas de leucémies survenus à proxi-

mité de l'usine de retraitement de la Hague (Manche) confirment l'existence d'un « agrégat » dans le canton Beaumont-Hague. Bernard

Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, réclame une vérification « au plus vite » du niveau de contamination du site.

LE COMITÉ scientifique pluridisciplinaire créé en janvier dernier par Corinne Lepage, alors ministre de l'environnement, pour analyser les observations concernant les cas de leucémie enregistrés à proximité de l'usine de la Hague (Manche) est parvenu à un premier consensus.

Dans un document inédit daté du 29 mai, les membres de ce comité ne contestent pas la réalité du phénomène et demandent « une amélioration du système local et national d'enregistrement des cancers dans un but de surveillance sanitaire ».

Pour sa part, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, a indiqué au Monde qu'il venait de demander à l'Office de protection contre les rayonnements ionisants « de procéder au plus vite à une vérification du niveau de contamination sur le site de La Hague et de proposer les mesures nécessaires ». « Je rappelle, ajoute-t-il, que, d'une manière générale, le principe de précaution en matière de santé publique doit également s'appliquer à l'environnement. »

C'est la publication dans les colonnes du *British Medical Journal* (Le Monde des 11 et 23 janvier) d'une étude signée du professeur Jean-François Viel (unité de biostatistiques et d'épidémiologie de la faculté de Besançon) qui avait déclenché la polémique et soulevé une vive émotion dans le Nord-Co-

tentin. Ce travail conduit de manière rétrospective sur une période de quinze ans (de 1978 à 1993) concluait à un léger excès de cas de leucémie autour des centres de retraitement de déchets nucléaires de la Hague et l'expliquait, entre autres facteurs, par la fréquentation des plages et la consommation

Malgré des échanges conflictuels entre partisans et adversaires de l'industrie nucléaire, les premières conclusions du comité confirment le sérieux et la cohérence de l'étude du professeur Jean-François Viel

de poissons et de crustacés par les mères et les enfants.

Cette publication fut alors très vivement critiquée, émus et exploités les nucléaires criant à la supercherie et au complot. Corinne Lepage décidait rapidement la création d'un comité scientifique chargé de mettre en place une « nouvelle étude épidémiologique complète » et s'engageait à informer les populations des premiers résultats. Ce comité était présidé par Charles Souleau, doyen de la Faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry et comprenait, outre le

professeur Viel, des représentants de l'INSERM, du CNRS, de l'IPSN, ainsi que quatre autres experts français et étrangers.

En dépit des précautions prises, les débats de ce comité ont très vite dégénéré en échanges conflictuels entre partisans et adversaires de l'industrie nucléaire. Pour au-

tant, les premières conclusions du comité (datées du 29 mai et « validées par tous ses membres ») confirment le sérieux et la cohérence de l'étude du professeur Viel. C'est, de ce point de vue, une sérieuse revanche pour ce scientifique tout comme pour le *British Medical Journal*, tous deux accusés d'avoir diffusé des informations erronées.

La « résolution » du comité scientifique reconnaît notamment l'existence d'un « agrégat » de cas de leucémie dans le canton de Beaumont-Hague, où se situe l'usine de

retraitement de combustibles nucléaires et où quatre enfants ont été atteints. La norme statistique est de 1,4 cas durant cette période.

« Des observations semblables ayant été faites autour d'installations similaires en Grande-Bretagne (Selafield et Dounreay) et bien que l'excès constaté dans le Nord-Cotentin ne soit significatif qu'à la limite, il était légitime que le professeur Viel cherche à aller plus loin », fait valoir le comité.

Ce dernier qualifie d'autre part de « logique » le fait de poser la question de la responsabilité des facteurs environnementaux – et notamment celle de la pollution radioactive des plages – dans l'apparition de ces leucémies.

Se refusant à trancher sur cette question très délicate, le document rédigé par ce comité estime que « compte tenu du niveau des nombreuses mesures environnementales qui ont été faites, il est a priori logique de penser que ces doses sont probablement faibles et pourraient difficilement expliquer un excès de leucémies. » Plus généralement, pour en finir avec les polémiques et les multiples interprétations qui peuvent être faites des travaux épidémiologiques dans ce domaine, le comité réclame une amélioration du système national d'enregistrement des cancers.

Veronique Maurus et Jean-Yves Nau

L'école demeure largement sous-équipée en informatique et en réseaux multimédia

Un rapport souligne l'urgence d'investir massivement

IL EST URGENT d'introduire massivement les nouvelles technologies dans le système éducatif français. C'est en substance la conclusion du rapport d'Alain Gérard, sénateur (RPR) du Finistère, consacré au développement du multimédia et des réseaux à l'école.

Demandé en novembre 1996 par Alain Juppé, ancien premier ministre, et rendu public le 10 juin, ce rapport « demeure d'actualité malgré le changement de gouvernement », considère son auteur. Entre la commande du premier ministre et le bouclage du rapport, Jacques Chirac, lors de son entretien télévisé du 10 mars, déclarait : « Je veux, que pour l'an 2000, c'est-à-dire dans trois ans, tous les établissements d'enseignement secondaire soient connectés au réseau. Et ça le sera. »

A travers 32 propositions « pour une bonne intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'éducation », ce rapport liste ce qu'il conviendrait de développer, en terme de formation, de ressources pédagogiques et de matériels. Il fait également le point sur les problèmes de financement et de réglementation, pour répondre à la volonté présidentielle.

Avec, en moyenne, 10 ordinateurs par établissement scolaire, la France arrive loin derrière l'Allemagne (21 ordinateurs en moyenne) et le Royaume-Uni (31). Premier constat déterminant : pour « parvenir à réaliser l'objectif fixé par le président de la République », le budget nécessaire dépasse très largement les 560 millions de francs (pour la période 1996-99) qui étaient prévus dans le cadre de la loi de programmation du nouveau Contrat pour l'école élaboré par l'ancien ministre de l'éducation nationale François Bayrou.

UN MILLIARD PENDANT TROIS ANS

Prenant pour exemple l'équipement des 5 000 collèges publics, le rapport chiffre l'investissement nécessaire à 1 milliard de francs par an pendant trois ans (achat et renouvellement du parc) et 400 millions de francs les années suivantes (pour le renouvellement). « Seul l'effort combiné de l'Etat, des collectivités locales et des partenaires privés pourra permettre de faire face à cet enjeu pour le système éducatif », considère le sénateur.

Mais au-delà des coûts, le rapport insiste sur l'autre « enjeu essentiel », celui de la formation des enseignants et des personnels d'encadrement aux nouvelles technologies et à leur application pédagogique, sans laquelle « rien ne se fera ». « Il faut que rapidement les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) disposent des matériels et surtout des ressources humaines nécessaires », souligne M. Gérard.

Il préconise également que « les concours de recrutement des enseignants imposent systématiquement, et au minimum, une réflexion sur les transformations que les technologies modernes induisent dans les schémas traditionnels de l'enseignement ».

En outre, il recommande que des crédits soient mis à disposition pour assurer la formation continue. « Les Maffren, dont le budget a diminué de moitié depuis cinq ans, seront-elles capables de répondre au besoin de formation dans le domaine des nouvelles technologies ? », s'interroge-t-il.

Ce rapport refuse l'idée d'une uniformisation : « Le temps des plans nationaux d'équipement est révolu. Tout équipement doit répondre à un projet d'établissement (...). Les usages se développeront si les enseignants et les chefs d'établissement participent au processus d'acquisition ».

LIBERTÉ DU CHOIX

Il propose que les Centres de documentation et d'information (CDI) des établissements scolaires soient le lieu où les élèves se forment à la recherche documentaire. Quant aux enseignants, ils doivent être « libres » de choisir leurs outils pédagogiques.

L'idée d'une prime de 2 000 francs pour permettre aux professeurs d'acquérir des CD-ROM et des logiciels, dont la liste serait définie par le ministère de l'éducation nationale, est évoquée. Pour offrir à tous les lycées, collèges et écoles un accès égalitaire à Internet, le rapport suggère de créer, sur le modèle de Renater pour les universités, un réseau national – Renates – pour l'enseignement scolaire.

Mais les nouvelles technologies dans l'éducation devraient aussi donner naissance à de nouveaux métiers. Chaque établissement aurait son « régisseur technologies nouvelles » pour répondre aux problèmes de maintenance.

Il est aussi proposé que l'administration mette à disposition des professeurs-formateurs et des inspecteurs régionaux ou généraux des ordinateurs portables et que tous les enseignants et personnels d'encadrement bénéficient d'une adresse électronique professionnelle.

Reprenant l'annonce faite par Jacques Chirac de diminuer le taux de TVA sur les produits et services multimédia – « une proposition difficile à mettre en œuvre d'ici à l'an 2000 », souligne M. Gérard –, le sénateur propose de « labelliser certains logiciels éducatifs afin de leur offrir un droit à une exonération de la TVA ».

Enfin, il dépose un projet de loi visant à autoriser l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics à céder gratuitement les matériels informatiques dont ils n'ont plus besoin aux associations de soutien scolaire et de parents d'élèves.

Sandrine Blanchard

Greenpeace accuse la Cogema de vol de matériel

« C'EST UNE GUÉGUERRE stupide », résume Pénélope Komitès, directrice de Greenpeace France. L'organisation écologiste, qui effectue actuellement une campagne de prélèvements au débouché d'une canalisation sous-marine d'effluents radioactifs de l'usine de la Cogema, au large de la Hague (Manche), affirme avoir été victime à trois reprises de vols de matériels. Et considère être la cible d'un harcèlement de la Cogema, l'entreprise chargée du retraitement du combustible nucléaire usé.

Mardi 17 juin, Greenpeace devait porter plainte contre X... auprès du procureur du tribunal de grande instance de Cherbourg, pour « vol qualifié en bande organisée ». « Le dernier vol a eu lieu lundi 16 juin, entre 20 heures et 21 heures », précise Pénélope Komitès. Nos équipes ont filmé plusieurs Zodiacs avec des plongeurs à leur bord, et au moins trois personnes armées. »

Les plongeurs auraient dérobé du matériel laissé au fond par Greenpeace et coupé la bouée qui permettait de le localiser, avant de débarquer sur la plage des Moulins. Selon Greenpeace, ces vols auraient été commandités par la Cogema, dont un bateau d'assistance, l'Orphée, aurait participé à l'opération. A la Cogema, Philippe Pradel, directeur adjoint de la branche retraitement, a une toute autre version des faits. Certes, des plongeurs ont plongé mardi à l'aplomb de la canalisation pour le compte de la Cogema. Certes, ils ont retiré du matériel qui est actuellement entreposé dans les locaux de la Cogema.

Cependant, « il ne s'agit pas d'un vol, mais de la confiscation d'un corps étranger », à l'occasion du contrôle annuel de la tuyauterie ». Pour M. Pradel, la présence des matériels de Greenpeace sur cette canalisation « qui fait partie intégrante de nos installations, est inadmissible ».

La Cogema affirme bénéficier d'une autorisation d'« occupation temporaire du domaine maritime » et d'une autorisation de rejet datant de 1984 qui prévoit l'entretien et la maintenance de la canalisation. C'est à ce titre que des plongeurs effectuent chaque année, au mois de juin, une série de contrôles. « Le matériel de Greenpeace constituait une entrave à l'exécution de nos missions », assure Philippe Pradel, qui précise qu'il pourra « éventuellement » être ré-

cupéré après contrôle. M. Pradel indique également qu'un arrêté – non respecté par Greenpeace – interdit le mouillage dans cette zone.

« LES FONDS A TOUT LE MONDE »

L'organisation écologiste effectue actuellement une campagne de prélèvements au large de la Hague. Elle a mis en évidence la présence au débouché de la canalisation, à 2 kilomètres au large, de sédiments radioactifs dont les niveaux de contamination sont supérieurs aux normes admises par la Commission européenne en matière de déchets nucléaires (Le Monde du 14 juin).

Afin d'affiner ces analyses, Greenpeace a dépêché sur place un navire-laboratoire, le Rainbow C, comprenant un caisson de décontamination, et s'apprête à effectuer de nouvelles mesures vendredi 20 juin.

« Les fonds marins appartiennent à tout le monde, réplique-t-on à Greenpeace. Si les dirigeants de la Cogema n'avaient rien à cacher, ils n'agiraient certainement pas de la sorte. Ils nous laisseraient effectuer nos propres prélèvements de manière à confirmer que ce qu'ils rejettent dans la mer correspond aux taux légaux. Pour notre part, nous allons poursuivre nos analyses en faisant venir une nouvelle fois des équipements de l'étranger. »

Hervé Morin

Les sujets de philosophie des baccalauréats technologiques

APRÈS ceux des séries générales (Le Monde du 17 juin), les 173 166 candidats des séries technologiques ont passé, lundi 16 juin dans l'après-midi, leur épreuve de philosophie. Elle est identique pour les séries STT (tertiaire), STI (industrielle), SMS (médico-sociale), STL (laboratoire), mais différente pour la série F12 (arts appliqués).

● Académies : Amiens, Lille, Rouen, Créteil, Paris, Versailles, Aix-Marseille, Corse, Montpellier, Nice, Toulouse

1) L'homme est-il le produit de son histoire ?
2) Les hommes peuvent-ils en même temps être libres et égaux ?

3) Commentaire d'un texte de Platon sur la culture musicale.

● Académies : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Limoges, Orléans-Tours, Poitiers, Rennes, Nantes, Besançon, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Reims, Strasbourg

1) La conscience d'être libre peut-elle être illusoire ?

2) Peut-on se passionner pour la vérité ?

3) Commentaire d'un texte de Cournot sur l'histoire.

● Série F12 : 1) Un monde sans justice est-il humain ?

2) Douter, est-ce renoncer à la vérité ?

3) Commentaire d'un texte de Merleau-Ponty sur la perception.

IP VENTES PAR ADJUDICATION
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle
92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex
TEL. : 01.46.40.26.13 - FAX. : 01.46.40.70.66

75 Vente sur Folle enchère au Palais de Justice de Paris, le jeudi 26 juin 1997 à 14 h 30 - EN UN LOT
APPARTEMENT en Duplex à PARIS 16^e
rue Bassano et 58, avenue d'Iéna
au 4^e ét. div. en niveau inf., entrée, séjour, s.d.bns, 2 ch. cuisine, WC - Niveau supérieur : pièce, wc, cabine douche, terr. de 85 m² av. sauna
CAVE et 2 PARKINGS au 3^e sous-sol
MISE A PRIX : 2.000.000 de Frs
S'adr. à M^e François INBONA, Avocat de la SCP CONSTENSOUX, INBONA, MOCCAFICO, 4, Av. Sully Prudhomme à PARIS 7^e. T. : 01.45.55.74.06 (impérativement de 14h à 16h) - Au Greffe du TGI de PARIS où le cahier des charges est déposé - Visite le vendredi 20 juin 1997 de 16h à 17h par M^e WAPLER Huissier

75 Vente au Palais de Justice de PARIS, le jeudi 26 juin 1997 à 14h30 - en un lot
à PARIS 11^e - 65-67, rue Servan
3 locaux commerciaux - 7 Studios
20 APPARTEMENTS de 2 PP
2 Appartements 3 PP - 2 Appartements 4 PP
2 réserves, 33 caves et 44 parkings
MISE A PRIX : 8.000.000 de Frs
M^e Yves TOURAILLE, Avt à PARIS 9^{ème}, 48, rue de Clichy - T. : 01.48.74.45.85
M^e PENET WEILLER, mand. à PARIS 3^e, 39, boulevard Beaumarchais
Visites les 19 et 23 juin 1997 de 11h à 12h

92 Vte s/surenchère du 10^{ème} - Palais de Justice de NANTERRE, le jeudi 26 Juin 1997 à 14h - En un lot
APPARTEMENT + CAVE + BOX
à BOULOGNE-BILLANCOURT
2, 2 bis et 4, rue du Pavillon
MISE A PRIX : 1.325.500 Frs
S'adr. SCP d'Avocats BEAULIEU, LEMOINE, DERIAT - MAILLARD, 5, rue Hervet, (92500) RUEIL-MALMAISON.
Tél. : 01.47.08.30.30 - Greffe du T.G.I. de NANTERRE
où le cahier des charges peut être consulté entre 9h30 et 11h30
Pour les visites : SCP COCHIN & NUNES, Huissiers de Justice à RUEIL-MALMAISON, 8, rue de Maurepas - Tél. : 01.47.49.00.36

92 Vte au Pal. de Just. de NANTERRE, le jeudi 26 juin 1997 à 14h, en deux lots,
à SAINT-CLOUD (92)
3, Bd Jules-Peltier et 18, av. du Mal de Lattre de Tassigny
1^{er} lot : UN APPARTEMENT
Bât. B, 6^e ét., 6 PP, jous. excl. d'1 Terr., 1 Cv, 1 Box, ds le Bât. A, jous. exclus. d'1 Terr.
2^e lot : UN BOX
Bât. B, Box, à usage de remise de voiture
MISES A PRIX : 5.000.000 Frs (1^{er} lot) - 20.000 F (2^e lot)
Rens. : M^e BOUCHERY-OZANNE, Avocat à NANTERRE (92), 215, av. G. Clémenceau. T. : 01.46.69.91.87 - Au Greffe du TGI de NANTERRE où le cahier des charges est déposé. Sur les lieux pour visiter : le Vendredi 20 Juin 1997 de 14h à 15h

94 Vente Pal. de Just. de CRETEIL, le Jeudi 26 Juin 97 à 9h30
UN PAVILLON à BOISSY SAINT LEGER (94)
7, rue de la Profession
d'un rez-de-chaussée et d'un étage, de 5 pièces principales
MISE A PRIX : 500.000 Frs
S'adr. à M^e MALANGEAU, Avocat à L'HAY LES ROSES (94), 1 bis, rue de la Bergère - Tél. : 01.43.26.82.98 de 9 h à 12 h
Minitel 3617 Code VAE - au TGI de CRETEIL

RAFAL

Face à la gare St-Lazare

Habille les hommes

GRANDS ou FORTS

15, place du Havre
Paris 8^e - Tél. : 01-43-87-34-64

NICE
18, av. J.-Médecin
C.C. CAP 3000

LYON ROURY
80, rue E.-Herriot

Un rapport dénonce les conditions de maintien des étrangers dans les « zones d'attente »

L'Anafé critique l'état des locaux et les graves manquements à la loi

Dans un rapport sur la situation des « zones d'attente », créées en 1992 pour maintenir les étrangers non admis sur le territoire, l'Associa-

tion nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) dénonce la saleté des locaux, l'insuffisance de nourriture et les manque-

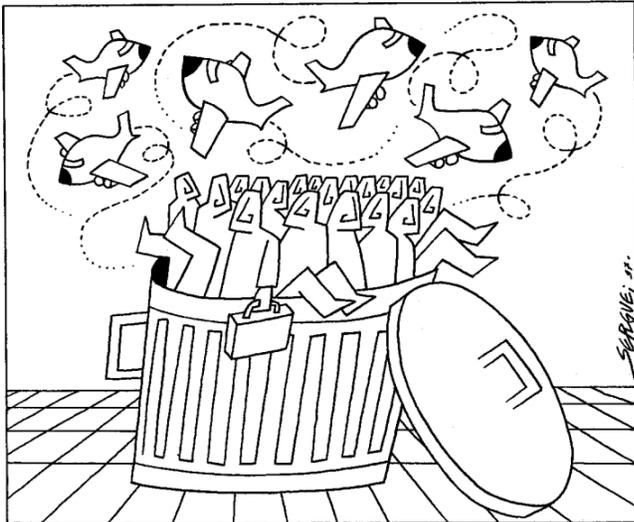
ments aux exigences légales. En 1996, 5 646 étrangers ont été maintenus dans la centaine de zones d'attente existantes.

« SALETÉ REPOUSSANTE, nourriture insuffisante, graves manquements aux exigences légales, détentions arbitraires, impossibilité de demander l'asile... » Le rapport sur la situation dans les « zones d'attente », que vient de publier l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), décrit de manière sombre l'état et le fonctionnement de ces lieux, précisément créés en 1992 pour donner un cadre légal à la pratique du maintien, en-deçà de la frontière, des étrangers dont l'entrée en France est refusée, en particulier des demandeurs d'asile en attente d'une autorisation de pénétrer sur le territoire.

Si l'état matériel des trente-sept lieux visités par les associations humanitaires (Croix rouge, Amnesty international, Cimade, France Terre d'asile) n'est guère reluisant, le plus inquiétant est que ces endroits ne sont, dans l'ensemble, guère utilisés, une pratique courante consistant à refouler les étrangers avant même leur placement en « zone d'attente » au mépris du délai d'un « jour franc » prévu par la loi pour permettre l'organisation d'un éventuel recours ou la formulation d'une demande d'asile. En 1996, 5 646 étrangers ont été maintenus dans la centaine de « zones d'attente » existantes, pendant une durée moyenne d'un peu plus de deux jours. Parmi eux, 526 étaient des demandeurs d'asile, dont 53 % ont été autorisés à entrer, d'après les statistiques du ministère de l'intérieur.

ZONES CLANDESTINES

Tandis que, place Beauvau, on se félicite du « fonctionnement correct du système », caractérisé par « une durée minimale de maintien des étrangers (...), la qualité du traitement des demandes d'asile, l'efficacité des contrôles aux frontières et la protection des droits et libertés des personnes maintenues », l'Anafé dresse un bilan nettement moins positif. L'association dénonce en premier lieu le caractère quasi clandestin des zones d'attente dont le ministère de l'intérieur ne publie ni la liste exacte ni la délimitation précise. Il peut s'agir aussi bien d'hôtels que d'un bureau de police ou d'une salle d'aéroport. Alors que le placement en zone d'attente n'est



pas considéré comme une détention, le rapport souligne les restrictions aux libertés de communication, de visite et de mouvement prévus par les textes.

La palme de l'indignité revient, sans conteste, selon l'Anafé, aux chambres de l'hôtel Ibis de Roissy, qui constituent la principale zone d'attente en service. L'endroit est « sale, malodorant », les chambres d'une « saleté repoussante », la nourriture en « quantité insuffisante », affirme le document qui estime « inadmissible » que de jeunes enfants puissent être maintenus dans des lieux en pareil état. La « zone » de Roissy contraste avec celle d'Orly, située elle aussi dans un hôtel Ibis, mais qui est cette fois « entretenue comme des chambres absolument normales ». En province, la situation est également contrastée, les lieux d'hébergement étant « d'autant plus luxueux qu'ils sont peu, voire pas utilisés ».

La recherche de l'efficacité dans la lutte contre l'immigration commande la multiplication des procédures expéditives, assure encore l'Anafé qui dénonce l'absence d'information aux étrangers retenus sur leurs droits et la « quasi-absence » d'interprètes. C'est encore par souci d'efficacité que l'Etat impose, depuis le 26 février 1992, le paiement d'une amende de 10 000 francs aux compagnies aériennes ou maritimes ayant ache-

miné un étranger démuné d'un passeport, d'un visa ou d'une carte de séjour en règle. Un rapport, rédigé cette fois par le ministère de l'intérieur à l'attention des parlementaires, établit le bilan de trois années d'application de ce texte. La direction des libertés publiques et des affaires juridiques y souligne les difficultés d'application de la loi, compte tenu de la mauvaise volonté de certains pays d'origine, des contestations de certaines compagnies aériennes et du peu d'empressement de certaines autres à procéder aux contrôles les plus élémentaires.

Sur trois années d'observation, 4 905 procès-verbaux concernant des absences de passeport en règle ont été dressés par les policiers présents dans les aéroports. Sur les

3 444 manquements considérés comme « manifestes » par le ministère, la place d'Air France est prépondérante. En trois ans, la compagnie nationale a dû payer pour plus de 8 millions de francs d'amende. Géographiquement, ces statistiques réservent également quelques surprises : si 51 % des manquements sont recensés au départ du continent africain (Bamako, Alger, Dakar, Douala...), la première place est occupée par le port britannique de Douvres. Circonstance aggravante aux yeux du ministère : plus des deux tiers des manquements sont de simples absences de visa, des infractions particulièrement « aisées à repérer » par les compagnies aériennes, souligne le rapport.

DOCUMENT FALSIFIÉ

Le ministère est confronté à une véritable bataille juridique menée par plusieurs compagnies, dont Air France. Celles-ci contestent en effet systématiquement les amendes infligées en cas de document falsifié, jugeant que l'« irrégularité manifeste » exigée par la loi n'est pas caractérisée. Elles dénoncent parfois même certains procès-verbaux en soulignant l'impossibilité qui leur est faite dans certains pays africains d'exercer des « contrôles élémentaires ». Sur les 245 procédures en cours devant le tribunal administratif, quelques jugements ont déjà été rendus, souvent en faveur des compagnies. Le ministère de l'intérieur a fait appel. Il attendra donc au Conseil d'Etat d'établir la jurisprudence.

Philippe Bernard
et Nathaniel Herzberg

Le Conseil d'Etat annule la reconduite à la frontière de 18 demandeurs d'asile

Un enfant avait été tué lors de leur interpellation

DIX-HUIT Tsiganes venus de l'ex-Yougoslavie pour trouver refuge en France, en août 1995, ont été illégalement refoulés à la frontière avant même l'examen de leur demande d'asile par les autorités. Un arrêt du Conseil d'Etat, discrètement rendu le 2 juin, vient ainsi clore l'un des aspects du drame de Sospel, au cours duquel un enfant de sept ans avait été tué par un policier de la Diccilec (ex-police de l'air et des frontières), lors d'un contrôle nocturne près de la frontière italienne. Par cette décision, la haute juridiction annule pour excès de pouvoir dix-huit arrêtés de reconduite à la frontière pris par le préfet des Alpes-Maritimes, ainsi que les jugements du tribunal administratif de Nice qui avaient rejeté les recours formés par les Tsiganes.

PROTECTION DES ÉTRANGERS

Le Conseil d'Etat censure ainsi une pratique de l'administration qui consiste à reconduire à la frontière, comme de simples clandestins, des étrangers en provenance de régions où leur vie est potentiellement en danger, alors que la mise en oeuvre du droit d'asile prévue par la Convention de Genève est basée sur le principe du « non-refoulement ». On prévoit en effet que l'étranger qui cherche refuge peut être démuné de papiers, précisément du fait des persécutions dont il se dit victime. La loi Pasqua de 1993 a codifié ce principe en prévoyant que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ne peut être saisi d'une demande d'asile qu'après l'enregistrement

de la demande d'admission au séjour de l'étranger. Le Conseil d'Etat estime que ce texte a pour effet d'« obliger l'autorité de police à transmettre au préfet, et le préfet à enregistrer une demande d'admission au séjour au titre de l'asile formulée par un étranger à l'occasion de son interpellation pour entrée irrégulière sur le territoire ». L'arrêt précise que la loi empêche dans ce cas le préfet d'utiliser ses pouvoirs de reconduite à la frontière avant d'avoir accordé ou refusé l'admission au séjour comme demandeur d'asile.

C'est précisément ce qu'avait fait le préfet des Alpes-Maritimes le 20 août 1995 en ordonnant la reconduite à la frontière des dix-huit Tsiganes interpellés quelques heures plus tôt près de Sospel. Le Conseil d'Etat rappelle que ces personnes avaient immédiatement demandé l'asile. Leur demande aurait dû être examinée puisque aucune des circonstances permettant de refuser légalement le séjour (demande « manifestement infondée », compétence d'un autre Etat, trouble à l'ordre public, fraude) n'avait été constatée.

Cette décision intervient alors que la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence doit examiner l'appel interjeté contre la décision qui avait clos par un non-lieu l'instruction sur la mort de l'enfant de Sospel. Elle arrive aussi à point nommé, au moment où les associations de défense des droits de l'homme dénoncent le non-respect par la France de sa propre législation sur le droit d'asile.

Ph. B.



PERFORMANCES SATISFAISANTES EN 1996 ET BONNES PERSPECTIVES POUR 1997

L'Assemblée Générale de PUBLICIS SA réunie le 13 juin 1997 sous la présidence de Mme Elisabeth Badinter, Présidente du Conseil de Surveillance, a approuvé les comptes annuels 1996 présentés par M. Maurice Lévy, Président du Directoire.

Le Groupe PUBLICIS, avec un chiffre d'affaires consolidé de 22 milliards de francs, en progression de 7 %, a réalisé un bénéfice net consolidé courant, part du Groupe, de 177 565 000 F, en progression de 16 % par rapport à 1995 (152 726 000 F).

Après constatation d'une plus-value exceptionnelle nette de 7 766 000 F,

le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 185 331 000 F, en hausse de 21 %.

Le résultat net total consolidé est de 338 588 000 F contre 308 389 000 F en 1995 et la capacité d'autofinancement s'élève à 527 millions de francs, en progression de 5 %.

Les chiffres ci-dessus n'incorporent pas les données des filiales acquises au cours de l'année 1996 pour constituer le réseau mondial du Groupe Publicis : Publicis-Norton au Brésil ; Publicis-BCP au Canada ; Publicis-Romero au Mexique ; Publicis-Basic aux Philippines et Publicis-Eureka à Singapour.

Cette stratégie de mondialisation va recevoir une nouvelle impulsion après l'accord définitif intervenu avec True North et dont la matérialisation effective s'est traduite par des échanges d'actions et d'espèces le 10 Juin 1997.

A la suite de ces opérations :

- Publicis demeure le premier et principal actionnaire de True North, société cotée au New York Stock Exchange avec environ 20 % des actions.

- True North a une participation de 26,5 % dans Publicis Communication, filiale à 73,5 % de la société Holding Publicis SA.

Ce sont là les seuls liens capitalistiques qui existeront entre les deux Groupes.

- Publicis a cédé à True North ses participations dans les agences FCB Paris, FCB Londres, FCB Lisbonne et Gnomi-FCB à Athènes.

- Publicis retrouve sa totale indépendance en Europe avec 100 % des actions de l'ancienne filiale commune Publicis-FCB Europe dont True North avait 49 % et qui prend désormais le nom de **Publicis Europe**.

- Publicis se renforce à l'international en acquérant auprès de True North des agences en Afrique du Sud, Australie, Nouvelle Zélande et Thaïlande.

- Publicis contrôle à 100 % le réseau d'achat d'espace Optimédia.

- Publicis et True North vont explorer la possibilité de travailler ensemble dans l'univers de l'achat d'espaces.

- Dans les régions où il n'est pas rentable d'avoir deux agences, un accord de service est intervenu, renouvelable annuellement.

Parallèlement, Publicis poursuit son expansion mondiale et renforcera sa présence en 1997 dans les régions d'Amérique Latine et d'Asie.

Le Groupe Publicis apparaît de plus en plus adapté aux nouvelles exigences des annonceurs. Les méthodes et outils développés par le Groupe, la qualité et l'implication de ses équipes, la cohérence de son image et la force de ses campagnes en font un Groupe très attractif pour les annonceurs.

Les récentes performances - avec des budgets comme Hewlett Packard, Converse, Inmarsat, Védior, Hermès, Arcopal, Galeries Lafayette, Tefal, le PMU, Thomson-Multimédia en Europe, Siemens dans la zone Asie, Quick & Reilly aux USA, Guinness en Angleterre, Belgacom en Belgique, RENFE (Chemins de Fer) en Espagne, etc... - témoignent de cette force d'attraction.

La politique de mondialisation, les premiers effets de la clarification de la situation avec True North, les résultats de notre politique de développement permettent de confirmer les prévisions annoncées avec une progression sensible des résultats 1997, malgré une situation économique en Europe encore peu encourageante.

L'Assemblée a décidé que le dividende de 4,80 F par action (+ 20 %), auquel s'ajoute un avoir fiscal de 2,40 F sera mis en paiement le 11 juillet 1997.

En Seine-Maritime, les intempéries ont fait quatre morts

L'ORAGE violent qui s'est abattu, lundi 16 juin, sur le département de Seine-Maritime a fait quatre victimes, dont deux enfants et leur mère emportés par une coulée de boue dans la commune de La Vaupalière. A Rouen, un automobiliste a été tué en raison du manque de visibilité. Des torrents de boue, couchant les arbres en travers des routes, et des pluies diluviennes incessantes ont bloqué pendant plusieurs heures les routes et les villages au nord et nord-ouest de Rouen jusqu'à Yvetot, où des supermarchés ont été inondés. Une garderie pour enfants a été évacuée ainsi qu'une maison de retraite. Une dizaine d'hélicoptères ont dû être effectués par les sapeurs-pompiers pour sauver des automobilistes ou des personnes bloquées dans leur maison. Sur l'autoroute A 15, près d'un millier de véhicules se sont retrouvés coincés entre Rouen et Barentin. Des voitures ont été retournées par la montée des eaux et de la boue, provoquant un début de panique. Des gendarmes et une centaine de pompiers aidés de plongeurs sont intervenus plus de cinq cents fois. La ligne ferroviaire Rouen-Le Havre a été interrompue dans la soirée à la suite de glissements de terrain sur les voies ferrées au nord de Rouen.

DÉPÊCHES

■ **TIBERI** : le juge d'instruction parisien Chantal Perdrix a été chargée, lundi 16 juin, de l'enquête sur les « manœuvres frauduleuses de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin » commises lors des dernières élections législatives dans la deuxième circonscription de Paris, fief du maire (RPR) de la capitale Jean Tiberi. A la suite d'une plainte déposée par Yves Frémion-Danet, candidat écologiste (Verts), le parquet de Paris avait ouvert, vendredi 13 mai, une information judiciaire contre X.

■ **JUSTICE** : Jacques Heuclin, député (PS) de Pontault-Combault (Seine-et-Marne), a été mis en examen, par lettre recommandée, pour trafic d'influence et recel d'abus de biens sociaux. Le parquet de Melun avait ouvert une enquête après avoir reçu des documents d'un comité anonyme « de l'environnement » qui accusait l'élu, depuis 1995, de confondre ses intérêts politiques et privés. Sa compagne a également été mise en examen pour les mêmes motifs.

■ **POLICE** : le syndicat policier CUP/SGP s'est déclaré « à nouveau scandalisé », lundi 16 juin, dans un communiqué, par les propos tenus par le groupe de rap NTM, lors du concert donné au Parc des Princes, dimanche 15 juin, à Paris. Evoquant lors de leur tour de chant leurs récents démêlés avec les policiers, les jeunes chanteurs ont estimé que les procédures judiciaires engagées à leur encontre constituaient « une atteinte à la liberté ».

DISPARITIONS

■ **PIERRE GRAPPIN**, ancien professeur de littérature allemande, est mort samedi 14 juin à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Son nom est resté associé à la mémoire mouvementée de la faculté des lettres de Nanterre, dont il fut le doyen lors des événements de mars et de mai 1968. Quelques mois plus tard, en septembre, il présenta sa démission, trace d'une profonde blessure personnelle. Cet enseignant, qui avait ouvert cette faculté nouvelle aux sciences humaines, ne résista pas aux affrontements et aux divisions dans le corps professoral. Il préféra poursuivre et terminer – en 1983 – sa carrière universitaire à Metz, dans la région où il avait commencé d'enseigner, pour se consacrer à ses recherches. Né en 1915 à Coussez (Meuse), spécialiste du romantisme allemand au XVIII^e siècle, traducteur de Goethe et de Heine, auteur d'un dictionnaire, Pierre Grappin est passé par l'École normale supérieure avant d'obtenir son agrégation d'allemand aux premiers jours de la guerre. Professeur à Briançon, puis au lycée du Parc à Lyon, il est entré dans la Résistance en 1942. A la Libération, il est aux côtés du général Kœnig au conseil de contrôle de Berlin. Après une thèse en Sorbonne, il a débuté sa carrière universitaire à Nancy, puis fut à la Sorbonne, avant de participer à la fondation de l'université de Nanterre.

■ **EDMOND LEBURTON**, ancien premier ministre belge, est mort, dimanche 15 juin, à Waremmme, près de Liège, à l'âge de quatre-

vingt-deux ans. Il fut le seul premier ministre socialiste wallon de l'histoire de la Belgique, dirigeant pendant l'année 1974 une éphémère coalition tripartite socialiste, sociale-chrétienne et libérale. Après des études en sciences politiques à l'université de Liège, une évason d'Allemagne en 1941 et un parcours de résistant, il fut élu en 1946 député socialiste de l'arrondissement Huy-Waremme, siège qu'il conserva jusqu'à sa retraite politique en 1981. Au sein du PS, Edmond Leburton était un ardent défenseur de l'unité avec les socialistes flamands. Il ne devait plus se représenter au bureau national du parti après la scission, en 1969, du PS en deux formations, une francophone et une néerlandophone.

■ **AL BERTO**, poète portugais, est mort vendredi 13 juin des suites d'un cancer, à l'âge de quarante-neuf ans. De son vrai nom Alberto Raposo Pidwell, il était né à Sines, dans l'Alentejo, en 1948. Après des études artistiques, il s'était exilé à Bruxelles durant la guerre coloniale. Quelques mois après la « révolution des œillets », il avait regagné le Portugal, où il vivait entre Lisbonne et Sines. Sa longue silhouette mince et fragile, sa tête d'oiseau et son sourire doucement ironique faisaient de lui une figure familière. Au début de mars, au cours d'une rémission de sa maladie, il avait participé à une lecture à la Maison de la poésie à Paris. Il y a dix ans, l'essentiel de son œuvre poétique avait été rassemblé dans un recueil intitulé *O Medo* (« La

Peur »), qui avait obtenu, en 1988, le prix du Pen Club portugais de poésie. Héritier du romantisme et du symbolisme, Al Berto avait su donner à son lyrisme et à son angoisse intime une dimension dépassant les limites étroites de son individualité. Outre diverses publications en revues, deux ensembles de poèmes ont été traduits en français, aux éditions de l'Escampette à Bordeaux : *La Peur et les signes*, traduit par Michel Chandeigne (1993), et *La Secrète Vie des images*, traduit par Jean-Pierre Léger (1996).

■ **VITTORIO MUSSOLINI**, deuxième des cinq enfants du dirigeant fasciste italien Benito Mussolini, est mort jeudi 12 juin à Rome. Il était âgé de quatre-vingt-un ans. Lieutenant d'aviation, il avait combattu en 1936 en Espagne et en Ethiopie, puis pendant la seconde guerre mondiale. Passionné de cinéma, il avait dirigé en 1936 la revue *Cinema*, qui joua un rôle important dans la naissance du néoréalisme italien. Sa société de production produisit les premiers documentaires de Roberto Rossellini, le premier film de Vittorio De Sica, *Roses écarlates* (1939), et les premières réalisations de Federico Fellini et Michelangelo Antonioni. Après la guerre, il vécut en Argentine, où il ouvrit plusieurs restaurants italiens, et ne revint en Italie qu'au milieu des années 60. En 1957, Vittorio Mussolini avait écrit un livre controversé, intitulé *Une vie avec mon père*, dans lequel il racontait l'ascension et la chute du Duce.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Colas

salue à son tour son grand-père des étoiles,

Gérard GARROS.

Véronique GARROS, François CASTAING, 13, avenue Ernest-Renan, 93100 Montreuil-sous-Bois.

Mariages

Agathe et Séverin ont la grande joie d'annoncer le mariage de leurs parents,

Hélène BLONDOT et Didier HENRIOT,

le 14 juin 1997, à Malakoff.

3, sente de la Sablonnière, 92240 Malakoff.

Charles et Marc sont heureux de faire part du mariage de leur maman,

Anne-Cécile VINCENTI-SARFATI, avec Hervé GATTEGNO,

le samedi 7 juin 1997, au palais du Pharo, à Marseille.

Décès

– La famille et les amis de

Marie-Amélie BERNHEIM, née RAPHAEL,

font part de son décès, à Paris, le 1^{er} juin 1997.

Francine BLANCHET

«**Blanche**», née **DELCLAUX de PERET**, en 1920, à Figeac (Lot),

s'en est allée dans la paix.

Michel Blanchet, son époux, Sophie, Florence, Thierry, ses enfants,

Leurs conjoints, Et ses neuf petits-enfants, vous invitent tous à vous joindre à eux pour l'accompagner dans la Lumière.

La cérémonie aura lieu, le vendredi 20 juin 1997, à 15 heures, en l'église Saint-Médard, à Paris-5^e.

Une messe sera dite le samedi 21 juin, à 17 heures, en l'église de Galgan-en-Aveyron, Montbazens (Aveyron), suivie de l'inhumation au cimetière local.

Michel Blanchet, architecte, 79, rue Broca, 75013 Paris.

POUR VOS HEUREUX ÉVÉNEMENTS

cet été

70 F la ligne hors taxes

– M^{me} Christian Bouis, née Germaine Alby, son épouse,

Evelyne et Claude Raymond, Myriam (†) et René Luspot, Emmanuel et François Bouis, Christiane et Louis Malval, Elisabeth et Bernard Audidier, Anne-Marie et Augusto Pastore, ses enfants,

Ainsi que ses petits-enfants, Et arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Christian BOUIS,

chevalier de la Légion d'honneur, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur civil des Mines, directeur honoraire du Crédit lyonnais,

survenu, le 14 juin 1997, dans sa quatre-vingt-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 19 juin à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Cronstadt, Paris-15^e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à Asnières-sur-Oise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, rue Corbon, 75015 Paris.

– Jacques-Yves et Lise-Marie Brochen, Azou et Philippe Blain, Jean-Louis Brochen, ses enfants,

Philippe-Emmanuel et Joyce Blain, Yves Brochen, Antoine et Chantal Blain, Julie Brochen, Marc Blain, Emeric Brochen, Gildas Brochen, ses petits-enfants, Lucas Blain, son arrière-petit-fils, Et toute la famille,

font part du décès de

Antoinette Yves BROCHEN,

à Roubaix, le 16 juin 1997.

L'incinération aura lieu dans l'intimité familiale.

Comme elle le souhaitait, une cérémonie religieuse aura lieu à Plouguescant, à une date qui sera ultérieurement annoncée.

– Liliane et Jacques Milewski, ses enfants,

Séverine Judith Milewski, sa petite-fille, Les familles Broner, Sender, Sukier, Milewski, ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Etká BRONER,

à l'âge de quatre-vingt-huit ans, en son domicile, le 16 juin 1997.

Ils rappellent le souvenir de son mari,

Herszek TAN,

mort en déportation à Auschwitz, en juin 1942, à l'âge de quarante-deux ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 18 juin, à 15 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

12, rue Belgrand, 75020 Paris.

François CARON

nous a quittés, le 11 juin 1997, à l'âge de cinquante et un ans, accompagné jusqu'à la fin par les siens.

Nous n'oublierons jamais son combat quotidien contre la leucémie. Il dura cinq ans.

Martine, sa femme, Aline et Marie, ses filles, Ses parents, Ses frères et sœur, Beaux-frères et belles-sœurs, Et toute sa famille.

Son incinération a eu lieu au Père-Lachaise dans l'intimité familiale, le lundi 16 juin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, square Dunois, 75013 Paris.

– Michel Chast et Thomas, François Chast, Frédéric et Stéphanie, Sophie, Michel et David Dray, ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Luba CHAST,

survenu le 13 juin 1997, et rappellent le souvenir de son mari,

Jacques CHAST.

Les obsèques ont eu lieu à Paris dans la plus stricte intimité familiale.

– M. et M^{me} Joseph Chevallier, ses parents, M. Jean-Baptiste Chevallier, M. Luc Chevallier, M. et M^{me} Jacques Mercier, Gonzague, Valérie, Dominique, M. et M^{me} Gonzague Chevallier, Capucine, Thomas, Frédéric, Tanguy, Luca, ses frères, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveux et nièces, ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Bernard PRAGUE-CHEVALLIER, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Lima, chevalier de la Légion d'honneur,

survenu, le 13 juin 1997, à l'âge de soixante ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris-7^e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés, pour la recherche contre le cancer, au professeur Daniel Dusser, Association RER, hôpital Cochin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Paul-Valéry, 75016 Paris. Duynendreef, 16, 2950 Kapelen (Belgique). 12, boulevard Raspail, 75007 Paris.

NOMINATIONS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Bernard Teyssié, professeur de droit, a été élu, jeudi 12 juin, président de l'université Panthéon-Assas (Paris-II). Il succède à Philippe Ardant, élu en 1993.

[Né le 18 septembre 1948 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), Bernard Teyssié, docteur en droit, agrégé de droit privé et de sciences criminelles en 1975, a commencé sa carrière à l'université de Montpellier. En 1993, il est nommé à l'université Panthéon-Assas (Paris-II), où il dirige l'Institut d'études européennes et internationales du travail et le laboratoire de droit social. Il siège par ailleurs au Conseil national des universités.]

Pierre Appriou, professeur de chimie, a été élu fin mai président de l'université de Bretagne-Occidentale. Il remplace Jean-Claude Bodéré, élu en 1992.

[Né le 6 décembre 1942 à Toulon (Var), Pierre Appriou, docteur en chimie en 1979, a effectué ensuite un stage post-doctoral aux Etats-Unis avant d'être nommé à l'université de Bretagne-Occidentale, à Brest. Directeur du département de chimie, de 1993 à 1996, il était, depuis 1994, membre du conseil d'administration de l'université.]

Jacques Fontaine, professeur d'électronique, a été élu, lundi 9 juin, président de l'université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand-II) en remplacement de Jean-Marc Monteil, par ailleurs premier vice-président de la Conférence des présidents d'université.

[Né le 9 juin 1942 à Valenciennes (Nord), Jacques Fontaine est ingénieur, diplômé de l'Institut supérieur d'électronique du Nord en 1963. Enseignant de physique à l'université de Lille, il obtient son doctorat d'Etat en 1969. En 1973, il est nommé professeur à l'Institut des sciences de l'ingénieur au centre universitaire des sciences et techniques de

– M^{me} Pierre Grappin, M. et M^{me} Jacques Lepage, M. et M^{me} Roland Grappin, M. et M^{me} Pierre Hainaut, son épouse, ses enfants, sa sœur, son beau-frère, Ainsi que ses petits-enfants, Ses nièces, Ses amis, Et ses camarades évadés des trains de déportation, ont la douleur de faire part du décès du

doyen Pierre GRAPPIN,

professeur émérite à la Sorbonne, professeur émérite à l'université de Metz, doyen de la faculté des lettres de Nancy de 1956 à 1959, fondateur et doyen de la faculté des lettres de Nanterre de 1964 à 1969, officier de la Légion d'honneur, médaille des combattants volontaires de la Résistance, médaille des évadés, Prix de Gaulle-Adenauer 1993,

survenu à son domicile, le 14 juin 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris-14^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Villeveix (Jura), le même jour, à 16 h 30.

38, rue du Père-Corentin, 75014 Paris.

– Le président de l'université Paris-X-Nanterre, Le département d'allemand, Et la communauté universitaire, ont le regret de faire part du décès, le 14 juin 1997, de

Pierre GRAPPIN,

ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres, professeur d'études germaniques, fondateur et doyen de l'université de Nanterre, officier de la Légion d'honneur, de l'ordre national du Mérite, et des Palmes académiques, officier de l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne, médaille Goethe du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, médaille d'or de la Goethe-Gesellschaft, Prix Charles-de-Gaulle-Adenauer.

A sa famille et à ses proches ils expriment leur profonde sympathie.

(Lire ci-dessus.)

– Philippe, Alain et Jacqueline Jalladeau.

Ainsi que leurs conjoints, leurs enfants et petit-enfant, font part du décès, le 13 juin 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année, de

Gaston JALLADEAU, directeur de collège honoraire.

L'inhumation a eu lieu, à Nantes, le 16 juin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue de la Montagne, 44000 Nantes.

l'université Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand-II), dont il assure la direction de 1977 à 1981. L'année suivante, il est élu président de l'université. Administrateur provisoire de l'IUT de Montluçon en 1987 et 1988, il est, depuis 1994, responsable de la cellule de valorisation de la recherche et des relations avec les entreprises. Il a, par ailleurs, été membre du conseil national des universités, puis chargé, de 1991 à 1993, du développement des IUT et de la création des Instituts universitaires professionnalisés (IUP).]

Alain Dubrulle, professeur de physique, a été élu, jeudi 5 juin, président de l'université nouvelle du Littoral dont il était, depuis 1993, l'administrateur provisoire.

[Né le 1^{er} novembre 1938 à Roubaix (Nord), Alain Dubrulle, titulaire d'un CAP d'ajusteur et d'un brevet de mécanicien, a débuté sa carrière d'enseignant à la faculté des sciences de Lille en 1960. Docteur ès-sciences physiques en 1972, il est nommé, en 1977, professeur à l'université des sciences et technologies de Lille-I. Directeur du service d'information et d'orientation, il est élu, en 1981, vice-président puis, en 1987, président de l'université. En 1992, il est nommé chef de la mission de la carte universitaire au ministère de l'éducation nationale avant d'assurer, depuis 1993, les fonctions d'administrateur provisoire de l'université nouvelle du Littoral (Dunkerque-Calais-Boulonne-Saint-Omer).]

Ernest Gibert, professeur de sciences économiques et de gestion, a été élu, mardi 10 juin, président de l'université de Rouen, où il succède à Jean-Marie Carpentier, démissionnaire.

[Né le 28 mars 1942 à Yvetot (Seine-Maritime), Ernest Gibert, docteur d'Etat en sciences de gestion, a été nommé à l'université de Rouen en 1966, d'abord assistant, maître assistant, maître de conférence en 1981, puis professeur en 1989. Il est élu vice-doyen de l'UFR de droit, sciences économiques et de

gestion de 1988 à 1993. Depuis décembre 1995, il était premier vice-président de l'université.]

PROTESTANTISME

Antoine Pfeiffer, a été réélu pour un dernier mandat de trois ans président du Conseil synodal de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL). Il avait été élu pour la première fois en 1988 et, selon les règles de son Eglise, ne pourra dépasser quatre mandats successifs. Il a dû affronter un autre candidat, ce qui n'était pas le cas aux deux réélections précédentes. Antoine Pfeiffer a été élu par les trente-deux délégués au synode de l'ERAL au quatrième tour de scrutin par 17 voix contre 15 à Freddy Vanweddingen, pasteur et président du Consistoire de Metz.

L'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine compte environ 30 000 membres. Elle est engagée depuis quelques années dans un rapprochement progressif, administratif et ecclésial, avec l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL), de tradition luthérienne, qui compte environ 200 000 membres sur la même zone. L'une et l'autre sont reconnues par l'Etat dans le cadre des lois organiques du début du XIX^e siècle encore applicables en Alsace et en Moselle et sont adhérentes de la Fédération protestante de France.

[Antoine Pfeiffer est né le 27 février 1940 à Périgueux. Bachelier, il est instituteur auxiliaire de 1960 à 1964, puis reprend des études de théologie à Strasbourg et à Bâle (Suisse) et devient pasteur. En poste à Bischwiller (Bas-Rhin) de 1969 à 1976, puis à Strasbourg, il a été élu président du Conseil synodal de l'ERAL en 1988 et réélu en 1991, 1994 et 1997.]

«*On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux.*»

(Antoine de Saint-Exupéry.)

– M^{me} Marcel Verlac, Ses enfants et petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel VERLAC,

survenu le 13 juin 1997, à Montmorency.

Cet avis tient lieu de faire-part.

21, quai Alphonse-Le-Gallo, 92100 Boulogne.

Anniversaires de décès

– Strasbourg. Arpajon.

Il y a trente ans, disparaissait

André AOUIZERATS.

Tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviendront de lui.

Une pensée leur est demandée.

– Il y a un an,

Cécile RETANA, née PARÉS

quittait les siens.

Que tous ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

De la part de son époux, Charles Retana, Et de ses filles, Martine et Sylvie.

Tamara DJAVELIDZË

1907-1953

aurait aujourd'hui, 18 juin 1997, quatre-vingt-dix ans.

Vassili Karist, son fils, se souvient de Dèda.

– Château de Beauséjour (Savoie).

Il y a dix ans,

Thierry TRICAUD, ancien élève de l'ENA,

rejoignait son père, le médecin général Tricaud.

Que leur souvenir demeure dans nos cœurs.

Colloques**COLLOQUE EUROPÉEN A CHARTRES**

«**Aristote**, l'École de Chartres et la cathédrale». Samedi 5 et dimanche 6 juillet 1997. Sous la présidence d'Alain Erlande-Brandenburg.

Renseignements: Centre médiéval européen de Chartres, 12, rue Saint-Michel, 28000 Chartres. Tél.: 02-37-36-09-82. Prix des places: 120 francs la journée/200 francs les 2 jours. (Prix spéciaux pour étudiants). Inscriptions jusqu'au 30 juin.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Samedi 21 et dimanche 22 juin

Colloque « Nouvelles perspectives pour le MILLENIUM »

«*Les traditions spirituelles, et les nouvelles vues de la Science*»

– **I Exposés et débats**: Olivier Costa de Beaugard, Pir Vilayat, Bernard Ginisty, Gérard Leroy, Myriam Jolinon, Roland et Sabrina Michaud, James Morris, Ghaleb Bencheikh, P. François Brune, Vénéral Dhammaratana. Récital de Samir Tahar (luth et chants arabo-andalous) et de Narendra Bataju (sitar).

pour info sur lieu et accès. Tél.: 01-42-23-82-02

Conférences**SYMPOSIUM**

Le Centre international de recherche sur les juifs du Maroc-CRJM, 189, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

vous invite à assister au symposium

Littérature et quête identitaire chez les auteurs juifs du Maghreb avec Michel Abitbol, Ami Bouganim, Guy Dugas, Izza Genini, Albert Memmi, Tayeb Sakkaki, Abdallah Stouky. Les débats auront lieu le **dimanche 22 juin 1997, à 15 heures** dans les salons de la SEIN. **4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris.**

Confirmation SVP au tél.: 01-45-49-61-40.

– Le professeur **John Elster** (Oslo) prononcera cette année les **Conférences Jean-Nicod de philosophie cognitive**, et recevra le prix du même nom. Première conférence le jeudi 19 juin, à 15 heures, au CNRS, 3, rue Michel-Ange, Paris-16^e; autres conférences les 20 et 23 juin, à 15 heures, au ministère de la recherche, 1, rue Descartes, Paris-5^e, amphithéâtre, et le 24 juin à 15 heures, à la Maison des sciences de l'homme, 54, boulevard Raspail, Paris-6^e, salle 214. Renseignements: GIS sciences de la cognition, tél.: 01-45-07-56-66, fax: 01-45-07-55-60.

Communications diverses

– **Au CBL**, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, ce jeudi 19 juin 1997, à 20 h 30: **Après les élections: perspectives avec un nouvel élu**: Serge Blisko. Tél.: 01-42-71-68-19.

Soutenances de thèse

– **Anne-Marie Mazzega-Bachelet** soutiendra sa thèse de doctorat de littérature comparée à «**Franz Kafka, le silence et la musique**», vendredi 20 juin 1997, à 9 h 30, université de la Sorbonne-Paris-IV

TRANSPORTS Parmi les dossiers sensibles, en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, que le gouvernement de Lionel Jospin devra trancher, figure l'exten-

sion de l'aéroport de Roissy. ● LE MINISTRE DES TRANSPORTS Jean-Claude Gayssot (PC) doit prendre une décision d'ici à la mi-juillet. ● LES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS de-

mandent toujours l'annulation de la déclaration d'utilité publique (DUP) de deux nouvelles pistes. Outre les prévisions de trafic, Aéroport de Paris met en avant des arguments écono-

miques. ● SELON CERTAINES RUMEURS, un compromis pourrait être trouvé, avec la construction d'une seule nouvelle piste. ● A BEAUVILLIERS (EURE-et-LOIR), partisans et ad-

versaires de la construction du troisième aéroport de la région parisienne continuent à se mobiliser. Une opposante au projet vient d'être élue député de la circonscription.

Les opposants à l'extension de l'aéroport de Roissy entre espoir et inquiétude

Avant les élections, la gauche et les Verts soutenaient les riverains qui refusent les deux nouvelles pistes prévues.

Mais Jean-Claude Gayssot, ministre communiste des transports, doit tenir compte de l'impact du projet en termes d'activité économique et d'emploi.

PONTOISE

de notre correspondante

L'entrée à l'Assemblée nationale du socialiste Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse, élu de la 9^e circonscription du Val-d'Oise, et celle du candidat des Verts Yves Cochet, nouveau député de la 7^e circonscription du même département, ont été ressenties comme une victoire chez les opposants à l'extension de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Jean-Pierre Blazy, épaulé par le mouvement d'Yves Cochet - et de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement -, a, en effet, longtemps mené bataille contre le projet de deux pistes supplémentaires de l'ancien suppléant. Mais pour les quelque 350 000 habitants de la vallée de Montmorency, qui peuvent subir aux heures de pointe un avion toutes les trente secondes, il s'agit de transformer l'essai : obtenir du nouveau ministre de l'équipement, des transports et du logement, Jean-Claude Gayssot (PCF), l'annulation pure et simple de la déclaration d'utilité publique (DUP) d'extension de Roissy, parue au *Journal officiel* le 27 mars.

Léger espoir pour les opposants : ils viennent d'apprendre que le ministère « gèle » le dossier pendant un mois. Une décision devra être prise au plus tard le 15 juillet, date fixée pour le début des travaux de la première des deux nouvelles pistes, la piste 4.

FAIRE CONFIANCE

Les riverains hostiles à l'extension n'ont donc d'autre choix que de faire confiance au nouveau gouvernement, dont les composantes politiques, dans l'opposition, ont toujours combattu à leurs côtés. Le 27 avril, par exemple, une

manifestation s'était déroulée sur l'emplacement d'une des futures pistes, à l'instigation du Parti communiste, avec à sa tête le secrétaire national et futur député d'Argenteuil, Robert Hue. Le 15 mai, une dizaine de communes, parmi lesquelles Gonesse et Goussainville, dirigée par le maire et conseiller général communiste Michel Toumazet, décidaient de déposer devant le Conseil d'Etat un recours pour l'annulation de la DUP.

Aujourd'hui, Jean-Pierre Blazy et Michel Toumazet persistent et signent. Le premier a adressé un courrier à Jean-Claude Gayssot et à Dominique Voynet pour leur demander de recevoir une délégation d'élus et de riverains. Le nouveau député PS dénonce une nouvelle fois une « extension décidée sans concertation avec les associations et les élus » et rappelle que le précédent gouvernement n'a pas tenu compte des « conditions suspensives » qui accompagnaient l'avis favorable de la commission d'enquête. Il critique également le deuxième décret, publié le 27 mars, et qui crée une institution indépendante pour la mesure et le contrôle des nuisances : les associations et les élus en sont exclus. Michel Toumazet, lui, a préféré s'adresser directement au premier ministre, en énumérant les « trois questions urgentes à l'ordre du jour : le retrait de la déclaration d'utilité publique, un débat national sur l'aviation civile et l'établissement de mesures visant à la diminution significative des nuisances ». Pour le maire de Goussainville, « une nouvelle mobilisation n'est pas à écarter afin d'ouvrir les perspectives de développement de l'aviation civile hors de la zone de Roissy ».

Pour les opposants à l'extension, ces deux interventions étaient ju-

gées d'autant plus urgentes que, sur le terrain, les choses sont bien avancées. Outre les deux nouvelles constructions, pour lesquelles les marchés ont déjà été notifiés aux entreprises, le projet prévoit de rallonger de 600 mètres vers l'est les deux pistes existantes et, sur la piste 2, les pelleuses sont déjà à l'œuvre. De plus, la défaite en Eure-et-Loir du député sortant et président de la région Centre Maurice Dousset (UDF-PR), fervent défenseur d'un troisième aéroport à Beauvilliers pour régler le problème de l'expansion du trafic aérien en région parisienne, battu lui aussi par une candidate Verte, a de quoi inquiéter les Val-d'Oisiens hostiles à l'extension (lire ci-dessous) : Beauvilliers risque d'être envoyé aux oubliettes, ou du moins d'être repoussé de plusieurs années, faisant de l'extension de Roissy un impératif.

Pour toutes ces raisons, les diri-

geants d'Aéroports de Paris (ADP) se montrent, eux, plutôt confiants : « Avec 361 mouvements en 1996, nous nous trouvons déjà en limite de capacité aux heures de pointe. Les deux pistes supplémentaires permettront un meilleur écoulement du trafic et une plus grande souplesse d'exploitation », précise Jacques Reder, le responsable de la communication, qui ajoute : « Toute la procédure a été menée dans le strict respect de la légalité. Les quatre pistes parallèles et une cinquième abandonnée il y a trois ans figurent dans le plan masse de l'aéroport, approuvé par les pouvoirs publics au début des années 60. Je ne vois pas comment des opposants auraient les moyens de casser le décret du 27 mars. La mise en service de la première des deux nouvelles pistes est toujours prévue à l'automne 1998. L'Île-de-France est un grand centre de trafic industriel, politique, commercial et l'augmen-

tation du trafic aérien est inscrite dans cette réalité, même si nous ne faisons pas les deux pistes supplémentaires ».

TROIS ARGUMENTS

Aéroports de Paris oppose d'ailleurs trois arguments aux détracteurs d'ADP : Roissy totalise 45 000 emplois directs ; l'extension de la plate-forme devrait amener du travail à un millier de personnes pendant les travaux ; le coût total des investissements tourne autour de 1,5 milliard de francs, somme que l'établissement public se devrait de rembourser aux entreprises en cas d'annulation du projet. Ces considérations économiques incitent d'ailleurs les riverains à une certaine réserve, face à l'attitude que pourrait adopter le ministre des transports : « Les communistes n'ont jamais caché que cette extension pouvait être un « plus » pour l'emploi et les fi-

nances publiques des communes de la région, reconnaît René Le Mée, président du collectif d'associations Val-d'Oise environnement. Est-ce que ces arguments vont encore primer aujourd'hui ? Nous attendons avec davantage de confiance la décision des socialistes et des Verts ». Autrement dit du premier ministre et du ministre de l'environnement. Déjà, dans les milieux politiques locaux, des hypothèses sont avancées : de nouvelles négociations pourraient aboutir à la construction d'une seule piste supplémentaire, en attendant que soit fixé le sort du troisième aéroport. Quant à l'institution indépendante pour la mesure et le contrôle des nuisances, sa composition pourrait également être revue, de façon à donner satisfaction aux élus et aux associations de riverains.

Frédérique Lombard

Une Verte dans la Beauce

CHARTRES

de notre correspondant

Les opposants au projet de grand aéroport de Beauvilliers (Eure-et-Loir) ne démobilisent pas ; ses partisans non plus... Dimanche 8 juin, un pique-nique était organisé sur le site avec pour « vedette » Marie-Hélène Aubert, nouvelle députée (Vert). Quant à Maurice Dousset (UDF-PR), président du conseil régional du Centre, qu'elle a battu, il continue à soutenir plus que jamais l'association Aircap, fer de lance de cet aéroport d'après-demain au milieu des blés.

Marie-Hélène Aubert cumule pourtant bien des handicaps possibles dans une circonscription rurale dont les contours sont calqués sur les riches terres de Beauce. Ici, de tout temps, on a voté pour la droite conservatrice. Elle a pourtant réalisé ce tour de force en battant clairement Maurice Dousset, titulaire du siège depuis 1973 et considéré comme indéfectible.

La nouvelle députée « y croyait ». Au premier tour, avec 314 voix d'avance, elle pensait avoir déjà « rempli son contrat ».

Luc Souriau

Son style ? Sens du contact, simplicité, sérénité, franc-parler, rénovation des institutions. Ayant milité dans le sillage de Dominique Voynet, elle était membre du collège exécutif des Verts depuis 1993, chargée des questions européennes et internationales.

Elue depuis 1992 au conseil régional, elle a souvent eu le sentiment de « prêcher dans le désert ». Elle préside un minigroupe écologiste dont les voix sont indispensables à la majorité relative UDF-PR pour « valider son budget ».

Pragmatique, elle croise cependant régulièrement le fer avec Maurice Dousset. Elle plaide pour la réouverture de la ligne ferroviaire Chartres-Orléans et est farouchement hostile à Beauvilliers. Mais, même assurée du soutien de Lionel Jospin sur ce dossier, elle s'est bien gardée d'en faire son unique cheval de bataille. Elle met aussi en avant un autre modèle d'agriculture, respectueux de l'environnement et gestionnaire de l'eau plutôt que « chasseur de primes ».

PRENEZ LA PAROLE

LE 17 JUIN 1997, À LA CITÉ DES SCIENCES DE LA VILLETTE, À PARIS

"L'eau en questions"

L'eau et l'environnement

Les enjeux de l'eau

Le prix de l'eau

La qualité de l'eau

Jean-Marie Messier, Président de la Compagnie Générale des Eaux, Daniel Caille, Directeur du pôle Eau, et Marie-Marguerite Bourbigot, Directeur de la Recherche, répondront à 18h à toutes les questions que vous leur poserez sur l'eau lors d'un grand débat animé par Philippe Bloch, auteur de "Service Compris".



Pour participer le 17 juin 1997 à 18h au débat "L'eau en questions", appelez le 0 800 03 21 15 pour recevoir votre invitation dans la limite des places disponibles. <http://www.eau.generale-des-eaux.com>

Mobilisation pour Superphénix à Creys-Malville

MILLE CINQ CENTS PERSONNES ONT MANIFESTÉ, lundi 16 juin, à Creys-Malville (Isère), pour exiger la poursuite du fonctionnement de la centrale nucléaire Superphénix. Les manifestants entendaient exprimer leur opposition au projet de démantèlement de cette installation, qui génère chaque année - pour produire, lorsqu'elle fonctionne, une faible quantité d'électricité - près de trois cent millions de francs de salaires, de commandes et de taxes au bénéfice de la population locale, des entreprises régionales et des communes de l'Isère et de l'Ain. De leur côté, les Européens contre Superphénix ont annoncé la constitution d'un « comité local pour l'arrêt définitif de Superphénix ». - (Corresp. rég.)

Les métamorphoses de Suez

Après l'immobilier, l'industrie et la finance, la compagnie choisit un nouveau destin en fusionnant avec la Lyonnaise des eaux pour devenir le premier groupe mondial de services

UN instant, Gérard Mestrallet a été pris de vertige. « Suis-je en train de tuer Suez ? » Alors que les négociations avec la Lyonnaise des eaux sur leur prochaine fusion étaient dans la dernière ligne droite, le président de Suez a soudain douté. La compagnie ne risquait-elle pas de se dissoudre dans ce mariage ? Balayant une dernière fois ces interrogations, Gérard Mestrallet a rapidement retrouvé ses certitudes. Ce rapprochement avec la Lyonnaise des eaux, il l'avait voulu, préparé depuis plus d'un an. Il s'imposait, justement pour perpétuer Suez.

La rupture va être totale pour la compagnie. Jusqu'alors holding, présente à la fois dans les services financiers, l'industrie et l'immobilier, figurant parmi les principaux acteurs du capitalisme français, Suez va se transformer, le 19 juin au soir, en un groupe industriel. Ce dernier va devenir le premier groupe mondial de services collectifs (eau, énergie, propreté, communication). Approchant les 200 milliards de francs de chiffre d'affaires, il se classera au deuxième rang français par la taille, derrière Elf.

De l'ancien Suez, il ne subsistera plus grand-chose, si ce n'est un formidable portefeuille d'actifs et de participations financières, qui donnera des moyens décuplés au nouveau groupe pour aller conquérir le monde. Mais cette reconstruction traduit aussi l'esprit de Suez. Pour survivre aux à-coups de l'histoire, la compagnie a dû accepter, plusieurs fois, des changements radicaux. La métamorphose qu'elle entreprend aujourd'hui s'inscrit dans le droit fil de la longue histoire de la compagnie, soucieuse avant tout de poursuivre une aven-

ture commencée il y a cent trente-neuf ans.

Le 15 décembre 1858, Ferdinand de Lesseps annonce la création de la compagnie universelle du canal maritime de Suez. La société se propose de creuser, puis d'exploiter en concession pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, un canal reliant la Méditerranée à la mer Rouge. Le pari est immense : il est à la fois technique, commercial, financier et politique. Reprenant, en les modifiant, des travaux d'ingénieurs français faits précédemment, Ferdinand de Lesseps entend construire un canal, sans écluse, dans le désert entre le site de la future ville de Port-Saïd et le petit port de Suez. Cette nouvelle voie maritime ne peut convenir aux voiliers. Mais Lesseps parie que le canal s'imposera avec l'arrivée des bateaux à vapeur. Pour financer le projet, la société, qui estime les travaux à 433 millions de francs-or, décide de se passer des soutiens bancaires et de faire appel directement aux petits épargnants. Elle choisit aussi de passer outre aux vetos de la Grande-Bretagne et de la Turquie, puissance tutélaire de l'Égypte, et de ne s'appuyer que sur le gouvernement égyptien en place.

Malgré les risques, vingt et un mille épargnants français souscrivent et apportent 104 millions de francs. A l'étranger, en revanche, le scepticisme est total : la compagnie ne recueille que 4 millions de francs. La société, qui a besoin d'au moins 200 millions de capital pour commencer, fait appel au gouvernement égyptien. Celui-ci accepte d'apporter 89 millions, ce qui permet d'engager les travaux.

Le creusement du canal, commencé en avril 1859, est un chantier d'une ampleur gigantesque pour le XIX^e siècle. En plus du canal, il faut construire des villes, des ports, des voies d'accès. Plus de vingt mille hommes y travaillent en même temps. Des machines spéciales sont inventées pour creuser la terre, éclater la roche. Le canal est officiellement inauguré le 17 novembre 1869.

Les débuts sont cahotiques. Les navires craignent de s'engager dans cette nouvelle voie. La compagnie de Suez, croulant sous les dettes, ne peut verser aucun dividende. L'action s'écroule. Peu à peu, le trafic augmente sur le canal, puis explose. Le pari est gagné : la vapeur l'a emporté sur la voile ; la route de Suez sur celle du Cap pour relier l'Europe à l'Inde et à l'Asie.

La Grande-Bretagne, hostile au

canal à ses débuts, voit avec inquiétude cette voie stratégique entre Londres et son empire colonial, lui échapper. Au nom de la protection du canal, elle occupe militairement l'Égypte. Profitant des difficultés financières du gouvernement égyptien, elle rachète à bas prix les actions que ce dernier détenait. Et obtient des administrateurs.

Les actionnaires particuliers français s'inquiètent peu de cette mainmise britannique. Leurs intérêts sont préservés. Depuis 1875, date du premier dividende, ils ne cessent de s'enrichir. Alors que le canal a coûté 675 millions de francs entre 1858 et 1914, la compagnie a distribué en cinquante-six ans 2,3 milliards de francs, soit trois fois et demi la mise de départ. En Bourse, l'action est devenue synonyme de rente perpétuelle, que se disputent tous les héritiers des familles bourgeoises.

Dans la salle du conseil d'administration de la compagnie, rue d'Astorg, au milieu des souvenirs exotiques, des boiseries et des lustres en cristal, les dirigeants se contentent de gérer cette profusion de richesses. Et dans l'Etat, Suez est devenu une émanation du Quai d'Orsay, accueillant comme administrateurs les grands noms de l'aristocratie française et de la diplomatie. L'atmosphère y est feutrée. Même les échos de la seconde guerre mondiale viennent à peine la troubler.

La stupeur viendra d'Alexandrie, où, dans un grand éclat de rire, Nasser annonce la nationalisation de la compagnie, le 26 juillet 1956. L'Égypte, qui n'a touché pour tout bénéfice du canal que 77 millions de francs entre 1947 et 1955, prend possession du canal et exige aussi de récupérer les avoirs de la compagnie à l'étranger. Après l'échec de l'expédition militaire franco-britannique, les dirigeants de la compagnie comprennent : ils ne reverront pas le canal.

Faut-il démembrer la compagnie ? Le président de Suez, Jacques Georges-Picot, décide de continuer. Après de longues batailles juridiques, il obtient du gouvernement égyptien une indemnisation de 35 milliards d'anciens francs. Ajoutés à 61 milliards de francs de réserves discrètement

accumulées, la société est richement dotée. En 1958, elle se transforme en compagnie financière de Suez.

La reconversion se fait dans l'improvisation. Les hommes de Suez ont bien une idée : après le canal de Suez, faire le tunnel sous la Manche. Mais le projet est long, compliqué, et échouera dans les années 70. En attendant, il faut utiliser les énormes disponibilités financières de Suez. Sans plan arrêté, la compagnie investit au gré des occasions et de ses humeurs. Elle s'engage dans l'immobilier, les services, l'industrie.

Portée par le début des « *trêves glorieuses* », profitant aussi d'un capitalisme familial à bout de souffle en France, elle prend des

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

En juin 1981, alors que Suez est nationalisé, Jack Francès, aidé par Jean-Marc Vernes, fait basculer, par des rachats en Bourse, le pôle d'assurances vers son groupe, privé. La compagnie voit ainsi partir l'un de ses plus beaux fleurons. Privée dans le même temps de ses plus importantes participations, comme Saint-Gobain, lui aussi nationalisé, elle tente de se reconstruire autour de ses activités bancaires et se modernise.

Privatisé en octobre 1987, en plein krach boursier, Suez est prêt à repartir. « *Comme avant* », pense le nouveau président de la compagnie, Renaud de La Genière. Déterminé à prouver que la nationalisation n'était qu'une parenthèse, il ne perçoit pas les profonds changements intervenus dans l'économie et la montée en puissance des marchés financiers. Il fonce. Dès le printemps 1988, il vole au secours de la Générale de Belgique, attaquée par le financier Carlo De Benedetti, et en prend le contrôle. L'année d'après, craignant de voir le groupe Victoire lui échapper à nouveau, il en prend le contrôle.

Assise sur plus de 80 milliards d'actifs, la compagnie est grosse, riche... et impotente. La crise immobilière, à partir de 1990, va révéler ses faiblesses. Le groupe, qui possède plus de 35 milliards d'actifs dans le secteur, prend de plein fouet le krach du marché. Il tente de colmater les brèches. En vain. En 1993, il cède la partie internationale de Victoire à l'UAP, puis la partie française à l'assureur britannique Commercial Union.

Cela ne suffit pas. Suez affiche 4,7 milliards de pertes en 1994. Le cours de l'action s'effondre. Sans argent, elle est incapable de tenir son rôle d'investisseur professionnel. Mais qui s'en soucie ? Les entreprises, qui accèdent directement au marché boursier, n'ont plus besoin de holdings intermédiaires, comme Suez, chargés d'amasser du capital pour le leur redistribuer. La réalité de Suez apparaît alors, brutale : la compagnie n'est plus qu'une « *grosse sicav* ». Pion essentiel dans le jeu des participations croisées issues des privatisations, elle est maintenue pour conserver les actions de groupes « *amis* ».

La proie, toutefois, est bien tentante. En mal de fonds propres, la BNP et l'UAP, avec l'aide de Saint-Gobain, (trois de ses principaux actionnaires), imaginent, en mai 1995, de faire main basse sur Suez, afin de créer un grand groupe financier. Gérard Worms, alors président de la compagnie, tente de s'opposer à ce raid. Le 15 juin, lors de l'assemblée générale de la compagnie, la lutte est au couteau. Les assaillants ont la majorité des voix. Mais, au dernier moment, Jacques Friedmann, PDG de l'UAP, refusera de faire un putsch en pleine assemblée. Suez est sauvé, de peu.

L'avertissement est retenu par Gérard Mestrallet, nommé en remplacement de Gérard Worms. Déterminé à ne plus subir le sort, il décide de donner un destin à Suez : il sera industriel avec la Lyonnaise des eaux. En moins de deux ans, le président renonce à l'activité bancaire et vend Indosuez - filiale très chère au groupe - au Crédit agricole, cède 20 milliards d'actifs, redresse les comptes, modifie l'actionariat et renforce sa présence dans Tractebel, groupe belge d'électricité. La fusion avec la Lyonnaise peut s'engager.

Sans état d'âme apparent, les salariés de la compagnie semblent prêts, une nouvelle fois, à une reconversion totale. Riche, le nouveau groupe leur paraît être en mesure de s'imposer dans le monde. Une réflexion est ouverte pour savoir quel nom lui donner. Attachés au mythe saint-simonien du début de la compagnie, qui rêvait d'associer les savoir-faire techniques, l'initiative privée, le service du public, certains ont déjà une proposition sur le bout de la langue : Suez, tout simplement.

Assise sur plus de 80 milliards d'actifs, la compa-

Alors que le canal a coûté 675 millions entre 1858 et 1914, la compagnie a distribué en cinquante-six ans 2,3 milliards de francs, soit trois fois et demie la mise de départ

participations dans des sociétés industrielles.

D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

MAIS c'est dans la finance que la compagnie se développe le plus. Dès 1959, elle a créé la Banque de la compagnie financière de Suez, destinée à être une banque d'affaires. En 1966, elle fusionne l'établissement avec les activités bancaires de l'Union des mines-La Hémin, et donne naissance à la Banque de Suez et de l'Union des mines.

Cinq ans plus tard, le pré-



Martine Orange
Dessin : Marc Taraskoff

Le méli-mélo des industries de défense

par **Henri Martre**

Le chef de l'Etat a lancé en février 1996 la constitution de deux grands pôles industriels français, l'un dans l'aéronautique et l'autre dans l'électronique. L'amalgamement des forces, s'ajoutant aux précédentes coupes, a fait chuter les budgets industriels de la défense de 40 % en quelques années ; les exportations militaires ont suivi. La guerre froide avait permis de tirer vers le haut l'activité de nombreux secteurs de haute technologie. Son arrêt ainsi que le changement de notre environnement économique imposent une accélération de l'adaptation de nos structures. Cet impératif concerne tous les secteurs industriels qui travaillent pour la défense.

Problème technique avant d'être politique : il s'agit de définir et d'appliquer les mesures qui permettront aux entreprises de survivre à ce choc et de poursuivre leur développement. Dans ce domaine, les faits sont têtus et échappent à la magie des idéologies. Il serait vain de passionner les débats, car les protagonistes font leur devoir en défendant les intérêts dont ils ont la charge. Qu'il me soit permis de prendre ici le point de vue de Sirius et d'épouser les intérêts de la collectivité nationale, car, si les solutions sont techniques, leurs conséquences concernent tous les citoyens.

Du point de vue de la défense, d'abord, car il s'agit de savoir si la France et l'Europe disposeront des moyens d'une certaine autonomie

de décision, c'est-à-dire des technologies qui font la différence sur le champ de bataille. Du point de vue économique, ensuite, car il s'agit de savoir si la France et l'Europe, prises en tenaille entre les pays à bas salaires et les pays fortement innovants, participeront au développement industriel et bénéficieront des emplois correspondants. L'aéronautique et l'électronique sont à cet égard « stratégiques » : le transport aérien et les technologies de l'information sont des activités porteuses de forte croissance.

On ne peut que regretter qu'à l'occasion de multiples coups de théâtre le débat soit devenu particulièrement confus. Il est donc utile de le clarifier par quelques idées simples. La primordiale : lorsqu'un client est défaillant, on cherche à déployer ses talents pour vendre à d'autres : la reconversion vers le civil est donc l'impératif majeur. Elle est difficile lorsque les technologies et les rigidités institutionnelles ne s'y prêtent pas, comme c'est le cas pour les anciens arsenaux, GIAT Industrie et Constructions navales. C'est plus facile, et d'ailleurs largement avancé, lorsque les industries sont duales, c'est-à-dire lorsque leurs techniques s'appliquent aussi bien pour les marchés civils que pour les marchés militaires. Les pourcentages d'activités civiles sont de 70 % pour Aerospatiale et de 50 % pour Dassault ; Thomson-CSF est à la traîne, avec 35 % seulement d'activités civiles, conséquence de l'ac-

cord de 1984 entre Alcatel et Thomson sur le partage des marchés.

Il y a donc longtemps que nos industries aéronautique et électronique ne sont plus des « industries de défense », mais des industries duales exploitant la synergie grandissante entre applications civiles

et électronique, les facteurs sont, d'une part, la base technologique, qui est très chère à entretenir et à développer – de l'ordre de 20 % du chiffre d'affaires –, et, d'autre part, l'extension mondiale du marché, qui impose l'entretien de vastes réseaux commerciaux. Financer de telles charges requiert un volume

Depuis les directives du chef de l'Etat, la situation n'a cessé de dériver, au point que certains pensaient que les événements pourraient conduire au démantèlement d'Aerospatiale et de Thomson au bénéfice de conglomerats hétéroclites et fragiles

et militaires. Où se situe l'équilibre idéal ? Cela dépend des situations et des circonstances. Boeing le place à 60 % civils et 40 % militaires, ce qui est sans doute valable pour l'aéronautique américaine. On voit donc que l'objectif majeur n'est pas de regrouper des activités militaires promises à la récession, mais de constituer des ensembles à clientèle diversifiée dans une dynamique de croissance.

Quand on parle de restructuration industrielle, le problème de la taille critique des entreprises s'impose immédiatement à l'esprit, car c'est une condition de leur capacité concurrentielle. Pour les maîtres d'œuvre des secteurs aéronautique

d'affaires qui se situe aujourd'hui entre 100 et 200 milliards de francs par an. Nous en sommes encore loin, avec Aerospatiale à 50 milliards et Thomson-CSF à 35 milliards. Le cadre français est trop exigü pour atteindre de tels équilibres et l'on doit passer au stade multinational, européen bien sûr, mais pas seulement si l'on veut pénétrer l'ensemble du marché mondial.

Cette taille s'entend pour un métier déterminé : additionner des carpes et des lapins n'apporte pas d'avantage industriel. Il ne faut pas confondre aéronautique et électronique, qui ont des bases scientifiques et technologiques radicale-

ment différentes, même si elles doivent s'associer dans le produit final. Missiles, lanceurs et satellites sont des véhicules au même titre que les avions et les hélicoptères. Les faire passer pour des produits électroniques relève du jeu de bonneteau. L'accord Matra-DASA sur les missiles et les satellites est donc strictement du domaine aérospatial et n'a aucun rapport avec l'affaire Thomson qui vise un rassemblement « électronique ».

Il faut opérer sans naïveté sur un triple échiquier : le français qui se révèle être le plus pénible, l'euro-péen, où les appétits s'aiguisent, et le mondial, qui constitue la référence concurrentielle et sera en définitive le juge de nos actions. En aéronautique et en électronique, nous restons divisés, alors que les autres pays européens ont pratiquement achevé leurs regroupements nationaux. La priorité est donc un rassemblement des Français afin de peser normalement dans les marchandages européens qui vont suivre.

Tant que l'unité française ne sera pas réalisée, nous serons vulnérables, et la tentation sera grande pour nos amis de nous diviser pour nous abattre. Les Anglais souhaitent exploiter leur position de force due à la dévaluation de la livre et aux contrats gigantesques qu'ils ont remportés au Proche-Orient. Les Allemands cherchent à remonter le handicap de leur entrée tardive sur le marché. Bien sûr, il faudra en définitive regrouper les forces européennes, et l'on ne peut

douter de la volonté de nos partenaires, mais encore faut-il le faire dans des conditions favorables à nos intérêts nationaux.

Depuis les directives du chef de l'Etat, la situation n'a cessé de dériver, au point que certains pensaient que la pente naturelle des événements pourrait conduire au démantèlement d'Aerospatiale et de Thomson, au bénéfice de conglomerats hétéroclites et fragiles. S'il en avait été ainsi, le jeu des folles enchères et de la corbeille, et le mépris des règles élémentaires de stratégie industrielle auraient ruiné une bonne partie de l'héritage industriel du général de Gaulle. Le citoyen, dont les intérêts auraient été ainsi bafoués, n'aurait pu alors que gémir sur le pot au lait cassé dans lequel il a mis tant d'argent et tant d'espérances.

Le regroupement et la concentration sur les métiers de base conduisent naturellement à poursuivre le projet de fusion entre Aerospatiale et Dassault, mais sans doute y aurait-il intérêt, pour compléter le tour de table aéronautique, à y associer Matra d'une façon ou d'une autre. L'électronique française n'a de chance de faire son chemin au XXI^e siècle que si l'on procède à un regroupement stratégique des deux « grands », Alcatel et Thomson.

Henri Martre est président du Centre de recherches et d'études sur les stratégies et les technologies.

Donner à Air France et à ADP les moyens de l'avenir

par **Alain Dubourg et Sylvie Salmon**

Nous sommes deux cadres du transport aérien. Nous avons été l'un et l'autre responsables syndicaux. Nous nous réjouissons que la gauche soit au pouvoir. Comme tous ceux qui ont contribué à cette victoire, nous souhaitons que les engagements soient tenus, mais nous pensons aussi qu'ils doivent être hors de tout parti pris idéologique.

Il apparaît que deux orientations importantes – la privatisation d'Air France et le développement de l'aéroport de Roissy – pourraient être reconsidérées par le gouvernement. Pour notre part, nous pensons qu'il faut, que cela nous plaise ou non, prendre en compte la réalité du monde

missions de service public sont clairement identifiables : continuité territoriale et d'exploitation, aménagement du territoire, sécurité. Elles peuvent être remplies par des opérateurs publics ou privés. Par exemple, une quarantaine de destinations de province sont aujourd'hui desservies, et de ce fait subventionnées au titre d'obligation de service public, et elles sont essentiellement exécutées par des opérateurs privés.

L'accueil des avions à tout moment doit être assuré par les aéroports. Rien n'empêche que l'exécution en soit faite par un opérateur privé ou public. Dans de nombreux aéroports de province, elle l'est par un opérateur privé – Aéroports de Paris étant

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

Pour la première, les décisions et le financement d'infrastructures aéroportuaires relèvent de l'intérêt général. Ce sont des équipements lourds pour lesquels il faut arbitrer avec le souci de la dimension sociale et économique, des problèmes d'environnement, de la qualité de vie des riverains et de la sécurité pour tous. La réalisation des deux nouvelles pistes de Roissy décidera de son avenir parmi les trois premiers aéroports européens à vocation internationale, et, ce faisant, des possibilités de déve-

La privatisation d'Air France et le développement de l'aéroport de Roissy pourraient être reconsidérés. Nous pensons qu'il faut, que cela nous plaise ou non, prendre en compte la réalité du monde concurrentiel dans lequel nous vivons

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

l'opérateur public. Le pouvoir de négociation des accords de réglementation du transport aérien, européens et internationaux, relève clairement de la mission légitime de l'Etat. A ce titre, les échéances sur la desserte de l'Atlantique Nord seront décisives. C'est dans ce domaine que l'Etat a le devoir de défendre l'intérêt des deux entreprises majeures de transport aérien que sont Aéroports de Paris et Air France.

Malaise dans la culture médicale

par **Odon Vallet**

Les facultés de médecine sont en proie à un profond malaise lié au mode de sélection des étudiants de fin de première année : pour 30 000 inscrits en début d'année, parmi lesquels 20 000 auront persévéré jusqu'à la dernière épreuve, seulement 3 500 pourront s'inscrire en deuxième année. Ce *numerus clausus* avait été institué en 1971 pour ne pas surcharger les hôpitaux de tâches d'enseignement : l'image du chef de service visitant ses patients avec une cohorte d'étudiants semblait transformer le malade en cobaye. Un quart de siècle plus tard, la démographie médicale et l'économie de la santé ont pris le relais pour justifier le *numerus clausus* : le principe d'une sélection n'est plus guère contesté même si la fixation du chiffre fatidique fait chaque année l'objet d'après négociations et si la réorientation des candidats définitivement refusés devrait faire l'objet d'une plus grande attention.

Mais l'organisation de la première année d'études médicales et odontologiques (dentaires) présente de nombreuses difficultés qui sont autant de symptômes des malaises plus généraux de l'Université, voire de la société française.

D'abord, le régime juridique des épreuves de fin de première année est le concours, beaucoup plus rigoureux que celui de l'examen : qu'une seule copie soit perdue ou notée irrégulièrement, et il faut faire recomposer tous les étudiants de la faculté. Ceux-ci n'hésitent plus à former des recours contentieux devant le juge administratif. Cette judiciarisation des études de médecine, comme de l'ensemble des pratiques médicales, est une donnée qui bouleverse un milieu peu habitué à se soumettre à des contrôles extérieurs. Si les recours abusifs ne sont pas rares, le respect scrupuleux de la réglementation des concours est nécessaire à moins de la jurisprudence ou la loi ne l'assouplisse. Un luxe inouï de précautions est requis : les sujets sont distribués à l'envers et retournés au signal des surveillants, les copies sont laissées sur la table et non pas ramassées pour éviter de donner quelques secondes de plus au dernier devoir relevé, etc.

Ensuite, pour éviter de sélectionner les futurs médecins sur les seules sciences exactes, le programme de première année comporte désormais un important

module de sciences humaines et sociales dont les épreuves représentent plus du cinquième de l'ensemble des coefficients. Or, par nature, les sciences humaines sont plus difficiles à évaluer que les sciences exactes et la docimologie a montré la subjectivité des notations. De plus, un arrêté du 2 mai 1995 prévoit que l'évaluation « ne doit comporter que des épreuves rédactionnelles » permettant « d'apprécier les capacités d'analyse et de réflexion des étudiants ». En privilégiant ainsi la dissertation, on exclut les questions à choix multiples (QCM), plus faciles à noter mais aussi moins révélatrices des qualités intellectuelles des candidats. Le choix en faveur de la rédaction exige un minimum d'homogénéité entre facultés sous peine de porter atteinte au caractère national des diplômes.

A l'instar des malaises de l'Université

Or les buts de cet enseignement sont ambitieux à l'excès puisqu'il s'agit « d'acquérir les outils de base de la sociologie, de la psychologie sociale, de la démographie, du droit national, européen, et international, de l'économie, de la communication et de l'information » ainsi que « d'aborder les grandes questions d'éthique dans la société ». Les programmes diffèrent beaucoup d'une faculté à l'autre, chacune ayant son autonomie pédagogique. Et les pré-supposés idéologiques sont encore plus hétérogènes. Dans telle faculté, la psychologie est freudienne ou lacanienne ; dans telle autre, elle est cognitive ou comportementale. Les jeunes étudiants, à peine sortis du baccalauréat, doivent se conformer à des modèles très divers, dépendant surtout de leur rattachement à une faculté : c'est finalement le domicile de leurs parents qui décide des sciences humaines qu'ils auront à connaître.

Il est donc souhaitable que soient mieux précisés, au niveau national, l'esprit et le contenu de ce module : on ne peut jouer à dix-huit ans son avenir si les règles du jeu sont floues et l'extrême diversité du paysage intellectuel des sciences humaines en France ne facilite pas toujours le travail en équipe ni la cohérence

des enseignements. Ces difficultés devraient non condamner mais renforcer la présence des sciences humaines et sociales dans le premier cycle des études médicales. Le pays qui eut pour médecins Rabelais, Céline et Clemenceau peut bien ajouter les sciences de l'homme aux leçons sur le corps. L'importance nouvelle de l'économie de la santé, de la responsabilité médicale et de la bioéthique justifie cet effort tout autant que le pluralisme culturel des futurs soignants et de leurs patients. Le cursus médical attire traditionnellement des jeunes venus de civilisations africaines et asiatiques, l'hôpital accueille des malades d'origines géographiques diverses dont les conceptions de la vie, de la mort, de la pudeur et de la mixité varient grandement. Il n'est pas inutile d'y sensibiliser très tôt les futurs praticiens.

Encore faut-il élaborer les formes pédagogiques adaptées au public sympathique et turbulent des carabins qui honorent leur sobriquet en tirant à vue des flèches de papier sur les chaires professorales. Une initiation requiert une méthode sur mesure et des moyens proportionnés qui s'accordent mal avec les cadres juridiques et financiers de l'institution universitaire.

Les intervenants, généralement rémunérés par de modestes vacations dont le versement fait parfois problème, doivent consentir un important investissement intellectuel et affronter d'impressionnantes piles de copies à corriger. Nombre d'enseignants pressentis déclinent l'invitation, d'autres renoncent au bout d'une année. On touche ici au problème plus général des premiers cycles universitaires, si lourds à gérer en raison de leurs effectifs et de leurs nombreux examens. La pédagogie médicale, à l'inverse des classes préparatoires, est ouverte à tous les bacheliers. C'est une chance pour la diffusion du savoir, c'est un défi pour l'organisation des études. Il importe de le relever par un juste équilibre entre sciences exactes et sciences humaines en se souvenant que, au sens premier, le médecin est l'homme de la mesure, celui qui évite le trop et le trop peu, distingue la potion du poison.

Odon Vallet enseigne à l'université Paris-VII (facultés de médecine Xavier-Bichat et Lariboisière - Saint-Louis).

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Un timide premier pas

L'ALLEMAGNE a gagné. La France a gagné. A la lecture des commentaires, contradictoires, qu'il provoque, l'accord auquel sont parvenus les Quinze, lundi 16 juin à Amsterdam, devrait, a priori, donner satisfaction à tous. Ce n'est pas aussi simple. Au cours de la campagne électorale, Lionel Jospin avait promis de « réorienter la construction européenne ». Devenu premier ministre, il a découvert la difficulté de la manœuvre. Le compromis auquel la France s'est ralliée – la signature, ferme, d'un pacte de stabilité très contraignant complété par de bonnes intentions, très générales, en faveur de l'emploi – fait la part belle aux exigences allemandes.

Le document signé lundi par les Quinze révèle néanmoins de profonds déséquilibres. Les socialistes français et leurs alliés avaient dénoncé avec véhémence, avant les législatives, le « pacte de stabilité et de croissance », ce « carcan absurde » devenu le symbole de la démarche monétariste imposée par l'Allemagne à l'ensemble de l'Europe, cette concession faite par la droite aux dogmatiques de Francfort. Pour sauver l'euro, Lionel Jospin l'a finalement signé, sans la moindre modification.

En contrepartie, la France n'a obtenu que de vagues engagements en faveur de la croissance et de l'emploi. Une conférence sur le sujet sera organisée à l'automne. Des fonds, inutilisés jusqu'à présent – à la Banque européenne d'investissement et à la

CECA –, d'un montant modeste à l'échelle du continent, seront mobilisés. Une réflexion sera engagée sur le fonctionnement d'un « pôle économique », substitué au « gouvernement économique européen » voulu par les socialistes français. Chargé de mieux coordonner les politiques des pays membres de l'euro, ce pôle ne sera – les Allemands n'ont pas manqué de le préciser – qu'un « forum informel ». Sur toutes ces questions, enfin, les décisions relèveront d'un vote à l'unanimité, l'Allemagne y conservant ainsi un droit de veto.

Si M. Jospin n'a pas réussi à transformer radicalement la mécanique du paquet européen – mais était-ce possible en de si courts délais, sous la contrainte de la cohabitation et sous le regard soupçonneux des marchés ? –, la courte crise qu'il a provoquée n'en aura pas moins été salutaire. Elle a été un avertissement en direction des dirigeants européens : la monnaie unique ne peut se faire contre l'emploi. Elle les a obligés à remettre au centre de leur démarche les préoccupations de leurs peuples. Aussi cette crise en laisse-t-elle présager d'autres, sur l'appréciation des critères de convergence, par exemple.

Démonstration a été faite que, si les Quinze ont évidemment intérêt à agir ensemble, ils n'ont pas forcément la même vision de l'Europe future. Amsterdam restera donc comme un premier pas, ouvrant le débat sur la dimension sociale de la construction européenne. Un premier pas encore bien timide.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelwicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre

Directeur artistique : Dominique Roynette

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenzi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».

Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,

Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,

Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

« La Peste » couronnée

LE PRIX des critiques a été décerné ces jours-ci au nouveau livre de M. Albert Camus, *La Peste*, que je n'hésite pas à considérer comme un des ouvrages les plus importants non de l'année, mais de l'époque. On garde présents à l'esprit les écrits précédents de M. Camus, son noir et terrible roman *L'Étranger*, son essai capital *Le Mythe de Sisyphe*, mais aussi ses lumineux articles de *Combat*. Ce romancier est au premier chef un moraliste, et c'est à ce titre que *La Peste* présente un intérêt essentiel et marque une avancée considérable sur *L'Étranger*.

La peste a éclaté dans la ville d'Oran. La chronique rapportée par M. Camus, d'après son témoignage supposé et les renseignements fournis par les témoins, commence sur une description objective du fléau. Le dessin de M. Camus ne fait pas de doute : s'il s'en tient,

tout au long de son dramatique récit, à ne faire état que de la peste imaginaire d'Oran, il est évident que l'objet de son livre est, sous cette romanesque transposition, une allusion constante au fléau de la guerre dont nous sommes encore abattus.

Une multitude d'hommes innocents sont atteints d'un mal sans remède, contre lequel ils ne pouvaient rien. Quelques-uns d'entre eux se redressent pour tenter de secourir les autres, et s'y emploient avec une générosité et un courage magnifiques. Au nom de quel idéal le font-ils ? Quel idéal est-il capable de le leur inspirer ? Voilà le sujet de *La Peste*, et l'important de ce grand livre actuel, moral, sans métaphysique, purement et simplement humain.

Émile Henriot

(18 juin 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Des gens pas pour nous par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LES CAUSES données par l'écrivain Denis Tillinac à l'échec électoral de son « ami » Jacques Chirac (*Le Monde* des 3 et 4 juin) ont confirmé les dons du pamphlétaire, sans révéler un analyste politique. Si, à l'en croire, le scrutin du 1^{er} juin a sanctionné certains « marquis » de l'« entourage » – dont le président est maître, et dont il fait partie, malgré tout –, pourquoi s'en plaindre publiquement, trop tard, allusivement, et ne pas l'avoir fait à temps, en tête à tête, avec démission à l'appui ? L'illogisme du procédé n'est pas nouveau. Les écrivains proches des présidents ont presque tous pratiqué le coup de la déception ou du dépit, avec une constance qui l'a érigé en genre littéraire. Encore un méfait de la présidentialisation, qui rend plus flatteuse, donc tentante, l'amitié ou la fâcherie avec l'Élysée !

Quand Lebrun, Auriol ou Coty coupaient les rubans des inaugurations, les hommes de plume ne se bousculaient pas pour leur tendre les ciseaux. Pétain en attira davantage, par dévouement idéologique ou carriériste. Les engagements auprès du chef de la France libre ont fait exception : tels ceux de Malraux, Schumann, Kessel ou Gary, ils se situaient à hauteur d'histoire, au péril de la vie. Le de Gaulle des années 1958-1969 exerça une fascination plus politique, donc plus

discutée. Frayer ou rompre avec un tel personnage vous classait son homme, même si cela pouvait confiner à la bigoterie, comme ce fut reproché à Mauriac.

Pompidou était trop intelligent et cultivé pour souhaiter des auteurs à sa table. Il lui suffisait que François Sagan fût d'Auvergne, de Saint Trop', et drôle. Giscard renoua avec le snobisme du déjeuner d'intellectuels dans le vent. L'exercice tourna au piège, quand l'Élysée mit en spectacle à son profit les retrouvailles d'Aron et Sartre, autour des *boat-people*.

Le goût certain de Mitterrand pour les livres, et sa durée au pouvoir, lui valurent des records de courtoisie chez les plumitifs. Les plus insistants y gagnèrent une charge, un bureau sur cour. Par la suite, presque tous ont vendu à bon prix les secrets d'Etat aperçus, ou craché dans la soupe sous forme de fictions à clés, de ragots fantaisistes ou meurtris. Ce n'est pas la souplesse opportuniste des scribes qui est en cause, ni l'aveuglement ou la perversité des présidents. C'est la rencontre même de leurs glorieuses, phénomènes typiquement français, qui est vouée au marché de dupes.

L'homme d'Etat devrait savoir qu'il n'y a rien de sérieux à espérer de gens qui, c'est connu, préfèrent aux réalités l'effet que

celles-ci leur produisent, et les sujets ou effets de style qu'ils en tireront ; en attendant l'immanquable trahison. Pour se distraire, il les régale d'anecdotes, en échange de leurs flagorneries. L'écrivain ne gagne rien à déjeuner dans la vaisselle de Sèvres, hormis le livre qui en sortira et sentira forcément la déloyauté.

Tout sépare les hommes politiques et les artistes : leurs conceptions respectives du temps, de la vérité, de l'amitié, de la réussite, de leur utilité. Libre à chacun de penser où se trouve le plus de noblesse. Je ne sais si c'est à cause des lieux, dont beaucoup abritèrent des rendez-vous galants, mais les rares fois où je me suis risqué dans un palais national, je suis sorti consterné par l'artificial des relations et des propos. En foulant le gravier où crissent les limousines de l'ambition politique – tout de même moins digne que l'idéal artistique, non ? –, j'avais l'impression de quitter un mauvais lieu.

Le jour où Camus fut prié à déjeuner chez le président Auriol, sa mère lui déconseilla de s'y rendre. Elle redoutait l'écart social entre les quartiers pauvres d'Alger et les ors de la République ; mais tout écrivain devrait méditer sa mise en garde, à laquelle Camus se rangea : « *Ce ne sont pas des gens pour nous !* »

Produit dérivé par Ronald Searle



Les nouveaux dilemmes de l'humanitaire

Suite de la première page

Devenues claniques ou tribales, les guerres civiles n'opposent plus des gouvernements à des mouvements dits « de libération », mais, dans des Etats affaiblis, des bandes, des milices, voire des « combattants du dimanche », sans idéologie ni programme, pour qui le coup de feu est une fin en soi, le fusil un moyen de subsistance. Les armes légères et bon marché prolifèrent. La population civile, enjeu et cible des combats, ne sait plus qui est qui. Franchir une frontière ne garantit plus un abri sûr aux réfugiés. Les guerres débordent d'un pays vers l'autre et, comme dans la région des Grands Lacs, déversent leur trop-plein de civils sans défense. Les groupes armés se mêlent aux réfugiés, qu'ils prennent en otages. L'espace humanitaire se réduit sans cesse. Ses acteurs ont moins de liberté pour aider les victimes et peu d'arguments pour dissuader les combattants.

Pour protéger les volontaires, nul ne souhaite renouveler l'expérience somalienne, où seules les urgences de la famine avaient pu justifier le recours à des gardes armés et dûment rétribués appartenant aux clans en guerre. La priva-

tisation de la sécurité peut offrir une solution d'attente. En Sierra Leone, les mercenaires sud-africains d'Executive Outcomes ont « pacifié » les régions diamantifères, permettant le retour des réfugiés et le déploiement des humanitaires.

Une meilleure idée fait son chemin, qui bénéficie d'un large consensus : créer une force de police internationale, prête en permanence à protéger les travailleurs de l'humanitaire, à « sécuriser » leur zone d'opération, à désarmer les éventuels fauteurs de troubles. Pour intervenir plus rapidement, cette force relèverait du secrétaire général des Nations unies, et non du Conseil de sécurité. Encore faudrait-il que la communauté internationale manifeste la volonté d'imposer sa présence à tous ceux qui la refusent.

En attendant, les volontaires vivent un dilemme plus immédiat : face aux horreurs ou aux drames dont ils sont témoins, doivent-ils parler ou se taire ? Dénoncer les tueries ou les intimidations des bandes armées, c'est souvent faire courir un risque mortel aux employés locaux de l'humanitaire, c'est mettre en péril une opération dont la poursuite permet, malgré tout, de sauver chaque jour des milliers de vies. Garder le silence, c'est trahir le mandat reçu, c'est abdiquer son devoir moral.

Autre dilemme : comment se situer face au pouvoir politique, comment échapper à ses manipulations ? Chacun s'accorde sur le

diagnostic : les politiques, pour camoufler leur apathie, ont sollicité à l'excès les humanitaires ; ces derniers sont impuissants face aux grandes « catastrophes humanitaires », si mal nommées car souvent prévisibles – massacres, exodes, vengeances ethniques – et dont ils ne traitent que les symptômes, jamais les causes ; au bout du compte, l'humanitaire devient le bouc émissaire des échecs d'une communauté internationale dont il est le « ventre mou ».

NEUTRALITÉ ET IMPARTIALITÉ

Comment dissiper cette confusion et reprendre l'initiative ? D'abord, en parlant haut et fort, et si possible d'une seule voix – loin du « dumping humanitaire » où entraînent certaines luttes d'influence – lorsque les gouvernements se taisent ou tardent à réagir ; en retrouvant une capacité de plaidoyer et de mobilisation ; en tentant, si possible, de prévenir les crises – ne faudrait-il pas, par exemple, accorder en ce moment plus d'attention au Soudan, en proie à une interminable guerre civile ?

Ensuite, en approfondissant le dialogue avec les politiques, pour redéfinir les rôles de chacun et inciter les Etats à l'action. Suggestion du « forum de Wolfsberg » : créer, sous l'égide de l'ONU, un organisme intergouvernemental représentant une douzaine d'Etats. Cette structure souple, indépendante du Conseil de sécurité, guiderait l'orientation politique des actions humanitaires.

En réaffirmant, enfin, la double

exigence de neutralité et d'impartialité à laquelle la Croix-Rouge, plus que d'autres, veut rester fidèle : la neutralité lui attire la confiance de tous, l'impartialité l'oblige à ne léser aucune victime. Le père de ces principes, Jean Pictet, observait que « *le champion de la charité ne peut être en même temps celui de la justice* ». Manière de souligner humblement que l'action humanitaire soulage les souffrances sans punir les bourreaux.

Aujourd'hui, la Croix-Rouge admet que des crises extrêmes justifient des entorses à la neutralité, voire des recours à la force, pourvu qu'on ne baptise pas ces opérations d'« humanitaires ». La neutralité, comme tout idéal, reste à atteindre. Après tout, comme le rappelait avec ironie à Wolfsberg l'écrivain William Shawcross, l'*Enfer* de Dante réserve aussi un lieu de tourment aux hommes restés neutres toute leur vie, pour les punir de leurs hésitations

Jean-Pierre Langellier

PRÉCISION

BACCALAURÉAT

Dans le regroupement académique d'Amiens (*Le Monde* du 17 juin), les sujets de la série L commencent bien par « *Si le droit est relatif aux temps et aux lieux, faut-il renoncer à l'idée d'une justice universelle ?* », et dans celui de Bordeaux par « *A quoi reconnaît-on l'humanité dans chaque homme ?* ». Les sujets de cette série ont été inversés dans certaines éditions.

FINANCE Martin Owen, le patron de NatWest Markets, le département banque d'affaires de la National Westminster Bank, numéro trois du secteur outre-Manche, a quitté son poste.

● **LES RÉSULTATS** de la banque d'affaires seront en forte baisse en 1997, et la direction de l'établissement songe très sérieusement à abandonner une partie de ses activités sur les

marchés, cédant aux pressions de ses actionnaires, qui s'inquiètent des risques et de la faible rentabilité. ● **C'EST UNE PREMIÈRE** qui illustre la difficulté pour les banques euro-

peennes de lutter dans ces activités très concurrentielles contre leurs homologues américaines. ● **LES BANQUES FRANÇAISES**, notamment la Société générale, Paribas, le Crédit

agricole-Indosuez et la BNP, n'en sont pas moins décidées à se renforcer dans ces domaines. ● **LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** multiplie depuis plusieurs mois les recrutements de collaborateurs.

La banque anglaise Natwest amorce un repli dans ses activités de marchés

La concurrence, très vive entre les établissements européens et américains sur les activités de banque d'investissement, amène, pour la première fois, un établissement important à limiter officiellement ses ambitions dans ce domaine

A L'HEURE où les banques françaises, Société générale en tête, mettent l'accent sur le développement de leurs activités de banque d'affaires et de marché, les grandes banques de réseau britanniques s'interrogent sur leur stratégie dans ce domaine. Des questions profondes, puisqu'elles viennent de coûter son poste à Martin Owen, le patron de NatWest Markets, le département banque d'affaires de la National Westminster Bank, numéro trois outre-Manche. Cette dernière, dont le bénéfice avant impôt avait reculé de 36 % en 1996, a annoncé, lundi 16 juin, que les résultats de sa filiale seraient en forte baisse en 1997. La banque avait déjà révélé en mars la perte subie par l'un de ses négociateurs sur le marché des options sur taux d'intérêt, qui avait entraîné une charge exceptionnelle de 77 millions de livres (731 millions de francs) au premier trimestre. Le directeur général de la banque, Derek Wanless, en a tiré les conclusions, laissant entendre que NatWest Markets pourrait se retirer de certaines activités. « Notre effort devra porter sur les domaines où nous avons un avantage compétitif avec un produit ou une expérience de recherche solides,

un personnel très compétent », précise un communiqué.

Ces déclarations n'ont qu'à moitié surpris la City. « On ne savait pas quelle banque allait annoncer la première qu'elle réduisait la voilure sur les activités de marché, mais on se doutait que l'une d'elles allait le faire », constate un analyste. Depuis plusieurs mois, NatWest comme Barclays subissent des pressions de la part de leurs actionnaires qui déplorent la faible rentabilité de leurs activités de banque d'investissement par rapport à celles de banques domestiques. Des rumeurs – démenties – prôtaient même l'intention en début d'année à Barclays de se séparer de BZW, l'entité qui regroupe ses activités de banque d'affaires. « Les activités de banque domestique dé-

Le classement

d'« Euromoney »

● **Selon le classement** publié par la revue anglaise *Euromoney* du mois de mai 1997, les banques qui détenaient les parts de marché les plus importantes sur les euro-obligations étaient dans l'ordre : SBC-Warburg, Merrill Lynch, Deutsche Morgan Grenfell, Union de Banques Suisses, Morgan Stanley, JP Morgan, Crédit Suisse First Boston, Hong Kong and Shanghai Banking Corp markets, Paribas et ABN AMRO Goare Howett.

● **La Natwest** n'apparaît pas dans la liste des vingt premières donnée par *Euromoney*.

● **En-dehors de Paribas**, neuvième, la Société Générale est la seule autre banque française citée, en seizième position.

gagent des rendements sur fonds propres de plus de 20 %, très supérieurs à ceux des activités de banques d'investissement même dans une très bonne année pour ces métiers comme 1996 », constate un analyste. « Les investisseurs trouvent que les banques dépensent trop d'argent à débaucher des golden boys de la City à prix d'or ». Et préféreraient dans le cas de NatWest l'idée – qui a échoué – d'un rapprochement avec Abbey National, spécialiste de la banque des particuliers et cinquième banque britannique.

Surtout, les analystes ne semblent plus croire aux chances de succès des banques britanniques dans le domaine de la banque d'affaires. « Il y a dix ans que le big bang a eu lieu à Londres, et on attend toujours de voir ce qu'on va voir », note John Tyce, à la Société générale Equities and Derivatives. Elles sont déjà trop distancées par les maisons américaines comme Goldman Sachs, Morgan Stanley ou Merrill Lynch. Ces dernières, avec des bénéfices records, un plus grand marché national et portées par l'euro-

phorie de Wall Street, ont les moyens et les hommes pour investir – avec succès – dans le monde entier.

La décision de NatWest éclaire aussi sous un nouveau jour l'engagement stratégique des grands réseaux français à développer leur banque d'investissement. Paribas a un programme de recrutement portant sur 1 000 professionnels. La Société générale annonce, presque chaque semaine, le recrutement d'une nouvelle équipe ou d'une « grosse peinture ». Déjà reconnue dans le domaine des marchés de capitaux, en particulier pour les produits dérivés, la Société générale continue à investir dans le domaine des obligations. Elle renforce aussi les activités, où elle bénéficie de son héritage de banque commerciale, comme le financement de projets. Mais c'est surtout en Asie, dans les pays émergents, dans les activités en actions, et dans le conseil en fusions et acquisitions qu'elle investit. « Notre budget, supérieur à 1 milliard de francs, aura presque doublé en deux ans »,

résume Patrick Duverger, directeur général délégué, responsable du pôle international et finance (15 000 personnes). Des investissements en équipes, pour l'essentiel, qui ont pu être entièrement financés par les résultats de cette division de la banque, en forte progression. Ils pèsent toutefois sur la rentabilité, puisque, pour la première fois, en présentant ses résultats 1996, la banque a avoué, sans rentrer dans les détails, que le rendement de ses activités de banque d'investissement (estimé à 8 % selon certains analystes) était, comme pour les banques britanniques, inférieur à celui de ses activités de réseau (plus proche de 15 %).

SITUATION DIFFÉRENTE EN FRANCE

« Les banques françaises ne révelent pas encore le résultat net de leur activité de banque d'investissement et celui de leur activité de banque de réseau », regrette Romain Burnand, analyste chez Paribas Capital Markets. « Ce qui leur permet encore d'échapper au débat britannique. La pression de leurs actionnaires est aussi moins forte,

même si cela commence à changer ». Peu à peu les établissements français s'organisent aussi pour être plus transparents. « Le fait nouveau, en outre, sur le marché français, ce sont les opportunités de croissance externe sur le marché domestique, qui posent la question du choix », estime Romain Burnand. Mais les banques françaises ont encore des arguments pour justifier leur croissance dans la banque d'affaires. La faible rentabilité des réseaux domestiques permet par exemple à la BNP d'avoir, tout en investissant, un meilleur rendement à l'international et sur les marchés. L'ampleur de ses fonds propres avec une faible pression actionnariale donne aussi de la marge au Crédit Agricole. « Le contexte britannique est très particulier, reconnaît d'ailleurs un analyste : les banques forment un oligopole sur leur marché domestique et font des marges énormes, ce qui explique le rejet de la banque d'affaires par les actionnaires ». C'est loin d'être la même chose en France, en Allemagne ou même en Suisse.

Sophie Fay

La Société générale multiplie les recrutements

Confirmant son ambition dans la banque d'investissement, la Société générale envisage de revoir son organigramme autour de deux pôles « particuliers et entreprises » et « international et finance », pouvant gérer de manière indépendante leurs ressources humaines et leur informatique. Cette réorganisation permettrait de mieux intégrer les équipes recrutées dans la banque d'affaires depuis dix-huit mois. Côté fusions et acquisitions, Stephen Brisby (ex-UBS) co-dirige avec Yves-Claude Abescat des équipes renforcées. Par ailleurs, Robert Pirie (ex-Rothschild et Bear Stern) a été nommé à New York. La Société générale s'est aussi dotée aux Etats-Unis d'une équipe de spécialistes des obligations à haut rendement et des bons du Trésor américains, venant de l'UBS. Elle continue à recruter sur les marchés émergents, et en Asie. Enfin, Nicola Horlick (ex-Deutsche Morgan Grenfell) et John Richard (ex-Mercury Asset management), deux stars de la gestion d'actifs ont rejoint ses rangs.

Le PDG du groupe Valois, Michel Coencas, incarcéré

LE GRAND NETTOYAGE du tribunal de commerce de Nanterre, entrepris depuis plusieurs mois par la brigade financière et la justice, a fait une victime inattendue en la personne de Michel Coencas, PDG du groupe Valois, entreprise de mécanique sous-traitant de l'automobile. M. Coencas est en détention provisoire depuis mercredi 11 juin, a révélé lundi le quotidien *Les Echos*, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Nanterre sur une affaire d'« escroquerie au jugement » autour d'une société, Affinal Industries, qui avait déjà valu à M. Coencas d'avoir maille à partir avec la justice.

En 1995, M. Coencas avait réalisé un « aller-retour » sur cette fonderie d'aluminium, issue de la fusion des Affineries de Picardie et d'une autre société du groupe Valois. Mise en redressement judiciaire par Valois, avec 250 millions de francs de passif, Affinal avait été attribuée par le tribunal de commerce à un ferrailleur marseillais, qui l'avait revendue ensuite, après apurement du passif, à la holding de M. Coencas, la Financière du Valois. En février 1995, M. Coencas et sa mère, propriétaire et dirigeante des Affineries de Picardie jusqu'en 1992, avaient été placés en garde à vue au SRPJ de Dijon, pour abus de biens sociaux, faux en écritures privées et présentation de faux bilans. L'avocat de M. Coencas, M^e Termine, a déclaré au *Monde* que son client « conteste sa responsabilité et avoir commis une quelconque infraction ».

La nouvelle enquête ouverte par le parquet de Nanterre a également provoqué la mise sous contrôle judiciaire, vendredi 13 juin, de Didier Calmels, conseil en entreprises. Quatre autres personnes ont été également écrouées ou mises en examen dans ce dossier, qui concerne notamment des « montages et maquillages de comptabilités » et vise des administrateurs judiciaires et d'anciens responsables du tribunal de commerce de Nanterre.

Pascal Galinier

Les travaillistes privatisent le « tube » de Londres

LONDRES

de notre correspondant

Après avoir dénoncé pendant la campagne électorale le projet du gouvernement conservateur de privatiser le métro de Londres, les travaillistes s'approprient à faire de même ? La révélation par la presse, lundi 16 juin, d'une lettre du vice-premier ministre, responsable des transports, annonçant l'examen prochain des « options pour un partenariat public-privé pour le métro », a suscité une réaction embarrassée de l'intéressé. John Prescott, le « numéro deux » du Labour, a affirmé qu'il resterait fidèle à son manifeste électoral et qu'il n'était pas question d'une « privatisation totale ». Il n'empêche que la position du gouvernement Blair est inconfortable, après avoir, dans l'opposition, dénoncé les privatisations thatchériennes, et en particulier la dernière en date, celle des chemins de fer.

Les options avancées par M. Prescott pour injecter de l'argent frais dans le « tube », dont l'état de délabrement est plus que préoccupant, bien qu'il dégage techniquement des excédents, sont les suivantes : un « partenariat public-privé » dans lequel le secteur privé

aurait la majorité, mais où l'Etat conserverait une « golden share », c'est-à-dire une action de blocage ; la création d'un trust chargé d'assurer de nouveaux investissements ; le desserrement des règles de contrôle du ministère des finances sur les sociétés publiques afin de permettre au métro d'emprunter plus librement. « Je trouverai de l'argent, mais pas public, pour moderniser le métro avant qu'il soit inondé par l'eau de la Tamise », a promis M. Prescott.

Cette volte-face du Labour indique sa détermination à chercher toutes les options possibles sans préjugés idéologiques et au moindre coût, car il n'est pas question d'augmenter les impôts ni d'accroître les dépenses publiques. Reste à trouver les centaines de millions de livres nécessaires. Les pannes à répétition, annoncées chaque matin à la télévision, le rappellent cruellement. Cette solution sera-t-elle la panacée ? Le président de London Transport lui-même, Peter Ford, a estimé lundi que la privatisation n'améliorerait pas nécessairement le service.

Patrice de Beer

British Steel souffre de la hausse de la livre

Le groupe sidérurgique britannique affiche un bénéfice en baisse de 59 %

AIDÉ ces dernières années par les dévaluations monétaires, British Steel en a subi aujourd'hui le contrecoup : la remontée de la livre, « en particulier face au mark », handicape fortement le groupe sidérurgique britannique, selon son président, Sir Brian Mof-fat.

Le renchérissement de la monnaie britannique, ajouté à une grande morosité sur le marché de l'acier, a ébréché la rentabilité du numéro un européen du secteur. Pour l'exercice 1996-1997, son bénéfice net avant impôt accuse une baisse de 59 %, à 451 millions de livres (4,2 milliards de francs).

Depuis plusieurs mois, British Steel est l'un des groupes britanniques qui dénoncent avec le plus de vigueur la hausse de la livre. En un an, la monnaie anglaise a augmenté de 21 % face au mark, et de 17,2 % face aux autres monnaies. Cette appréciation, selon le sidérurgiste, menacerait les exportations

anglaises et les emplois en Grande-Bretagne.

Le groupe, toutefois, a réussi à maintenir son chiffre d'affaires à 7,2 milliards de livres, grâce à sa filiale suédoise Avesta Sheffield (acières inoxydables), rachetée en 1995. Mais il prévoit de mener d'importantes restructurations.

En 1996, ses effectifs sont passés de 54 000 à 50 400, à la suite notamment de la vente de ses activités dans les forges employant 2 100 salariés. De nouvelles suppressions d'emplois sont programmées cette année. Aucun chiffre n'est donné. Selon certaines rumeurs, elles pourraient toucher 1 500 personnes environ.

REDÉPLOIEMENT

En parallèle, British Steel accentue son redéploiement. En 1996, il a investi 413 millions de livres, le plus haut niveau de dépenses en capital depuis 1991. L'essentiel a été consacré à la construction d'une nouvelle

usine aux Etats-Unis. Le sidérurgiste pense investir autant cette année. Cherchant à acquérir une taille mondiale, il exclut de participer aux restructurations européennes du secteur, lui préférant l'Asie. Le groupe paraît sur le point d'acheter un terrain près de Bombay pour construire une usine de laminage, en partenariat avec l'indien Jindal.

Parlant sur une forte demande aux Etats-Unis et en Asie, et sur une reprise progressive en Europe, British Steel a déjà annoncé une hausse de 8 % de ses prix et se dit « modérément optimiste » pour 1997. « La force de la livre, cependant, reste un problème pour nous et pour beaucoup de nos clients britanniques qui sont également exportateurs. Leurs carnets de commandes vont forcément souffrir cette année, si la livre reste à ses niveaux actuels », a prévenu le président du groupe.

Martine Orange

COMMENTAIRE

PEU D'ÉLUS, BEAUCOUP DE RISQUES

Il n'y a pas plus sensibles aux modes que les banquiers. Au cours des quinze dernières années, les prêts aux pays en développement, le financement de l'immobilier, la banque-industrie et la gestion de fortune ont été présentés tour à tour comme de grands axes stratégiques. Un comportement moulinier qu'illustre à merveille la frénésie actuelle dans les activités de marché. La pensée unique bancaire s'est répandue comme une traînée de poudre en Europe. Venue d'outre-Atlantique, elle stipule que les activités de marché sont devenues une industrie à part entière et que seuls survivront les « acteurs » présents dans le monde entier et capables d'attirer les meilleures équipes.

Les allemands Deutsche et Dresdner Bank, les suisses UBS, SBS et Crédit suisse, les néerlandais ING et ABN-AMRO se sont lancés, sans retenue, dans cette course à la taille pour s'opposer à l'hégé-

monie américaine des Merrill Lynch, Goldman Sachs et autres Morgan Stanley. Les banques françaises, handicapées par la trop faible rentabilité de leurs activités commerciales et par la crise de l'immobilier, se sont montrées longtemps timorées. Mais, à l'image de la Société générale, de Paribas, du Crédit agricole-Indosuez et dans une moindre mesure de la BNP, elles tentent de rattraper leur retard. Le jeu en vaut-il la chandelle ?

La décision de la Natwest, qui se prépare officiellement à jeter l'éponge dans les activités de marché, illustre les difficultés d'un tel développement. Faut-il investir des milliards de francs dans l'espoir de faire partie des survivants ? La rentabilité des activités de marché est par définition aléatoire. La conjoncture est, depuis plusieurs années, plutôt favorable. Elle ne le sera pas indéfiniment. Enfin, la complexité croissante des méthodes de contrôle des risques n'offrira jamais une assurance totale contre les errements d'un « trader fou ».

Eric Leser



Les jardins du Kent pour seulement

490^{F*}
A/R 3J par voiture.

Ça c'est une fleur !

Réservez au 01 47 42 50 00

en mentionnant le code MON
ou contactez
votre agence de voyages.

le Shuttle

L'Angleterre en voiture, c'est facile avec Le Shuttle

*offre soumise à conditions particulières, non disponible au péage

Les AGF filialisent leurs activités de gestion d'actifs

L'ASSUREUR AGF a annoncé lundi 16 juin la création d'une filiale de gestion d'actifs financiers, AGF Asset Management. Cette nouvelle structure est issue du regroupement d'AGF Finance Gestion, qui s'occupe de la gestion collective et des mandats pour compte de tiers, et d'AGF Gestion d'actifs, qui gère les portefeuilles des sociétés du groupe. Sur les 200 milliards de francs traités aujourd'hui par AGF Asset Management, 170 milliards concernent les portefeuilles des sociétés du groupe. L'idée est de développer la gestion pour compte de tiers en passant d'un volume de 30 milliards d'actifs en 1997 à 42 milliards en 1999 pour atteindre 50 milliards de francs en 2000.

« Il n'est pas question d'en faire le métier phare des AGF », s'empresse de préciser Christian de Gournay, qui prend la présidence d'AGF Asset Management. La compagnie reste ancrée sur les métiers de l'assurance classique. Elle souhaite même s'y renforcer comme l'attestent son intérêt pour la compagnie publique Gan et les discussions qu'elle mène avec La Poste pour distribuer ses produits au travers de son réseau.

DÉPÊCHES

■ **SCOR : l'agence de notation financière Standard and Poor's** a relevé de A+ à AA- la note du premier réassureur français. L'agence met en avant « une bonne expertise technique, un niveau de capital excellent et de bons résultats techniques ».

■ **PALLAS-STERN : les liquidateurs de la banque et de sa maison mère Comipar** ont assigné devant le tribunal de grande instance de Paris les trois commissaires aux comptes du groupe, à qui il est reproché « de ne pas avoir exercé de façon complète leur mission », et d'avoir ainsi contribué à un trou de 5 à 8 milliards de francs de la banque.

■ **INFORMATIQUE : plusieurs constructeurs**, dont Compaq, IBM, Dell, Hewlett Packard et NEC ont présenté, lundi 16 juin, leurs « Net PC », ces ordinateurs personnels (PC) simplifiés, qui iront chercher les informations dont ils auront besoin dans un serveur à travers le réseau Internet et dont les normes ont été fixées par Intel et Microsoft.

■ **MOTOROLA : le groupe américain veut lancer un nouveau réseau de satellites de télécommunications**, selon le *Wall Street Journal* du 17 juin. Baptisé Celestri, il consisterait à combiner 63 satellites en orbite basse et un satellite géostationnaire pour offrir de la transmission de données et d'images à hauts débits pour une clientèle d'entreprises, d'opérateurs de télécommunications et de diffuseurs de télévision.

■ **GAZPROM : les banques Dresdner Kleinwort Benson et Crédit lyonnais ont signé un accord** avec le géant gazier russe lui octroyant deux prêts d'un montant total d'environ 4 milliards de dollars.

■ **ALPHA : le lunetier Alain Afflelou** vient d'engager des négociations avec le fonds d'investissement Alpha (Marine-Wendel) qui pourrait prendre une participation à son capital, comme l'indiquait la *Lettre de l'Expansion*, lundi 16 juin.

■ **TECHNIP : le premier groupe français d'ingénierie** vient d'acquiescer une participation majoritaire de 80 % dans la société CBS Engineering Inc., spécialisée dans la conception et dans la direction de projets d'installations de production de pétrole et de gaz à terre et en mer.

■ **PAYS-BAS : la Poste et les Télécommunications néerlandaises** vont se scinder en deux sociétés distinctes début 1998.

■ **CLARINS : le groupe cosmétique** a porté de 39,4 à 83,5 % sa participation dans Thierry Mugler. Clarins a racheté la totalité des participations de Marceau Investissements et de la banque Banexi dans le groupe, et une partie de celle des fondateurs.

■ **FIAT : le groupe italien** prévoit de réaliser en 1997 un bénéfice avant impôt au moins égal à celui de 1996, de 3 805 milliards de francs. Le chiffre d'affaires devrait passer de 77 923 milliards de francs en 1996 à 90 000 milliards de francs en 1997. L'activité automobile, dopée par l'entrée en vigueur en Italie en début d'année d'aides gouvernementales à l'achat d'une voiture neuve en l'échange de la mise à la casse d'un véhicule de plus de dix ans, devrait être au cœur de cette croissance.

■ **PECHINEY : le groupe d'aluminium et d'emballage** va porter sa participation de 39 à 80 % dans Teckpack International (emballage de luxe), accroissant ainsi son endettement de 1,4 milliard.

■ **IG METALL : le syndicat allemand de la métallurgie** IG Metall s'alarme, dans son rapport de conjoncture trimestriel publié lundi 16 juin, de la diminution drastique du nombre d'emplois que connaîtra selon lui le secteur au cours des mois à venir. « Seules 4 % des entreprises de la métallurgie prévoient de nouvelles embauches, 23 % veulent réduire leur personnel », affirme le syndicat, ajoutant que « plus de 130 000 employés de la métallurgie ont perdu leur emploi l'année dernière » et qu'« après la perte de 50 000 emplois supplémentaires au premier trimestre (1997), le nombre d'employés dans la métallurgie est descendu à 3,4 millions à peine ». IG Metall explique cette évolution par la baisse de la demande intérieure et par la productivité, « en forte croissance depuis 1991 ».

Shiseido appuie ses ambitions mondiales en ouvrant une seconde usine en France

Le numéro un japonais des cosmétiques s'installera à Ormes, dans le Loiret

Shiseido s'est fixé comme objectif de devenir le premier fabricant de cosmétiques dans le monde. Pour cela, le groupe japonais multiplie les initia-

tives hors de son marché national. Il va renforcer sa production en France en reprenant des installations d'Alcatel CIT à Ormes jusque-là promises

à la fermeture. Shiseido souhaite également développer sa filiale Carita, qui ouvrira en deux ans une centaine de salons de coiffure en franchise.

TOKYO

correspondance

Premier fabricant japonais de cosmétiques et numéro quatre mondial, Shiseido va ouvrir, d'ici à décembre 1998, une seconde usine en France, qui pourrait employer cent cinquante personnes dans les trois ans. Le groupe nippon investira 175 millions de francs dans la construction de ce site à Ormes (Loiret), près d'Orléans, non loin de son premier établissement situé à Gien (deux cent cinquante salariés).

A Ormes, Shiseido reprendra une partie des installations d'Alcatel CIT et étudiera la possibilité de reconverter et d'embaucher une partie des deux cents salariés touchés par l'arrêt des activités industrielles du groupe de télécommunications.

Cette décision s'inscrit dans une logique d'internationalisation de Shiseido illustrée par une série de mouvements récents. Aux Etats-Unis, le groupe a repris la division professionnelle d'Helene Curtis et racheté une usine de produits de beauté à Carter-Wallace. Il a également investi dans une nouvelle unité de production à Taïwan et créé deux quartiers généraux régionaux : à Paris pour L'Europe - alors que la plupart des multinationales préfèrent Londres ou Francfort - et dans le New Jersey, aux Etats-Unis, pour les Amériques.

Shiseido, qui disposera de dix usines dans le monde avec celle qu'il compte installer à Ormes, privilégie désormais son développe-

ment hors du Japon. « Shiseido est entré dans sa quatrième étape de développement : il s'agit de regrouper nos énergies pour devenir le numéro un mondial, non seulement en termes de ventes, mais pour la qualité de notre personnel, de nos produits et de nos services », affirmait déjà, en 1996, l'actuel président de la société créée il y a cent vingt-cinq ans, Yoshiharu Fukuhara, petit-fils du fondateur. D'ici à la fin du siècle, le chiffre d'affaires du groupe devra atteindre 800 milliards de yens (40 milliards de francs), contre 588 aujourd'hui. Mais surtout, ses ventes internationales devront passer de 11 % de ce total à 25 %, ce qui signifie qu'elles devront quadrupler.

MARCHÉ INTÉRIEUR SATURÉ

De 1996 à 2001, Shiseido a prévu de consacrer 200 milliards de yens (10 milliards de francs) à ce programme d'expansion. Sur ce montant, 35 milliards de yens ont déjà été investis à l'étranger ou doivent l'être en 1996 et en 1997. « L'industrie de la beauté a naturellement vocation à s'internationaliser », explique Yutaka Goto, un porte-parole du groupe. Des documents internes datant de 1936 appelaient déjà à faire de Shiseido une marque mondiale.

Plus prosaïquement, les dirigeants de Shiseido savent que le groupe ne peut plus guère espérer progresser sur le marché japonais, colossal mais saturé : ses ventes nationales n'ont progressé que de 2,7 % en 1996, alors qu'elles ont grimpé de 28 % à l'étranger. Sur le

marché nippon, jusque-là très lucratif, les restrictions à l'encontre des produits d'importation directe tombent l'une après l'autre, et la guerre des prix s'intensifie. Shiseido doit en outre affronter deux concurrents locaux aux dents longues, Kao et Kanebo.

De par la structure de leurs marchés, les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie en sont venus à former trois ensemble différents, avec chacun leurs spécificités. Aux Etats-Unis, la très forte concurrence rend la distribution directe difficile, ce qui explique que Shiseido y ait multiplié les acquisitions de réseaux spécialisés. En Asie, le groupe capitalise sur l'image de marque de ses produits, présentés comme les mieux adaptés aux types de beauté asiatiques. Il a même créé une gamme spéciale pour les Chinoises : à terme, Shiseido compte réaliser dans cette zone 40 % de ses ventes à l'étranger.

Dans l'immédiat, l'Europe reste toutefois son premier marché hors du Japon. Yasutaka Mori, le nouveau directeur général des opérations internationales, ne cache pas que les très bons résultats du groupe pour l'année 1996 s'expliquent en partie par le succès des deux parfums développés en France sous le nom des couturiers Issey Miyake (*L'Eau d'Issey*) et Jean-Paul Gaultier. La filiale française de Shiseido a ainsi augmenté ses bénéfices de moitié en 1996. « Cette stratégie était moins risquée pour nous que si nous avions lancé à grand frais un parfum à notre nom

(...). Nous comptons lancer les parfums d'un ou de deux autres couturiers dans les années à venir », explique M. Mori. Au Japon, la parfumerie ne représente que 0,1 % des ventes de cosmétiques.

L'éventualité d'une nouvelle implantation en France était sérieusement envisagée depuis un certain temps : « Notre stratégie à l'international est très ambitieuse. Comme notre usine de Gien tourne à plein, les ventes étant excellentes, nous avons besoin de prendre une décision. Pour nous, la France est de toute façon la plus compétitive en matière de parfums : on y trouve les qualifications, les matières premières, les flacons. C'est aussi pour ça que nous avons choisi Paris comme quartier général européen », poursuit-il.

En Europe, tout comme dans les autres zones, Shiseido tient à équilibrer ses activités entre les différents secteurs : parfumerie, produits de beauté (haut de gamme et grand public), salons de coiffure, soins capillaires. Très présent dans ce dernier domaine grâce à ses nombreuses acquisitions, Shiseido va créer une chaîne de prestige grâce à Carita, la célèbre enseignes de salons de coiffure rachetée en 1986. « Dans les deux ans, nous comptons disposer de dix à quinze salons franchisés en France. Une fois que nous aurons une base très solide en France, nous ferons la même chose aux Etats-Unis et en Asie », déclare Yasutaka Mori.

Brice Pedroletti

Le groupe nippon développe les salons de coiffure Carita en franchise

CARITA, qui coiffe les plus célèbres têtes du monde, compte ouvrir en deux ans une centaine de salons en franchise en France et à l'étranger. Rachetée en 1986 par Shiseido, la prestigieuse enseigne parisienne a vocation à renforcer l'image de luxe du japonais. « Carita représente une vitrine pour le groupe », souligne Alain Michel, PDG de Carita, ancien directeur général de Givenchy recruté en 1994 pour redresser une société alors en difficulté. Fermé en 1995 pour être rénové, le salon a de nouveau ouvert ses portes en septembre 1996. « Un plan social a permis de redresser la situation et d'espérer le retour à l'équilibre dès cette année », explique M. Michel. Le personnel touché par ce plan a été reclassé à 98 %.

En ouvrant des salons en franchise aux quatre coins du monde, la société espère doubler les ventes de ses produits cosmétiques Carita, qui représentent 95 % de son chiffre d'affaires. Celui-ci devrait s'élever à 180 millions de francs cette année (contre 147 millions en 1996). « Nous ne pouvons pas, dans le

marché tel qu'il se présente, nous limiter à Paris et même à la France, estime M. Michel. Le franchisage va nous permettre d'assurer à nos produits une plus large diffusion. »

DE SHANGHAI À SAINT-PÉTERSBOURG

La stratégie d'expansion internationale du groupe Shiseido s'applique aussi à Carita. Avec des nuances propres à l'histoire de la maison. « Lorsque nous ouvrons un salon en franchise, nous assurons nous-mêmes la formation du personnel, précise-t-il. Si la technique des soins esthétiques est relativement simple à acquérir pour tout professionnel, le style Carita coiffure, qui a fait toute la réputation de l'institut, réclame un apprentissage plus délicat. »

Après Cannes et Nice, Carita va s'installer à Caen, puis Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Lyon, Lille et Monaco. A l'étranger, l'enseigne est déjà en franchise à Ho Chi Minh-Ville et à Shanghai. Des accords ont également été conclus à Saint-Petersbourg, en Arabie Saoudite et dans les Emirats

arabes unis. Des négociations sont en cours aux Etats-Unis et au Canada.

Soucieux d'innover, Carita va mettre en vente, en septembre, une nouvelle ligne de soins à base d'eau polaire. Une trouvaille née de l'association avec le spéléologue et glaciologue Janot Lamberton, « un pur aventurier des glaces », tel que le définit Alain Michel : « Nous avons tout de suite cru à son idée, et, en août dernier, une expédition Lamberton/Carita composée de scientifiques est partie explorer la calotte glaciaire. »

D'après les scientifiques, certaines composantes de la glace, dont les algues rouges, ont des propriétés pour la peau ignorées par nos climats plus cléments. Le bleu glacier des pôles et des glaces extrêmes se déclinera dans une nouvelle gamme de soins. « L'idée de Janot Lamberton est venue d'un constat, raconte M. Michel : les femmes inuits, exposées constamment au froid, gardent une peau intacte et un teint parfait. » Tellement parfait que l'une d'entre elles a séduit, et épousé, le fils du spéléologue.

Pour la première fois, une grève à EDF prend pour cible les nouvelles technologies informatiques

« CE TYPE de mouvement demande du doigté et une maîtrise millimétrée de la conduite des actions », reconnaît Bruno Giuliani, secrétaire général CGT des services centraux d'EDF, en évoquant la première grève ayant pris pour cible les nouvelles technologies informatiques d'une entreprise. Depuis une semaine, pour protester contre « la suppression programmée de quatre à cinq cents emplois » et le recours à la sous-traitance, près de deux cents personnes d'ISIS, unité de service et de logistique interne, pratiquent la « coupure tournante d'électricité » sur trois sites : au siège, à la direction de l'équipement à Paris et dans les services informatiques à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

Nouveauté de ce conflit rassemblant la CFDT, la CGT et FO, il s'agit de perturber les liaisons informatiques de ces sites et tous les systèmes de messagerie interne. Au siège, appelé « 3M » (Monceau - Murat - Messine), des agents de maintenance occupent depuis une semaine le poste d'alimentation électrique. Les différents accès ont été bloqués par des grilles. Sur place, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les équipes se relaient pour occuper ce site névralgique et sélectionner les lieux de

délestage. L'action se déroule de manière graduée. Le premier coup de semonce a porté sur le courrier et le standard, ainsi que sur le blocage du quai de livraison. Rapidement, les coupures ont visé le terminal informatique reliant les services centraux aux différents sites, bloquant la messagerie et la comptabilité.

PARALYSIE MOMENTANÉE

Au troisième jour, les grévistes décidaient de « prendre la direction au porte-monnaie » en coupant l'électricité de la cantine. L'entreprise est contrainte dans ce cas de verser une indemnité à chaque agent. La salle des changes a, à son tour, été momentanément paralysée, les opérations financières ont alors été transférées chez Indosuez, installé dans le voisinage. Le mouvement a culminé vendredi 13 mai avec le délestage de la direction générale, qui s'est retrouvée sans courant. Dans la perspective de négociations lundi 16, le dispositif était allégé temporairement.

Les coupures visent principalement toutes les prises de courant sur lesquelles sont branchés les fax, les ordinateurs et aussi la climatisation. « Dans les salles informatiques, si la température monte, les ordinateurs s'arrêtent automatiquement »,

explique-t-on à la CGT. Mais le maître-mot reste la sécurité. Pas question d'abîmer le matériel. « A chaque fois, nous prévenons les personnes concernées et leur demandons de sauvegarder leur fichier avant les coupures », affirme M. Giuliani. De même, les ascenseurs sont arrêtés lorsqu'ils sont au rez-de-chaussée et leurs portes demeurent ouvertes. Pas question non plus de toucher aux installations de sûreté nucléaire ni au dispatching, c'est-à-dire à la répartition de l'électricité sur le réseau national.

Du côté de la direction, si cette grève « traduit une inquiétude du personnel », tout est fait pour minimiser son ampleur. Le conflit est né d'un malentendu. EDF souhaite regrouper ses activités sur trois sites dit « intelligents », c'est-à-dire câblés, et aura donc besoin de moins de personnel de maintenance, mais pas dans les proportions avancées par les syndicats. Les négociations avec Etienne Bertier, secrétaire général d'EDF, ont débuté lundi. Elle se sont interrompues dans la soirée, la direction posant comme ultimatum l'évacuation du poste de « 3M », ce que refusent les grévistes.

Dominique Gallois

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOIS		DEMANDES	
OFFRES			
<p>Le centre de recherche du</p> <p>Groupe ESIEA,</p> <p>situé à Laval (Mayenne), ouvre pour septembre 1997 un poste</p> <p>D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR</p> <p>Le (la) candidat(e), titulaire d'un doctorat en informatique ou mathématiques appliquées, participera aux travaux de l'équipe « Extraction de connaissances à partir de données », recherche amont et recherche industrielle et à l'enseignement de l'ESIEA-Ouest (Ecole supérieure d'informatique électronique automatique, établissement de Laval).</p> <p>Les lettres de motivation accompagnées d'un CV sont à envoyer à :</p> <p>M^{me} A. M. Kempf, ESIEA, 9, rue Vésale, 75005 Paris</p>	<p>Partena Madeleine</p> <p>NEGOS IMMOB</p> <p>Agt ccial 01-42-66-36-53</p> <p>Magazine international recherche</p> <p>JOURNALISTE CONFIRMÉE</p> <p>ÉCONOMIE AFRICAINE</p> <p>Evolutif, anglais indispensables.</p> <p>Adresser CV au Monde Publicité sous n° 9771</p> <p>21 bis, rue Claude-Bernard, 75226 Paris Cedex 05</p> <p>Lycée expérimental public d'Oléron (17) (bacs L, ES, S) recherche</p> <p>PROFS PHILO ET HIST. GÉO</p> <p>titulaires de préférence, motivés par exp. pédag. et travail d'équipe.</p> <p>Tél. : 05-46-47-23-57</p>	<p>Les journaux recrutent</p> <p>PIGISTES</p> <p>sur le 3615 Pigeplus (2,23 F/mn)</p> <p>Informatique paramédicale</p> <p>Leader sur le marché en plein essor, recrute 8 délégués commerciaux basés sur Paris et toutes régions de France, 15 000 et +, formation et évolution assurées. CV à : IDEA, 2203, ch. de Saint-Claude, 06600 Antibes</p> <p>Cabinet d'expertise assurance incendie risques divers recherche</p> <p>COLLABORATEUR</p> <p>Jeune diplômé en bâtiment, études supérieures, pour expertises en région parisienne, formation au sein du cabinet pour personne motivée.</p> <p>Envoyer un CV et présentions au Cabinet Yves Travers BP 149, 78702 Conflans-Ste-Honorine Cedex</p>	<p>MANAGER COMMERCIAL</p> <p>maîtrise tissu économique</p> <p>GUADELOUPE-MARTINIQUE</p> <p>déplacement mensuel, offre, représentation, prospection assistance T/F 01-45-33-69-18</p> <p>PATRICK 33 A., BAC + 5</p> <p>cherche emploi sympa.</p> <p>exp. : rédaction, animation.</p> <p>Tél. : 01-42-33-63-14</p> <p>Concepteur, réviseur,</p> <p>bac + 4 scientifique.</p> <p>Paoste confirmé rech. sur site ou à domicile, sous contrat ou à la tâche, travaux salariés en révision, montage, retouches photographiques, traduction de l'anglais.</p> <p>Ecr. à Philippe COLS, 9, avenue Gallieni, 94250 Gentilly.</p> <p>Tel. 01-45-47-42-32</p> <p>PROPOSITION COMMERCIALE</p> <p>JOURNAL EN PLEINE EXPANSION RECHERCHE COLLABORATRICE ASSOCIEE</p> <p>pour développer revue.</p> <p>Ecrire au Monde Publicité sous n° 9770</p> <p>21 bis, rue Claude-Bernard, 75226 Paris Cedex 05</p>

Le PS plaide pour une fusion Aerospatiale-Dassault dont l'Etat doit garder le contrôle

Les industriels espèrent possible « une respiration » des entreprises publiques



SALON DU BOURGET

François Hollande, premier secrétaire délégué du PS, s'est déclaré « très favorable » à ce que Dassault et Aerospatiale puissent former un en-

semble de taille européenne. « En même temps, il n'y a pas besoin de mettre ce nouvel ensemble sur le marché », a-t-il ajouté, estimant

que le nouveau groupe pourrait très bien rester sous contrôle public, avec une part de l'Etat qui permette d'assurer une influence des pouvoirs

publics. Chez Dassault Aviation, on veut croire que l'une des formules possibles serait la possession par l'Etat d'une action privilégiée.

ALORS que Serge Dassault ré- pète qu'il ne peut pas y avoir fusion, sans privatisation, entre son groupe d'aviation et Aerospatiale et que les partenaires européens de l'industrie aéronautique française - principalement British Aerospace et DASA - affirment leur préférence pour des partenaires français privatisés, le PS tente d'éclaircir sa position sur les regroupements possibles, notamment dans le secteur de la défense.

« Nous renions tout dogmatisme », a expliqué, lundi 16 juin, François Hollande, le premier secrétaire délégué du PS, « souhaitant qu'il y ait des réorganisations, même des regroupements » dans le domaine industriel de défense. « Par exemple, nous sommes très favorables à ce que Dassault et Aerospatiale puissent former un ensemble de taille européenne, a-

il ajouté. En même temps, il n'y a pas besoin de mettre ce nouvel ensemble sur le marché. Nous pensons qu'il peut très bien rester sous contrôle public, avec une part de l'Etat qui permette d'assurer une influence des pouvoirs publics. » « Là-dessus, a estimé M. Hollande, nous appuierons tous les efforts du gouvernement qui pourraient aller dans ce sens. »

Au Salon du Bourget, les propos du premier secrétaire délégué du PS ont été décortiqués et ils ont paru, à plusieurs industriels du secteur privé comme du secteur public, illustrer une ouverture, chez certains membres du Parti socialiste, à la perspective d'introduire « une respiration » à partir du moment où l'Etat reste majoritaire selon diverses modalités.

Si la position de Serge Dassault

est connue, celle des responsables du groupe Aerospatiale ne l'est pas moins. Le PDG du groupe national et ses principaux collaborateurs disent - non sans humour - préférer à « un Etat ac-

tionnaire sans capital ni trésorerie », qui, de surcroît, n'a plus réalisé comme client que 9 % des commandes militaires passées en 1996 à Aerospatiale, des investisseurs privés « ayant capital et tré-

sonnerie ». Chez Dassault-Aviation, dont l'Etat détient à l'heure actuelle 47 % du capital et où la perspective d'une fusion avec Aerospatiale a fait de nets progrès dans les esprits, on admet que tout gouvernement puisse vouloir maintenir, sous une forme qui reste à déterminer, un moyen de garantir les intérêts publics, dès lors qu'une entreprise travaille pour la sécurité nationale. On considère que l'une des formules possibles est, par exemple, la possession par l'Etat d'une golden share, c'est-à-dire d'une action privilégiée et prioritaire lui garantissant de pouvoir, en toutes circonstances, s'opposer à une décision stratégique dans le domaine industriel, technologique et commercial qui n'aurait pas son agrément.

J. I.

M. Gaysot champion de la « concurrence loyale »

Jean-Claude Gaysot, le ministre communiste des transports, a demandé aux Américains lundi 16 juin au Bourget, de respecter les accords commerciaux sur l'aéronautique de 1992 « pas seulement de façon formelle mais d'en appliquer aussi l'esprit ». M. Gaysot a demandé, au nom des quatre ministres européens en charge du dossier Airbus dans les pays membres du consortium aéronautique, que « les discussions engagées entre l'Europe et les Etats-Unis permettent, grâce à une meilleure application de l'accord de 1992, les conditions d'une concurrence loyale ». L'Europe avait obtenu en 1992 le droit d'allouer des avances remboursables représentant 30 % des coûts de développement d'un programme aéronautique, alors que les Américains conservaient la possibilité d'allouer des subventions directes dans l'aéronautique civile pouvant aller jusqu'à 3 % du chiffre d'affaires. La fusion projetée entre les américains Boeing et McDonnell fait craindre que cette limite soit dépassée, grâce aux contrats militaires qui sont en dehors de l'accord.

Le motoriste Snecma apprend à vivre avec un actionnaire public indigent

LE MOTORISTE public Snecma, dont les pertes accumulées depuis plusieurs années ont épuisé les fonds propres, voit enfin le bout du tunnel. Son PDG, Jean-Paul Bechat, a annoncé, lundi 16 juin, qu'il comptait sur un bénéfice de 500 millions de francs cette année, contre des pertes de 280 millions l'an dernier et de 850 millions en 1995. Le redémarrage du marché aéronautique devrait se traduire pour Snecma par une progression de son chiffre d'affaires de 20 % en 1997, à 22,5 milliards de francs.

L'embellie est provoquée par la nette reprise du marché aéronautique civil, notamment sur

le moteur le plus vendu au monde, le CFM-56, qui équipe les Boeing 737 et les Airbus A320. CFMI, la filiale commune à Snecma et au motoriste américain General Electric qui construit ce moteur, prévoit de doubler son chiffre d'affaires cette année à 4,5 milliards de francs, contre 2 milliards deux ans plus tôt. CFMI va livrer 750 moteurs en 1997 et environ 900 chacune des cinq années suivantes alors qu'au plus profond de la crise CFMI en livrait moins de 400.

M. Bechat attribue aussi son redressement à sa nouvelle stratégie. Snecma ne se définit plus comme « un groupe de propulsion [moteurs plasmiques, boosters de fusées, propulsion des missiles et moteurs d'avions], d'équipement mécanique [trains d'atterrissage et freins] et de services associés ». Conséquence : en un an, M. Bechat a lancé une OPA sur sa filiale à 51 % la Société européenne de propulsion (SEP, propulsion à poudre et liquide), empochant au passage une importante trésorerie. Son prédécesseur s'apprêtait à la vendre. M. Bechat a regroupé le pôle freinage autour de Messier-Bugatti et Carbone Industrie, et a créé un pôle services avec Snecma Services. La réorganisation du groupe n'est peut-être pas tout à fait terminée. Les milieux industriels évoquent la constitution d'un pôle grosse propulsion en Aquitaine, autour des moteurs spatiaux et de la propulsion de la SEP et de l'activité de missiles ballistiques d'Aerospatiale.

RAMENER LE CALME

« Depuis mon arrivée à la tête du groupe, je me suis efforcé de ramener le calme », a également expliqué M. Bechat, faisant al-

lusion à la période de tensions entre le motoriste français et General Electric, son allié américain de vingt-cinq ans. Jean-Paul Dufour, son prédécesseur, revendiquait une nouvelle répartition des rôles dans les futurs programmes afin d'assurer à Snecma la maîtrise des parties chaudes des moteurs. Le CFM-XX, qui devait équiper les versions allongées de l'Airbus A340, était au cœur de cette polémique. Elle n'a plus lieu d'être puisque Airbus a annoncé au Salon du Bourget que son futur avion serait motorisé, au moins dans un premier temps, par le britannique Rolls-Royce. Le groupe Snecma se console en expliquant qu'il fabriquera les trains d'atterrissage de ce nouvel avion.

Autre déception pour Snecma, le consortium d'avions régionaux AI (R) a annoncé, lundi 16 juin, qu'il n'était pas en mesure de lancer son jet de soixante-dix places (Le Monde du 15 juin). Snecma avait développé depuis un an, avec la filiale canadienne de l'américain Pratt & Whitney, un nouveau moteur pour cet avion. Dernier élément d'incertitude : Snecma, qui fabrique le moteur M-88 du Rafale, attend du nouveau gouvernement, tout comme le groupe Dassault, la confirmation de la commande de quarante-huit exemplaires du nouvel avion de combat.

Cette bouffée d'oxygène espérée ne résoudra pas l'avenir de deux mille salariés de sa direction technique privés de nouveau programme de développement. Les gouvernements britannique et français ont demandé à Rolls-Royce et Snecma de travailler ensemble sur le programme AMET (Advanced Military Engine Technology) pour l'avion de combat européen qui succédera au Rafale et

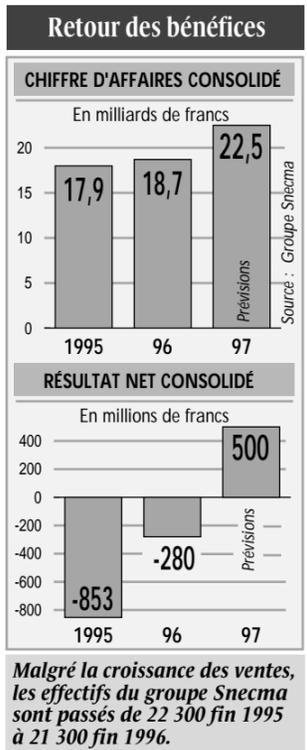
à l'Eurofighter. Pour l'instant, le motoriste français ne voit pas venir les crédits d'Etat, et ses ingénieurs risquent d'être en première ligne du plan social qui prévoit huit cents suppressions d'emplois sur deux ans.

RECAPITALISATION

Snecma devra également passer le cap délicat de la recapitalisation. La consommation de ses fonds propres oblige l'Etat actionnaire à injecter de l'argent frais avant la fin de l'année 1998. M. Bechat ne se fait aucune illusion sur les capacités financières de son ac-

tionnaire et sur ses priorités. Ni sur la privatisation de son groupe, dont le nom avait été pourtant inscrit sur le décret des entreprises privatisables en 1993. Il propose donc à l'Etat d'étudier « un coup d'accordéon » sur le capital, permettant de tirer un trait sur le passé. Ménageant son actionnaire unique, M. Bechat ne s'estime pas excessivement handicapé par son indigence. Il fait le pari audacieux de compter sur son seul redressement pour repartir de l'avant.

Christophe Jakubyszyn



La nomination du PDG d'Arianespace est retardée de quinze jours

Le gouvernement demande « des informations »

LA DERNIÈRE péripétie du feuilleton de la succession du PDG d'Arianespace, Charles Bigot, a pris la forme d'un bref communiqué publié lundi 16 juin. L'assemblée générale de la société exploitante du lanceur Ariane, qui devait, ce jour-là, nommer le successeur de M. Bigot, « a décidé de surseoir à statuer sur les décisions proposées et, en conséquence, de s'ajourner ». Une nouvelle réunion aura lieu le 30 juin avec le même ordre du jour. La raison ? Le nouveau gouvernement français « a demandé à être informé de toutes les décisions importantes sur le point d'être prises, quels qu'en soient les domaines »...

Cette histoire à rebondissements avait commencé, début avril, par un

coup de force du précédent gouvernement. Jean-Marie Luton, directeur général (en fin de mandat) de l'Agence spatiale européenne, avait été imposé au conseil d'administration d'Arianespace pour remplacer M. Bigot, en lieu et place de Francis Avanzi, directeur général d'Arianespace, dauphin de son supérieur direct, désigné comme tel par le conseil d'administration il y a deux ans (Le Monde daté 25-26 mai). L'Etat français (par l'intermédiaire du CNES) y étant majoritaire, l'assemblée devait entériner ce choix.

L'affaire avait fait grand bruit dans les milieux spatiaux, de nombreux industriels et partenaires européens s'inquiétant des conséquences, pour l'image

d'Arianespace, de ce diktat gouvernemental sur la marche d'une société européenne de droit privé. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, désormais chargé de l'espace, compte-t-il revenir sur les choix de son prédécesseur ? Souhaite-t-il, plus simplement, s'informer avant de confirmer une décision qui, soulignent certains responsables du spatial français, fut « dictée par l'Elysée » ? Les parties concernées gardent le mutisme, Francis Avanzi se contentant de préciser que la direction d'Arianespace n'a pas été consultée par le cabinet de M. Allègre.

Jean-Paul Dufour

DÉPÊCHES

■ **EUROCOPTÈRE** : le groupe franco-allemand Eurocopter a reçu commande de seize hélicoptères (douze Dauphin et quatre Super-Puma) de la part de deux sociétés norvégiennes spécialisées dans l'exploitation pétrolière off shore en mer du Nord. Les deux contrats s'élèvent, au total, à quelque 600 millions de francs.

■ **DASSAULT ELECTRONIQUE** : le groupe fournira des équipements de guerre électronique (il s'agit de détecteurs d'alerte-radar qui identifient les systèmes d'armes déployés sur un champ de bataille) à l'armée de l'air française, qui les embarquera sur cent-dix avions Mirage F1, déjà dotés de brouilleurs du même constructeur.

■ **EUROFIGHTER** : un rapport d'un cabinet d'audit, mandaté par le ministère allemand de l'économie, sera rendu public, le 20 juin, sur un schéma de financement de l'avion de combat Eurofighter, un projet commun à l'Allemagne, au Royaume-Uni, à l'Italie et l'Espagne. Le but est de concevoir une participation financière des industriels allemands, et notamment de DASA, aux dépenses d'industrialisation que le budget de la défense, à Bonn, n'est pas en mesure d'assurer seul.

■ **ROLLS ROYCE** : le constructeur britannique de moteurs d'avions Rolls Royce a décroché de nouveaux contrats pour un montant total d'environ 750 millions de dollars avec les compagnies aériennes British Airways, South African Airways (Afrique du Sud) et Icelandair (Islande).

■ **AERO INTERNATIONAL** : le consortium aéronautique européen (Alenia-Aerospatiale-British Aerospace) spécialisé dans les petits avions de transport régional a repoussé le lancement de son avion à réaction de 70 places, Airjet ou AI (R) 70, qui était prévu au Bourget.

■ **BOMBARDIER - BOEING** : la firme canadienne Bombardier a indiqué lundi 16 juin avoir signé avec la compagnie Boeing, à l'occasion du Salon du Bourget, un contrat de 290 millions de dollars canadiens (210 millions de dollars américains) pour poursuivre la fabrication du tronçon du fuselage arrière du long-courrier Boeing 767.



Actionnaires d'Eurotunnel
Vous souhaitez participer
aux Assemblées générales
qui se tiendront le 10 juillet 1997*
à 14h30, au Palais des Congrès (Paris XVII^e).

Pour obtenir les documents d'Assemblée
appelez dès maintenant le

PRIX APPEL LOCAL
N° Azur 0 801 121 121

Du lundi au vendredi (9h - 18h).
Vous indiquerez vos noms, prénoms, adresse,
quantité de titres et coordonnées bancaires (RIB).

ou, sur Minitel : 3615 Eurotunnel

* Dans le cas vraisemblable pour Eurotunnel S.A. ou l'Assemblée ne pourra se tenir sur première convocation le 24 juin, faute de quorum.

Le Prospectus Préliminaire visé par la COB (n° 97-264 du 27/05/97) est disponible sur simple demande au siège de la société.

■ **LA BOURSE** de Tokyo continue d'alterner les séances de hausse et de baisse. Mardi, l'indice Nikkei a perdu 0,42 %, cédant 87,41 points, à 20 593,66 points.

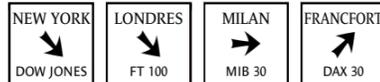
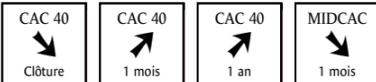
■ **L'OR** a ouvert en hausse, mardi 17 juin, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 341,90-342,20 dollars, contre 340,85-341 dollars la veille en clôture.

■ **WALL STREET** a fait une pause, lundi, après six records consécutifs. Le Dow Jones a affiché une perte de 9,95 points, soit 0,13 %, à 7 772,09 points.

■ **LE PRIX DU CUIVRE** a légèrement diminué, lundi, sur le LME, mais reste à un niveau historiquement élevé. Le prix de référence a perdu 13 dollars, à 2 588 dollars la tonne.

■ **LA BOURSE** de Francfort a inscrit un troisième record consécutif, lundi, l'indice DAX gagnant 0,55 %, à 3 765,11 points, soutenu par la fermeté du dollar.

LES PLACES BOURSILIÈRES



Légère hausse à Paris

LES VALEURS françaises, qui cédaient du terrain, mardi 17 juin, en début de séance, ont rapidement inversé leur tendance. En repli de 0,22 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 gagnait 0,33 %, à 2 805,10 points, quelques minutes plus tard.

La veille, la Bourse de Paris avait terminé en légère baisse après trois séances consécutives de hausse. L'indice CAC 40 avait perdu 0,45 %, à 2 795,87 points. Le volume a totalisé 6,7 milliards de francs, dont 4,98 milliards sur le seul indice CAC 40.

La tendance reste ferme – un nouveau record de 2 825,28 points avait été établi en séance –, bénéficiant de la fermeté du dollar, des marchés de taux et de Wall Street. L'accord sur le pacte de stabilité conclu par les ministres des finances européens n'a guère eu d'impact, car déjà anticipé.

Les intervenants se disent confiants sur la tendance à moyen terme compte tenu de l'arrivée de liquidités importantes sur le marché avec le versement des dividendes et, en juillet, le remboursement de



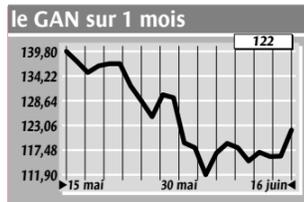
l'emprunt Balladur. D'ici là, ils auront les yeux rivés ce mardi sur les prix de détail et la production industrielle aux Etats-Unis en mai, mercredi sur le coût unitaire de la main-

d'œuvre américain au premier trimestre, et jeudi sur la déclaration de politique générale de Lionel Jospin et le commerce extérieur américain en avril.

GAN, valeur du jour

TROISIÈME plus forte hausse de la séance en clôture, le titre GAN a tenu la tête de ce palmarès une grande partie de la journée, lundi 16 juin, à la Bourse de Paris. L'action de l'assureur a terminé sur un gain de 5,1 %, à 122 francs, avec des transactions portant sur 35 000 titres. L'annonce du report de l'assemblée générale de l'assureur public, initialement prévue le 30 juin, marque, selon certains intervenants, la volonté d'aboutir à un accord avec Bruxelles dans des

délais raisonnables, sachant que la privatisation du groupe reste inscrite en filigrane (*Le Monde* daté 15 et 16 juin).



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÉGLEMENT MONÉTAIRE

	Cours au 17/06	Var. % 16/06	Var. % 31/12
HAUSSES, 10h15			
GAN	126,10	+3,36	+20,09
Bouygues Off.	140	+2,94	+5,26
Canal +	1066	+2	-6,98
Bazar Hot. Ville	570	+1,78	+28,40
Moulinex #	148,50	+1,71	+31,49
Finextel	108,80	+1,68	+35,66
Labinal	1345	+1,50	+35,72
Total	569	+1,42	+34,83
UIF	428	+1,42	+1,06
BIC	965	+1,36	+24,03

	Cours au 17/06	Var. % 16/06	Var. % 31/12
BAISSES, 10h15			
Primagaz	533	-3,44	-12,76
Intertechnique	1221	-3,09	+57,54
Essilor Intl.ADP	1395	-2,71	+7,30
De Dietrich	261	-2,57	+33,50
Degremont	427	-2,28	+10,90
CS Signaux(CSEE)	226	-2,16	-3,78
Legrand	1064	-1,93	+20,36
Legrand ADP	720	-1,90	+25,43
NRJ #	830	-1,89	+26,13
Dynaction	142,20	-1,86	+16,46

VALEURS LES PLUS ACTIVES

17/06 Titres échangés	Capitalisation en F
Alcatel Alsthom	699420
Axa	155585
Elf Aquitaine	54781
Eaux (Gie des)	36842
Carrefour	6252
Canal +	24507
Saint-Gobain	29214
Danone	24738
Total	41445
LVMH Moët Hen.	14184

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

	Cours au 17/06	Var. % 16/06	Var. % 31/12
HAUSSES, 10h15			
Cider Sante SA #	300,30	+5	+43
Penaille Poly.CB#	1350	+3,84	+14,40
Com 1(B)#	225	+3,68	-24,49
Gautier France #	262	+2,34	+6,93
Stedim #	695	+2,20	+90,66

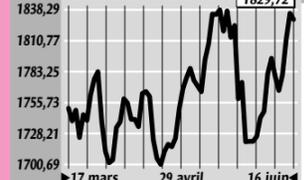
	Cours au 17/06	Var. % 16/06	Var. % 31/12
BAISSES, 10h15			
Maxi-Livres/Profr.	36,20	-7,06	-78,84
ADA	448	-4,68	+9,26
Info Realte #	204,50	-4,21	-2,52
Securidiv #	112	-3,78	+38,95
Cofidur CB	170	-2,85	+36

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

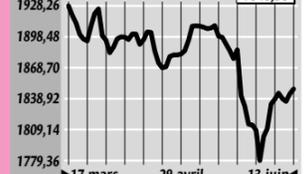
	16/06	13/06	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1910,70	1916,46	-0,30
Ind. gén. SBF 250	1829,72	1835,23	-0,30
Ind. Second Marché	1848,30	1848,30	-0,02
Indice MidCac	1576,68	1568,42	+0,53

Valeurs indus.	2102,31	2111,92	-0,46
1 - Energie	2427,55	2465,04	-1,52
2 - Produits de base	1892,79	1914,23	-1,12
3 - Construction	1786,19	1790,08	-0,22
4 - Biens d'équip.	1434,97	1430,21	+0,33
5 - Automobile	2158,31	2144,27	+0,65
6 - Biens consom.	3604,65	3613,85	-0,25
7 - Indus. agro-alim.	1797,97	1810,71	-0,70
Services	2090,32	2097,93	-0,36
8 - Distribution	4282,99	4282,99	+0,02
9 - Autres services	1283,71	1283,71	+0,40
Sociétés financières	1288,86	1286,81	+0,16
10 - Immobilier	780,35	780,35	+0,21
11 - Services financ.	1251,23	1251,23	+0,34
12 - Sociétés invest.	1799,27	1799,27	+0,18

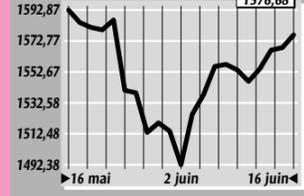
Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois



Nouveau record à Francfort

LA BOURSE de Tokyo a terminé en baisse, mardi 17 juin, sous le poids des prises de bénéfice, alors que le yen restait ferme face au dollar. L'indice Nikkei a cédé 87,41 points (0,42 %), à 20 593,66 points.

La veille, Wall Street a fait une pause après six records consécutifs, les investisseurs étant restés sur la réserve à la veille de la publication de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis pour mai. L'indice Dow Jones a perdu 9,95 points (-0,13 %), à 7 772,09 points. Les analystes misent sur une augmentation de 0,2 % à 0,3 % de l'indice des prix à la consommation en mai. Un chiffre de l'inflation favorable devrait inciter la Réserve fédérale (Fed) à maintenir ses taux directeurs lors de la prochaine réunion de son comité monétaire début juillet.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé sur un net recul, victime de classiques prises de bénéfice après avoir atteint des sommets à la veille du week-end. L'indice Footsie a terminé la séance sur une baisse de 38 points, soit 0,79 %, à 4 745,1 points. En revanche, Francfort n'a pas cédé aux ventes bénéficiaires, l'indice DAX inscrivant un troisième record consécutif à 3 765,11 points.

INDICES MONDIAUX	Cours au 16/06	Cours au 13/06	Var. en %
Paris CAC 40	2793,33	2808,52	-0,54
New-York/DJ Indus.	7775,71	7782,04	-0,08
Tokyo/Nikkei	20681,10	20528,40	+0,74
Londres/FT100	4745	4783,10	-0,80
Francfort/Dax 30	3765,11	3744,44	+0,55
Frankfort/Commer.	1284,03	1275,15	+0,69
Bruxelles/Bel 20	2927,72	2927,72
Bruxelles/General	2387,40	2400,36	-0,54
Milan/MIB 30	1025	1025
Amsterdam/Gé. Cbs	577,60	575,60	+0,35
Madrid/Ibex 35	581,94	582,29	-0,06
Stockholm/Affarsal	2330,45	2330,45
Londres FT30	3042	3066	-0,79
Hong Kong/Hang S.	14394,60	14112,60	+1,96
Singapour/Strait t	1991,08	1990,12	+0,05

NEW YORK Les valeurs du Dow-Jones

	16/06	13/06
Alcoa	76,87	77,62
Allied Signal	82,25	81,37
American Express	75,25	76,62
AT & T	38,25	37,87
Boeing Co	57,75	57,50
Caterpillar Inc.	108	108,87
Chevron Corp.	76,87	76
Coca-Cola Co	71,75	72
Disney Corp.	83,87	83,37
Du Pont Nemours&Co	59,75	58,87
Eastman Kodak Co	80,62	80,25
Exxon Corp.	64,37	63,87
Gén. Motors Corp.H	57,37	57,37
Gen. Electric Co	66,50	66,12
Goodyear T & Rubbe	61,62	61,87
Hewlett-Packard	53	53,50
IBM	89,37	89
Intl Paper	50,87	51
J.P. Morgan Co	110,12	109,50
Johnson & Johnson	66,12	66,37
Mc Donald's Corp.	49,75	50,37
Merck & Co.Inc.	98,12	98,75
Minnesota Mng.&Mfg	97,62	98,62
Philip Morris	45,75	46,25
Procter & Gamble C	141,50	143
Sears Roebuck & Co	54,12	54,75
Travelers	62,62	63,75
Union Carb.	47,87	48
United Technol.	86,62	85,75
Wal-Mart Stores	33	32,12

LONDRES Sélection de valeurs du FT 100

	16/06	13/06
Allied Lyons	4,19	4,25
Barclays Bank	12,12	12,52
B.A.T. industries	5,86	5,91
British Aerospace	13,80	13,86
British Airways	7,28	7,33
British Petroleum	7,59	7,56
British Telecom	4,58	4,71
B.T.R.	1,91	1,89
Cadbury Schweppes	5,36	5,38
Eurotunnel	0,69	0,66
Forde
Glaxo Wellcome	12,74	12,82
Granada Group Plc	8,75	8,99
Grand Metropolitan	5,66	5,66
Guinness	5,80	5,80
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ice	6,85	7,01
H.S.B.C.	18,17	18,20
Imperial Chemical	8,56	8,62
Legal & Gen. Grp	4,34	4,48
Lloyds TSB	6,27	6,40
Marks and Spencer	5,35	5,33
National Westminster	7,59	7,98
Peninsula Orienta	6,25	6,26
Reuters	7,05	6,97
Satchi and Satchi	1,22	1,21
Shell Transport	12,72	12,58
Tate and Lyle	4,62	4,60
Unilever Ltd	17,32	17,10
Zeneca	19,41	19,46

FRANCFORT Les valeurs du DAX 30

	16/06	13/06
Allianz Holding N	391	381,30
BASF AG	65,30	65,25
Bayer AG	67,60	67,25
Bay hyp&Wechselbk	54,15	54,60
Bayer Vereinsbank	73,50	72,50
BMW	1424	1432
Commerzbank	49,85	50,10
Daimler-Benz AG	137,70	136,95
Degussa	93,30	94,60
Deutsche Bank AG	99,75	100,40
Deutsche Telekom	41,75	41,75
Dresdner BK AG FR	62,10	62,70
Henkel VZ	99,30	99,60
Hoechst AG	70,65	69,40
Karstadt AG	667	668,50
Linde AG	1328	1292
DT. Lufthansa AG	31,80	31,65
Man AG	535,50	516,50
Mannesmann AG	745,50	750
Metro	195,80	193,85
Muench Rue N	4950	4960
Preussag AG	519	522
Rwe	75,80	74,75
Sap VZ	332,50	331,70
Schering AG	191,80	191,50
Siemens AG	100,40	99,96
Thyssen	411,50	410
Veba AG	99,60	98,80
Viag	817	818
Volkswagen VZ	919	920

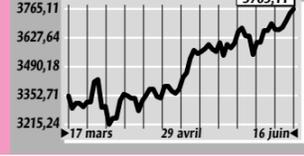
New York. Dow Jones sur 3 mois



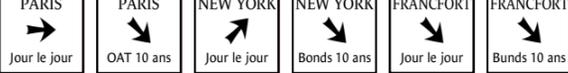
Londres. FT100 sur 3 mois



Francfort. Dax 30 sur 3 mois



LES TAUX



Stabilité du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en très légère baisse, mardi 17 juin. Le contrat notional du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, perdait 4 centièmes à 129,18 points au début des transactions.

La veille, le Matif, déjà soutenu par la bonne tenue du marché obligataire américain, avait terminé en hausse, saluant l'adoption par les pays membres de l'euro du pacte de stabilité à Amsterdam. Le contrat notional échéance

septembre avait terminé en hausse de 26 centièmes à 129,18.

Sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur les émissions du Trésor à trente ans, principale référence, s'est détendu légèrement à 6,69 % contre 6,72 % vendredi soir. Les opérateurs ont été encouragés à acheter, en prévision d'une augmentation modeste de l'inflation en mai et dont les chiffres devaient être publiés ce mardi.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 16/06	Vente 16/06	Achat 13/06	Vente 13/06
Jour le jour	3,1875	3,1875
1 mois	3,25	3,40	3,20	3,32
3 mois	3,31	3,46	3,34	3,44
6 mois	3,35	3,45	3,42	3,52
1 an	3,44	3,59	3,50	3,62

TECHNOLOGIE Le Groupement des cartes bancaires a décidé de mettre en place un porte-monnaie électronique (PME) universel et inter-bancaire en France. Son lancement

pourrait avoir lieu au printemps 1998. ● JUSQU'À 100 francs, le PME remplacera pièces et billets. Il contribuera à augmenter la part des paiements électroniques au détriment

des échanges en monnaie fiduciaire. ● LA COUPE DU MONDE de football servira de promotion au nouveau moyen de paiement. Les sociétés de transports, RATP et SNCF, pourraient

faire partie des premières entreprises à l'adopter. Il sera également exploitable dans les distributeurs automatiques et chez les commerçants. ● LA CARTE À PUCE sera mise à

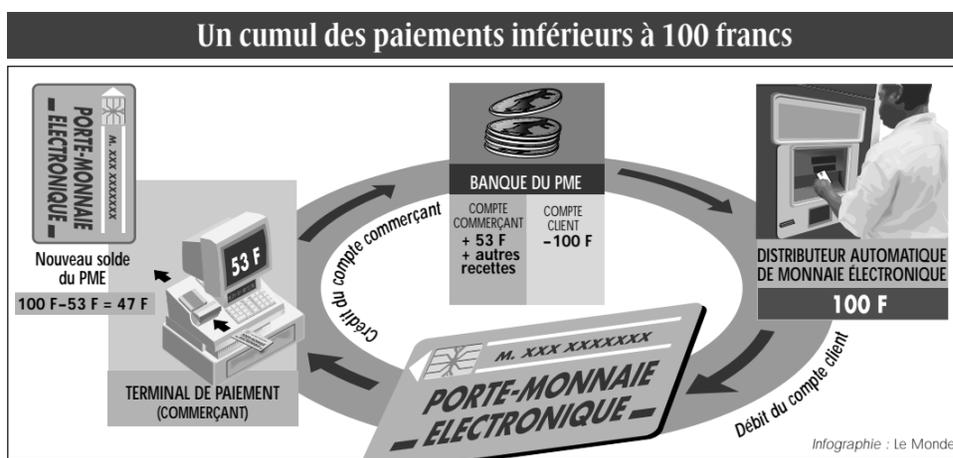
contribution pour sécuriser les transactions. Après la carte bancaire et la télécarte, le PME étend les applications de cette technologie, dont la France est la pionnière.

Un porte-monnaie électronique universel doit être lancé en 1998

Le nouvel instrument de paiement français utilisera une carte à puce rechargeable pour régler les achats inférieurs à 100 francs et permettra de diminuer le nombre de pièces et de billets en circulation

VENDREDI 13 JUIN, le conseil d'administration du Groupement des cartes bancaires a nommé Robert Luginbuhl directeur du projet porte-monnaie électronique (PME), qui doit aboutir, au printemps 1998, au lancement en France de ce nouveau moyen de paiement. La Coupe du monde de football, en juin et juillet 1998, devrait servir à promouvoir ce PME, avec le concours de plusieurs partenaires. La RATP et la SNCF pourraient ainsi faire partie des premiers expérimentateurs. Elles testent déjà sur la région parisienne la carte à puce sans contact Francile auprès de 1 000 usagers (*Le Monde* du 22 février). Le projet du Groupement des cartes bancaires conduira à étendre progressivement la validité de ce porte-monnaie dédié au transport à l'ensemble des paiements inférieurs à 100 francs, la limite au-dessous de laquelle les règlements par Carte bleue ne sont plus rentables.

Chaque transaction par carte bancaire coûte de 0,5 à 1 % de son montant au commerçant. Cette commission est négociée avec la banque, au cas par cas. Mais le contrat impose également un minimum forfaitaire. Ce coût est justifié par les frais bancaires de traitement de chaque achat et par l'assurance de paiement que le Groupement des cartes bancaires apporte au commerçant. Au-dessous de 100 francs, le prélèvement



Le porte-monnaie électronique (PME) se charge dans un distributeur automatique de monnaie électronique (DAME). Lors d'un achat, le montant payé se déduit du solde du PME. La caisse virtuelle du commerçant cumule les recettes jusqu'au moment du transfert vers son compte bancaire. Ce qui réduit le nombre de transactions gérées par l'établissement financier, et donc les frais bancaires.

ainsi réalisé pèse sur les marges bénéficiaires. D'où le refus des commerçants d'accepter la Carte bleue pour de petites sommes.

Afin de rendre électronique ces paiements de petits montants, responsables du fastidieux transport de pièces de monnaie et de billets, il faut faire appel à un système différent. Le PME répond au problème en opérant un cumul des sommes chez le commerçant. De plus, il libère la banque de la tenue détaillée du compte du

consommateur. Ce dernier « chargera » son PME avec, par exemple, 100 francs. L'opération, sécurisée grâce à la puce de la carte, se déroulera à travers un distributeur automatique de monnaie électronique (DAME).

POINTS DE RECHARGEMENT

Si les 25 000 appareils actuels qui distribuent des billets (DAB) devront subir une adaptation pour accepter les PME, les publications de France Télécom pour-

raient également devenir des points de rechargement. Pour régler un achat de 53 francs, le consommateur introduit son PME dans le terminal de paiement du commerçant. Ce dernier débite le porte-monnaie, dont le solde passe automatiquement à 47 francs. Au même instant, les 53 francs viennent d'ajouter aux précédentes recettes enregistrées dans la caisse virtuelle du commerçant. Toutes ces opérations ont lieu sans intervention de

la banque, donc sans frais de gestion. Ce n'est qu'une fois par jour, ou plus souvent si nécessaire, que le commerçant transfère la recette de sa caisse sur son compte.

Si un tel système, en agglomérant les petites sommes, évite la multiplication des frais, il n'est pas pour autant gratuit. L'installation des nouveaux distributeurs de monnaie électronique (DAME) et des terminaux chez les commerçants ou dans les appareils automatiques (boisson, journaux, billets de transport...) va entraîner des investissements considérables pour les banques. Pour rentabiliser le système, elles ont décidé de faire payer le service PME. Si les modalités ne sont pas encore arrêtées, il ne fait pas de doute que les commerçants seront mis à contribution. Quant au consommateur, il semble peu probable qu'il échappe à une participation. Les banques semblent favorables à un partage du prélèvement.

DÉJÀ DANS LES ENTREPRISES

Après la carte à piste magnétique, en 1971, et la généralisation du microprocesseur en 1990, le PME marque une étape importante dans le développement des systèmes électroniques de paiement. La décision du Groupement des cartes bancaires, mûrement réfléchi, pourrait, à terme, sonner la glas de la plupart des règlements par pièces de monnaie. Les cartes à puce spécialisées se sont imposées dans les applications comme la téléphonie publique. Les porte-monnaie électroniques privés se multiplient dans les entreprises, les professions (avocats) et les magasins. Il restait à créer un PME universel, utilisable aussi bien dans un distributeur automatique que dans un parc-mètre, un bureau de tabac, une alimentation ou chez le boulanger.

Un tel PME se devait d'être inter-bancaire pour faciliter son chargement. D'autant qu'en France la constitution, en 1984, du groupement d'intérêt économique (GIE) Carte bancaire a engendré une institutionnalisation de l'interbancaire. D'où l'impossibilité pour une banque isolée, de se lancer dans un projet de PME. Cette situation explique en partie le retard pris sur les pays voisins. Bull a ainsi produit 23 millions de PME destinés à une dizaine de pays. A titre de comparaison, fin 1996, 27,2 millions de Cartes bleues à puce étaient en circulation en France. Les projets Mondex en Angleterre ou Proton en Belgique semblent les plus avancés.

Si tous restent limités, leur pro-

lification a fini par décider les banques françaises à agir. Jusqu'à aujourd'hui, elles campaient sur leur avance technologique en matière de carte bancaire à puce. Et sur leur volonté d'assurer la rentabilisation de leurs investissements lourds. Le porte-monnaie électronique peut, a priori, apparaître comme un concurrent de la Carte bleue. Le Groupement des cartes bancaires rassemble une douzaine d'établissements, d'où une lourdeur dans les prises de décision.

La France reste néanmoins un pays précurseur en matière

Pas de traces des transactions

L'anonymat de la monnaie du PME rappelle celui des pièces et des billets. Contrairement aux autres moyens de paiement, carte bancaire comprise, il n'existe pas de trace personnalisée des transactions qu'il permet de réaliser. Ainsi, le commerçant crédite son compte d'une somme dont il ne fournit pas l'origine. Avec le PME, la banque perd le contrôle des transactions. Pas plus que la Banque de France pour les billets, l'établissement financier qui devra gérer le PME ne peut suivre le cheminement de la monnaie virtuelle. La banque conserve néanmoins deux points de vérification : le chargement du PME par le porteur et le déchargement de la caisse virtuelle de chaque commerçant. La seconde somme doit rester inférieure à la première. La création massive de fausse monnaie virtuelle, plus rapide que celle des faux billets, aurait pour effet de mettre rapidement la banque en position de devoir créditer les commerçants d'une somme supérieure à celle qu'elle a distribuée aux consommateurs.

d'échanges financiers virtuels. Aujourd'hui, seulement 15 % des 1 700 milliards de francs de la masse monétaire française demeurent de nature fiduciaire (billets et pièces), alors que ce taux atteint 30 % aux Etats-Unis, en Allemagne ou au Japon. Cette situation témoigne d'une confiance particulière des Français envers les banques et leurs outils de paiement. De quoi bien augurer de leur réaction à la création d'un porte-monnaie universel.

Michel Alberganti

L'argent virtuel s'utilisera presque comme l'argent physique

NOUVEAU SYSTÈME de paiement, le porte-monnaie électronique (PME) universel introduit la notion de monnaie virtuelle. Encore faut-il définir la nature de ce nouveau moyen d'échange. Le PME fonctionne-t-il comme la carte bancaire ? Ou comme la télécarte de France Télécom ? En fait, par son mode de circulation et de gestion, la monnaie virtuelle appartient à la famille fiduciaire, celle des pièces et des billets gérés par les banques centrales comme la Banque de France. Elle s'oppose à la monnaie scripturale, émise par les banques commerciales par le biais des dépôts à vue, et dont font partie les chèques bancaires, les prélèvements, virements et autres titres universels de paiement (TIP).

La monnaie physique se caractérise par le pouvoir d'achat indifférencié (chez n'importe quel commerçant et pour l'acquisition d'un bien quelconque) qu'elle procure et par sa capacité de mobilisation à tout instant. Les unités contenues dans une télécarte ne remplissent pas ces critères car elles ne donnent accès qu'à un seul type de service, un stock de communications téléphoniques. De plus, la télécarte fonctionne sur un mode différé où le paiement précède l'acte de consommation. Le chèque de voyage, lui, n'est pas affecté à une

utilisation particulière. Il ne constitue qu'un moyen de paiement particulier qui vient s'ajouter aux pièces et aux billets et peut donc être considéré comme de la monnaie fiduciaire. En ce sens, il diffère peu de la monnaie virtuelle.

Le porte-monnaie électronique constitue un nouvel « instrument de mobilisation » d'une monnaie à la fois fiduciaire et virtuelle. Son fonctionnement est proche de celui de son homologue physique. L'argent est retiré sur un compte et stocké à l'intérieur du porte-monnaie. Après chaque paiement, le compte du porte-monnaie est instantanément mis à jour sans intervention de la banque.

UNE RÉVOLUTION

Lors d'un paiement par carte bancaire, les choses se passent de façon très différente. D'abord, l'argent ne se trouve pas à l'intérieur de la carte. Ensuite, l'acte d'achat s'apparente au règlement par chèque car il n'entraîne pas de transfert immédiat d'argent et se résume à une écriture (ou une signature par code secret), d'où son caractère scriptural. Enfin, la mise à jour du compte du client est différée jusqu'au moment où le commerçant transmet les preuves de la vente à sa banque.

La mise en service du porte-monnaie électronique constitue une révolution dans le sens où elle induit, pour la première fois depuis l'introduction des pièces et des billets, la création d'une nouvelle monnaie fiduciaire. De ce fait, la banque du PME qui va gérer la monnaie virtuelle se retrouve dans une position de banque centrale. La Banque de France perd donc son monopole fiduciaire.

Il subsiste néanmoins une différence entre monnaie physique et virtuelle. La circulation de la seconde va rester aujourd'hui limitée. Elle ne pourra sortir du système d'échange constitué par le distributeur qui charge le PME, le terminal de paiement du commerçant et le retour à l'émetteur. Billets et pièces, par contre, s'échangent entre porteurs, de main en main, sans intervention ni d'une banque ni d'un commerçant. A terme, il n'est pas exclu que la monnaie virtuelle dispose également de cette latitude. « Mais cela pose un problème sécuritaire grave », note un expert financier. Si un faussaire trouve le moyen de fabriquer des octets de monnaie virtuelle, « la banque du PME pourrait déposer son bilan au bout de 24 heures ».

M. AI.

L'étude des mouches illustre la complexité des relations sexuelles

SÉDUIRE, être séduit : chez la mouche ou chez l'homme, la réussite de la cour amoureuse procède des mêmes conditions préalables. A partir de quoi, pour nous, tout se complique. Mais que les cœurs tendres se consolent : les jeux de l'amour ne sont pas simples non plus pour la petite drosophile. Publiés dans la revue *Science* (datée du 6 juin), les travaux d'une équipe de généticiens franco-américains viennent de montrer que les deux aspects de son identité sexuelle – la perception des autres, et la présentation de soi aux autres – sont régis par des mécanismes biologiques différents. Le tout étant placé, comme on le savait, sous le contrôle des phéromones, substances odorantes essentielles au déclenchement de la parade sexuelle des insectes.

« Les phéromones sexuelles échangées pendant la parade nuptiale par les deux partenaires jouent un rôle prépondérant, car ils déclenchent l'excitation ou l'inhibition du – ou de la – partenaire », résume Jean-François Ferveur, responsable de cette étude au laboratoire « Mécanismes de communication » du CNRS (université de Paris-Sud, Orsay).

Chez la mouche *Drosophila melanogaster*, ces messages chimiques sont des hydrocarbures. La cuticule des mâles et des femelles en comporte environ quinze types différents, en quantités variables. Selon le sexe qui les produit, elles ont des effets opposés. Les phéromones femelles stimulent la parade amoureuse du mâle, tandis que les phéromones mâles, tout en stimulant légèrement les femelles, ont pour principale fonction d'inhiber les ardeurs homosexuelles de leurs alter ego.

Quand ces molécules sont-elles produites ? Où agissent-elles dans l'organisme, et dans quel but précis ? Répondre à ces questions, c'est embrasser toute la sexualité comportementale de la mouche, donc éclairer l'une des facettes les plus mystérieuses et les plus étonnantes de la vie animale. Et la petite drosophile, insecte vedette des généticiens, offre en matière de sexualité un modèle d'étude d'une richesse inespérée.

Cette espèce comprend un gène particulier, dit *transformer*, qui détermine de manière autonome le caractère mâle ou femelle de chaque cellule sexuée. Situé au plus

haut niveau de la hiérarchie génétique qui gouverne la différenciation sexuelle, ce gène imprime sa marque de manière très simple : soit il s'exprime, et la cellule est femelle ; soit il ne s'exprime pas, et la cellule est mâle.

CERVEAU MÂLE ET FEMELLE

L'équipe de Jean-François Ferveur et un groupe américain de New York ont exploité cette singularité pour créer ce qu'ils appellent des « mouches mosaïques sexuelles », autrement dit des individus formés d'une juxtaposition de cellules de deux sexes. En activant le gène *transformer*, ils peuvent ainsi « féminiser » n'importe quelle partie du corps de la mouche, puis observer les conséquences comportementales de cette modification. Les résultats se résument pour le moment en deux actes, aussi surprenants l'un que l'autre. Le premier, publié dans *Science* en mars 1995, pourrait s'intituler « La reconnaissance de l'autre, ou comment le sexe du cerveau mène la mouche par le bout du nez ». Le but de l'expérience : féminiser le cerveau de mouches mâles.

« Lorsque cette manipulation

touche deux structures cérébrales spécifiquement requises pour l'olfaction, on observe que les mâles adoptent une orientation bisexuelle, et se mettent à courtoiser intensivement les mouches des deux sexes », explique M. Ferveur. Les structures nerveuses concernées sont-elles devenues à la fois mâles et femelles, et donc sensibles aux phéromones émises par les deux sexes ? Ou bien ont-elles perdu toute leur virilité, devenant ainsi incapables de détecter les phéromones inhibitrices émises par les autres mâles ? Quoi

Comme des bêtes

Longtemps, l'homme s'est cru au-dessus de tout ça. Les phéromones sexuelles restaient affaire de bêtes, tandis que notre espèce s'accouplait dans les hautes sphères de l'intellect et du sentiment. Mais l'animal doué de raison a dû faire profil bas en redécouvrant, il y a quelques années, qu'il possédait lui aussi un « nez sexuel », tapi juste en avant de sa muqueuse olfactive (*Le Monde* du 28 février).

Plus scientifiquement nommé « organe voméronasal », ce capteur de phéromones influencerait sur nos émotions les plus primitives, tandis que notre « nez pensant » se chargerait de la perception consciente des odeurs. Horrifiés par la chose, les pudibonds affirment qu'il s'agit là d'un organe fossile, tout juste actif lors du développement embryonnaire. Les explorateurs de ce sixième sens n'en poursuivent pas moins leurs recherches, en tentant notamment d'identifier les récepteurs des phéromones humaines.

qu'il en soit, la conclusion s'impose : le cerveau de la drosophile est sexualisé, et comporte des structures mâles et femelles spécialisées dans la reconnaissance des phéromones sexuelles.

Deuxième acte : « La perception de soi par l'autre, ou les conquêtes d'un mâle porteur d'une cuticule femelle. » Autrement dit : quel va être le pouvoir de séduction d'une mouche mâle dont les propres phéromones sexuelles ont été féminisées ? Pour le savoir, les chercheurs d'Orsay ont activé le gène *transfor-*

mer dans les cellules productrices de ces hydrocarbures, situées au niveau de l'abdomen.

« Les mâles qui sont féminisés pour leurs phéromones induisent la parade homosexuelle d'autres mâles, ce qui démontre que ces substances agissent comme si elles étaient produites par des femelles. Par contre, ces mâles parfumés montrent généralement une parade hétérosexuelle, ce qui signifie qu'ils ne sont pas auto-stimulés par leurs propres hormones », résume Jean-François Ferveur.

Séducteurs mais non séduits, les mâles aux phéromones femelles présentent un comportement homosexuel opposé à celui des mâles au cerveau féminisé (séduits, mais non séducteurs). La nature de l'identité sexuelle et des interactions comportementales chez un organisme aussi simple que la drosophile apparaît singulièrement complexe. Ce qui suggère, conclut ce spécialiste, « que les explications simplistes concernant le déterminisme génétique de l'orientation sexuelle sont probablement erronées ».

Catherine Vincent

Un compagnon méconnu de la Terre est révélé par les ordinateurs

Découvert en 1986, un petit astéroïde suit une orbite liée à notre planète

Son nom de baptême est l'objet 3 753. Les travaux de chercheurs canadiens et finlandais publiés dans *Nature* montrent qu'il tourne autour du Soleil en un peu

moins d'un an, sur une orbite plus allongée que celle de la Terre. Dans sa course, il se rapproche le plus près de notre planète tous les 385 ans.

LA TERRE a un second compagnon. Il ne s'agit pas d'une seconde Lune, qui, pour une raison inexplicable, serait restée cachée à nos yeux, mais d'un petit astéroïde de 5 km de diamètre, l'objet 3 753, qui s'approche de notre planète deux fois par an, et en subit l'influence gravitationnelle. Il dessine alors une orbite particulière, que les astronomes appellent en « *fer à cheval* ». Dans sa course, il se rapproche le plus près de la Terre tous les 385 ans, à la distance encore respectable de 15 millions de kilomètres (40 fois la distance Terre-Lune).

C'est en utilisant de puissants simulateurs informatiques que les astronomes Paul Wiegert et Kimmo Innanen, de l'université de York, à North York, au Canada, et Seppo Mikkola, de l'université de Turku, à Piikkiö, en Finlande, ont pu décrire ce curieux compagnonnage. Découvert en octobre 1986, l'astéroïde 3 753 « *se trouvait dans notre jardin depuis un certain temps, mais nous venons tout juste de découvrir sa trajectoire inhabituelle* », a déclaré Kimmo Innanen.

D'après ses calculs, publiés le 12 juin par la revue scientifique *Nature*, notre compagnon épisodique tourne autour du Soleil en un peu moins d'un an, sur une orbite plus allongée que celle de la Terre. Mais, quand il s'approche de cette dernière, les interactions gravitationnelles dues à notre planète provoquent une variation de la vitesse de l'astéroïde, beaucoup plus petit.

Tantôt elle le ralentit, tantôt elle l'accélère, ce qui se traduit par une

sorte de pas de deux cosmique. « *En simplifiant les choses à l'extrême, on peut les comparer à deux cyclistes sur piste qui cherchent à se dépasser en combinant la force centrifuge et l'inclinaison de la piste. L'un rejoint parfois l'autre, et inversement* », explique Antonella Barucci, spécialiste des petits corps du système solaire à l'observatoire de Meudon. En imaginant une Terre immobile, l'observateur terrien pourrait voir le petit astéroïde s'approcher et s'éloigner de la planète, en effectuant cette fameuse figure en « *fer à cheval* ».

DANSER UN MILLION D'ANNÉES

Les astronomes qui ont réalisé l'étude estiment que la danse de l'astéroïde et de la Terre devrait durer un million d'années, à condition qu'il ne percute pas les planètes dont il doit traverser l'orbite dans les siècles à venir. Les simulations indiquent qu'il doit traverser celle de Mars dans 2 500 ans, celle de la Terre dans 2 750 ans, et celle de Vénus dans 8 000 ans.

« *C'est la première fois que l'on constate que la Terre a un compagnon astéroïdal. Mais cela a peut-être eu lieu dans le passé, sans qu'on le sache* », estime Antonella Barucci. Elle ajoute : « *les orbites en fer à cheval sont déjà connues, puisqu'on sait depuis 1980 que deux satellites de Saturne, Epiméthée et Janus, suivent ce type de trajectoire* ».

Même s'il le fait avec plus de constance que les autres, ce petit astre n'est pas le seul à serrer de près notre planète. Il appartient à un vaste ensemble d'astéroïdes dont l'orbite excentrique les

amène parfois très près de la Terre, et que les astronomes ont baptisé « *Near-Earth Asteroids* » (NEA). Ils en ont décelé jusqu'à présent 360 d'un diamètre inférieur à 20 km, mais il pourrait en exister plus de 2 000 d'un diamètre supérieur à 1 km.

Certains sont parfois passés à un cheveu de notre globe. Le dernier en date, l'objet 1989 FC, l'a « *frôlé* » à « *seulement* » 690 000 km de distance en 1989. Sans compter certains astéroïdes qui dans le passé ont atterri lourdement sur notre malheureuse planète, y provoquant des dégâts considérables, comme celui qui, pense-t-on, fut à l'origine de l'extinction des dinosaures.

Leur origine et leur composition restent encore mystérieuses. On suppose « *qu'une grande partie d'entre eux proviennent de la ceinture principale d'astéroïdes située entre Mars et Jupiter, les autres pouvant être des comètes mortes ou dormantes* », explique Antonella Barucci. Pour tenter de le vérifier, la NASA a lancé, en février 1996, la sonde NEAR (Near-Earth Asteroid Rendezvous), qui devrait, le 27 juin, passer à 1 200 km de l'astéroïde Mathilde, dans la ceinture principale. Si tout se passe comme prévu, le petit engin de 805 kg poursuivra ensuite sa route. Le 6 février 1999, il devrait se mettre en orbite autour de 433 Eros, un astéroïde long de 40 km et large de 14 km, pour le photographe et en étudier les caractéristiques physiques et chimiques.

Christiane Galus

SPORTS

Alain Prost cherche un remplaçant à Olivier Panis pour la fin de la saison de formule 1

AU LENDEMAIN de l'accident d'Olivier Panis, sur le circuit de l'île Notre-Dame, à Montréal, Alain Prost a décidé de faire appel au jeune pilote français Emmanuel Collard pour effectuer, à partir de mardi 17 juin, les trois journées d'essais programmées sur le circuit de Magny-Cours, où aura lieu le Grand Prix de France, le 29 juin.

Emmanuel Collard, vingt-six ans, avait déjà été pressenti par le propriétaire de l'écurie Prost Grand Prix pour remplacer Shinji Nakano au volant de la seconde Prost-Mugen-Honda. Il est actuellement pilote essayeur chez Benetton-Renault, fonction qu'il avait déjà exercée au sein des écuries Ligier, Jordan, Tyrrell et Williams-Renault.

Après un premier titre national en karting, dans la catégorie minimales, à onze ans, Emmanuel Collard est devenu champion de France de Formule Renault en 1990. Plus récemment, il a remporté la Porsche Supercup, en montant sur le podium de cette épreuve neuf fois sur neuf et en s'adjugeant la position de pointe à sept reprises.

En dépit de son expérience de pilote essayeur, Emmanuel Collard n'a jamais participé à un grand prix de formule 1 et il n'est

donc pas certain de disputer l'épreuve de Magny-Cours dans la Prost-Mugen-Honda d'Olivier Panis. « *Nous confirmerons son engagement dans trois jours* », a précisé Cesare Fiorio, directeur sportif de Prost Grand Prix.

Cinq ou six autres pilotes ont spontanément offert leurs services et Alain Prost hésite, semble-t-il, entre deux solutions : privilégier l'avenir en donnant sa chance à un jeune pilote prometteur comme Emmanuel Collard, ou faire appel à un conducteur riche d'une solide expérience en formule 1 afin d'engranger le plus grand nombre de points possible dès cette saison. Dans ce cas, l'Anglais Martin Brundle, qui a déjà pris le départ de 158 grand prix, pourrait être l'homme de la situation.

DOUBLE FRACTURE TIBIA-PÉRONÉ

A l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal, Olivier Panis se remet « *normalement* » de l'intervention chirurgicale qu'il a subie pendant trois heures dimanche après-midi. Le pilote grenoblois était arrivé éveillé à l'hôpital. Il souffrait d'une double fracture tibia-péroné à la jambe droite, « *avec une déformation évidente* », et d'une fracture « *non déplacée* » à la jambe gauche. Celle-ci aurait pu être simplement plâtrée, mais les

médecins ont décidé, en accord avec le pilote, de l'opérer pour faciliter la rééducation.

Ils ont procédé à un enclouage verrouillé des deux tibias fracturés. Cette technique est supposée favoriser une récupération rapide, car elle laisse le genou et la cheville du patient libres de bouger. Selon le docteur Pierre Ranger, le chirurgien orthopédique de l'hôpital Sacré-Cœur, Olivier Panis a eu de la chance dans son malheur, car les fractures sur les os longs provoquent moins de séquelles que celles qui touchent les articulations.

Olivier Panis est « *très fatigué* », selon son kinésithérapeute François Gressot, qui n'a pas quitté le chevet du pilote français. « *Dès que nous l'avons vu après son accident, Olivier, qui était conscient, nous a demandé si ses blessures étaient graves et s'il pourrait reconduire et quand. Il a fallu le rassurer* », a raconté François Gressot. « *D'ici une dizaine de jours, nous irons avec Olivier dans un centre de rééducation, soit en Bretagne, soit dans les Landes* », a ajouté Patrick Chamagne, le préparateur physique d'Olivier Panis. Cette rééducation devrait durer entre six et douze semaines, période pendant laquelle le pilote ne pourra pas marcher.

Selon Alain Prost, la voiture de son pilote principal a été victime dimanche d'« *une rupture de pièces de suspension, certainement sur l'arrière* ». « *Il faut se rendre compte qu'Olivier s'en tire très bien, étant donné l'endroit où cela s'est passé, l'impact, qui a eu lieu à 226 km/h, et la façon dont l'accident s'est produit* », a-t-il ajouté. Olivier Panis avait été heurté dès le départ du grand prix, puis il avait touché un rail avec sa roue arrière droite quelques tours avant son accident. « *Il est très rare qu'une pièce mécanique casse sans touchette* », a indiqué Alain Prost. Une rupture de pièce, c'est ce qu'il y a de plus grave : on ne contrôle plus la voiture. »

Éric Collier (avec Pascale Guéricolas à Montréal)

APPEL D'OFFRES 1997

POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE,

LE CENTRE VOLVIC POUR LA RECHERCHE

SUR LES OLIGO-ÉLÉMENTS

LANCE UN APPEL D'OFFRES DESTINÉ À SOUTENIR

DES PROJETS ET BOURSES DE RECHERCHE SUR LE THÈME :

«Oligo-éléments, prévention et santé»

Bourses d'études

Deux bourses de 100 000 Francs.

Les bourses sont destinées à des chercheurs français ou étrangers pré-doctorants de moins de 40 ans

(titulaire au moins d'un DEA ou diplôme équivalent et étudiants

en cours de DEA - sous réserve d'obtention du diplôme)

et travaillant en France dans tout domaine de recherche

sur les oligo-éléments.

Les projets ayant pour thème «Oligo-Éléments, prévention et santé»

peuvent porter sur tous les domaines de la recherche

fondamentale ou appliquée.

Les demandes doivent être présentées par l'intermédiaire

du laboratoire ou organisme d'accueil où s'effectuera la recherche.

Une seule demande par étudiant pourra être prise en compte.

Les bourses sont mises en place le 1^{er} novembre 1997.

Subventions de projets de recherche

Deux subventions de 80 000 Francs sur un an.

Cet appel d'offres est ouvert à tout laboratoire

ou organisme de recherche public ou privé.

Les projets ayant pour thème «Oligo-Éléments, prévention et santé» peuvent porter sur tous les domaines de la recherche

fondamentale ou appliquée, notamment l'immunologie,

la biologie moléculaire ou cellulaire, la recherche clinique

et physiopathologique et l'épidémiologie.

Chaque organisme ou laboratoire

ne pourra bénéficier que d'une subvention.

Les dossiers de candidatures pour les projets et les bourses de recherche seront disponibles à partir du lundi 14 juin 1997,

ils seront adressés sur demande écrite à :

Mme Viviane de la Guéronnière

Centre Volvic pour la Recherche sur les Oligo-Éléments

60, bd du Maréchal Joffre - 92540 Bourg-la-Reine

Important

L'appel d'offres 1997 du Centre Volvic pour la Recherche sur les Oligo-Éléments sera clos le jeudi 31 juillet 1997. Les dossiers doivent être expédiés par la poste avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers arrivés après la date de clôture ne seront pas pris en compte, aucune dérogation ne sera acceptée.

volvic
CENTRE VOLVIC POUR LA RECHERCHE SUR LES OLIGO-ELEMENTS

Le Moscou des nouveaux riches

Locale ou exotique, la cuisine proposée dans la capitale russe est réservée à une clientèle fortunée

Nos correspondants dressent un état des plaisirs de bouche dans quatre métropoles étrangères. Après Prague, New York et Athènes (*Le Monde* des 28 mai, 4 et 11 juin), la dernière étape de ce tour de table : Moscou.

MOSCOU

de notre correspondante

Aujourd'hui à Moscou, les derniers temples de la restauration soviétique ferment leurs portes. Le Praga, sur l'Arbat, est en réfection : on annonce l'ouverture prochaine, dans sa salle « jardin d'hiver », d'un restaurant « tropical »...

Sur la Tverskaïa, en remontant du Kremlin, les démolisseurs s'attaquent aux colonnes et dorures poussiéreuses du Tsentralnyi, dans l'ex-hôtel Lux du Komintern. Demain, il s'ajoutera au millier de nouveaux restaurants pour nouveaux Russes qui ont écloso à Moscou en l'espace de cinq ans.

Ils vont du Maxim's aux chaînes de McDonald's et autres Pizza-Hut, en passant par les *Rousskoe Bistro* lancés par la Mairie, copies russes des « McDo » où un *pirojki* (petit pâté farci) à 4 francs s'arrose de *bortch* en bouillon-cube. Mais la plupart sont exotiques et chers : français, américains, italiens, indiens, chinois, sud-américains, japonais, coréens... Qui cherche de la bonne cuisine « locale » se retrouve dans un géorgien : s'il existe une demi-douzaine de noms à la section « russe » sur les listes en circulation, aucun d'eux n'est le « bon petit resto » que cherchent les étrangers de passage. Le problème est ontologique : de tels restaurants n'ont jamais existé.

Les *traktir* chantés par Pouchkine, où les nouveaux Russes d'alors allaient s'encanailler, étaient des établissements de luxe, dont les plats avaient des noms français ou allemands, donnés par des cuisiniers venus d'Europe. Des noms d'Asie, aussi, comme les *chachliks*, brochettes caucasiennes, ou les *pelmenis*, raviolis arrivés de Chine, via un peuple sibérien, chez des Slaves qui, eux, mangeaient des bouillies, des soupes et des gâteaux aux choux.

Surgis sur fond de pénurie généralisée à la fin des années 80, les premiers restaurants « coopératifs » - c'est-à-dire privés - ont bien tenté de faire revivre une tradition russe familiale. Ils n'ont réussi qu'à faire de la cuisine soviétique améliorée... Certains survivent, dont le Kropotkinskaïa 36,



dans les salons reconstitués d'une des maisons des princes Troubetsoï. Ou le Samovar, parfois vanté, mais qui tend à revenir aux salades figées dans la mayonnaise et aux garnitures de petits pois et frites froides.

Pour éviter tout problème de digestion en mangeant russe, mieux vaut se rendre dans un de ces « nouveaux » établissements qui ont détrôné les coopératives. L'ennui, au Grand Impérial par exemple, est que les prix sont ceux de La Tour d'argent pour une qualité honnête, mais non inoubliable, et que les clients sont généralement des « businessmen » attendus dehors par leurs cortèges de Mercedes blindées et de 4 x 4 Toyota.

LE CLASSIQUE FRANÇAIS

Beaucoup, dont ceux des grands hôtels, affichent des cartes à 300 francs par personne au minimum et le repas peut allègrement dépasser le quintuple. Important leurs produits et leurs chefs cuisiniers, souvent français comme jadis, certains offrent d'excellents plats classiques, et russes en appoint. Par exemple, celui de la Maison des écrivains.

Ceux d'Arkadi Novikov, restaurateur vedette de la capitale (Sirena, pour le poisson et Club-T, pour le classique français, excellent mais très cher), gagnent la palme de la seule chronique gastronomique russe, celle que tient Dacha Tsivina dans *Kommerçant*, le quotidien des nouveaux Russes.

« C'est vrai qu'il n'y a pas de bonne cuisine russe », admet ce jeune homme qui a fait du chemin depuis son entrée à dix-sept ans dans un institut de restauration collective. Mais notre tradition culinaire est, comme pour l'architecture, syncrétique. » Il s'emploie à le prouver, notamment avec son troisième restaurant, mélangeant les genres russe et country : Tsarskaïa Okhota (La Chasse du tsar).

Selon le même principe, mais cinq fois moins cher, Novikov vient d'ouvrir, au milieu du centre commercial Tychinski, le premier *lolki-palki* (interjection russe aussi populaire qu'intraduisible) ne désemplit pas. Novikov, devenu entrepreneur, veut multiplier ce type de fast-food amélioré.

En attendant, il reste les délicieux restaurants géorgiens, arméniens ou azéris. Préjugés post-soviétiques obligent, ces derniers préfèrent encore cacher leur chaude ambiance caucasienne

sous des noms du genre Elegans ou Semiramis. Mais un nouveau restaurant ouzbek (Norouz) offre déjà toutes ses variétés de pilaf à visage découvert et Arkadi Novikov va rouvrir l'ancien Ouzbékistan. En termes culinaires au moins, la Russie apprivoise l'ère postcoloniale.

Sophie Shihab

★ Adresses : Maison des écrivains (prononcer « tsé-dé-elle ») : pour le cadre et la *koulibiaka* à l'esturgeon (42 dollars), 50, Povarskaïa, tél. : 291-15-15. Sirena : si on a le pied marin, le plancher d'une salle est un aquarium, 15, Bolchaïa Spasskaïa. Elegans : le chef arménien raconte comment Khrouchtchev lui a donné une montre en or ; 50 grammes de cognac sont gratuits, 9, Malyi Ivanovski Per. Semiramis : assyrien, succulentes brochettes, 15, Bolchoï Nikolopeskovskii Per, tél. : 241-11-27. Angelico's : pour la clientèle show-biz, 6, Bolchoï Karetniy Per. Kabantchik : un des nombreux bons géorgiens, 27, Krassina. Mama Zoïa : le moins cher des géorgiens, 8, Setchenovski Per. Son frère : Gouria, 7/3, Komsomolski Prospekt.

BOUTEILLE

AOC Iroulégu

DOMAINE ARRETXE

Le vignoble d'Iroulégu, créé par les moines de Roncevaux, avait succombé au phylloxéra. Replanté après 1945, il bénéficia d'une AOC en 1970. Cinq vigneronnes seulement produisent leur vin hors la coopérative, parmi lesquels Peio Espil (Domaine Ilaria), Jean Brana et Michel Riouspeyrous. Le domaine Arretxea (prononcez « aretchea ») a été reconstitué sur les coteaux et les terrasses caillouteuses du pic Jarra. Sur 6 hectares, on y trouve les trois cépages de l'Iroulégu rouge, le tannat et les deux cabernets (cabernet franc, cabernet sauvignon). Fertilisation au compost de fumier d'ovins et désherbage assuré par les moutons indiquent le respect de l'environnement. Rendements limités, vendange manuelle et une macération de huit jours à température modulée favorisent l'extraction des tanins, de la couleur et des arômes. Le millésime 1996, dans sa simplicité, exprime les fruits noirs et les épices : la cerise d'Itxassou, le piment d'Espelette. Le vin de ce domaine est une métaphore du caractère basque. La bouteille d'AOC Iroulégu rouge Arretxea 1996 : 37 F.

★ Propriétaires-vignerons : Thérèse et Michel Riouspeyrous. Domaine Arretxea, 64220 Iroulégu. Téléphone-télécopie : 05-59-37-33-67.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LA GRANGE-BATELIÈRE

Un nouveau chef à La Grange-Batelière, depuis octobre 1996, s'est attaché à rendre imperceptible le changement intervenu aux fidèles de l'Hôtel Drouot qui ont ici leurs habitudes. Dans leurs « *ébats de table, il y a quelque chose du clerc* », notait déjà Eugène Briffault en 1851, à propos des gens de robe et autres commissaires-priseurs. Le choix est offert désormais entre un menu-carte à prix unique et quelques entrées et plats servis « à la carte », en fonction du marché. Crème de parmentier légèrement fumée, tourte de canard sauvageon aux légumes confits et soupe froide de fruits rouges au savagnin, c'est l'une des multiples combinaisons que permet la formule. De beaux produits, un réel effort culinaire, des vins choisis, un accueil aimable, dans un décor de bistrot à l'ancienne, qui rend cruelle l'absence de miroton ou de pot-au-feu des familles. Menu-carte : 190 F. A la carte, compter 250 F.

★ Paris, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), tél. : 01-47-70-85-15. Fermé samedi midi et dimanche.

LA TERRASSE DE L'ÉTANG

Un endroit privilégié, au bord de l'eau, où l'on apprécie en cette saison la fraîcheur de la forêt. Dans un chalet insolite, Gilbert Godfroi a su ordonner une des bonnes tables au sud-ouest de Paris et surtout proposer un menu intéressant. Le cadre et le savoir-faire, quelle que soit la formule, sont toujours au même prix ! Du mariné de sandre à l'orange sanguine à la truite de mer et mesclun à l'huile de sésame, du filet de canette à la bigarrade au panaché de saumon et de lieu aux pâtes fraîches à la sauce homardine, c'est la même cuisine savoureuse et souvent inspirée. Choix offert entre l'assiette de fromages et les desserts composés. Quelques bouteilles de circonstance : menetou-salon (70 F), château fleur-fourcadet bordeaux (78 F). Autant de bonnes raisons pour visiter ce cadre enchanteur, non loin du vieux Meudon. Menu : 178 F. A la carte, compter 350 F.

★ Meudon, route forestière des Etangs-de-Villebon (92190), tél. : 01-46-26-09-57. Fermé dimanche soir et lundi.

Jean-Claude Ribaut

Le couscous

La pierre angulaire d'un plat de couscous c'est sa graine. A ce mets unique, Magali Morsay, historienne de la civilisation arabe, vient de consacrer un coffret de deux livres. D'après elle, c'est bien la céréale et non la garniture l'accompagnant qui est l'élément essentiel de ce plat. Elle émet d'ailleurs l'hypothèse que le mot couscous viendrait du bruit que faisait le lourd pilon dont on se servait autrefois pour broyer le blé au Maghreb. Faire sa graine couscoussière était en ce temps-là un travail domestique. Le blé dur une fois réduit en semoule était humidifié, fariné et travaillé entre les doigts dans un grand plat circulaire en bois, le *gsaa*. Les femmes qui effectuaient ce labeur obtenaient alors de consistants

grumeaux, qu'elles versaient dans un autre ustensile, le *tbacq*. C'est sur la spirale en relief qui constitue le fond de cet objet en vannerie que les grumeaux étaient énergiquement roulés afin de libérer les grains de couscous. Une fois tamisés, ils étaient cuits à la vapeur durant une vingtaine de minutes, puis brassés à nouveau dans le *gsaa* pour qu'ils ne s'agglomèrent pas. Le couscous était enfin étalé sur un drap et mis à sécher pendant deux jours à l'ombre. Il y a bien longtemps que s'est substituée à ce savoir-faire artisanal une certaine industrialisation. Sur les vieux clichés qui représentent la maison Ricci, fondée en 1853 à Blida, on constate que cette mécanisation a cependant ses limites. La graine est séchée par une ventilation artificielle et non pas à l'air libre, mais ce sont toujours les femmes qui roulent et tamisent à la main le couscous.

C'est une famille piémontaise, les Ferrero, installée à Alger depuis le début du siècle, qui mit au point en 1953 les premières rouleuses mécaniques à couscous. Ces deux fabriques pionnières sont aujourd'hui regroupées en France au sein d'un même groupe, Ferrico, qui fabrique à lui seul les deux tiers des 63 000 tonnes de couscous que nous consommons chaque année. Durant l'été, pour cause de taboulé, les ventes de graines de couscous sont à leur maximum. Une « hérésie », se récrie Magali Morsay, pour qui cette salade d'origine libanaise devrait plutôt se concevoir à base de *boulghour*. Elle s'insurge également contre les emballages qui préconisent de réaliser un couscous en immergeant quelques minutes ses grains dans un liquide brûlant. Pour elle, un couscous léger ne s'obtient que si on le réhydrate d'abord

au moins une demi-heure dans la moitié de son poids en eau. Il faut ensuite lui faire subir trois cuissons successives à la vapeur (quinze, dix et sept minutes) en observant entre chacune des repos d'une dizaine de minutes. Selon la loi coranique il est hélas interdit de consommer du vin pour accompagner la graine ainsi obtenue. Au dix-huitième siècle, le sultan d'Istanbul avait trouvé une parade : il importait des bouteilles de vin de Château Carbonnieux, de Léognan, qu'il faisait tout simplement étiqueter sous la dénomination « eau minérale ».

Guillaume Crouzet

★ Couscous Ferrero, 11 F environ le kilo. Couscous au blé complet Tipiak 8 F environ les 500 g. *Le Monde des couscous*, de Magali Morsay, Edisud, 145 F le coffret de deux livres avec cinquante-deux recettes.

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 5^e
Depuis 1913
Smarty
LA BRASSERIE DES ANNEES 30
20, AVENUE DES GOBELINS - 75005 PARIS
TEL. 01.43.31.39.51

PARIS 5^e
TOUTOUNE
Un décor ensoleillé, tout le charme de la Provence...
- « Une cuisine de fraîcheur à prix sages... »
Jean-Claude RIBAUD
- Chef de cuisine : Christophe PAUCOD
Menu 118 F au déjeuner en semaine
Carte menu à 168 F avec la soupère de Saison d'office (198 F le dimanche)
5, rue de Pontoise - 75005 Paris
Tél. 01.43.26.56.81

PARIS 6^e
ALSACE A PARIS T.l.j.
01.43.26.21.48
9, pl. St-André-des-Arts, 6^e - SALONS
CHOUKROUTES, GRILLADES,
FLAMMEKUECHE, POISSONS,
Terrasse, plein air.

PARIS 6^e
Vagenende
Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 7^e
Choumieux
SPECIALITE DE CASSOULET
ET CONFIT DE CANARD
Tous les jours jusqu'à minuit.
Dimanche service continu de 12 h. à minuit.
Banquet de 10 à 110 pers. Salons climatisés.
79, rue St-Dominique (7^e) Tél. 01.47.05.49.75

PARIS 9^e
NEW BALAL
Restaurant indien et pakistanais
"Laurier d'or. Marmite d'or"
recommandé par des guides prestigieux.
Près de l'Opéra. Salle climatisée
25, rue Taitbout - Tél. 01.42.46.53.67

PARIS 13^e
AUBERGE ETCHEGORRY
Spécialités du Sud Ouest
Foies gras - Chipirons farcis
Cassoulet aux haricots tarbais
grand choix de desserts.
Menu Carte Gastronomique
175 F ou 215 F (vin compris)
Hôtel 3***. Chambres donnant
sur jardin privatif et vignes.
41, rue Crœulebarbe - Paris 13^e
01.44.08.83.51 / Fermé dimanche

PARIS 14^e
BISTRO D'ANTAN
Sympathique bistro belle époque,
idéal pour déjeuner ou dîner avant et
après spectacles. Chaque jour sur
l'ardoise, des plats typiques bistro :
• salade de bistro (saumon et magret fumés)
• jambonnette de volaille à la crème de morilles
• magret de canard entier
• pâtisseries maison. Belle sélection de vins.
Formule déj. 88 F. Formule dîner 92 F et 128 F
TLJ jusqu'à minuit - 21, rue de la Gaité
01.43.20.67.67

PARIS 15^e
LE POSTAL : (TLJ sauf sam. & dim.)
Le jour, une sympathique brasserie de quartier.
Le soir une confortable adresse gourmande.
Chaque jour 3 plats au gré du marché :
- émincé de veau au basilic, raviolis au pistou
- confit de canard maison - marmite du pêcheur
au safran. Bons vins de proximité à prix sage.
Formule déjeuner 70 F. Le soir
85 F et 105 F (entrée plat dessert).
279, rue de Vaugirard. 01.48.28.11.13
M^e Vaugirard (proche Convention, Plé Versailles).

PARIS 16^e
BRASSERIE DE LA POSTE TLJ jusqu'à minuit
Huitres
Escargots
Choucroute
Cassoulet
Tartare
Menu 125 F et 185 F + Carte
"A deux pas du Trocadéro, cette
incontournable brasserie art-déco,
présente sa nouvelle carte d'été..."
54, rue de Longchamp - 01.47.55.01.31

PARIS 17^e
L'HUITRIER
• Marennes d'Oléron
livrées tous les jours
• Poissons grillés (soles, sardines, gambas, thons, bars)
• Encornets à la provençale
• Côtes d'agneaux grillées. Carte env. 200 F vin c.
16, rue Saussier-Leroy - 01.40.54.83.44
Fermé dim. soir et lundi / 10% les mois sans "R"

77 SEINE ET MARNE
LA MARE AU DIABLE
le restaurant romantique de George Sand
Un havre de paix, pour déjeuner ou dîner, dans un parc fleuri de 17 ha.
Menu d'affaires 215 F (vin et café compris)
Superbe menu carte découverte de la cuisine du moment à 245 F.
Déjeuner en terrasse fleurie et dîner aux chandelles auprès des cheminées. (35 km de Paris) Accès direct autoroute A5a, sortie 12 - RN 6 - Melun Sénart
01.64.10.20.90 - Séminaires. Hébergement.

NORMANDIE
LA TARENTELE
DÉCOUVREZ SES SPÉCIALITÉS ITALIENNES
PIZZAS : Normande - Océane - Pêcheur - Tarentelle - St-Jacques...
Lasagnes et Osso Bucco maison
54, avenue du 6-Juin (route de Caen)
14100 LISIEUX - Tél. 02.31.62.29.00

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE",
renseignements au : ☎ 01.42.17.39.44 - (Fax : 01.42.17.39.25)

Retour du soleil

AVEC l'évacuation vers l'est de la perturbation orageuse et la poussée anticyclonique de l'Atlantique, la journée de mercredi sera calme. Les nuages seront encore présents le matin sur la moitié nord mais l'après-midi sera généralement ensoleillé.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie.— Malgré quelques passages nuageux le long des côtes de la Manche, la matinée sera bien ensoleillée. L'après-midi des nuages plus épais aborderont la Bretagne. Les températures seront comprises entre 18 et 21 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.— Les nuages seront très nombreux le matin sur les Ardennes, l'Ile-de-France et le Centre. L'après-midi de larges éclaircies se développeront. Les températures oscilleront entre 18 et 21 degrés.

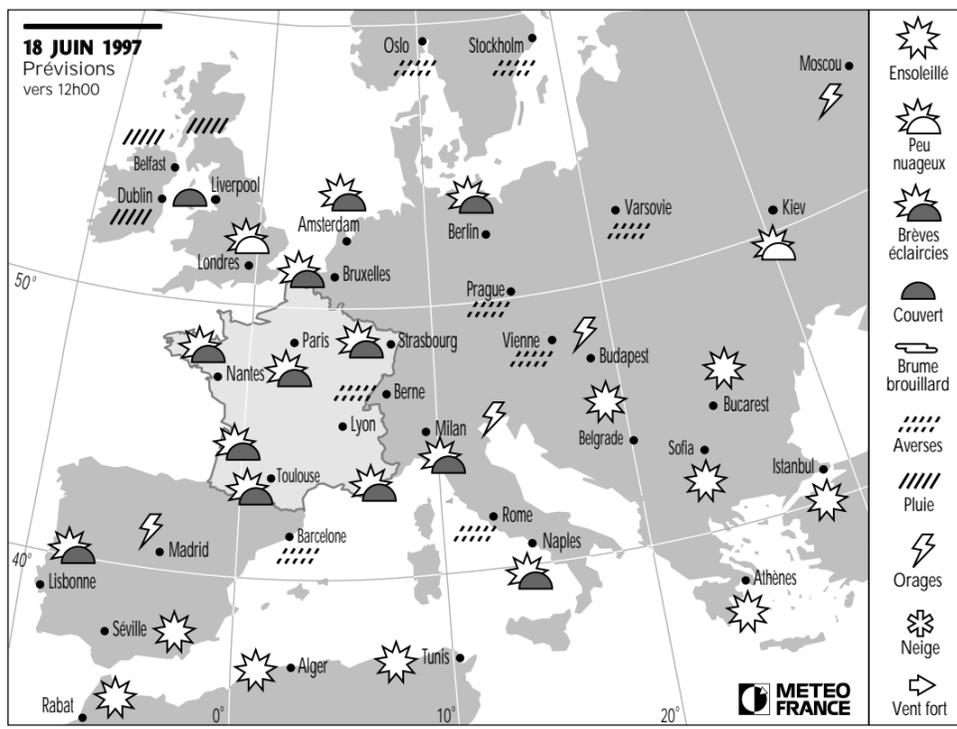
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.— Les nuages seront fortement pré-

sents le matin avec quelques faibles pluies sur l'Alsace. L'après-midi, le soleil fera de belles apparitions. Les températures dépasseront difficilement 20 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.— Sur les Pyrénées, le ciel restera nuageux et des foyers orageux pourront se développer en soirée. Ailleurs le soleil dominera la journée. Les températures progresseront légèrement pour atteindre entre 21 et 24 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.— Les passages nuageux matinaux sur le nord de ces régions n'empêcheront pas la journée d'être bien ensoleillée. Les températures seront stationnaires et comprises entre 19 à 22 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.— Sur ces régions le soleil brillera généreusement toute la journée. Les températures resteront douces, comprises entre 24 et 28 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

FRANCE. Les cars Air France desservant l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle s'arrêtent désormais à la gare de Lyon, dans les deux sens entre Roissy et la gare Montparnasse (ligne 4). La desserte fonctionne toutes les 30 minutes, chaque jour de 7 heures à 21 heures. Le billet coûte 65 F l'aller (110 F pour l'aller-retour).

HÔTELS. A partir du vendredi 27 juin et jusqu'à dimanche 7 septembre, Holiday Inn applique des tarifs d'été ou « *summer special* » sur le prix des chambres dans 207 établissements situés en Europe, au Proche-Orient et en Afrique (numéro vert : 0800-90-59-99). Ceux-ci sont valables chaque jour de la semaine et incluent le service, les taxes et le petit déjeuner pour deux adultes et deux enfants de moins de douze ans. Les adolescents sont accueillis gratuitement jusqu'à 19 ans s'ils partagent la chambre des parents.

PRÉVISIONS POUR LE 18 JUIN 1997

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.			
FRANCE métropole	NANCY	12/19 S	
AJACCIO	17/25 S	NANTES	
BIARRITZ	14/22 N	NICE	17/23 S
BORDEAUX	14/22 S	PARIS	12/19 S
BOURGES	12/19 S	PAU	13/21 S
BREST	11/17 S	PERPIGNAN	16/24 S
CAEN	13/18 S	RENNES	12/20 S
CHERBOURG	11/17 S	ST-ETIENNE	11/20 S
CLERMONT-F.	11/20 S	STRASBOURG	13/21 S
DIJON	13/20 S	TOULOUSE	14/22 S
GRENOBLE	16/23 S	TOURS	11/19 S
LILLE	11/19 S	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	11/18 S	CAYENNE	23/29 P
LYON	15/21 S	FORT-DE-FR.	26/30 S
MARSEILLE	18/25 S	NOUMEA	20/24 P
	PAPEETE	21/26 S	
	POINTE-A-PIT.	25/31 P	
	ST-DENIS-RE.	20/25 S	
	EUROPE		
	AMSTERDAM	9/16 S	
	ATHENES	22/29 S	
	BARCELONE	18/23 S	
	BELFAST	9/16 P	
	BELGRADE	16/30 S	
	BERLIN	9/19 S	
	BERNE	13/19 P	
	BRUXELLES	8/18 C	
	BUCAREST	17/28 S	
	BUDAPEST	17/24 S	
	COPENHAGUE	11/18 S	
	DUBLIN	8/15 S	
	FRANCFORT	11/21 N	
	GENEVE	14/20 P	
	HELSINKI	12/19 P	
	ISTANBUL	18/22 S	
	KIEV	14/22 N	
	LISBONNE	13/22 S	
	LIVERPOOL	10/17 S	
	LONDRES	11/20 N	
	LUXEMBOURG	10/17 S	
	MADRID	12/28 N	
	MILAN	21/26 S	
	MOSCOU	15/20 P	
	MUNICH	13/18 N	
	NAPLES	22/31 S	
	OSLO	10/18 P	
	PALMA DE M.	18/27 S	
	PRAGUE	10/19 P	
	ROME	18/27 P	
	SEVILLE	15/30 S	
	SOFIA	16/28 S	
	ST-PETERSB.	11/15 P	
	STOCKHOLM	11/16 P	
	TENERIFE	15/20 S	
	VARSOVIE	9/19 P	
	VENISE	20/26 S	
	VIENNE	15/21 P	
	AMÉRIQUES		
	BRASILIA	14/25 S	
	BUENOS AIR.	8/17 S	
	CARACAS	25/30 S	
	CHICAGO	14/23 C	
	LIMA	23/26 C	
	LOS ANGELES	8/17 S	
	MEXICO	16/28 S	
	MONTREAL	17/25 S	
	NEW YORK	17/26 S	
	SAN FRANCISCO	15/23 S	
	SANTIAGO/CHI	11/14 P	
	TORONTO	15/28 S	
	WASHINGTON	17/25 C	
	AFRIQUE		
	ALGER	18/27 P	
	DAKAR	26/29 S	
	KINSHASA	18/29 S	
	LE CAIRE	21/36 S	
	MARRAKECH	16/24 S	
	NAIROBI	15/19 C	
	PRETORIA	3/19 S	
	RABAT	16/24 S	
	TUNIS	23/31 S	
	ASIE-OCEANIE		
	BANGKOK	29/37 S	
	BOMBAY	28/32 C	
	DJAKARTA	27/32 S	
	DUBAI	31/41 S	
	HANOI	27/30 P	
	HONGKONG	24/27 P	
	JERUSALEM	21/31 S	
	NEW DEHLI	29/42 S	
	PEKIN	23/31 C	
	SEUL	###/###/###	
	SINGAPOUR	28/32 P	
	SYDNEY	11/17 C	
	TOKYO	20/24 P	

PRATIQUE

La prudence est toujours recommandée pour le rachat de crédits

PASSIONNÉ de moto, Armand D. a acheté en juin 1995, une Honda 1500 neuve, pour laquelle il a emprunté à un établissement de crédit 124 000 francs remboursables en soixante mensualités de 2 660 francs au taux de 10,4 %. Dix mois plus tard, en avril 1996, il souhaite échanger son engin qui lui avait coûté trop cher contre une Yamaha 1 200 d'occasion. Le garage qui lui vend la Yamaha au prix de 56 000 francs accepte de reprendre la Honda pour

93 000 francs. Mais au lieu de lui verser la différence entre le prix des deux motos, le garagiste, en mal de trésorerie et incertain de vendre la moto rapidement, propose à Armand D. de prendre en charge son crédit. Armand donne au garagiste un chèque de 17 000 francs (la différence entre les 110 000 francs restant à acquitter à cette date pour le crédit, et les 93 000 francs du prix de la moto) et emprunte à une autre banque pour payer la Yamaha.

Pour étonnant qu'il soit, l'arrangement pouvait paraître acceptable. En effet, le paiement des échéances par un tiers est couramment pratiqué par les organismes prêteurs. « *Cela arrive fréquemment dans les couples de concubins : lorsque le souscripteur du crédit connaît des difficultés financières, l'autre paie sans qu'il y ait substitution de débiteur. On considère qu'il y a prise en charge temporaire* », précise-t-on à l'établissement de crédit, où l'on a ac-

cepté d'enregistrer les coordonnées bancaires du garagiste.

Mais cette formule « *juridiquement imparfaite* » a entraîné pour Armand des conséquences. En août, le garage - qui figure pourtant en bonne place à la rubrique « *motos d'occasion* » dans quatre guides pratiques parisiens - connaît des difficultés financières : il se retrouve en redressement judiciaire, son compte n'est plus approvisionné, et tous les paiements sont suspendus. L'établissement de crédit somme alors Armand D. de régler les mensualités impayées, car, aux yeux de la loi, il est resté le seul débiteur.

Comme il ne peut pas payer, il se voit assigné en justice, avec la perspective de devoir payer un crédit pour une moto qui n'est plus en sa possession et le risque de se faire saisir son nouvel engin, pour lequel un autre crédit est en cours. Armand est en bien mauvaise posture.

Tout cela aurait pu être évité, s'il avait pris quelques précautions. Tout d'abord, avant toute transaction, il aurait fallu aviser le service consommateur de l'organisme de crédit de son désir de se séparer de sa moto. En effet, comme ce crédit

était affecté à l'achat d'un bien particulier, les clauses de son contrat (clause de gage) lui interdisaient de le revendre.

Le paiement des échéances par un tiers est couramment pratiqué par les organismes prêteurs

Il existait pourtant plusieurs solutions. Armand D. aurait pu exiger la différence entre le prix de vente de son ancienne moto (93 000 francs) et le prix d'achat de la nouvelle (56 000 francs), soit 37 000 francs, et avec cet argent, demander un remboursement anticipé de son emprunt.

En cas de refus du garagiste de lui verser la moindre somme, il aurait dû demander conseil à l'organisme prêteur. « *Nous aurions alors*

pu vérifier la solvabilité du garage auprès du greffe du tribunal de commerce, et l'aider à vendre sa moto ailleurs, dans de meilleures conditions, en faisant coïncider le moment de la réception des fonds avec la revente effective du véhicule », explique le responsable du service juridique.

Enfin, il aurait pu également obtenir un réaménagement portant sur la durée du crédit ou le montant des échéances, ou même, tenter de renégocier son crédit à un taux plus bas, soit chez son prêteur, soit auprès d'un organisme concurrent. En dernier ressort, s'il n'était pas parvenu à un accord avec son organisme de crédit, Armand aurait pu saisir le médiateur de l'Association française des sociétés financières (ASF), qui regroupe les sociétés financières et les principales banques spécialisées dans les crédits aux particuliers. Il s'agit là de l'ultime démarche amiable avant une action judiciaire. Le médiateur tente une conciliation et, s'il n'y parvient pas, il émet un avis qui peut, le cas échéant, être communiqué au juge si l'affaire vient devant le tribunal.

Michaëla Bobasch

Comment renégocier

● **Les taux.** Alors que les taux des prêts avoisinaient les 11 % en 1995, ils se situent aujourd'hui aux environs de 6 % à 7 %. On peut tenter de renégocier son crédit auprès de sa propre banque ou d'un organisme concurrent. Pour cela, il faut avoir des arguments solides, donc faire le tour des banques généralistes et des établissements de crédit, afin de faire jouer la concurrence.

● **Crédit à la consommation.** Pour que l'opération soit rentable, il faut que le prêt soit récent et d'un montant élevé, et que la

baisse de taux soit significative. Aucune pénalité ne peut être réclamée pour un remboursement anticipé. Seuls des frais de dossier et d'assurance peuvent être demandés.

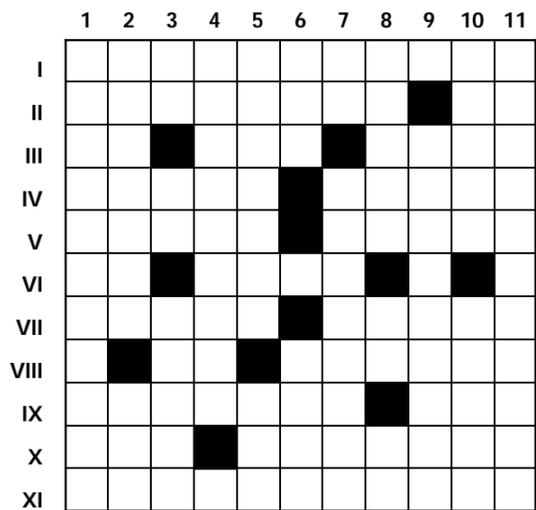
● **Crédit immobilier.** Pour un remboursement anticipé, la pénalité maximale est d'un semestre d'intérêts sur le capital remboursé, sans pouvoir dépasser 3 % du capital restant dû (article 313-21 du code de la consommation et décret 80-873 du 28 juin 1980). Ce n'est intéressant qu'à deux conditions :

un prêt à la première moitié de sa durée, pendant laquelle on rembourse surtout les intérêts, et un taux inférieur d'au moins deux points. Il faut également être attentif aux frais de dossier du nouveau prêt, aux frais d'hypothèque et surtout aux assurances « *invalidité-décès-incapacité* » et « *assurance chômage* ». Pour la première, il faudra repasser un examen médical et, pour la seconde, se soumettre à un nouveau délai de carence pendant lequel on ne sera pas couvert.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97126

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Une supplique qui a été entendue. - II. Vient de se convertir. Personnel. - III. Moitié de cube. La colère de grand-père. Petit ensemble. - IV. Protège l'extrémité. Germaine ou Nicolas. - V. En rupture avec le communisme, il est l'auteur d'une *Conspiration*. A une forte odeur d'essence. - VI. Points sur la carte. Coule en Laponie. - VII. Comme des mousquetaires. Finis le foyer. - VIII. En plein vol. Retiennent le

bâtiment. - IX. Toute en douceur et en délicatesse. Groupe qui a dérapé. - X. Atteint des sommets. Protège le gardien. - XI. Remèdes d'apothicaire et de bonne femme.

VERTICALEMENT

1. Double au théâtre. - 2. Un métier qui bat de l'aile. Lettres de Guignol. - 3. Fleuve. En plein gaz. Parfait pour un visage. - 4. Enlève le superflu. - 5. Chant funèbre. English pet. - 6. Seigle canadien mis en bouteille. Pris d'une

grande passion. - 7. Dans les pattes. Dépouillera par la force. - 8. Bout de mamelle. Déchiffré à l'envers. Aux bouts de l'infini. - 9. Battre à plate couture. - 10. Dans la corbeille. Un repaire pour la bête. - 11. Plaisants si l'on fait de bons mots.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97125

HORIZONTALEMENT
I. Compétition. - II. OPA. Véranda. - III. Nichas. Cher. - IV. Un. Us. Clerc. - V. Rimailleur. - VI. Bau. Fée. End. - VII. Atre. Bornéo. - VIII. Trisme. Etef. - IX. Je. Filou. - X. Otées. Indra. - XI. Neutraliser.

VERTICALEMENT
1. Conurbation. - 2. Opiniâtreté. - 3. Mac. Mûri. Eu. - 4. Hua. Esfet (fêtés). - 5. Evasif. Misr. - 6. Tes. Lebel. - 7. Ir. Cléo. Oil. - 8. Tacle. Réuni. - 9. Inhérent. DS. - 10. Oder. Née. Ré. - 11. Narcodollar.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

SCRABBLE

PROBLÈME N° 22

A la recherche du troisième mot

1) Vous avez tiré A E M N O T U.
a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez six mots de huit lettres en le complétant avec six lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2) Préparation de la grille de la semaine prochaine.

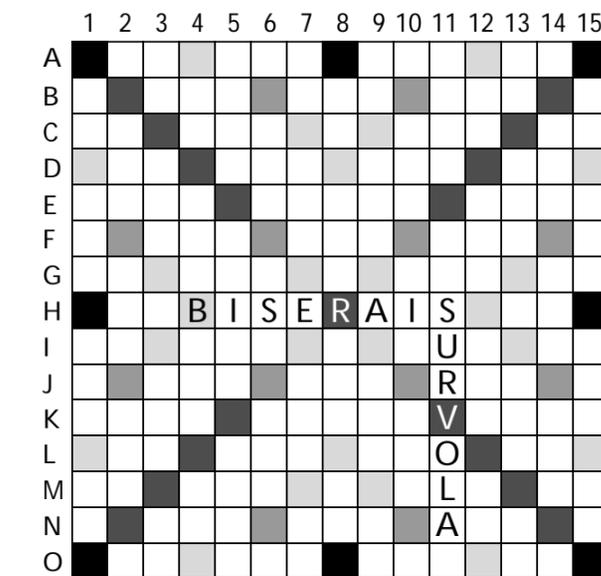
c) Premier tirage : C I N N O R S. Trouvez un sept-lettres.

d) Deuxième tirage : A E E L S U X. Trouvez un sept-lettres.

Solution du problème dans Le Monde du 25 juin.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 11 juin.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le



mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) RONGEAI, 1 L, 82, faisant RA ; en 9 F, 72, faisant RIVERAIN ; en G 8, 62, faisant RI.

b) COGNERAI, B 2, 63, ou l'anagramme CONGREAI - MORIGENA, D 2, 72 - EBORGNAI, E 1, 72 - AR-

GOVIEN, du canton suisse d'Argovie, 4 D, 74 - NAGEOIRE, 5 E, 86 - RONGERAI, 6 C, 65, ou les anagrammes ROGNERRAI, IGNORERA et ORGANNIER - ORANGEAI, 7 F, 62.

c) BISERAI ou BIAISER.

d) SURVOLA.

Michel Charlemagne

ARTS La Fondation Cartier présente jusqu'au 2 novembre une exposition simplement intitulée « Amours », qui réunit des œuvres très diverses de la Haute Antiquité

égyptienne à nos jours. ● **LE CINÉMA** a toute sa place : on pourra découvrir les courts métrages réalisés spécialement par cinq cinéastes – Claire Denis, Olivier Assayas, Hal

Hartley, Raymond Depardon et André Bonzel –, le film de montage d'André S. Labarthe réunissant des scènes d'amour issues du patrimoine cinématographique et les

brefs extraits de films montés en boucle et présentés comme des tableaux. ● « **AMOURS** » s'inscrit dans la tradition Cartier des expositions d'été qui visent à attirer un public

plus large que les expositions ordinaires. Le PDG de la célèbre maison s'emploie personnellement au respect d'une règle essentielle : celle du plaisir pour tous.

Scènes d'amours très tranquilles à la Fondation Cartier

Pour sa traditionnelle exposition d'été, la maison de verre du boulevard Raspail, à Paris, a choisi cette année un thème qu'elle traite sans provocations déplacées. Des pharaons à l'art d'aujourd'hui, elle invite à une sage et très chaste promenade sentimentale

« **AMOURS** ». Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, boulevard Raspail, Paris 14^e. M^o Raspail. Tél. : 01-42-18-56-72. Tous les jours, sauf le lundi, de 12 heures à 20 heures ; le jeudi jusqu'à 22 heures. 30 F. Jusqu'au 2 novembre. Catalogue, coédition Fondation Cartier-Actes Sud, 226 pages, 290 F.

Méthode pour faire une exposition qui plaise : choisir un thème large et attirant afin de séduire les publics les plus variés et de démontrer un œcuménisme irréprochable ; obtenir des prêts variés, des œuvres de toutes les civilisations et de toutes les époques afin de donner à l'ensemble un petit air encyclopédique ; éviter les provocations déplacées qui déconcerteraient les visiteurs ; ajouter un catalogue aux signataires illustres, caution intellectuelle flatteuse et plus-value symbolique. Si vous respectez ces règles, il serait fort étonnant que votre entreprise échoue.

L'exposition d'été de la Fondation Cartier applique rigoureusement ces principes. Elle traite des amours avec un bel éclectisme qui s'étend des pharaons à l'art contemporain, sans audaces inutiles, en restant dans une tonalité plutôt chaste et langoureuse. Le catalogue est préfacé par Philippe Sollers. Parfait. Une condition tout de même : il faut des moyens suffisants pour réunir de telles expositions thématiques. Faute de les avoir obtenus, le cycle d'expositions consacré aux péchés capitaux au Centre Pompidou est demeuré en dessous de son ambition. Mais Cartier a des moyens et s'en sert. La seule précaution, dans

ce genre de spectacle, c'est de ne pas aller trop loin, de ne pas tomber dans la facilité du zapping culturel un peu chic et très distrayant.

Avec l'amour, les amours, ce risque menace. On peut s'attendre au pire, racolage de l'œil, expo « chaude » qui trouble les jeunes filles en robes légères et les jeunes gens en espadrilles qui la fréquentent en se tenant par la main – l'amour. Mais non. Ce danger a été évité. L'exposition ne consent que fort peu de place à l'impudeur et à la volupté des corps. Elle cultive la douceur, le frémissement des âmes, la tendresse, le flirt léger. « Amours » est à l'image de la société actuelle et de ses mœurs. Après le temps de tous les libertinages, voici venu celui des bons sentiments. Désormais, c'est promis, nous serons gentils, émus, sincères, fidèles. Le paradis est retrouvé, le vert paradis des amours adolescentes.

Les œuvres y invitent. Quelles œuvres ? Un peu de tout, de l'Égypte ancienne à nos jours en passant par Rome, le Moyen Âge, le XVIII^e siècle. C'est ce qui s'appelle embrasser une large période. Il serait facile d'ironiser là-dessus. L'exhaustivité, l'historicité ne sont pas les vertus auxquelles aspirent de telles manifestations. Au reste, avec l'amour pour thème, la réunion du Louvre, du Metropolitan Museum, de l'Ermitage et des collections du Vatican n'y suffirait pas. Il faudrait non pas un livre, mais des dizaines de tomes, une collection, une bibliothèque car – trisme rassurant – l'amour est partout, l'amour de l'un, de l'autre, de l'une, de l'autre, de soi, du prochain, de l'humanité, l'amour sacré, l'amour profane,



Josef Albers, Pius + Schifra, Ascona VIII 30, 1930.

l'amour de l'art, l'amour jaloux, l'amour gourmand, l'amour colérique, l'amour haineux. Et ainsi de suite. L'énumération ne se prétend pas exhaustive.

Donc, puisqu'un inventaire était évidemment impossible, il a fallu choisir des objets emblématiques et les disposer de manière à les métamorphoser en autant de symboles.

Mis en scène avec ce qu'il faut de clair-obscur dramatique, le masque de femme en marbre de Francesco Laurana, sculpteur d'origine dalmate qui fit l'essentiel de sa carrière en Provence et y mourut vers 1500, révèle son étrangeté, celle d'un visage à l'expression incertaine, langueur, lassitude ou mépris. Même remarque à propos d'un fragment

Photos connues et inconnues

D'illustres photographes de profession – Germaine Krull, Bellocq, Man Ray, Cartier-Bresson, Brassai, Mapplethorpe, Keita – et de moins illustres photographes d'occasion – Albers (ci-contre), Wols, Hains : leurs tirages scandent l'exposition de visages, de lèvres, de seins. La plupart sont connus de longue date, telles les prostituées mexicaines de Cartier-Bresson, les nus de Krull, mais pourquoi avoir oublié ceux de Laure Albin-Guillot ou de Dora Maar ?

Inconnus jusqu'alors étaient demeurés en France les clichés de Francesca Woodman, images prises au long des voyages de cette jeune Américaine. De l'âge de quinze ans jusqu'à son suicide à New-York, en 1981, à l'âge de vingt-trois ans, elle accomplit une œuvre essentiellement autobiographique, elliptique, légère, avec des réussites et des effets parfois plus attendus. Cette révélation est l'un des principaux mérites de l'exposition.

de la bouche d'Aménophis IV (Akenaton), d'un peigne du Bénin aux figures enlacées, d'un dessin de Jean Boucher ou d'un autre, terriblement intense, du Tintoret. Ces pièces, dans les musées auxquels elles appartiennent, ne sont pas exposées – jugées moins importantes que d'autres – ou le sont mal. Ici, elles ressuscitent, l'œil s'attarde sur

elles et y prend d'autant plus plaisir qu'il s'agit de raretés, de pièces méconnues, tout le contraire d'images stéréotypées.

On ne peut de bonne foi se plaindre de la présence de plusieurs études d'Ingres, d'un fusain de Courbet, *La Sieste champêtre*, – dormant-ils avant ou après ? –, d'esquisses de Füssli, d'un tableau allégorique de Munch, des mains tendues vers une femme nue, du *Baiser anthropophage* de Picasso et d'un admirable portrait de prostituée photographiée par Bellocq vers 1912 à La Nouvelle-Orléans. Il y a là matière à découvertes et l'accrochage est assez habile pour ménager des voisinages inattendus et relancer l'attention, de sorte que le labyrinthe se parcourt avec agrément.

VOISINAGES INATTENDUS

De temps en temps, parce que, tout de même, nous sommes modernes, libérés et n'ignorons plus grand-chose des mystères de l'anatomie, apparaît une image plus scabreuse, le sexe de la femme dessinée par Ingres, par Rodin, par Klimt et par Masson. Dans le cas de ce dernier, il s'agit du cache sur bois qu'il avait exécuté à la demande de Lacan pour dissimuler *L'Origine du monde* de Courbet. L'Ingres est anatomiquement exact, curieusement sec, comme si le peintre se défendait contre l'émotion par un surcroît de précision. Le Rodin est évidemment concupiscent, le Klimt douloureux, le Masson lyrique. Cette anthologie aurait pu être complétée largement, ne serait-ce qu'en gravures de Picasso. Mais non. L'impératif a été, à l'évidence, de demeurer réservé et, pour ainsi dire, discret. Toujours le devoir de chasteté. On lui doit probablement la proscription presque complète de toute représentation d'un sexe masculin, si ce n'est un phallus en ivoire et nacre, minuscule objet précieux en provenance des collections royales du Danemark. Les cours du Nord s'autorisaient donc de tels amusements.

Les contemporains ne sont pas en reste, en matière d'élégie. Il revient à Martial Rayse de donner le ton. Son *Tableau simple et doux* de 1965 pastiche le néoclassicisme, mais on parierait volontiers que les visiteurs d'aujourd'hui sont moins sensibles à son ironie qu'à ses couleurs tendrement pastel. Ils seront émus par une sculpture récente de Louise Bourgeois, des mains de marbre rose dont les doigts se froilent. Charmant symbole, quoique un rien conventionnel. Ils le seront par l'anthologie cinématographique compilée par Labarthe et par le montage de Depardon. Ils s'en iront heureux, peut-être après une dernière promenade dans le jardin fausement sauvage qui entoure le bâtiment. Ils auront eu du plaisir. Ce n'est pas un mince bénéfice.

Jean-Michel Frodon

Philippe Dagen

Chaîne et trame des images amoureuses

II EST DEVENU COURANT qu'une exposition fasse appel – en renfort dans le meilleur cas, en gadget décoratif trop souvent – à des films. Non sans risque, parfois, quand la programmation cinéma convainc davantage que l'accrochage, comme récemment à Beaubourg avec « Face à l'histoire ». Mais il reste exceptionnel qu'une exposition « produise » des films, « produise » du cinéma, comme partie intégrante de sa démarche. C'est le cas à la Fondation Cartier, et même quadruplement le cas.

D'abord avec les brefs extraits de films – Cassavetes, Buñuel, Resnais... – mais aussi un court film d'actualité de 1936 où le roi Édouard VIII d'Angleterre annonce son abdication pour épouser la roturière américaine Wallis Simpson. Montés en boucle, ils sont diffusés sur des petits moniteurs qui donnent à ces séquences, « stabilisées » par leur répétition, le même statut qu'un tableau ou un autre objet exposé – l'intrication avec des œuvres de musée devenant plus intime encore quand c'est un peintre (Magritte) qui a réalisé le film (*Le Loup rouge*). Des films inspirent aussi des objets exposés, l'installation *Abandon* de Thierry Kuntzel dilatat, entre autres, un minuscule morceau du *Chien andalou* (Buñuel encore, Buñuel évidemment) ou la photo *L'Erection*, de Sophie

Calle, « résultant » de son film *No Sex Last Night*.

Troisième cas de figure : les courts métrages (en vidéo) commandés à cinq cinéastes. On pourrait les ranger sur une échelle dont une extrémité serait le « sujet », la manifestation amoureuse, et l'autre la nature du regard, qui peut être porteur d'amour quoi qu'il regarde. Il faudrait alors commencer par *Porte 4*, où, adoptant un point de vue a priori antipathique, celui du chasseur d'images guettant les baisers de retrouvailles à un terminal d'aéroport comme un réalisateur animalier enregistrerait les effusions de fauves à un point d'eau, André Bonzel obtient un effet opposé : celui d'un tendre comique de répétition. A propos d'une déclaration, de Claire Denis, réussit le miracle de suggérer entièrement un récit avec une poignée de plans sans parole, la force paisible des images et la puissance de leur assemblage faisant tout le mystère de ce qui est peut-être un petit jeu banal, et sans doute un acte sacrificiel.

Filmant de très près, parfois dans le flou, quelques gestes quotidiens de l'actrice Maggie Cheung, Olivier Assayas fait de ce bref assemblage où l'élégance du graphisme et du rythme paraissent fortuits une authentique déclaration d'amour : c'est la jeune

femme qui compte, ni le cadre ni la mise au point, ni même ce qu'elle fait. Figuration encore plus floue et radicalement dépourvue de récit avec *The Other Also*, de Hal Hartley, brève chorégraphie au ralenti des gestes de la tendresse réduits à quelques calligrammes essentiels. L'autre extrême est atteint avec le splendide panoramique de Raymond Depardon sur une longue série de photos prises par lui, des rues de Paris à l'infini du désert : tout est dans la chaleur du regard qui a présidé à chaque prise de vue, dans la douceur du mouvement d'appareil qui les réunit.

CONSTRUCTION SUGGESTIVE

Cette démarche se retrouve dans la quatrième approche, qui paraissait de prime abord la plus conventionnelle : le montage demandé à André S. Labarthe de scènes d'amour issues du patrimoine cinématographique. Sous le titre potache *Amours, mensonges et météo*, celui-ci ne se contente pas d'enchaîner baisers, étreintes et ruptures piochées dans des films. Il cherche le lien amoureux qui les rapprocherait. Entremetteur souriant, Labarthe fait ainsi se rencontrer un délire passionnel très littéraire (d'après un poème de Ghérasim Luca dans *Le Chant de la carpe*) et un autre fruste jusqu'au comique, celui d'Ugolin dans le *Manon*

des sources de Pagnol, la séparation contée par le film (*Les Parapluies de Cherbourg*, de Demy) ou racontée par le personnage (*Hiroshima mon amour*, de Resnais), le duo d'amour-haine en miroir, entre femmes qui parlent (*Le Silence*, de Bergman) et entre hommes qui luttent (*Accatone*, de Pasolini).

Le montage met en évidence les rituels d'apparition de l'amour à l'écran, par l'antiphrase dramatique (*Madame de...*, de Max Ophüls) ou ironique (*Le Petit Soldat*, de Godard), par son geste sans cesse différé (*Les Enchaînés*, de Hitchcock), par la violence verbale (*Senzo*, de Visconti) ou physique (*L'Empire des sens*, d'Oshima), entre pure invocation d'un fantôme (*L'Atalante*, de Vigo) et réflexivité en abyme (*Conte d'été*, de Rohmer), quand ce n'est pas le film lui-même (les deux duos de *Partie de campagne*, de Renoir) qui offre ces polarisations. Ainsi le travail de Labarthe se trouve en phase avec l'esprit d'une exposition conçue non comme un alignement d'objets, moins encore comme l'illustration d'une thèse, mais comme la construction suggestive d'un espace que des œuvres volontairement disparates génèrent et bornent à la fois. Ce qu'on appelle, sans doute, le rapport amoureux.

Le choix raisonné des « expositions de plaisir »

QUAND L'ÉTÉ COMMENCE, la fréquentation de la Fondation Cartier pour l'art contemporain grimpe. De façon spectaculaire. C'est le résultat d'une politique d'expositions voulue par le maître des lieux, Alain Dominique Perrin, PDG de Cartier, et mise en place par les directeurs successifs de la Fondation, Marie-Claude Beaud (1984-1994), puis Hervé Chandès.

A côté des artistes « difficiles », comme Byars, Hains ou Barney, le patron de Cartier impose sa marque : « Je veux que nous organisions une exposition thématique forte et à grand public chaque année. » L'été fut choisi quand la Fondation était implantée à Jouy-en-Josas (Yvelines), en s'appuyant sur son parc bucolique orné de sculptures. Depuis 1994, et le transfert de la fondation dans l'immeuble de verre du boulevard

Raspail, ces expositions débordent les mois estivaux.

A Jouy, ces expositions ont eu pour titres – la plupart trouvés par Alain Dominique Perrin – « Années 60 » (1986), « Ferrarri » (1987), « Vraiment faux » (1988), « Années 80 » (1989), « Warhol » (1990), « La Vitesse » (1991), « Le Visage » (1992), « L'Azur » (1993). Pour Raspail, citons « By Night » (hiver 1996), « Comme un oiseau » (été 1996). Et maintenant « Amours ». Leur succès est évident, d'autant que l'accès est payant : 90 000 visiteurs pour Ferrarri avec une mise en scène spectaculaire d'Andrée Putman, 69 000 pour « Le Visage », 50 000 pour « Vraiment faux », 30 000 pour « By Night », 47 000 pour « Comme un oiseau ». Ces deux dernières expositions ont généré les deux tiers de la fréquentation

en 1996. « Amours » est également bien partie : 7 000 personnes sont venues au vernissage – « On n'a jamais vu ça », dit-on sur place –, et près de 3 000 personnes durant la première semaine.

DIALOGUE DES ARTS

Ces expositions sont vouées à attirer le public des fidèles de l'art actuel mais aussi « celui qui ne met jamais les pieds dans un musée ». C'est la raison pour laquelle les thèmes échappent au champ strict de l'art. Alain Dominique Perrin cite en référence « Vivre en couleur » (1984), une exposition où la Fondation faisait entrer « au musée » des designers comme Starck, Mourgue, Garouste et Bonetti, Perkal... Particulièrement fier de cette ouverture – « On a créé un public » –, Alain Domi-

nique Perrin les appelle « des expositions de plaisir » ; Hervé Chandès des expositions « à dimension poétique ». C'est-à-dire ? « Philippe Sollers a parlé, pour « Amours », de petit roman visuel, explique Hervé Chandès, c'est tout à fait ça : mettre en relation des œuvres pour susciter l'émotion. C'est le contraire du didactisme, une liberté retrouvée des œuvres. » Une volonté aussi de faire dialoguer les pratiques – peinture, photographie, dessin, cinéma, livres, installations, vidéo – et les époques. « Dans les musées, ces œuvres vivent rarement ensemble, mais il n'y a aucune raison de ne pas les marier. »

Pour « Amours », c'est Alain Dominique Perrin qui a eu l'idée du thème : « Il m'a demandé de réfléchir à une exposition autour de l'amour et de l'émotion, raconte

Hervé Chandès. Je lui ai proposé ce projet, avec pour accroche la déclaration d'amour. C'est notre projet le plus difficile, tant parler de sentiment paraît insurmontable dans un lieu où on attend plus les liens de l'amour avec le social ou la politique. » Et de rappeler ce que lui a dit Philippe Sollers : « Si on arrive à troubler, on aura réussi. Il a raison. » Ce type de propos est souvent égratigné par le milieu de l'art : expositions zapping dit-on, purement iconographiques, sur un thème fourre-tout, agréables à consommer mais qu'on oublie vite par manque de sens. Autant de reproches qui agacent Hervé Chandès : « Mettre en relation des tableaux, dessins, films, susciter de l'émotion, c'est cela qui fait avancer les choses. »

Michel Guerrin

studio-théâtre de Vitry
direction Alain Olivier

La Révolte
de
Villiers de L'Isle-Adam

Alain Olivier - Agnès Sourdillon

*Tout est théâtre, à Vitry : l'espace, le temps, les arbres dans la nuit...
B. Saino - Le Monde
"Un pur bijou"
F. Ferry - Le Figaro
"Un poignant et splendide moment de théâtre"
F. Pascaud - Télérama
"Deux comédiens dans la grandeur de leur art"
J.L. Pinte - Figaro

28 mai → 28 juin

• 01 46 82 40 17

Eclectisme fin de siècle dans les pavillons nationaux de la Biennale de Venise

L'espace français, investi par Fabrice Hybert et Guy Tortosa, a été récompensé

Des expositions présentées aux Giardini émergent les œuvres de l'Anglaise Rachel Whiteread, maîtresse des formes, de la Japonaise Rei

Nato - un jardin secret visitable sur rendez-vous, - du Suisse Helmut Federle ou du Belge Thierry de Cordier, aux sculptures intrigantes. Sans ou-

blier l'exposition thématique du pavillon scandinave et, chez les Français, le lieu d'échanges et de relations aux allures de campement nomade.

Giardini. De 10 heures à 18 heures, jusqu'au 25 octobre. De 10 heures à 17 heures à partir du 26 octobre. Jusqu'au 9 novembre. Entrée 18 000 lires. Vaporetto : lignes 1, 52, 82.

VENISE

de notre envoyée spéciale

Pour découvrir les expositions nationales présentées aux Giardini, on évitera l'allée centrale plantée d'arbres aux troncs dénaturés par un emballage rose et blanc lourdement signé Buren. On lui préférera l'allée de droite, qui mène aux meilleures participations des pays étrangers : chez les Anglais, qui présentent Rachel Whiteread, trente-quatre ans, championne des dessous de table et de chaises moulés, des empreintes d'espaces négatifs, dont elle fait des volumes positifs simples, dans le genre minimaliste. Ils sont tirés en plâtre ou en résine de diverses couleurs, avec beaucoup de soin. On dirait que sa baignoire a été creusée dans de l'ambre. Tel cube semble avoir été taillé dans de la gelée. Son mur de bibliothèque, qui est mémoire de l'écrit, fait aussi penser à quelque façade de temple avec ses corniches et triglyphes. L'ensemble est cohérent, témoin de la capacité de l'artiste à enrichir son univers de formes en naviguant entre l'espace de la vie courante et celui de l'histoire.

L'ambiance est tout autre chez les Français voisins, où Fabrice Hybert, notre héros national, et son commissaire, Guy Tortosa, ont transformé les salles du vieux petit palais néo-classique en campement nomade, avec ciel de tente ronde au centre, pour couvrir le cercle de moniteurs où sont diffusés les programmes tournés sur place pendant une dizaine de jours. Autour, un studio d'enregist-

rement bien équipé, une salle de maquillage, une salle pour recevoir les invités qui viennent débattre, échanger, parler de tout, de l'art et des artistes, de la Biennale, de la culture. Fabrice Hybert voit l'artiste en médiateur. Il a reçu le prix des pavillons.

« ARTIFICIEL NATURELLEMENT »

Chez les Allemands, juste en face, on s'ennuie : les grandes photos que trafique Katharina Sieverding pour révéler l'ossature et l'ombre troubles des hommes ne sont pas neuves. Les recherches

lon suisse, dont le contenu est sans concession : Helmut Federle, un classique austère, y montre de la belle peinture, suite de grandes toiles noires et grises, d'un gris vibrant au jaune, dont les plans nets sont plus ou moins saturés de lumières et d'ombres. On peut s'intéresser aussi au pavillon scandinave, toujours très écolo, pour le cabinet de curiosités de Mark Dion, qui a écumé des fonds de canaux vénitiens. Mark Dion est américain. S'il est là, c'est que les Scandinaves ont choisi de dépasser l'idée de participation natio-

passes peut devenir pressante. Ne pas manquer pourtant l'Espagne, qui fête Joan Brossa, ce vieux poète (il est né en 1919) de l'objet issu de dada et du surréalisme, qui a fondé à Barcelone en 1948 le groupe d'avant-garde Dau al Set, et qu'on a trop oublié. Pour rester dans la ligne des anciens, il faut aller visiter le pavillon des Etats-Unis, où l'hommage à Robert Colescott peut être qualifié de politiquement correct. Artiste afro-californien né à Oakland en 1925, Colescott a vécu à Paris dans les années 60. Il y avait étudié au début des années 50, chez Fernand Léger, auquel sa peinture ne doit rien. Figurative, spontanée, elle est libérée des formes, bouillonnante, narrative, symbolique, parle des hommes, des Blancs et des Noirs, de la vie, avec une parfaite fausse naïveté.

Il faut enfin dire un mot de la sélection italienne que Germano Celant a tenu à maîtriser. Elle a toujours sa place dans le grand pavillon central. Pour une fois, cette sélection ne reflète pas mille compromissions. Trois artistes seulement sont réunis : Ettore Spalletti, peintre de monochromes méditatifs, Enzo Cucchi, peintre d'images répercutant une mythologie personnelle, et Maurizio Catelan, qui est le plus jeune et donne dans le ready-made vénitien ou dans les constructions pauvres en bois. Celant a voulu orchestrer une confrontation systématique de leurs œuvres. Elle n'a pas de sens, et nuit en particulier à Spalletti, dont les grandes plages aux couleurs subtiles de fresques toscanes font l'effet d'un décor de vitrine. Celant aurait-il essayé là des arrangements susceptibles d'embellir la Biennale florentine de la mode, dont il est aussi le patron ?

Geneviève Breerette

Souffles de verre

Deux manifestations off, qui viennent de France, sont consacrées au verre soufflé. Pourquoi pas ! Murano n'est pas loin. On doit l'une à l'artiste Jean-Michel Othoniel, dont on peut voir la discrète intervention au palais Peggy Guggenheim. Dans le jardin, tout près de la tombe de la dame collectionneuse d'art et de chats, on peut voir prendre des arbres les choses coquines de l'artiste français.

L'autre exposition a lieu au couvent San Apollonia, derrière San Marco, où Erik Dietman présente quelque deux cents pièces qu'il a réalisées au Centre de recherches sur le verre et les arts plastiques, le Cirva de Marseille, entre 1993 et 1997 : des pots, des vases, des choses informes transparentes, opaques, biscornues, filées, craquées, de mauvais goût, additionnées d'objets de toutes sortes. C'est franchement drôle, comme peut l'être ce gargantuesque artiste qui, visiblement, fait tout ce qu'il veut du verre et même ce qu'on n'en attend pas (jusqu'au 14 septembre).

architecturales de Gerhard Merz, auteur de l'antichambre de lumière qui ouvre sur les images de Sieverding, non plus. Dans les parages, le pavillon japonais s'avère beaucoup plus intéressant. Rei Nato, une artiste née à Hiroshima en 1961, y propose « Une place sur la terre », jardin secret semé de petites constructions et de points de lumière qu'elle protège par des voiles. C'est très beau. Le hic, c'est qu'on entre au compte-gouttes, un par un, en pantoufles, et qu'il faut prendre rendez-vous.

Il ne faut pas manquer le pavil-

lone et de faire une exposition thématique qu'ils intitulent « Artificiel naturellement », avec des artistes plutôt jeunes de différents pays. Ainsi de Mariko Mori, qui vient du Japon, qui a obtenu une mention spéciale.

Thierry de Cordier, lui aussi, a obtenu une mention. Il est belge, et il est présenté au pavillon de la Belgique, dans l'autre allée (l'allée Buren), où ses sculptures croûteuses, qui tiennent du cocon, du buste, du ventre et du reliquaire, intriguent. A ce point du parcours, la tentation de faire quelques im-

La collection Gomès, dominée par des œuvres de Miró et Balthus, est dispersée

C'EST un tout petit Miró, à la gouache et à l'aquarelle, d'environ cinq centimètres sur six, un petit oiseau, voletant au milieu des constellations rouges, jaunes et bleues. Il a été peint en novembre 1939, à Varengeville, où Miró s'est réfugié au commencement de la guerre. Il porte une dédicace : « Pour André Gomès toute l'amitié de cet oiseau porte-bonheur. » Le dédicataire le conserva sa vie durant, soigneusement rangé dans son portefeuille. Le dessin l'accompagnait lorsque, replié à Marseille durant l'Occupation, il aidait les surréalistes réfugiés à la villa Air-Bel, Breton en tête, à embarquer pour l'Amérique, via la filière qu'avait installée Varian Fry. Il l'accompagnait encore en 1992 lorsqu'il suivit le convoi funèbre de sa femme Henriette, qu'il avait épousée en 1938.

Henriette et André Gomès furent les amis de Miró, de Duchamp, de Brauner et de bien d'autres, dont Balthus. Henriette avait rencontré Balthus en 1934, à la galerie de Pierre Loeb, dont elle était l'assistante. Elle lui organise une exposition en 1946, qui est un échec complet. Elle l'aide à subsister dans la campagne du Morvan à Chassy,

où il peint en attendant des jours meilleurs et montre ses travaux régulièrement. Ils n'intéressent personne, sauf Picasso, qui fut un de ses premiers collectionneurs. Picasso rencontra Henriette en 1935, toujours chez Loeb, où il exposait des papiers collés. L'un deux, représentant un as de trèfle, fascinait tant la jeune femme qu'elle proposa de l'acquérir, en plusieurs mensualités. Touché, Picasso le lui offrit, dit-on. On imagine la tête de Pierre Loeb.

PLUS DE QUATRE CENTS LIVRES D'ART

Un autre a fait une drôle de tête, plus récemment. Il s'agit de Didier Gransart, l'expert chargé d'inventorier la bibliothèque des Gomès : « On voit ça une fois dans sa vie », a-t-il commenté. Ça, ce sont plus de quatre cents livres d'art où figurent tous les classiques de la bibliophilie du siècle, ou presque, et une œuvre unique, un manuscrit inédit de Joe Bousquet de deux cent six pages, dont douze ont été illustrées par Magritte lors de son séjour à Carcassonne en 1940, après l'exode. On l'aura deviné, la collection réunie par

Henriette et André Gomès a un caractère personnel, voire intime, qui ne la rend que plus attachante. Peu d'œuvres majeures cependant, hormis un collage réalisé par Miró le 27 septembre 1933, un étrange assemblage de peintures punaisées sur bois par le même, en 1934 ; un Tanguy de 1933 ; et les Balthus, dont un dessin extraordinaire, un grand nu couché de 1965, qui devraient pulvériser les estimations, très raisonnables. Mais il s'agit d'un ensemble à la qualité rarement vue à Paris ces dernières années. Pourtant, la vente a failli être annulée, après une plainte déposée par le frère d'André Gomès à l'encontre de la dernière compagnie de l'artiste qu'il accuse de captation d'héritage. Le tribunal s'est prononcé, et la vente aura bien lieu à Drouot-Montaigne, à Paris, les 17, 18 et 19 juin.

Harry Bellet

★ Vente Gomès organisée par M^e Briest. Drouot-Montaigne, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. Tél. : 01-48-00-20-91.

Christie's France sera présidé par Hubert de Givenchy

HUBERT DE GIVENCHY présidera le conseil de surveillance de Christie's France, à partir du 1^{er} octobre 1997. Le couturier, qui a cessé ses activités en 1995, reprend donc du service, dans un domaine qui ne lui est pas étranger : il fut l'heureux propriétaire d'un des panneaux du triptyque bleu de Miró, à présent au Centre Pompidou, et une partie de sa collection a été vendue aux enchères à Monaco en 1993, par les soins de

Christie's précisément. La maison de vente britannique lui a fixé une triple mission : poursuivre l'implantation de Christie's en France, développer les relations avec la clientèle, promouvoir la communication.

Le dernier point est le plus clair : Hubert de Givenchy supervisera la ligne graphique des publications, et l'aménagement du futur siège social à Paris. Le premier est aussi assez transparent : Christie's n'organiserait de ventes en France que sur les marchandises concurrentielles, livres, arts premiers, mobilier et objets d'art. Il n'est pas question pour l'instant de délocaliser à Paris les grandes ventes d'art moderne et contemporain actuellement tenues à Londres et New York. Ce que Hugues Joffre, le directeur général de Christie's France, justifie par le meilleur argument qui soit : « Nous ne pouvons pas faire admettre à nos vendeurs l'intérêt de déboursier 3 % de plus pour le droit de suite dû aux héritiers des artistes. S'il baisse, nous viendrons à

Paris. Si Londres doit s'aligner, nous irons à New York. » Hubert de Givenchy devra donc persuader les autorités de l'intérêt de « rendre à la France sa place de tout premier plan sur le marché de l'art... ».

Quant au second point, celui concernant les relations avec la clientèle, c'est le plus banal :

Christie's s'est offert, pour un montant que Hugues Joffre refuse de communiquer, l'un des plus beaux carnets d'adresses du pays. Et dont le possesseur saura orienter ses amis vers l'endroit de la planète le mieux accordé à leurs intérêts.

Ha. B.

Le théâtre européen balance entre internationalisation et particularismes ethniques

Vingt-six pays ont participé au Forum de Saint-Etienne

SAINT-ÉTIENNE

de notre envoyée spéciale

Une centaine de metteurs en scène, auteurs dramatiques et critiques représentant vingt-six pays se sont réunis à Saint-Etienne et à la Bâtie d'Urfé pour le deuxième Forum du théâtre européen. Inaugurées en juin 1996 à l'initiative du directeur de la Comédie de Saint-Etienne, Daniel Benoin, ces rencontres - financées par le conseil général de la Loire et l'Union européenne - ont permis de poursuivre la réflexion engagée sur les relations qu'entretiennent artistes, spectateurs et médiateurs de l'Europe théâtrale.

Vingt-six rapports préalables rédigés par des praticiens ou observateurs de la scène, et commentés par l'écrivain Bernard-Henry Lévy, ont fait apparaître un certain nombre de paradoxes. En premier lieu, la coexistence d'une tendance accentuée à l'internationalisation du répertoire, et la volonté très marquée, dans les pays riches ou pauvres, de laisser s'exprimer les sensibilités locales, voire les particularités ethniques. Ce phénomène n'est pas seulement sensible dans les Balkans ; dans un pays comme la Suède, l'intérêt porté aux grandes productions venues de l'étranger n'empêche pas l'écoute d'une culture lapone, par exemple, même si cette culture s'exprime de façon moins professionnelle.

« PEST BROADWAY »

S'opposent parallèlement un goût grandissant du public pour un théâtre de divertissement à l'américaine et le développement d'un théâtre d'auteurs attentifs aux problèmes de société. Les comédies musicales spectaculaires suscitent un engouement particulier dans des pays de l'ancien bloc communiste comme la Pologne ou la Hongrie. La capitale hongroise possédera d'ailleurs bientôt son « Pest Broadway », alors qu'il y devient risqué, si l'on en croit Tamàs Koltai, de jouer Tchekhov, Ibsen ou Brecht dans une salle de plus de trois cents places. Cela n'empêche pas un auteur magyar comme György Spiro d'exposer dans ses pièces la barbarie d'une société en proie à la frénésie du profit. Il s'inscrit dans un courant de dramaturgie en prise sur l'époque, dont on trouve des représentants aussi bien en Suisse qu'en Grande-Bretagne, en Allemagne ou en Finlande.

Tandis que le Zurichois Thomas Hürlimann traite la question d'ac-

tualité de la culpabilité suisse, au lendemain de la révélation du rôle joué par les banques dans la prétendue neutralité face aux nazis, l'Anglais Marc Ravenhill poursuit la dénonciation de l'horreur sociale entreprise par Edward Bond. En Allemagne, après l'ultime farce grinçante de Heiner Müller, des auteurs comme Einar Schleaf, Elfriede Müller ou Urs Widmer proposent un inquiétant panorama (analysé par Franz Wille) des illusions contemporaines.

La « fracture sociale », dans une Europe théâtrale perçue comme « en crise » par nombre de participants au Forum, s'accompagne apparemment d'un conflit entre les générations. Alors même que se raréfient les fonds gouvernementaux attribués au théâtre - c'est particulièrement patent en France et en Grande-Bretagne, et on peut se demander si la prise de pouvoir par la gauche et les travaillistes sera suivie d'une inversion de tendance -, le fossé se creuse entre les grosses institutions bien dotées et les compagnies indépendantes de plus en plus paupérisées.

En Italie et en Espagne, les poids lourds financiers pompent une partie considérable des finances disponibles : 20 % du budget total du théâtre italien pour le Piccolo Teatro et le Teatro di Roma, tandis que le Teatro nacional de Catalunya vide l'enveloppe allouée au théâtre catalan. Face à ces mastodontes, les nouvelles compagnies de création sont condamnées à mourir (des dizaines d'entre elles ont disparu en Grande-Bretagne ces dernières années) ou à inventer des solutions alternatives.

Cette concurrence entre riches et pauvres pourrait s'accompagner d'un éloignement entre les metteurs en scène les plus âgés, qui ont fait rayonner l'art de leur pays - ceux que Franz Wille appelle les « tsars » - et de jeunes créateurs pas toujours intéressés par l'héritage. Au cours d'un débat, à la Bâtie d'Urfé, les observateurs européens ont donné des images divergentes de ces nouveaux venus : on les perçoit tantôt comme des consommateurs de vidéoclips pressés de reproduire au théâtre une esthétique de spectacle télévisé, tantôt comme des artistes à part entière, à la recherche d'une expression poétique du monde, ou d'un instrument de réflexion critique.

Bernadette Bost

Deux nouveaux pensionnaires à la Comédie-Française

LAURENT MONTEL, 33 ans, et Yan Duffas, 26 ans, ont été engagés le lundi 16 juin comme pensionnaires de la troupe de la Comédie-Française, avec effet au 1^{er} septembre 1997. Laurent Montel est ancien élève du conservatoire d'Avignon et du Cours Florent à Paris. Depuis 1984, il a travaillé surtout avec des compagnies dramatiques indépendantes. En 1996, la Comédie-Française l'a engagé comme artiste auxiliaire et il a interprété en alternance les rôles de Frick et du Brésilien dans *La Vie parisienne*, d'Offenbach, mis en scène par Daniel Mesguich. Yan Duffas est ancien élève du Conservatoire national d'art dramatique (classes de Madeleine Marion, Daniel Mesguich et Stuart Seide). Il a fait partie de la troupe de *Henry VI*, de Shakespeare, dans la mise en scène de Stuart Seide, et a interprété plusieurs rôles dans les mises en scène par Roger Planchon de certaines de ses pièces au TNP de Villeurbanne et en tournée, *Les Libertins*, *Le Radeau de la méduse* et *La Tour de Nesles*. On le retrouvera au Français, la saison prochaine, dans le rôle de Léandre, dans la nouvelle production des *Fourberies de Scapin*, de Molière, que doit réaliser Jean-Louis Benoit.

■ **PATRIMOINE** : Le Château de Versailles s'est doté d'une direction de la musique et des spectacles dont la direction a été confiée, lundi 16 juin, à Vincent Berthier de Lioncourt. Le président de l'établissement public du domaine de Versailles, Hubert Astier, a décidé de créer ce nouveau département avec pour mission de donner plus d'importance à la musique et aux spectacles ainsi qu'à l'animation du parc. Vincent Berthier de Lioncourt quittera la direction générale du Centre de musique baroque de Versailles qui est devenu, fin 1996, organisme associé à l'établissement public du domaine de Versailles.

■ **JAZZ** : Kassalit, une formation de Nancy, a remporté le premier prix d'orchestre (doté de 17 500 F) du 20^e Concours national de jazz de la Défense qui a réuni, samedi 14 et dimanche 15 juin, 14 ensembles pour sa finale. Quatre-vingts formations avaient été retenues cette année. Le concours est doté de 70 000 F de prix, alloués notamment par le Conseil général des Hauts-de-Seine, l'établissement public de la Défense et le ministère de la Culture. Les deuxième et troisième prix d'orchestre sont allés à Jazzophone Quartet (Paris) et Tribu (Paris).

L'écume des pages
L'écume des Pages
Saint-Germain-des-Prés
accueillera
Vassilis VASSILIKOS
et
Georges CHEIMONAS
le vendredi 20 juin
à partir de 18 heures
L'écume des Pages
174, Bd Saint-Germain, Paris 6e
01.45.48.54.48

Fête de la musique

A Paris, en banlieue et en région
16 pages de concerts, lieux,
itinéraires, portraits de groupes

Un supplément exceptionnel avec *Le Monde*

du vendredi 20 daté 21 juin

La mémoire noire d'Artaud

Une exposition rend au poète un hommage intense et sévère

LA CONSUMMATION culturelle est partout. Elle fascine, elle écrase, elle annule, elle endort. Contre son oppression pernicieuse, contre la diffusion des images neutralisées et consensuelles, Artaud est une force de résistance à lui tout seul. Lui rendre hommage pourrait se révéler désastreux si c'était pour le momifier, le changer en idole à révérer. L'exposition « Tête à tête » procède à l'inverse. Accumulation de colères, condensation de violence, refus cristallisés, elle réunit des œuvres à la mesure du poète, autour de l'un de ses foudroyants autoprécédents dessinés.

UNE SOIRÉE À PARIS

Conférence Fernand Léger
Isabelle Monod-Fontaine, commissaire de l'exposition Fernand Léger au Centre Georges-Pompidou et Hélène Lasalle, conservatrice spécialiste du XX^e siècle, donneront une conférence sur l'œuvre et la vie du peintre.
Fnac Saint-Lazare, 109, rue Saint-Lazare, Paris 9^e. M^o Saint-Lazare. 19 heures, le 19. Tél. : 01-55-31-20-00. Entrée libre.
Quatuor Vocal Canon
Formé par quatre jeunes artistes originaires du même village de Russie, ce quatuor a fait sa spécialité du répertoire des chants liturgiques de l'Eglise orthodoxe russe. Concert diffusé en direct sur France-Musique.
Maison de Radio-France, Studio Charles-Trenet, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o Passy. 20 heures, le 17. Tél. : 01-42-30-15-16. 30 F.
Lousadzak
Septet lumineux, Lousadzak réunit des artistes à l'intense générosité musicale qui laissent entendre leur adhésion au projet musical emmené par le contrebassiste Claude Tchamitchian. Le groupe est aussi une sorte de « all stars » de deux



Il y a là, pêle-mêle, morts et vivants voisinant, Fontana, Baselitz, Dine, Gerz, Ernst, Sarkis, Balthus, Man Ray, Matta, Courtens, Horn. Il y a là, souvent, le visage d'Artaud, ses mots, ses phrases, le souffle de sa parole, les traces historiques de son passage. Il y a là des feuillettes de Nancy Spero, sans concession, et un étonnant et inquiétant dessin de Fred Deux, un cauchemar probable. Cette exposition est une leçon de lucidité.

★ **Galerie de France, 54, rue de la Verrerie, Paris 4^e. M^o Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-74-38-00. Jusqu'au 26 juillet.**

générations d'aventuriers des musiques improvisées (Daunik Lazro, Philippe Deschepper, Thierry Madiot, Xavier Charles...) *Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. M^o Robespierre. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.*
Maxwell
Maxwell fait partie (avec D'Angelo, Erykah Badu ou Mary J Blige...) des rares chanteurs à se singulariser dans la masse trop formatée de la soul américaine moderne. Son album, *Urban Hang Suite*, comme ses performances scéniques le placent en petit héritier de Prince.

Au Grand Rex, 1, boulevard Poissonnière, Paris 9^e. M^o Bonne-Nouvelle. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-45-08-93-89. 159 F.

Justin Vali
Musicien malgache installé en France, Justin Vali a initié le monde occidental à la *valiha*, une harpe de bambou jadis utilisée pour apaiser les ancêtres, avec laquelle il sculpte des mélodies d'une délicatesse extrême (CD *The Genius Of Valiha*/Night & Day).
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-10^e. M^o République. 23 heures, le 17. Tél. : 01-42-02-20-52. 50 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Elle
de Jean Genet, mise en scène de Gilles Chevaissieux, avec Roland Bertin Bertin, Maurice Deschamps, Thierry Paret, Patrick Spica, Philippe Mangelot et Johannes Charvolin.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6^e. M^o Saint-Sulpice. Les vendredi 20 et samedi 21, à 20 h 30 ; le dimanche 22, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 1 h 20. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 6 juillet.*

Le Jeu de l'amour et du hasard
de Marivaux, mise en scène de Philippe Ferran, avec Philippe Boucllet, Hervé Falloux, Anne Coutureau, Hammou Graia, Dorine Hollier et Julien Sarfati.
Théâtre de l'Atelier, 1, place Charles-Dullin, Paris-18^e. M^o Anvers. A partir du 17 juin. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-46-06-49-24. Durée : 1 h 45. De 80 F à 150 F. Jusqu'au 30 août.*

Rève rouge
de et avec Xing Xing Cheng.
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris-13^e. M^o Chevaleret. A partir du 23 juin. Du lundi au vendredi, à 20 h 30. Relâche samedi et dimanche. Tél. : 01-45-84-72-00. Durée : 1 h 10. De 35 F à 100 F. Jusqu'au 4 juillet.*

Y a qu'à
de François Tardy, Sheau-Fon Lin et les élèves de l'ECAT, d'après Peter Handke et Olivier Py, mise en scène de François Tardy, avec les élèves de 1^{re}, 2^e année de l'École et Centre d'art théâtral.
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-18^e. M^o Pigalle. Le mercredi 18, à 21 heures. Tél. : 01-46-36-52-12. Durée : 1 h 35. Entrée libre sur réservation.

SÉLECTION

Les Chinois
de Murray Schisgal, mise en scène de Jean-Paul Bordes, avec Claude Aulfère, Gisèle Touret, Eric Chimier et Fabienne Périneau.
Théâtre 14-Jean-Marie Serreau, 20, avenue Marc-Sangnier, Paris-14^e. M^o Porte-de-Vanves. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-45-45-49-77. Durée : 1 h 20. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 13 juillet.*

(Publicité)



La Tragédie du Roi Christophe

Aimé Césaire • mise en scène Jacques Nichet

Dernière le 22 juin

Théâtre national de la Colline • 01 44 62 52 52

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ABEL
Film hollandais d'Alex Van Warmerdam, avec Henri Garcin, Alex Van Warmerdam, Olga Zuiderhoek, Annet Malherbe (1 h 35).

VO : 14-Juillet-Beaubourg, 3^e (+) ; Espace Saint-Michel, 5^e (01-44-07-20-49) ; Sept-Parnassiens, 14^e (01-43-20-32-20).

LES AFFINITÉS ÉLECTRIQUES
Film italien de Paolo et Vittorio Taviani, avec Isabelle Huppert, Jean-Hugues Anglade, Marie Gillain, Fabrizio Bentivoglio, Massimo Popolizio, Laura Marinoni (1 h 30).
Gaumont-Les Halles, Dolby, 1^{er} (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont-Opéra I, Dolby, 2^e (01-43-12-91-40) (+) ; Les Trois-Luxembourg, 6^e (01-46-33-97-77) (+) ; Elysées-Lincoln, Dolby, 8^e (01-43-59-36-14) ; Gaumont-Gobelins-Fauvette, Dolby, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Sept-Parnassiens, Dolby, 14^e (01-43-20-32-20).

CERTAINS L'AIMENT COURT
Film français d'Emmanuel Oberg.
Le Cinéma des cinéastes, 17^e (01-53-42-40-20) (+) ; Le Gambetta, 20^e (01-46-36-10-96) (+).

COMME DES ROIS
Film français de François Velle, avec Stéphane Freiss, Maruschka Detmers, Mariusz Pujasz, Thierry Lhermitte, Louis Velle, Jacques Sereys (1 h 35).
UGC-Ciné-Cité-Les Halles, Dolby, 1^{er} ; UGC-George-V, 8^e ; Paramount-Opéra, Dolby, 9^e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC-Lyon-Bastille, 12^e ; UGC-Gobelins, 13^e ; Mistral, Dolby, 14^e (01-39-17-10-00) (+) ; Sept-Parnassiens, Dolby, 14^e (01-43-20-32-20) ; UGC-Convention, 15^e ; Pathé-Wepler, Dolby, 18^e (+) ; Le Gambetta, Dolby, 20^e (01-46-36-10-96) (+).

LE DON DU ROI
Film américain de Michael Hoffman, avec Robert Downey Jr., Sam Neill, David Thewlis, Polly Walker, Meg Ryan, Ian McKellen (1 h 58).
VO : UGC-Ciné-Cité-Les Halles, Dolby, 1^{er} ; 14-Juillet-Odéon, Dolby, 6^e (+) ; UGC-Normandie, Dolby, 8^e ; UGC-Opéra, Dolby, 9^e ; UGC-Gobelins, Dolby, 13^e ; Gaumont-Alésia, Dolby, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; Sept-Parnassiens, Dolby, 14^e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, Dolby, 15^e (+) ; Pathé-Wepler, Dolby, 18^e (+).

J'AI HORREUR DE L'AMOUR
Film français de Laurence Ferreira Barbosa, avec Jeanne Balibar, Jean-Quentin Châtelain, Laurent Lucas, Bruno Lochet, Alexandra London, Eric Savin (2 h 14).
Gaumont-Les Halles, Dolby, 1^{er} (01-40-

39-99-40) (+) ; Gaumont-Opéra-Impérial, Dolby, 2^e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet-Beaubourg, 3^e (+) ; 14-Juillet-Hautefeuille, Dolby, 6^e (+) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beaugard, 6^e (01-42-22-87-23) (+) ; La Pagode, Dolby, 7^e (+) ; Le Balzac, 8^e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11^e (+) ; Escorial, 13^e (01-47-07-28-04) (+) ; Gaumont-Alésia, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; Miramar, 14^e (01-39-17-10-00) (+) ; Gaumont-Convention, Dolby, 15^e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé-Wepler, Dolby, 18^e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19^e (+).

MOTHER
Film américain d'Albert Brooks, avec Debbie Reynolds, Albert Brooks, Rob Morrow, Lisa Kudrow, Isabel Glasser, Peter White (1 h 44).
VO : Gaumont-Les Halles, Dolby, 1^{er} (01-40-39-99-40) (+) ; Elysées-Lincoln, Dolby, 8^e (01-43-59-36-14) ; Sept-Parnassiens, Dolby, 14^e (01-43-20-32-20).

MUNK, LEMMY ET COMPAGNIE
Dessin animé letton de Nils Skapans, Janis Cimermanis (46 min).
VF : Studio des Ursulines, 5^e (01-43-26-19-09) ; Le République, 11^e (01-48-05-51-33).

SOLEIL
Film franco-italien-allemand de Roger Hanin, avec Sophia Loren, Philippe Noiret, Marianne Sägebrecht, Michel Creton, Roger Dumas, Roger Hanin (1 h 44).
UGC-Ciné-Cité-Les Halles, Dolby, 1^{er} ; 14-Juillet-Odéon, Dolby, 6^e (+) ; Gaumont-Ambassade, Dolby, 8^e (01-43-59-19-08) (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8^e (01-43-87-35-43) (+) ; Gaumont-Opéra-Français, Dolby, 9^e (01-47-70-33-88) (+) ; Les Nation, Dolby, 12^e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC-Lyon-Bastille, 12^e ; Gaumont-Gobelins-Fauvette, Dolby, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont-Alésia, Dolby, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont-Parnasse, Dolby, 14^e (+) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, Dolby, 15^e (+) ; Gaumont-Convention, Dolby, 15^e (01-48-28-42-27) (+) ; UGC-Maillot, 17^e ; Pathé-Wepler, Dolby, 18^e (+).

THE BLACKOUT
Film américain d'Abel Ferrara, avec Matthew Modine, Claudia Schiffer, Beatrice Dalle, Sarah Lassez, Dennis Hopper, Steven Bauer (1 h 46).
VO : UGC-Ciné-Cité-Les Halles, Dolby, 1^{er} ; Les Trois-Luxembourg, 6^e (01-46-33-97-77) (+) ; UGC-Danton, Dolby, 6^e ; Publicis-Champs-Elysées, 8^e (01-47-20-76-23) (+) ; UGC-Triomphe, Dolby, 8^e ; La Bastille, Dolby, 11^e (01-43-07-48-60) ; Gaumont-Gobelins-Rodin, Dolby, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Miramar, Dolby, 14^e (01-39-17-10-00) (+) ; Pathé-Wepler, Dolby, 18^e (+).

VF : Rex (Grand Rex), Dolby, 2^e (01-39-17-10-00) ; UGC-Montparnasse, Dolby, 6^e ; Gaumont-Opéra-Français, Dolby, 9^e (01-47-70-33-88) (+) ; Les Nation, Dolby, 12^e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC-Lyon-Bastille, Dolby, 12^e ; Gaumont-Gobelins-Fauvette, Dolby, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont-Alésia, Dolby, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont-Parnasse, Dolby, 14^e (+) ; Gaumont-Convention, Dolby, 15^e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé-Wepler, Dolby, 18^e (+) ; Le Gambetta, THX, Dolby, 20^e (01-46-36-10-96) (+).

Combien faudrait-il marcher

de Catherine Anne, mise en scène de David Moussu, avec Axelle Bossard, Isabelle Censier et David Moussu.
Tremplin-Théâtre des Trois-Frères, 39, rue des Trois-Frères, Paris-18^e. M^o Abbesses. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-54-91-00. Durée : 1 h 15. 80 F et 100 F. Jusqu'au 6 juillet.*

La Dernière Nuit
de Georges Lavaudant, mise en scène de l'auteur, avec Anne Alvaro et Bouzid Allam.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris-6^e. M^o Odéon, RER Luxembourg. Du mardi au samedi, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 1 h 10. De 50 F à 70 F. Dernières.*

Domage qu'elle soit un patain
de John Ford, mise en scène de Jérôme Savary, avec Barbara Schulz, Bernard Ballet, Manuel Blanc, Stéphane Bierry, Jean-François Delacour, Guy Grosso, Jean-Claude Jay, Jean-Pierre Jorris, Antonin Maurel, Martine Mongermont, Nina, Guy Perrot, Benjamin Rataud, Steve Suissa, Maria Verdi, Isabelle Gomez, des danseuses et des chanteurs.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16^e. M^o Trocadéro. Du mardi au vendredi, à 20 h 30. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 2 h 10. 120 F et 160 F. Dernières.*

L'Echange (seconde version)
de Paul Claudel, mise en scène de Jean Dautremay, avec Claire Vernet, Muriel Mayette, Eric Ruf et Bruno Raffaelli.
Comédie-Française salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris-1^{er}. M^o Palais-Royal. Le mercredi 18, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 45. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 17 juillet.

Elle(s) d'Isles
d'après Aimé Césaire et Saint-John Perse, mise en scène d'Yves Collet, avec Emilie Benoit, Danielle Van Bercheycke, Yorick-Alexander Abel (violoncelliste) et René Dambury (percussionniste).

L'œuvre moderne Parisien-Procréart, 35, rue Léon, Paris-18^e. M^o Château-Rouge, Marcadet-Poissonniers. Le samedi, à 20 heures. Tél. : 01-42-52-09-14. Durée : 1 heure. 50 F. Jusqu'au 28 juin.

En caravane
d'Elizabeth von Arnim, mise en scène de Laurent Pelly, avec Hervé Briaux, Christine Brücher et Jean-Benoît Terral.

Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaures, Paris-19^e. M^o Porte-de-Pantin. Les mardi 17, jeudi 19, vendredi 20, à 21 heures ; le mercredi 18, à 19 h 30. Tél. : 01-42-02-02-68. Durée :

1 h 30. De 65 F à 135 F. Dernières.*

Fabrice Luchini
d'après Baudelaire, Céline, La Fontaine et Nietzsche.
Gaité-Montparnasse, 26, rue de la Gaité, Paris-14^e. M^o Edgar-Quinet, Gaité, Montparnasse-Bienvenue. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-43-22-16-18. Durée : 1 h 30. 160 F. Jusqu'au 12 juillet.

Folie magique
de Chantal Saint-Jean et Jan Madd, mise en scène de Chantal Saint-Jean, avec Jan Madd, Christel Colas, Nadia Savelberg et Caroline Moreau.
Métamorphosis, face au 55 quai de la Tournelle, Paris-5^e. M^o Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 15 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-40-39-99-09. Durée : 1 h 30. 80 F et 150 F. Jusqu'au 30 juillet.*

Gertrude morte cet après-midi
de Monick Lepeu, d'après Gertrude Stein, mise en scène de Rachel Salik, avec Monick Lepeu et Elisabeth Fermaud.

Théâtre du Marais, 37, rue Volta, Paris-3^e. M^o Arts-et-Métiers. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-45-41-57-88. Durée : 1 heure. 80 F et 100 F. Jusqu'au 30 août.*

Jacques ou la Soumission
d'Eugène Ionesco, mise en scène de Simon Eine, avec Bérangère Dautun, François Beaulieu, Gérard Giroudon, Yves Gasc, Véronique Vella, Alberte Aveline, Michel Robin, Eric Génovése et Florence Viala.

Comédie-Française studio-théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris-1^{er}. M^o Palais-Royal, Louvre. Du mercredi au dimanche, à 18 h 30. Tél. : 01-44-58-98-58. Durée : 1 heure. De 45 F à 80 F. Jusqu'au 29 juin.*

Les Jumeaux vénitiens
de Carlo Goldoni, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Sophie Bouillouf, Kristov Carpi, Isabelle Carré-Goethals, Bruno Choel, Richard Guedj, Franck Jazède, Jean-Michel Molé, Alice Papiersier, Yves Pignot, Michel Scotto Di Carlo et Philippe Uchan.

Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris-17^e. M^o Rome. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-43-87-23-23. Durée : 2 h 30. De 70 F à 200 F. Jusqu'au 30 août.

Malenke
d'Oscar Castro, mise en scène de l'auteur, avec Mathieu Cabiac, Andre Castro, Oscar Castro, Sebastian Castro, Isabel Courtois, Christine Huet, Mehdi Kerouani, Sylvie Miqueu, Sébastien Naud et Anita Vallejo.

Espace Aleph, 30, rue Christophe-Columb, 94 Ivry-sur-Seine. Les vendredi et samedi, à 20 h 30. Tél. : 06-08-58-80-29. Durée : 1 h 20. 90 F et 110 F. Jusqu'au 28 juin.*

L'Œil primitif
d'après Fernand Léger, avec le Lizza Théâtre.

Centre Georges-Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris-4^e. M^o Rambuteau. Le mercredi 18, à 18 h 30. Tél. : 01-44-78-13-15. Durée : 1 heure. Entrée libre. Dernière.

Quelqu'un
de Robert Pinget, mise en scène de Jacques Seiler, avec Jacques Seiler.
Théâtre Montparnasse (Petit), 31, rue de la Gaité, Paris-14^e. M^o Montparnasse-Bienvenue. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 heures et 21 heures. Tél. : 01-43-22-77-30. Durée : 1 h 20. 60 F et 120 F. Jusqu'au 15 juillet.*

La Révolte
de Villiers de l'Isle-Adam, mise en scène d'Alain Ollivier, avec Agnès Sourdillon et Alain Ollivier.

Studio-Théâtre, 18, avenue de l'Insur-

rection, 94 Vitry. Du lundi au samedi, à 20 h 45. Tél. : 01-46-82-40-17. Durée : 1 h 20. 70 F et 120 F. Jusqu'au 28 juin.

Le Siège de Leningrad (Histoire sans fin)
de José Sanchis Sinisterra, mise en scène de Dominique Poulange, avec Judith Magre et Emmanuelle Riva.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20^e. M^o Gambetta. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 45. De 110 F à 160 F. Dernières.*

Speed
d'après William Burroughs Jr, mise en scène de François Rodinson, avec François Rodinson.

Manufacture des œillets, 25-29, rue Raspail, 94 Ivry-sur-Seine. Du jeudi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 h 30. Tél. : 01-46-71-71-10. 40 F et 60 F. Jusqu'au 29 juin.*

Tableaux anthropométriques
de Patrice Bigel, mise en scène de l'auteur, avec Jacques Allaire, Brigitte Barille, Irène Chauve, Frédéric Gustaedt, Olivier Mansard, Gérard Weingand et l'Atelier-théâtre de la Rumeur.

Artistic-Athevains, 45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris-11^e. M^o Voltaire. Les mardi 17 et vendredi 20, à 20 h 30 ; les mercredi 18 et jeudi 19, à 19 heures ; le samedi 21, à 16 heures et 20 h 30 ; le dimanche 22, à 16 heures. Tél. : 01-43-56-38-32. Durée : 1 h 45. 80 F et 150 F. Dernières.*

Tailla et Ben Zimet
de Tailla et Ben Zimet, mise en scène de Patrick Haggag, avec Tailla, Ben Zimet, Eddy Shaïf et Pierre Mortarelli (musiciens).

Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris-10^e. M^o La Chapelle. Du mardi 17 au samedi 21, à 21 heures. Tél. : 01-46-07-34-50. Durée : 1 h 30. 80 F et 120 F.*

La Tragédie du roi Christophe
d'Aimé Césaire, mise en scène de Jacques Nichet, avec Emile Abossolo-M'Bo, Alain Aithnard, Kangni Alemjrodo, Bilau Yaya Georges, Alan Boone, Jules-Emmanuel Eyoum-Deido, Jacques Fournier, Moïse Gabelus, James Germain, Sylvie Laporte, Robert Lucibello, Guy Stanislas Matingou, Louya Victor Mpené Malela, Mouss, Denis Mpunga, Yanecko Romba, William Nadylam-Yotnda et Xavier Thiam.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20^e. M^o Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 2 heures. De 110 F à 160 F. Dernières.*

Les Très Riches Heures
de Jean Rouaud, mise en scène de Joëlle Chambon, avec Tania Da Costa et Philippe Goudard.

Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris-13^e. M^o Glacière. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-45-88-16-30. Durée : 1 h 20. 85 F et 120 F. Jusqu'au 29 juin.*

Un chapeau de paille d'Italie
d'Eugène Labiche, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Bouzid Allam, Gilles Arbona, Catherine Benoît-Mourlon, Céline Betton, Marc Betton, Jean-Marie Boeglin, Pascal Brunet, David Bursztein, Jean-Michel Cannone, Caroline Chomienne, Claire Decheimer, Gérard Hardy, Dominique Lemorien, Frédéric Marie-Nunez, Philippe Morier-Genoud, Sylvie Orcier, Charles Parggio et Annie Perret.

Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris-6^e. M^o Odéon, RER Luxembourg. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 2 heures. De 30 F à 150 F. Jusqu'au 29 juin.
(*) Tarifs réduits.

NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI

d'Anne-Marie Miéville, avec Aurore Clément, Bernadette Lafont, Jean-Luc Godard.

Franco-suisse (1 h 20). Le Quartier-Latin, 5^e (01-43-26-84-65) ; Le République, 11^e (01-48-05-51-33).

LES PLEINS POUVOIRS
de Clint Eastwood, avec Clint Eastwood, Gene Hackman, Ed Harris, Laura Linney, Scott Glenn, Dennis Haysbert.

American (2 h 01). VO : UGC-Ciné-Cité-Les Halles, Dolby, 1^{er} ; UGC-Odéon, Dolby, 6^e ; Gaumont-Marinang, Dolby, 8^e (+) ; UGC-Normandie, Dolby, 8^e ; La Bastille, Dolby, 11^e (01-43-07-48-60) ; Gaumont-Gobelins-Fauvette, Dolby, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont-Parnasse, Dolby, 14^e (+) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, Dolby, 15^e (+) ; UGC-Maillot, 17^e.

LA RENCONTRE</

TÉLÉVISION TF 1 essaie de gommer de sa grille les émissions trop racoleuses et veut attirer à elle de nouveaux publics, comme en témoigne l'arrivée sur son antenne de

Michel Field, et viser ainsi des cibles publicitaires plus spécifiques. ● **SON BILAN 1996** devrait être positif, selon le CSA, mais le calcul des quotas est faussé par la prise en compte

d'une série australienne, « Sydney Police ». ● **LA « Une »** a réalisé, en brut et selon Secodip, 216 millions de francs de publicité de mieux qu'en 1996 sur les quatre premiers

mois de l'année, notamment grâce aux facilités accordées par le CSA lors du renouvellement de l'autorisation d'émettre de la chaîne, à l'été 1996. ● **LE GROUPE BOUYGUES** est

directement concerné par différents projets, dont celui du nouveau ministre de la culture de baisser la participation d'un même groupe dans une télévision privée.

TF 1 tente de séduire de nouveaux publics pour attirer les publicitaires

La chaîne souhaite se dégager d'une image étroitement associée à la fameuse « ménagère de moins de cinquante ans ». L'arrivée de l'animateur Michel Field, en provenance de Canal Plus, répond à ce souci de réaménager sa grille de manière plus ciblée

« **LE TEMPS** de la provocation à la télévision est terminé », assurait Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, voici plus d'un an (*Le Monde* du 25 avril 1996), en bannissant de la chaîne « Osons », une émission de Patrick Sébastien qu'il considérait comme l'« *aboutissement ultime* » d'une dérive qu'il semblait regretter.

Ces promesses de refus de la « télévision-poubelle » laissent plus d'un observateur sceptique, au vu des programmes très populaires de TF 1. Toutefois, la Une a d'abord intégré à sa grille l'émission de Paul Amar « Le monde de Léa », puis en a retiré tour à tour certaines des émissions les plus racoleuses, comme « Perdu de vue » et « Témoin numéro un », toutes deux animées par Jacques Pradel, ou encore « Pour la vie », avec Fabrice. Quant à l'animateur Lagaff, il souhaite pour sa part renoncer à présenter « L'or à l'appel » à la rentrée, tandis que la chaîne n'a pas encore décidé de garder ou non, en septembre, Jean-Marc Morandini et son émission « Tout est possible ». Cette volonté de TF 1 d'essayer de se forger une image plus présentable a trouvé son point d'orgue avec l'embauche, dévoilée récemment, de Michel Field, ex-animateur de Canal Plus, qui a notamment lan-

cé « Le cercle de minuit » sur France 2 et apparaît comme un intervieweur assez corrosif, pour succéder à Anne Sinclair le dimanche avant 20 heures (*Le Monde* du 16 juin). C'est l'une des rares réussites de TF 1 dans ses tentatives de débauche d'un animateur de la chaîne cryptée.

Ce réaménagement général de la grille ne procède pas d'une simple volonté d'appliquer des recettes « politiquement correctes », mais s'adapte à l'érosion des *reality shows* et vise aussi à séduire de nouvelles cibles publicitaires. Laissant de côté la « ménagère de moins de cinquante ans », la Une lance des stratégies plus ciblées : tel est le nouveau credo de la chaîne, qui doit faire face à une baisse programmée de son au-

dience : celle-ci est passée, auprès des téléspectateurs de quinze ans et plus, de 41 % de parts de marché en 1993 à 35,4 % trois ans plus tard, et oscille entre 34,6 et 35,6 % depuis le début de l'année, selon Médiamétrie.

Aux yeux du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), TF 1 devrait apparaître comme un très bon élève à l'issue de l'examen de son bilan 1996. En effet, la chaîne a respecté ses quotas de diffusion d'œuvres audiovisuelles européennes (63,4 % alors qu'un seuil de 60 % était exigé) ainsi que sa diffusion d'œuvres d'expression originale française (55,4 % alors qu'un plancher de 40 % était requis). De plus, la chaîne, qui s'était engagée à diffuser 120 heures d'œuvres d'expression

française inédites en début de soirée, en a programmé 122. *Idem* dans le cinéma : TF 1 a respecté ses obligations. Mais ce satisfecit attribué par le CSA semble plus que douteux. Les neuf membres du conseil ont en effet comptabilisé dans ce bilan une série australienne, « Sydney Police », distribuée par BBC Entreprise. Sans ce coup de pouce inespéré, qui a donné lieu à un vote très serré au sein du CSA (à cinq voix contre quatre), la chaîne n'aurait pas respecté ses quotas en 1996, ce qu'elle n'avait d'ailleurs pas fait en 1995 et en 1993.

TF 1 peut se prévaloir d'une assez grande clémence de la part du CSA. L'un des conseillers récemment nommés, Pierre Wiehn, faisait partie, en 1987, de la même société que Jacques Dupuydauby, conseiller du groupe Bouygues – qui a été incarcéré dans le cadre de l'affaire Cérail –, et tous deux ont aidé le groupe de BTM à acquiescer TF 1 lors de sa privatisation, il y a dix ans. L'été 1996, le conseil a accordé, lors du renouvellement de l'autorisation de TF 1, un « cadeau » de deux minutes de publicité supplémentaires portant, comme pour les autres chaînes, la durée des espaces publicitaires à six minutes en moyenne par heure de pro-

gramme diffusé sur l'ensemble de la journée. Les centrales d'achat estimaient que cette aide du CSA rapporterait à TF1 entre 200 et 400 millions de francs de recettes supplémentaires.

La Une peut se prévaloir d'une assez grande clémence de la part du CSA

Les toutes dernières données Secodip montrent que, depuis janvier, TF 1 a utilisé cette nouvelle possibilité en rallongeant ses coupures publicitaires des films et téléfilms en première partie de soirée d'à peine une minute en janvier et en février, puis de près de deux minutes en mars et en avril. Les investissements bruts des annonceurs ont, selon Secodip, augmenté sur TF 1 de 216 millions de francs, soit 6 %, sur les quatre premiers mois de l'année par rapport à la même période de l'année précédente, pour atteindre 4,03 milliards de francs – soit près de la moitié d'un volume global qui s'est élevé sur cette période à 8,14 milliards de francs.

Le marché publicitaire de la télévision a, dans le même temps, progressé de 9 % par rapport au premier trimestre 1996.

Alors que le groupe Bouygues reste sous le feu de l'actualité de plusieurs affaires judiciaires, instruites par différents juges, dont Eva Joly, cette publicité involontaire réjaillit sur la chaîne. La forte capacité de lobbying de TF 1 et de sa filiale LCI ne sera pas de trop pour tenter de contrer les projets du nouveau ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann. Celle-ci souhaite abaisser à 25 % le seuil maximum de la participation détenue par un même groupe dans une chaîne privée. Ce qui obligerait Bouygues à céder 14 % de TF 1, soit au public soit à un nouvel actionnaire.

Sans compter que le PS compte « *exclure des procédures de soumission aux marchés publics* » toute société détenant au moins 10 % d'une chaîne de télévision. Enfin, la nouvelle majorité à l'Assemblée nationale devrait être hostile à une diffusion exclusive des chaînes publiques sur le bouquet TPS pendant trois ans. Une victoire que TF 1 espérait acquise sous le gouvernement d'Alain Juppé.

Nicole Vulser

Manifestation contre la fermeture de Radio-France Toulouse

LES STUDIOS de Radio-France Toulouse ont été envahis pacifiquement, lundi 16 juin dans la soirée, par un comité de soutien des auditeurs. Ces derniers ne peuvent se résoudre à la fermeture définitive de l'antenne locale, qui doit céder sa fréquence, mardi 17 juin à 13 heures, à la nouvelle radio « jeunes » de Radio-France. Le porte-parole de l'association des auditeurs est intervenu sur l'antenne pour exprimer son mécontentement. A 19 h 30, l'animatrice de la station locale disait sa tristesse de devoir rendre définitivement l'antenne et souhaitait « *bonne vie, mais sans nous* » aux auditeurs en les invitant à un dernier concert gratuit donné par un groupe de samba toulousain, sous les balcons de la station. La nouvelle radio de service public, connue sous le nom de code de « Radio Alpha », devrait être décentralisée à Toulouse d'ici à la fin de février 1998. Le principe de l'implantation de la tête de réseau de cette nouvelle chaîne à Toulouse est désormais acquis, mais la date du déménagement a été reculée de plusieurs mois. – (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **NUMÉRIQUE** : **Media J**, station confessionnelle juive en langue française, et le réseau des Radios chrétiennes de France (RCF) sont diffusées par Télévision par satellite (TPS). Retransmise en crypté depuis le 16 juin avec « *un accord de diffusion non exclusif* », Média J veut être une banque de programmes pour les radios FM juives. RCF, station thématique généraliste, est déjà présente sur la bande FM. Aux côtés de RCF et de Média J, le bouquet radios de TPS propose une quinzaine de stations en son stéréo numérique, dont RTL, NRJ, RTL 2, Fun Radio, Rires et Chansons et Fréquence Mousquetaires Portugal.

■ **TÉLÉVISION** : selon une enquête Ipsos, publiée par le quotidien *La Tribune* du 16 juin et le magazine *CB-News*, 58 % des « *professionnels de la communication* » sont favorables à une limitation à 10 % des « *sociétés ayant des contrats avec l'Etat* » dans le capital d'une entreprise audiovisuelle. 29 % des sondés y sont opposés. En revanche, l'abaissement du seuil de la participation d'un opérateur dans le capital d'une chaîne privée (fixé à 49 % actuellement) suscite des réserves. 49 % des professionnels interrogés souhaitent une telle mesure, 27 % s'y opposent. Fixé à 25 % lors de la privatisation de TF 1 en 1987, le seuil était passé à 49 % avec la loi Carignon de 1994. Selon Ipsos, pour 49 % des sondés, le changement de majorité devrait provoquer de rapides « *changements à la tête des entreprises publiques du secteur audiovisuel* », tandis que 45 % n'envisagent pas cette hypothèse.

■ **Catherine Tasca** a présenté à Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, sa démission de présidente du conseil d'administration de Canal Horizons. Elue député de la 11^e circonscription des Yvelines au second tour des récentes élections législatives, elle cède son poste à Serge Adda, directeur général de la chaîne, pour se consacrer à son mandat politique.

■ **Le Conseil d'Etat a rejeté**, lundi 16 juin, une requête de M 6 demandant l'annulation d'une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui avait refusé l'extension d'un décrochage local dans la région lyonnaise. Saisi par M 6 pour « *excès de pouvoir* » du CSA, le Conseil d'Etat a considéré le projet de la chaîne privée comme « *méconnaissant* » les règles en matière de publicité. En outre, la situation financière « *extrêmement fragile* » de la chaîne locale Télé Lyon Métropole pouvait justifier le refus du CSA.

■ **PRODUCTION** : **International Télé Images (ITI)**, société de production filiale du groupe Havas, a pris une participation majoritaire dans le capital de Raspaill et Associés. Cette société de production, créée en 1990 par Quentin Raspaill, a préféré un producteur indépendant à « *une intégration verticale* » à un diffuseur. Le chiffre d'affaires de Raspaill et Associés devrait atteindre 70 millions de francs en 1997. ITI, présidée par Simone Harari, possède un catalogue de plus de 3 000 heures de programmes.

Le groupe Publicis veut prendre place parmi les dix premiers mondiaux

LE DEUXIÈME groupe publicitaire français, Publicis, compte poursuivre son implantation internationale, être présent, d'ici à la fin de l'année, dans vingt pays hors d'Europe et figurer simultanément dans le groupe de tête des dix premiers groupes publicitaires mondiaux – il est actuellement en treizième position. Fondé il y a soixante et onze ans par Marcel Bleustein-Blanchet, le groupe est dirigé par Maurice Lévy, président du directoire. Il devrait annoncer prochainement une nouvelle vague d'acquisitions d'agences.

Une première étape dans cette mondialisation avait été franchie l'an dernier, avec le rachat d'agences au Brésil, au Mexique, au Canada, aux Philippines et à Singapour. Ces acquisitions ne sont pas incorporées dans les comptes 1996 du groupe. Son chiffre d'affaires s'est établi à 22 milliards de francs (+ 7 % par rapport à 1995) et son résultat net consolidé part du groupe à 185,3 millions de francs (+ 21 %). Les capacités d'autofinancement s'élèvent à 527 millions de francs (+ 5 %).

Ces chiffres ont été approuvés, vendredi 13 juin, par l'assemblée générale des actionnaires, présidée par Elisabeth Badinter, fille aînée du fondateur du groupe, élue lors du décès de ce dernier à la présidence du conseil de sur-

veillance. Quant à la Bourse de Paris, elle a salué à la fois la progression de Publicis à l'international ainsi que le gain de nouveaux budgets comme Hermès, Téfal, Siemens Asia, la Renfe, le PMU, etc. : l'action avait gagné 4 % à la clôture, vendredi 13.

Pour peaufiner sa stratégie d'implantation internationale, Publicis poursuit sa liaison avec son ex-associé américain True North (ex-FCB), même si celle-ci est « *limitée* », selon un responsable du groupe français. Le « *mariage* » entre les deux partenaires avait débuté en 1988. Il s'était progressivement dégradé au fil des ans, jusqu'à aboutir l'an dernier à une similitude. Mais le divorce, s'il a été prononcé, n'est pas complètement consommé : « *Il existe encore des liens financiers, ainsi que l'intérêt des clients à préserver* », indique Jean-Paul Morin, secrétaire général du Publicis.

ACCORD AVEC TRUE NORTH

Un accord défini en février mais dont les modalités matérielles viennent d'être entérinées (*Le Monde* du 21 février) est intervenu le 10 juin entre les deux associés. Bouclé après une semaine de discussions avec les représentants de True North, il solde le passé, laisse les coudées franches à Publicis en Europe, et trace de nou-

velles lignes de collaboration pour l'avenir. Selon cet accord, True North cède à Publicis une dizaine d'agences qui figuraient dans leur ancienne filiale Publicis-FCB Europe, en Allemagne et en Espagne. Ces agences FCB sont désormais rebaptisées Publicis. Le groupe français récupère le réseau d'achat d'espace Opti-média, qui figurait aussi dans l'accord, et a racheté à son ex-allié américain cinq agences (en Afrique du Sud, en Australie, en Inde, en Thaïlande et en Nouvelle-Zélande) pour 100 millions de francs.

Comme prévu, Publicis cède à True North des participations dans quatre agences (FCB Paris, FCB Londres, FCB Lisbonne, Gnomi-FCB Athènes). Les deux groupes devraient continuer à collaborer, notamment en Europe de l'Est et Amérique latine, via des « *accords de service* » renouvelables annuellement.

Sur le plan capitalistique, Publicis reste le « *premier et principal* » actionnaire de True North, septième groupe publicitaire mondial, coté au New York Stock Exchange. De son côté, l'américain détient 26,5 % de Publicis Communication, filiale chargée de l'activité publicitaire du groupe français.

Yves-Marie Labé

Campagne commune pour quatre petites radios d'Ile-de-France

LES PETITES RADIOS ne veulent pas se laisser écraser par les grands groupes, notamment face au marché publicitaire. En plein « *Yalta* radiophonique » et alors que les quatre « nationales » (RTL, Europe, NRJ et RMC) ont conclu une sorte de paix des braves (*Le Monde* du 29 mai), quatre radios d'Ile-de-France ont décidé de s'offrir une campagne de notoriété.

A partir du jeudi 19 juin, Les Parisiennes, régie publicitaire de Ouï FM, Voltage FM, Radio Nova et Radio Latina, lance une campagne publicitaire et le premier numéro d'un mensuel de quatre pages, diffusé à 5 000 exemplaires, qui, avec des rubriques telles que « *Tout ce que vous n'avez pas pu lire dans la presse* », prétend aussi jouer le rôle de poil à gratter de la profession.

« *Avec une audience cumulée de 9 points et 4,9 % de parts de marché, les résultats obtenus par nos quatre radios en Ile-de-France sont nettement comparables et quelquefois supérieurs aux scores réalisés par les stations des grands groupes* », affirme Ian Travaillé, directeur général d'IT PdP, régie des Parisiennes, qui les compare notamment avec Fun Radio, Skyrock, Europe 2 et RFM. Créée il y a un an, cette ré-

gie, qui réalise un chiffre d'affaires de 25 millions de francs brut, vante la cohérence des couplages qu'elle propose aux annonceurs. Elle leur garantit un bon positionnement de ses auditeurs dans la catégorie des 20-49 ans, des actifs, et notamment des cadres.

DE PUISSANTS ACTIONNAIRES

Les quatre radios qui se partagent les 800 000 auditeurs des Parisiennes ont, en réalité, derrière elles des groupes ou des personnages qui ne sont pas des amateurs. Ainsi, Ouï FM, la seule radio rock à Paris, qui fête ses dix ans, est en train de faire entrer dans son capital le britannique Virgin, qui, sous réserve de l'accord du Conseil supérieur de l'audiovisuel, devrait en devenir propriétaire à 47 % (*Le Monde* du 13 juin). Après un dépôt de bilan en 1991 et la recapitalisation assurée par Virgin et Polygram, Ouï FM a aussi revu sa programmation. « *Nous avons voulu attirer les gens qui veulent écouter du rock et leur donner ce qu'il y a de meilleur dans cette musique depuis vingt-cinq ans* », explique Bruno Delpont, PDG de Ouï FM, qui commence à équilibrer ses comptes.

Radio Voltage, qui diffuse de la dance music et dans laquelle Gé-

rard Louvin et Etienne Mougeotte, deux responsables de TF 1, ont pris des participations, enregistre une importante augmentation de son chiffre d'affaires, qui atteint 19 millions de francs. Radio Nova, la radio branchée de Jean-François Bizot, qui fut le patron du journal *Actuel*, aujourd'hui disparu, se situe tantôt au-dessus, tantôt au-dessous des 2 points d'audience. Enfin Radio Latina, spécialiste des musiques du sud, compte dans son capital le groupe de presse colombien, Caracol.

Avides que leur place dans le paysage radiophonique soit reconnue, ces radios le sont aussi de développement. Leurs responsables ont bien l'intention de profiter de l'appel aux candidatures lancé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour obtenir quelques fréquences supplémentaires. Une manière de contrecarrer celui des grands groupes qui, eux aussi, comptent sur cette opération pour améliorer leurs positions.

Françoise Chirot

BAC 1997

Retrouvez les corrigés et les résultats sur Minitel

3617 LMPLUS

« Une feuille de vigne » sur l'Europe sociale

La presse internationale met l'accent sur le compromis intervenu à Amsterdam pour satisfaire les revendications de la France concernant l'emploi

L'INTERNATIONAL Herald Tribune, quotidien de langue américaine publié à Paris, affirme sur six colonnes, en première page, que « le compromis auquel est parvenu l'Union européenne penche vers le point de vue allemand ». Cette analyse est présente dans une grande partie de la presse étrangère. Avec brutalité parfois.

C'est ainsi que le Financial Times rappelle l'histoire de cet homme politique britannique de centre gauche qui aurait dit une fois, et le mot est resté célèbre, qu'il n'aimerait pas pénétrer tout nu dans une pièce où se tenait une réunion importante. « Le nouveau gouvernement socialiste français a, pour sa part, quitté la salle vêtue seulement de quelques feuilles de vigne. Le gouvernement allemand n'avait jamais été disposé à accepter des changements au pacte de stabilité pénible-

ment négocié à Dublin à la fin de l'an dernier. Tout ce à quoi la France pouvait prétendre, c'était une ou deux feuilles de vigne (...). Les élections françaises étaient une chose si petite qu'elles n'avaient jamais été susceptibles de faire dérailler le train européen. Le peuple français était libre de voter pour n'importe quelle politique à condition que celle-ci le conduise à l'union économique et monétaire (...). Sans une forte reprise économique, des déficits importants sont à prévoir dans plusieurs pays, de concert avec un mélange fiscal et monétaire de plus en plus déséquilibré. Cette combinaison pourrait facilement créer un euro fort à l'extérieur mais très critiqué à l'intérieur. Les dernières semaines ont été agitées. Elles ne font qu'annoncer les turbulences à venir », écrit ce quotidien, très proche des milieux d'affaires de la City.



Le Daily Telegraph n'est pas mal non plus. Sous le titre « la véritable marionnette de Kohl », qui vise évidemment les Français, le quotidien conservateur britannique cite une plaisanterie qui ferait rire les gens à Bruxelles : comment doit-on appeler désormais la République française ? La République fédérale allemande, bien sûr. « Tout ce que Lionel Jospin a obtenu est une déclaration banale par laquelle l'Union

européenne reconnaît l'importance de l'emploi », écrit le quotidien conservateur britannique.

El País est plus nuancé et parle d'un « compromis typique » des instances communautaires : « Le chemin vers l'euro est redevenu plus rectiligne, et, à partir de maintenant, l'Europe en construction consacrerait une plus grande attention à la préoccupation principale de la quasi totalité de ces concitoyens : l'emploi », écrit le grand quotidien espagnol.

Les journaux allemands sont également plus équilibrés que nos confrères d'outre-Manche. « Un tel compromis a aussi ses bons côtés. Car on peut désormais négocier enfin à Amsterdam ce qui était prévu à l'origine : renforcer la coopération communautaire dans les affaires intérieures, la justice, mais aussi la politique extérieure et de sécurité. Une

monnaie commune, aussi importante soit-elle, ne suffit pas pour permettre aux citoyens de s'identifier avec l'Europe », écrit Die Welt.

Tout en s'inquiétant des divergences franco-allemandes sur le statut de la banque centrale, la Frankfurter Allgemeine Zeitung écrit : « C'est une preuve de maturité quand (la France et l'Allemagne) parviennent à surmonter de telles épreuves. D'un côté Kohl et Waigel ont tenu compte de leurs partenaires français, qui sur les questions de fond touchant à la politique de l'emploi peuvent compter sur l'accord tacite du président Chirac. De l'autre côté, Jospin et son ministre des finances ne pouvaient pas mettre le couteau sous la gorge des Allemands au-delà du supportable. » Il suffisait de le dire.

Dominique Dhombres

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta
■ Le plus surprenant dans la rencontre d'Amsterdam est que Jacques Chirac et Lionel Jospin ont coulé des jours harmonieux dans la capitale batave. On a vu Jacques Chirac qui, d'ailleurs, depuis longtemps réclamait l'accompagnement social des mesures monétaires mais sans pouvoir l'imposer à ses partenaires, on a vu Jacques Chirac se muer en intermédiaire efficace entre Lionel Jospin et Helmut Kohl, calmant les impatiences, expliquant au chancelier que l'arrivée du nouveau

gouvernement français valait bien quelques efforts.

LES ECHOS
Nicolas Beytout
■ Le compromis entre la France et les quatorze autres pays de l'Union n'est en réalité qu'une habile construction qui permet, en faisant retomber une fièvre brutale et récente, de sauver la face de ceux qui ont, au dernier moment, rejeté un pacte de stabilité et de croissance que tout le monde avait pourtant déjà disposé dans les parapheurs. Au cours de la campagne électorale française, Lionel Jospin avait affirmé que ce pacte était « absurde ». C'est

pourtant ce pacte-là qui a été entériné hier. Les gouvernants français voulaient instaurer un vrai pouvoir économique face à la future banque centrale, refusé. Ils voulaient imposer de nouvelles procédures sociales face au patronat, refusé. Ils voulaient relancer l'emploi par de grands travaux, refusé.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin
■ Lionel Jospin a-t-il eu raison de déclencher une mini-crise européenne ? Oui. A-t-il obtenu ce qu'il voulait ? En partie. En partie, c'est-à-dire plus que ne le prévoyaient les euro-lâtres pour qui toute critique

des compromis européens est un crime de lèse-Europe, à ce titre insupportable. En partie, c'est-à-dire moins que ne le suggèrent les déclarations réjouies de la partie française. Reste le refus des nouveaux engagements budgétaires demandés par Lionel Jospin. L'Allemagne ne paiera pas. Nous sommes encore loin du « pacte européen de croissance » des congrès socialistes. La bouteille du Premier ministre est à moitié vide. Comme on sait, c'est donc qu'il y a quelque chose dedans.

LE FIGARO
Franz-Olivier Giesbert

■ L'Union européenne se retrouve désormais avec un supplément d'âme. Une belle jambe, pour son armée d'exclus et de chômeurs ! Ce rajout de dernière heure relève en effet du vœu pieux. Il peut même prêter à sourire, ou plutôt à pleurer, car il ne créera sans doute pas d'emplois supplémentaires. L'emploi ne se décrète pas. Il est le résultat d'une politique. Ou bien sa sanction. La solution tient en une expression que notre classe politique n'ose pas prononcer. Une sorte de gros mot, qui donne la chair de poule aux bonnes consciences du socialement correct, habituées à faire la loi en France, avec le succès que l'on voit : flexibilité.

MERCREDI 18 JUIN

TF 1 16.30 Extrême limite. Série. Une petite peste. 17.05 Bonny. Série. Affaires étrangères. 18.00 Les Vacances de l'amour. Série. [2/2] Maladies d'amour. 19.00 L'Or à l'appel. Jeu. 19.50 et 20.40 Météo. 20.00 Journal, L'image du jour. 20.45 USHUAÏA PRÉSENTE « OPÉRATION OKAVANGO » Magazine présenté par Nicolas Hulot. Sahara, le désert des hommes (100 min). 699437 <i>A la découverte de déserts du Niger et du Tchad.</i> 22.25 COLUMBO Meurtre à la carte. Série de Jonathan Demme, avec Peter Falk (85 min). 7688321 <i>Un restaurateur achète un célèbre critique gastronomique pour qu'il fasse les louanges de son établissement.</i> 23.50 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Steed et la voyante. 0.45 et 1.25, 2.30, 3.45 TF 1 nuit. 0.55 Cas de divorce. Série. 1.35 et 3.55 Histoires naturelles. Documentaire. 2.45 Le Vignoble des maudits. Série. [3/3] (rediff.). 4.40 Musique. Concert. 5.10 Les Défis de l'océan. Documentaire (55 min).	France 2 17.10 Le Prince de Bel Air. Hilary veut un bébé. 17.35 Les Années collège. Série. Meilleurs vœux. 18.10 Seconde B. Série. 18.40 Qui est qui ? Jeu. 19.20 et 2.00 Studio Gabriel. Invités : Sim, Hélène. 19.50 et 20.45 Tirage du Loto. 19.55 Au nom du sport. 20.00 Journal, Météo. 20.55 MADAME LE PROVISEUR Boycott. Téléfilm de José Pinheiro, avec Danièle Delorme (95 min). 6246789 <i>Madame le proviseur s'emploie à redonner confiance à un professeur qui doute.</i> 22.30 ÇA SE DISCUTE Magazine. Qu'est-ce qui détermine notre sexualité ? (110 min). 9209942 0.20 Au bout du compte. 0.25 Journal, Bourse, Météo. 0.40 Le Cercle de minuit. Littérature. Invités : Paul Nizon, Béatrix Beck, Michel Butel, Kenneth White (70 min). 7022744 2.30 Chrétiens orientaux. Magazine (rediff.). 3.00 Le Jour du Seigneur. Magazine (rediff.). 3.30 24 heures d'info. Magazine. 3.40 Météo 2. 3.45 Chip et Charly. Dessin animé. Collier de Madame Loupina. 4.10 Outremers. Magazine. Reprise de France 3 (70 min).	France 3 18.50 et 1.05 Un livre, un jour. Un ver dans le fruit, de Pascal Rabat. 18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional. 20.00 Météo. 20.05 Fa si la chanter. Jeu. 20.35 Tout le sport. Magazine. 20.45 Consomag. 20.50 ► LA MARCHÉ DU SIÈCLE Nucléaire : des questions sur la sécurité. En partenariat avec l'Irlande. Invités : Annie Thébaut-Mony, Claude Birraux (115 min). 576437 22.45 Journal, Météo. 23.15 ► UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS Documentaire d'Elisa Mantin. Anthony Burgess : la mécanique de l'orange (55 min). 7573352 1.0 Orange mécanique, le roman le plus célèbre de Burgess, est l'arbre qui cache la forêt : une œuvre brillante, diverse et paradoxale. 0.10 Cap'tain Café. Invités : Enzo Enzo, Tri Yann, Gérard Blanchard, Mr. R (55 min). 5598180 1.10 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. Le passager clandestin. 2.00 Musique graffiti. Magazine (25 min).	La Cinquième 18.25 Le Monde des animaux. L'animal et son territoire : Europe. Arte 19.00 Collection Hollywood 1950. Série. Jeux de fortune (1955), de Roy Kellino. 19.30 7 1/2. Magazine. Lübeck et ses démons ; Grande-Bretagne : Wall of sound. 20.00 Naissance du XX ^e siècle. [3/12] (30 min). 7654 20.30 8 1/2 Journal. 20.45 ► LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : EVGUENI KHALDEÏ ÉVLOGRAPHIE SOUS STALINE Documentaire (1997, 65 min). 3718550 <i>Evgueni Khaldéï a pris les clichés les plus connus de Staline. Mais, tout au long de sa vie, ce reporter d'exception a souffert de l'antisémitisme.</i> 21.50 MUSICA : SOLISTES ENSEMBLE Documentaire d'Olivier Bernager, Arnaud de Mezamat. Avec l'Ensemble InterContemporain, dir. Pierre Boulez (1991, 60 min). 3718550 22.50 Musicarchive : Willem Mengelberg. Documentaire (1993, 30 min). 2291031 23.20 L'Empire des ombres électriques. Les quatre visages du cinéma chinois, documentaire (1997, 60 min). 7300692 0.20 La Lucarne : Amsterdam Global Village. Film documentaire de Johan Van der Keuken. [1/3] (80 min). 1378567 <i>Présenté le jour même en compétition internationale au festival Vue sur les Docs de Marseille.</i> 1.40 Signé Marx. Documentaire (rediff., 1997, 65 min). 8144277	M 6 18.00 Highlander. Série. Le poison redoutable. 18.50 Open Miles. 18.55 Le Magicien. Série. Le langage des étoiles. 19.54 Six minutes d'information. 20.00 Notre belle famille. Série. Duo pour trois. 20.35 Ecolo 6. Magazine. Paris, un jardin extraordinaire. 20.45 LE MARCHAND DE SABLE Téléfilm O de Nico Hofmann, avec Götz George (110 min). 392012 <i>Une journaliste enquête sur un écrivain soupçonné du meurtre de plusieurs prostituées.</i> 22.35 UNE MÈRE EN DÈRE Documentaire de Fred Walton, avec Loni Anderson, Anthony John Denison (100 min). 1347578 <i>Une mère élève seule son fils né, après un viol, douze ans plus tôt.</i> 0.15 Secrets de femmes. Magazine □. La voyageuse (35 min). 9649567 0.50 Best of pop rock. 2.35 Turbo. Magazine (rediff.). 3.05 Couilluses : Dee Dee Bridgewater. Documentaire (rediff.). 3.30 Culture pub. Magazine (rediff.). 3.55 Fréquentar. Magazine. Fête de la musique (rediff.). 4.50 Mister Biz. Magazine (25 min).	Canal + 15.10 Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin. Documentaire (rediff., 160 min). 28712321 17.50 Barbe Rouge. Dessin animé. ▶ En clair jusqu'à 21.00 18.35 Nulle part ailleurs. Avec MC Solaar, Elza Zylberstein, Largo. 20.30 Le Journal du cinéma. 21.00 ► UN HÉROS TRÈS DISCRET Film de Jacques Audiard, avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grinberg (1995, 100 min). 3713944 22.40 Flash d'information. 22.50 LES CAPRICES D'UN FLEUVE Film de Bernard Girardeau, avec Bernard Girardeau, Richard Bohringer (1996, 109 min). 6020050 <i>La fascination de l'Afrique, la découverte d'un autre monde et de la différence.</i> 0.40 Le Journal du hard. 0.45 Aventures galantes dans l'Orient-Express. Film classé X (1996, 100 min). 1926161 <i>Porno esthétisant. Côté sexe, rien de nouveau.</i>	Radio France-Culture 20.30 Paroles sans frontières. 22.40 Nuits magnétiques. Mon marabout m'a dit. 0.05 Du jour au lendemain. JB Pontalis (Ce temps qui ne passe pas). 0.48 Les Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). France-Musique 20.30 Concert. Schubertiade. Donné en direct du théâtre des Champs-Élysées, à Paris, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski : Œuvres de Schubert : Symphonie n° 8 Inachevée ; Symphonie n° 9 La Grande. 22.30 Musique pluriel. 23.07 Musicales comédies. 0.00 Jazz vivant. Festival de Clermont-Ferrand. Le trio Gateway avec John Abercrombie, Dave Holland et Jack DeJohnette. - Festival de Marciac. Michel Petruccianni. 1.00 Les Nuits de France-Musique.
--	---	---	--	---	---	---

TV 5 20.00 Faut pas rêver. Invitée : Carole Laure (France 3 du 13/6/97). 21.00 Au nom de la loi. Magazine. 22.00 Journal (France 2). 22.35 Savoir plus santé. (France 2 du 18/1/97). 23.30 Bon baisers d'Amérique. Magazine. 0.30 Soir 3 (France 3). Planète 20.35 Procédure 769. 21.55 Des hommes dans la tourmente [6/32]. Darrow versus Bryan, science contre religion. 22.20 Vol au-dessus des mers [11/11]. Dauphin, les ailes de la dernière chance. 23.10 Le Voyage de l'Oiseau-mouche. 23.50 La Dernière Sortie. Animaux 20.00 Des géants en voie de disparition. 21.00 Le Monde sauvage. Les lions. 21.30 Flipper le dauphin. L'abandon. 22.00 ABC Natural History. ALYESKA : le désert de l'Arctique. 23.00 Cheval mon ami. Rencontre au sommet.	Paris Première 20.00 et 23.25 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. Magazine. 21.55 Pour l'amour du Louvre. ● Lire page 30. 22.30 Charles Trénet. Concert enregistré au Festival de Nyon en 1989, au Capitole de Montréal, au Palais des congrès de Paris et à l'Opera-Bastille en 1993 (55 min). 5901499 France Supervision 20.30 Cap'tain Café. Magazine. 21.25 Concert de musique polonaise. Concert enregistré à l'Alte Oper de Francfort (90 min). 26974760 22.55 Peter Nathanson. Concert enregistré dans le cadre des Blues Sessions à l'Arthur's Club de Genève (95 min). 88056418 Ciné Cinéfil 20.30 Appel aux meurtres ■ Film de William Castle (1965, N., v.o., 80 min). 18266321 21.50 Le soleil a toujours raison ■ Film de Pierre Billon (1941, N., 90 min). 3058091 23.20 Bozamo (Sanders of the River) ■ Film de Zoltan Korda (1935, N., v.o., 85 min). 64875050	Ciné Cinémas 20.30 Cadillac Man ■ Film de Roger Donaldson (1990, 95 min). 5007586 22.05 La Putain du roi (The King's Whore) ■ Film d'Axel Corti (1990, v.o., 130 min). 76910186 0.15 Ray Liotta. 0.45 Le Cinéma des effets spéciaux. Panique à bord. Festival 20.20 La Bête féroce. Court métrage de Magali Cérda. 20.30 Docteur Teyran. Téléfilm de Jean Chapelot [3/3] (90 min). 43408789 22.00 Fleur de rocaille. Téléfilm d'Eric Till (100 min). 98781227 23.40 Hôtel de police. Téléfilm de Marion Sarraut [4/8] (55 min). 79139437 Série Club 20.40 Le Club. 20.45 Caraïbes offshore. La relève de la garde. 21.30 et 1.30 Port Breac'h. 23.00 L'Age de cristal. Un étrange chasseur. 23.45 Lou Grant. Les détenus. 0.40 Espionne et tais-toi. Les pouilles de la gloire (50 min).	Canal Jimmy 20.00 The Muppet Show. Invité : Sylvester Stallone. 20.30 Star Trek : la nouvelle génération. Élémentaire mon cher Data. 21.15 Quatre en un. Magazine. 21.45 Seinfeld. L'allergie. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.20 Une fille à scandales. Entrée en scène (v.o.). 22.40 Spin City. Un nouveau départ (v.o.). 23.05 Game On. Le grand soir (v.o.). 23.35 Friends (3 ^e saison). The One Where Monica and Richard (v.o.). The One With Phoebe's Partner (v.o.). Disney Channel 20.10 Sports. Magazine. 21.00 La Fille de l'équipe. 21.30 Les Seigneurs des animaux. Le prince des sloughs. 22.00 La Belle Anglaise. 22.55 La Courte Echelle. Le vol du siècle. 23.25 Animalement votre. 23.55 Thierry la Fronde. Les compagnons à Paris. Téva 20.30 et 23.45 Téva interview. 20.55 Un été à Saint-Tropez. 22.55 Murphy Brown. 23.20 Téva vie pratique.	Eurosport 15.45 et 1.00 Cyclisme. En direct. Tour de Suisse. 2 ^e étape : Romanshorn - Bâle (190 km) (75 min). 3804789 17.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Rosmalen (Pays-Bas) : 3 ^e jour (90 min). 966470 18.30 Athlétisme. En direct. Meeting de Helsinki (Finlande) (120 min). 147383 20.30 Monster Truck. 21.00 Voitures de tourisme. 22.00 Football. 23.30 Cyclisme. Roadbook n° 3. 0.00 Golf (60 min). Voyage 20.00 et 23.30 Suivez le guide. 22.00 Blue Ocean. Nouvelle-Calédonie. 22.30 L'Heure de partir. Invité : Nicolas Nahmias (55 min). Muzzik 21.00 Who Took August ? Ballet. 21.50 Zarzuela : La Verbena de la Paloma. Opérette de Ricardo de la Vega (75 min). 505040741 23.05 The Church of Saint Coltrane. 23.40 All That Bach. De Larry Weinstein. 0.35 Le Trio de Smetana. Concert. Interprété par le Trio Wanderer (30 min). 502509109	Chaînes d'information CNN <i>Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 IMPACT/Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.</i> Euronews <i>Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economica. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Euroopa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Alice. 0.45 Artissimo. 1.45 Visa.</i> LCI <i>Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.</i> LES CODES DU CSA O Accord parental souhaitable. Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans. □ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.	Les films sur les chaînes européennes RTBF 1 21.10 Harley Davidson et l'homme aux santiags. Film de Simon Wincer (1991, 100 min). Avec Mickey Rourke, Don Johnson. <i>Aventures.</i> RTL 9 22.20 Chantage au meurtre. Film de Sidney J. Furie (1967, 120 min). Avec Frank Sinatra. <i>Espionnage.</i> 0.20 Les bricoleurs. Film de Jean Girault (1962, N., 95 min). Avec Francis Blanche. <i>Comédie.</i> 1.55 Killer Crocodile. Film de Larry Ludman (1989, 85 min). Avec Anthony Crenna. <i>Suspense.</i> TMC 22.55 Sous le ciel de Provence. Film de Mario Soldati (1956, 95 min). Avec Fernandel. <i>Comédie dramatique.</i> TSR 21.05 Air America. Film de Roger Spottiswoode (1990, 115 min). Avec Mel Gibson, Robert Downey Jr. <i>Aventures.</i> Signification des symboles : ► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ». ■ On peut voir. ■ Ne pas manquer. ◆ Chef-d'œuvre ou classique. ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.
---	--	--	---	---	---	--

La Leçon de correction

par Pierre Georges

LA BELLE BLEUE! Une somptueuse faute d'orthographe hier. Citons, toute honte bue, la phrase concernée : « dans la prescription des connaissances et le désert philosophique où le temps nous a conduits ». Admirable ! Dans une chronique traitant du bac philo, voilà qui faisait chic. Zéro pointé, sans oral de rattrapage !

Avant que le courrier n'arrive et que les moqueries fusent, car la cible est tentante, une tentative d'explication. Pour commettre un tel crime, il fallait bien constituer une association de malfaiteurs, s'y coller à plusieurs. La phrase originale comportait une erreur d'accord. Nous avons écrit, dans l'urgence du ramasse-copie, « où le temps nous a conduit ». Le re-lecteur vit bien qu'il y avait un défaut, qu'il manquait un « s ». Il le rajouta vivement, mais nul n'est parfait, en supprimant le « t ». Et voici comment l'on sombre, en tandem, dans le ridicule.

Et les correcteurs, direz-vous ? Les correcteurs n'y sont pour rien. Les correcteurs sont des amis très chers. Une estimable corporation que la bande à Colignon ! Une admirable entreprise de sauvetage en mer. Toujours prête à sortir par gros temps, à voguer sur des accords démontés, des accents déchainés, des ponctuations fantaisistes. Jamais un mot plus haut que l'autre, les correcteurs. Ils connaissent leur monde, leur Monde même. Ils savent, dans le secret de la correction, combien nous osons fauter et avec quelle constance. Si les correcteurs pouvaient parler !

Heureusement, ils ont fait, une fois pour toutes, vœu de silence, nos trappistes du dictionnaire. Pas leur genre de moquer la clientèle, d'accabler le pêcheur, de déprimer

l'abonné à la correction. Un correcteur corrige comme il rit, *in petto*. Il fait son office sans amener la galerie. Avec discrétion, soin, scrupules, diligence. Ah ! comme il faut aimer les correcteurs, et trices d'ailleurs ! Comme il faut les ménager, les câliner, les courtiser, les célébrer avant que de livrer notre copie et notre réputation à leur science de l'autopsie. Parfois, au marbre, devant les cas d'école, cela devient beau comme un Rembrandt, la Leçon de correction !

Tout cela pour dire que, dans l'abominable affaire du « conduits » qui nous a valu ce matin quelques mesquins quolibets du genre « encore bravo ! », la responsabilité des correcteurs n'est pas engagée. Ils ne sauraient corriger que ce qui leur est soumis dans les temps. Or vient toujours le moment, en matière de bouclage, où, après l'heure, ce n'est plus l'heure ! Le moment où les esprits autant que les rotatives s'échauffent et où monte ce mot d'ordre, implacable, unique, impératif des chefs de gare : « On pousse ! » On pousse les pages aux fesses, le journal au cul. Avec ou sans faute d'orthographe. On le pousse, ce journal, dans l'état où il est vers l'état où il vous arrivera.

Pas toujours beau à voir ! C'est ainsi. On « pousse » comme d'autres pédalent, le nez dans le guidon, contre la montre. Cela fait penser, par association d'idées, au cadeau offert par la ville d'Amsterdam aux chefs d'Etat et de gouvernement présents au Sommet européen. Ils recevront tous, comme prix de la Montagne en ville plate, une bicyclette à leur nom. Cela est fort bien. Mais le maire d'Amsterdam avait-il tout prévu ? Deux vélos ou un tandem, type cohabitation, pour la délégation française ?

La Cour des comptes dénonce la dérive des coûts dans des grands programmes d'armement

Des projets du ministère de la défense sont lancés « sans préparation suffisante » de la décision

LA COUR DES COMPTES a rendu public, mardi 17 juin, un rapport sur la gestion de leurs crédits par les armées françaises, et elle estime, en conclusion, que le ministère de la défense, au train où vont les dérives financières, devra supprimer des programmes d'armement en cours sauf à imaginer – ce qui paraît hautement improbable – un réajustement à la hausse des dépenses militaires. « La situation actuelle, considèrent les auteurs du rapport, appelle des décisions difficiles. » Cette mise en garde vise essentiellement une gestion pratiquée par le ministère de la défense depuis le début de la décennie 90, quand Pierre Joxe (aujourd'hui premier président de la Cour des comptes), François Léotard et Charles Millon ont eu successivement la responsabilité des armées françaises.

Dans son rapport, la Cour confirme que le budget de la défense est souvent une variable d'ajustement des dépenses de l'Etat, c'est-à-dire que, tel qu'il est réellement exécuté, il ressemble peu au budget adopté par le Parlement, notamment pour ce qui est des crédits d'équipement. Entre 1991 et 1995, les annulations en cours d'année des investissements prévus à l'origine ont atteint 21,6 milliards de francs, soit qu'on ait voulu renflouer les dépenses de fonctionnement, soit que le gouvernement ait cherché à faire des économies pour contenir le déficit budgétaire de l'Etat.

« Le budget de la défense, explique la Cour, assure une fonction de « réglage fin » du solde de l'Etat », à une époque où, quoi qu'on en ait dit, le volume des crédits militaires en France a baissé, comme dans les autres pays occidentaux, perdant 27,7 milliards de francs entre 1990 et 1995 alors que les dépenses des ministères civils (hors pensions et charge de la

dette) ont augmenté de 94,1 milliards de francs. La Cour estime, d'une manière générale, que « le ministère de la défense n'a pas, à l'échelon central, une connaissance fiable, rapide et précise de sa situation financière ». Sans citer de noms, elle met ce manque de comptabilité transparente au passif de la délégation générale pour l'armement (DGA) et de la direction des services financiers.

Le système Carnot à la rescousse

Devançant les critiques sévères que la Cour des comptes allait leur adresser et plaçant coupables en quelque sorte, les ministères de la défense, du budget et de l'économie ont décidé, dans une instruction commune rédigée avant la démission du gouvernement Juppé, d'instaurer « un suivi comptable », en temps réel et plus transparent, des dépenses militaires. En particulier, le système Carnot vient d'être mis en œuvre au ministère de la défense, et il doit être généralisé en juillet. Il s'agit d'un ensemble d'« outils » et de procédures de gestion des données financières au profit d'une administration des armées qui, dans la réalité des faits, doit fédérer quinze états-majors et cinquante-deux services (soit quatre cent quatre-vingt-dix ordonnateurs et comptables publics) en relation avec dix mille fournisseurs pour soixante-dix mille contrats annuels.

Ainsi, la Cour observe que les armées sont entrées « depuis plusieurs années » dans une crise financière dont les symptômes les plus apparents sont la hausse des coûts unitaires des matériels et le retard mis par le ministère de la défense à régler à temps les factures des fournisseurs. Ce qui engendre des intérêts moratoires élevés, dont le montant cumulé entre 1991 et 1996 approche les 2 milliards de francs pour les seules directions techniques de la DGA (soit l'équivalent de l'acquisition de cinquante chars de bataille Leclerc ou de cinq avions de combat Rafale).

Dans un long chapitre, très détaillé, de son rapport, la Cour analyse ce qu'elle n'hésite pas à appeler « l'échec des lois de programmation militaire », par les-

quelles les armées sont censées assurer la continuité de leur effort à financer leur armement. Depuis la fin des années 80, ces lois ont cessé, selon la Cour, d'être exécutées au-delà de leur première année d'application. « Leur échec est principalement imputable au manque de réalisme de leurs objectifs financiers », parce que les engagements pluriannuels n'ont pas de portée juridique véritable, qu'ils ne

sont pas compatibles avec les orientations générales de la politique définie par le gouvernement et que, seule, la loi de finances annuelle s'impose en définitif. Dans la grande majorité des cas, ces programmations militaires entraînent des développements en matière d'armement qui sont lancés, note la Cour, « sans préparation suffisante » et qui nécessitent, en dernière analyse, de leur affecter un montant de crédits plus élevé que prévu.

SIX DOSSIERS

Six programmes majeurs d'armement enrégimentent, de ce fait, des dépassements de devis importants depuis 1993. Ainsi, l'avion Rafale : établi en 1988 à 30,6 milliards de francs, le développement de l'avion dépassait, fin 1995, aux mêmes

conditions économiques, les 35 milliards de francs, soit une augmentation de 14,5 %. De même, les sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques où la dépense globale pour quatre bâtiments, si on la compare au devis initial, équivaut au coût prévu au départ pour un programme qui comprenait six sous-marins. Ensuite, le porte-avions nucléaire Charles-de-Gaulle : en raison de l'étalement du projet dans le temps et de travaux complémentaires assez importants, les hausses successives ont atteint 1,9 milliard de francs, soit 16 % de plus que le coût de référence. De même, la torpille Murène, remplacée par la MU 90 à la suite de péripéties techniques : un projet abandonné en cours de route pour lequel 1,5 milliard de francs ont été dépensés en vain.

La Cour cite encore le canon de 155 tracté, dont la commande a été réduite de moitié (cent cinq exemplaires, au lieu de deux cents), mais dont « le coût final a été inférieur de 10 % seulement à l'estimation finale », et l'hélicoptère NH-90 en chantier, dont le coût unitaire probable (non précisé cependant) a augmenté jusqu'à compromettre l'exportation à venir.

« Les difficultés de financement des programmes d'armement en cours de réalisation, juge la Cour, ne sauraient être sous-estimées. » Au point qu'il faudrait prévoir une hausse des besoins de financement, dans les armées, autour des années 2000-2003. Ce qui n'est pas apparemment une perspective retenue. Dans ces conditions, la conclusion la plus évidente à laquelle il faut s'attendre est que « la réalisation des programmes d'armement lancés, qui exigera plus de temps et coûtera plus cher que prévu, ne permettra pas de doter les forces conformément aux objectifs ».

Jacques Isnard

LES CAHIERS DE SCIENCE & VIE

LES GRANDES RÉVOLUTIONS SCIENTIFIQUES

COPERNIC

Il mit le Soleil au centre et fit tourner la Terre autour... Une révolution !

Découvrez comment les insuffisances du système de Ptolémée le conduisirent à créer une nouvelle théorie des mouvements planétaires : l'héliocentrisme.

DES HISTOIRES RICHES EN DÉCOUVERTES

L'accord sur le pacte de stabilité, à Amsterdam, rassure les marchés

LES MARCHÉS financiers européens étaient stables, mardi matin 17 juin, au lendemain de l'accord intervenu, au sommet d'Amsterdam, entre les quinze Etats de l'Union sur le pacte de stabilité budgétaire. Le franc cotait 3,3720 francs pour 1 deutschemark, le même cours qu'à la veille du week-end.

Les investisseurs avaient anticipé cette issue. Depuis la soirée du mardi 10 juin qui avait vu le gouvernement français annoncer, par la voix de Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, qu'il écourterait son délai de réflexion sur le sujet, les opérateurs de marché étaient persuadés qu'un compromis allait être trouvé aux Pays-Bas. Cette conviction avait permis au franc et à la lire italienne, chahutés lors des séances du lundi 10 et du mardi

11 juin, de se reprendre en fin de semaine face à la monnaie allemande. Même l'échec, vendredi, de la rencontre franco-allemande de Poitiers n'était pas parvenue à entamer l'optimisme des marchés.

Soulagés par l'heureux dénouement trouvé à Amsterdam, les investisseurs ont aussi été rassurés par ce qu'ils ont d'abord interprété comme une victoire, sur le fond, des thèses allemandes. Ils ont notamment apprécié le fait que le chapitre additionnel sur l'emploi ne prévoit aucune dépense supplémentaire, comme s'est d'ailleurs empressé de le souligner le ministre allemand des finances, Theo Waigel, et que le pacte de stabilité budgétaire a été validé dans sa version initiale. L'absence de mesures de financement concrètes et précises destinées à lutter contre le chômage constitue

selon eux un gage d'orthodoxie budgétaire de la future zone monétaire commune. Elle exclut a priori toute forme de relance keynésienne – par la dépense publique – au-delà du 1^{er} janvier 1999 et indique que la politique d'assainissement des finances des Etats sera poursuivie après le lancement de la monnaie unique.

ORTHODOXIE MONÉTAIRE

Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les marchés européens d'obligations qui n'ont pas à redouter des émissions supplémentaires d'emprunts de la part des Etats pour financer les déficits. Le rendement de l'obligation française à dix ans s'est détendu de 5,60 % à 5,55 % mardi. La Bourse de Paris, dans cette même logique, a été moins favorisée, reculant de 0,45 %, certains investisseurs craignant que le maintien durable de la rigueur budgétaire ne pèse sur la croissance économique du Vieux Continent.

Les marchés financiers sont également soulagés par les preuves d'attachement à la construction européenne données par le gouvernement socialiste et, surtout, par son pragmatisme. Le fait que le premier ministre ait finalement accepté de valider dans son intégralité, quinze jours seulement après son arrivée à l'hôtel Matignon, un pacte de stabilité qu'il

avait fermement condamné pendant la campagne électorale – Lionel Jospin avait évoqué à son propos « une concession absurde faite par le gouvernement français aux Allemands » – est perçu par les opérateurs comme un signal très positif.

De façon plus générale, les marchés financiers espèrent que l'orthodoxie de M. Jospin en matière de politique européenne se manifesterait aussi sur le plan économique et que le nouveau gouvernement abandonnera quelques-uns de ses projets. Ils attendent sans crainte la déclaration de politique générale, jeudi 19 juin, du premier ministre et ne s'inquiètent pas du dérapage du déficit que pourraient indiquer, à la mi-juillet, les conclusions de l'audit des finances publiques.

Pierre-Antoine Delhommais

« Le Monde de l'éducation » de juin

L'ÉDITION de juin du Monde de l'éducation, de la culture et de la formation, pilotée par Julia Kristeva, est consacrée à la parole. La philosophie et l'histoire de la parole font notamment l'objet d'une rencontre avec Paul Ricœur. Sont aussi traités l'évolution de la langue (Alain Rey), la parole confisquée (Patrick Champagne), la parole retrouvée (Alain Garrigou), le langage politique (Roger-Pol Droit). Au sommaire également : un portrait de Claude Allègre, un débat sur le militantisme avec Albert Jacquard, Dan Franck et Christophe Aguiton, une enquête sur le renouveau du conte ainsi qu'une tribune de Henri Gougaud.

★ En kiosques actuellement. 28 francs.

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 17 juin, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES	
Tokyo Nikkei	20681,10 +0,74 +6,81
Hong Kong index	14394,60 +2 +7,01



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES				
	Cours au 16/06	Var. en %	Var. en % 13/06	fin 96
Paris CAC 40	2795,87	-0,45	+20,73	
Londres FT 100	+5,91	
Zurich	+33,53	
Milan MIB 30	+5,57	
Francfort Dax 30	3770,52	+0,70	+30,52	
Bruxelles	+12,42	
Suisse SBF	+44,01	
Madrid Ibex 35	582,29	-0,18	+30,91	
Amsterdam CBS	+31,62	

Tirage du Monde daté mardi 17 juin 1997 : 498 345 exemplaires

3^e cycle du CNAM

MARKETING INDUSTRIEL

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

Cours et séminaire d'études de cas (150 h sur 9 mois : soirs et samedis) coût : 1 040 F/an

Brochure sur demande écrite à : Marketing Industriel CNAM : 292, rue Saint-Martin, 73003 PARIS Tél. : 01-40-27-22-24 - 01-40-27-21-30

le vendredi 20 juin 1997
19 h : Présentation du cycle
17 h - 19 h : Accueil individuel

FUTONS OMOTÉ

Confort zen.

Yama Banquette convertible 140x200 bois Durian massif avec 1 futon 100 % coton 140x19 (housses en sus) 3 290 F

Soutien ferme du dos, doux au contact et confort accueillant : pour bien dormir, dormez Futon. Canapés convertibles, lits, supports en bois massif, housses aux dessins multiples : chez Omoté, vous trouverez le futur qu'il vous faut à partir de 1 250 F.

147, Bd du Montparnasse - 75006 Paris - Tél. : 01 43 26 33 58
31, Bd des Batignolles - 75008 Paris - Tél. : 01 43 87 42 26
47, Pk St Antoine - 75011 Paris - Tél. : 01 43 42 35 74
66, Av Jean Jaurès - 75019 Paris - Tél. : 01 40 40 73 59
45, Av Maréchal de Saxe - 69008 Lyon - Tél. : 04 78 24 00 94
11, rue des Clercs - 38000 Grenoble - Tél. : 04 76 01 06 70
109, Av de Genève - 74000 Annecy - Tél. : 04 50 57 48 05

OMOTÉ
UN ETAT D'ESPRIT